



Département vie citoyenne et vie institutionnelle

Direction vie institutionnelle

Service vie des instances

Dossier suivi par Maria Costa

Tél. : 02.43.49.45.66

E-mail : maria.costa@agglo-laval.fr

N°160

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 novembre 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2024

Le lundi vingt-cinq novembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué le dix-neuf novembre deux mille vingt-quatre, comme le prévoit l'article L2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'Hôtel Communautaire à Laval, sous la présidence de Florian Bercault, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Sébastien Destais, Christian Lefort (jusqu'à 20 h 16), Anthony Roullier, Gwenaël Poisson, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 38), Damien Richard, Loïc Broussey, Jocelyne Richard, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu (jusqu'à 20 h 45), Isabelle Fougeray, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Marie Boisgontier, Patrice Morin, Antoine Caplan, Camille Petron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Bruno Fléchar, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Georges Hoyaux, Ludivine Leduc, Paul Le Gal-Huamé, Kamel Oghi, Sébastien Buron, Noémie Coquereau, Didier Pillon, Samia Soultani (jusqu'à 20 h 45), Marie-Cécile Clavreul, François Berrou, Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeois (à partir de 18 h 47), Sylvie Vielle (à partir de 18 h 30), Guy Toquet, Christine Dubois (à partir de 18 h 25), Julien Brocail, Gérard Travers, Vincent Paillard, Mickaël Marquet, Éric Morand, David Cardoso (à partir de 18 h 29), Fabien Robin, Pierre Besançon (jusqu'à 21 h 16), Christelle Alexandre (jusqu'à 21 h 16), Marcel Blanchet, Olivier Barré, Dominique Gallacier, Michel Paillard (à partir de 18 h 21) et Michel Rocherullé (jusqu'à 20 h 12).

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS

Annette Chesnel, Nicolas Deulofeu, Nicole Bouillon et Louis Michel.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Fabienne Le Ridou a donné pouvoir à Jean-Marc Coignard, Patrick Péniguel a donné pouvoir à Marcel Blanchet, Jean-Bernard Morel a donné pouvoir à Jocelyne Richard, Hervé Lhotellier a donné pouvoir à Damien Richard, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Antoine Caplan, Caroline Garnier a donné pouvoir à Geoffrey Begon, Marjorie François a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Marie-Laure Le Mée Clavreul a donné pouvoir à Céline Loiseau, Christine Droguet a donné pouvoir à Bruno Bertier, James Charbonnier a donné pouvoir à Bernard Bourgeois (à partir de son arrivée à 18 h 47), Vincent D'Agostino a donné pouvoir à Mickaël Marquet, Chantal Grandière a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Guy Toquet, Yannick Borde a donné pouvoir à Pierre Besançon, Corinne Segretain a donné pouvoir à Christelle Alexandre.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Isabelle Fougeray et Eric Paris ont été désignés pour occuper les fonctions de secrétaires de séance lors de cette réunion.

La séance est ouverte à 18 h 12 sous la présidence de Florian Bercault.

Le quorum étant atteint avec 50 membres, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2024

- Approbation des procès-verbaux n° 157 - 158 - 159
- Compte-rendu des décisions du président et des délibérations du bureau communautaire
- Compte-rendu des marchés publics et accords-cadres
- Questions des citoyens

PARTIE DELIBERATIVE : DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

QUESTIONS DU PRÉSIDENT

CC135	F. BERCAULT	Motion relative au Projet de Loi de Finances 2025 et les mesures relatives au bloc communal
CC136	F. BERCAULT	Commissions permanentes – Modification
CC137	F. BERCAULT	Organismes extérieurs – Modification des représentants
INFORMATION	F. BERCAULT	Rapport d'activité 2023 de Laval Agglomération

ENVIRONNEMENT

CC138	N. DAVOUST	Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement – Année 2023
CC139	L. MICHEL	Validation du Contrat Nature et pièces annexes
CC140	L. MICHEL	Rapport annuel du syndicat de bassin JAVO – Année 2023
CC141	L. MICHEL	Rapport annuel du syndicat de bassin de l'Emée – Année 2023
CC142	L. MICHEL	Rapport annuel du syndicat de bassin Oudon – Année 2023
CC143	L. MICHEL	Rapport 2024 sur la situation territoriale en matière de développement durable

RESSOURCES

CC144	F. BERROU	Débat d'orientation budgétaire (DOB) et approbation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2025
CC145	F. BERROU	Décision Modificative n° 1/2024
CC146	F. BERROU	Provision pour risques
CC147	F. BERROU	Imputation de biens meubles de faible valeur en section d'investissement pour 2025
CC148	M. PAILLARD	Convention financière – Refacturation des vêtements de travail
CC149	C. LEFORT	Fonds de concours aux communes (enveloppe 2020-2023) – Attribution à Laval – Prorogation délai exécution opération
CC150	C. LEFORT	Fonds de concours aux communes (enveloppe 2024-2026) – Attribution aux communes de L'Huisserie, Laval, Port-Brillet, Bonchamp

CC151	C. LEFORT	Contrat territorial Pays de la Loire 2026 – Ajustement du plan d'actions
CC152	B. BERTIER	Provisionnement compte épargne temps 2024
CC153	B. BERTIER	Adhésion aux contrats collectifs de prévoyance proposés par le centre de gestion – Protection sociale complémentaire – Conventions de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents
CC154	B. BERTIER	Approbation du règlement mutualisé des frais de déplacement

CULTURE

CC155	B. FLÉCHARD	Remboursement à la ville de Laval de la mise à disposition de personnel pour la mise en œuvre des Estivales et l'installation de la scène et des tribunes mobiles sur 2022 - 2023 - 2024
CC156	B. FLÉCHARD	Convention de partenariat entre Laval Agglomération et l'Association Lavalloise des Arts de la Rue et de l'Espace Public (ALAREP) – Année 2024

MOBILITÉ

CC157	I. FOUGERAY	DSP Transports urbains – Modification des règlements TULIB
CC158	I. FOUGERAY	Aménagement avenue de Chanzy – Participation à la ville de Laval
CC159	I. EYMON	Aménagement pistes cyclables – Participation aux communes – Argentré, L'Huisserie, Laval et Saint-Berthevin

SPORT

CC160	C. LOISEAU	Règlement pour modalités d'attribution du fonds d'aide à la location des salles de sports communales du territoire communautaire (FALS)
-------	------------	---

ACTIONS SOCIALES ET SANTÉ

CC161	B. BOURGEOIS	Convention avec le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) dans le cadre de la campagne de sensibilisation et de prévention de la qualité de l'air intérieur et à l'exposition au radon dans les logements de Laval Agglomération
-------	--------------	--

AMÉNAGEMENT, HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

CC162	C. DUBOIS	Modification de droit commun n° 4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Laval Agglomération – Approbation
CC163	C. DUBOIS	Révision allégée n° 6 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Laval Agglomération – Arrêt de projet et bilan de la concertation
CC164	C. DUBOIS	Rapport local de suivi de l'artificialisation des sols

TRANSITION ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

CC165	É. PARIS	Forum de l'Enseignement Supérieur et des Métiers – Convention de partenariat entre Laval Agglomération et "Votre Métier Demain" – Édition 2025
CC166	N. BOUILLON	Laval – ZI des Touches – Acquisition d'une partie d'une friche industrielle auprès de la SAS Immo Level
CC167	N. BOUILLON	Fonds régional "Résilience" – Convention Région Laval Agglomération – Avenant n° 2 – Approbation
CC168	N. BOUILLON	Stratégie de positionnement et d'aménagement économique
CC169	N. BOUILLON	Participation complémentaire au syndicat mixte de l'aéroport Laval et de la Mayenne pour un projet de rénovation des équipements

Florian Bercault : *Bonsoir à toutes et à tous, on va démarrer ce conseil communautaire, si vous êtes d'accord. C'est une question rhétorique.*

Il est procédé à l'appel.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX N° 157 – 158 – 159

Florian Bercault : *Vous avez les procès-verbaux 157, 158, 159. Est-ce qu'il y a des observations à formuler ? Non.*

Les procès-verbaux numéro 157, 158 et 159 sont approuvés.

- **COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**
- **COMPTE-RENDU DES MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES**

Florian Bercault : *Concernant les comptes rendus des décisions et des délibérations, les marchés conclus, est-ce qu'il y a des remarques ? Non. Je vous propose de passer à l'ordre du jour avec des questions du président.*

PARTIE DÉLIBÉRATIVE : DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

QUESTIONS DU PRÉSIDENT

- **CC135 - MOTION RELATIVE AU PROJET DE LOI DE FINANCES 2025 ET LES MESURES RELATIVES AU BLOC COMMUNAL**
 - Rapporteur : Florian Bercault
 -
 - I - Présentation de la décision
 -
 - Le rapport sur les orientations budgétaires reprend normalement les engagements pluriannuels envisagés par la collectivité ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il doit être présenté aux organes délibérants dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Ce rapport donne lieu à un débat d'orientation budgétaire.
 - En 2024, pour notre collectivité, le débat d'orientation budgétaire se déroule dans un climat de grande incertitude, rendant l'exercice lui-même périlleux. Jamais les conditions d'élaboration d'un budget annuel n'ont été aussi difficiles et les exercices de projection pluriannuelle aussi suspendue aux dispositions du Projet de Loi de Finances en cours de discussion. Les élus de Laval Agglomération se sont toutefois prêtés à l'exercice en responsabilité mais souhaitent exprimer par cette motion leur désapprobation des mesures relatives au bloc communal et de la méthode unilatérale de l'État pour y parvenir.
 - **Des mesures critiquables pour appeler les collectivités à l'effort de redressement des comptes publics**
 - Lors de la présentation du projet de loi de finances pour 2025 le 10 octobre 2024, Laval Agglomération a découvert avec stupéfaction et inquiétude, les principales dispositions relatives aux collectivités territoriales, qui instaurent divers gels en valeur et prélèvements à son détriment (cf. articles 15, 29, 30, 32 et 64 du PLF initial notamment).
 - Un effort minimal de 5 milliards d'euros est concrètement demandé à la sphère des collectivités locales pour contribuer au retour du déficit public à 5% du PIB l'an prochain. Or, conformément aux analyses des principales associations représentantes des collectivités, la réalité de l'effort global, intégrant notamment la baisse du « fonds Vert », la hausse des cotisations à la CNRACL et l'impact des économies réalisées par les différents ministères, se situera davantage entre 9 et 10 milliards d'euros.
 - Étant entendu la nécessaire contribution de tous les acteurs de la sphère publique - quelle que soit leur taille et l'État lui-même en premier lieu - au redressement des comptes publics, Laval Agglomération constate, toutefois, que toutes les collectivités ne seront pas impactées de la même manière, et ce, dans des proportions inédites.

- En effet, parmi les pistes d'économies dévoilées par le Gouvernement, figure notamment la constitution d'un « Fonds de réserve » de 3 milliards d'euros, prélevé exclusivement sur les 450 collectivités locales dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros (art. 64 PLF initial). Il n'est pas acceptable que le Gouvernement taxe, du seul fait de l'importance de leur budget, des collectivités territoriales qui devraient donc payer pour toutes. Cette analyse ne prend pas en compte les différences de situation objectives des collectivités, les efforts déjà réalisés, et les spécificités. En l'état actuel, ce mécanisme de prélèvement est aussi injuste qu'inacceptable, et ne tient pas compte de la situation financière réelle des collectivités territoriales, qui ne saurait dépendre que de leur taille.
- À ce titre, l'ensemble des associations d'élus du bloc communal (AMF, AMRF, France Urbaine, Villes de France, APVF, UNCCAS, Intercommunalités de France) ont souligné dans un communiqué commun le 31 octobre 2024 la vive inquiétude qui leur est remontée des 35 000 maires et 1 250 présidents d'intercommunalité. Elles s'opposent de manière unanime à ces prélèvements qui ne sont pas des économies et ont rappelé leur attachement au principe d'équité qui les lie.
-
- **Un impact sans précédent pour Laval Agglomération et sa gouvernance budgétaire**
- L'ensemble des mesures du PLF 2025 aurait des conséquences majeures sur l'équilibre financier des villes et agglomérations : effondrement de l'épargne, donc accroissement brutal de l'endettement, mais aussi réduction drastique dès 2025 de l'investissement local, dont on sait combien il contribue à la croissance sur les territoires, et remise en cause des services publics locaux.
- S'agissant de l'écrêtement d'1,2 milliard d'euros projeté sur des compensations d'impôts supprimés par l'État comme la CVAE, ou bien de la baisse du FCTVA, Laval Agglomération regrette qu'une nouvelle fois, l'État revienne sur la parole donnée et la promesse de compensation à l'euro près des impôts locaux supprimés. Il est impératif que l'État s'engage de manière transparente sur le caractère exceptionnel de l'évolution des compensations fiscales, qu'elles soient donc limitées dans le temps et qu'elles reviennent à leur niveau normal dès 2026.
- Pour une agglomération comme Laval Agglomération, l'unique prélèvement sur les recettes réelles de fonctionnement représenterait un impact budgétaire 2025 de 1,27 M€ auquel il faudrait ajouter :
 - - le gel de la fraction de TVA nationale de compensation de la TH et de la CVAE (0,9 M€ sur 2025, 2,4 M€ en prenant en compte l'erreur d'estimation 2024)
 - - la hausse de cotisation CNRACL (0,5 M€)
 - - la baisse de 2 points du FCTVA (0,3 M€)
 - - la suppression du FCTVA en fonctionnement (0,1 M€)
 - - la diminution du Fonds Vert
- Les mesures du PLF 2025 viennent donc remettre en question les équilibres de la gouvernance de Laval Agglomération et plus particulièrement le Pacte Fiscal et Financier adopté l'unanimité en Conseil communautaire fin 2021.
-

- **Des conditions d'acceptabilité des mesures de contribution du bloc local**
- Alors que le débat parlementaire se poursuit au Sénat, les membres du conseil communautaire alertent les parlementaires et demandent au gouvernement des modifications substantielles des dispositions concernant les collectivités locales du Projet de Loi de Finances 2025 afin :
 - - que l'État s'engage dans des réformes structurelles, afin d'assurer une qualité des services publics et leur financement pérenne.
 - - que l'effort soit réparti plus justement entre les collectivités, en révisant les modalités et critères de prélèvement.
 - - qu'un cadre pluriannuel de contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics soit défini avec une transparence sur le fonctionnement du "fonds de précaution ou de réserve" et de la rétroactivité de la baisse de points du FCTVA.
- Laval Agglomération souhaite que les débats entourant le PLF pour 2025 soient l'occasion de définir une stratégie publique claire à l'encontre des territoires, qui s'attache au respect de l'autonomie financière des collectivités locales inscrit dans la Constitution, avec un financement assuré de leurs projets sur plusieurs années.
- Laval Agglomération souhaite ainsi une évolution de ces dispositions afin qu'elles soient surmontables et équitables et ainsi éviter les conséquences d'une ponction excessive et des mesures qui fragilisent structurellement l'investissement local.
- Membre du conseil d'administration d'Intercommunalités de France, Laval Agglomération s'associe donc à la motion votée lors du Congrès au Havre le 16 octobre 2024 visant à refuser les mesures budgétaires que l'État entend leur imposer dans le PLF 2025 et appelant l'Etat à revenir sur des mesures particulièrement injustes pour les collectivités locales par une reprise du dialogue avec les territoires.
-

Florian Bercault : Une proposition qui vous est faite, un peu inédite (mais il faut dire que la situation de notre pays est inédite également) : une motion relative au projet de loi de finances 2025 et les mesures qui concernent le bloc local et notamment notre agglomération. Vous le savez, le contexte budgétaire de notre pays est compliqué, suite à des décisions politiques des précédents gouvernements sur ces dernières années, ce qui fait que la France n'a jamais connu un endettement aussi important. Ceux qui ont été en responsabilité ne sont plus véritablement, ou à moitié, en responsabilité, pour prendre de nouvelles décisions qui nous impacteraient, nous, le bloc local.

On revient du congrès des maires, du salon des maires, où effectivement nos associations représentantes ont pu exprimer leurs positions vis-à-vis des collectivités, notamment des intercommunalités, sans rejeter le principe de responsabilité de pouvoir participer à l'effort de redressement. Je crois que tout un chacun est prêt à le faire, mais pas sans condition, pas un chèque en blanc, et dans la justice. Finalement, le but de cette motion est de se dire que le prélèvement manque de justice, puisqu'il toucherait simplement 450 collectivités et puisqu'il marche sur les alertes que nous avons faites quant à la suppression des impôts de production locaux, notamment la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Aujourd'hui, le projet de loi de finances, tel qu'il est rédigé (il n'est pas encore voté), prévoit une double peine pour notre agglomération et non des moindres.

D'abord, une non-compensation en recettes de la CVAE en termes de dynamique, donc c'est plus de 2,4 millions d'euros de non-recettes qu'on aurait eus, si la CVAE était encore en cours. Je compte, évidemment, les erreurs de prévision de Bercy quant aux recettes de TVA et la non-dynamique, cela me paraît être important de le rappeler. Puis, le deuxième volet concerne la ponction et les rehaussements de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL). Donc, la ponction que Laval Agglomération donnerait à l'État dans un fonds de réserve qui serait potentiellement redistribué, on ne sait pas trop comment, serait de 1,3 million d'euros. Bref, cela vient impacter directement, et de manière massive, évidemment, notre capacité à investir et notre capacité à tenir nos engagements de fin de mandat et dégrader fortement la prospective budgétaire qui vous sera présentée par François Berrou, tout à l'heure.

Donc, on propose, en responsabilité, de participer à ce redressement, mais en mettant des conditions d'acceptabilité de ces mesures de contribution au bloc local, c'est-à-dire que nous sommes prêts à participer à l'effort (notamment à la non-compensation de la CVAE du prélèvement), si l'État s'engage dans des réformes structurelles afin d'assurer des qualités, une qualité des services publics et un financement pérenne, si l'État s'engage à ce que l'effort soit réparti plus justement entre les collectivités et révisé les modalités les critères de prélèvement (pourquoi les 450 plus grosses collectivités en termes de fonctionnement ?) et, si l'État s'engage à un cadre pluriannuel de contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics, en transparence sur le fonctionnement du fonds de précaution de réserve ; en tout cas, que l'on sache où ces financements vont aller.

Voilà ce qui vous est proposé, ce qui est repris dans de nombreuses collectivités, agglomérations, métropoles ce soir. Un redressement des comptes publics, mais pas sans condition, et pas sans justice. Ce que je disais en introduction, c'est la motion que nous avons travaillée en bureau communautaire et qui vous est donc proposée en conseil communautaire. Est-ce qu'il y a des remarques sur cette motion ? Oui, Marie-Cécile Clavreul.

Marie-Cécile Clavreul : Mes remarques nous concernent, nous quatre, élus. On avait déjà eu l'occasion d'exprimer notre position dans une autre instance, mais, comme vous réitérez le contenu de cette motion, on réinterviendra de la même manière et pour les mêmes motivations. Tant sur la forme que sur le fond, cette motion, nous ne l'estimons pas du tout adaptée. Sur la forme, la motion ou un vœu, ce n'est pas un mode de décision pour une

collectivité, d'autant plus que vous détenez la majorité de cette collectivité. Donc, vous avez, par définition, votre pouvoir délibérant, et une motion n'a pas une utilité en tant que forme.

Sur le fond, les élus doivent, chaque année, élaborer un budget avec les contraintes telles qu'elles existent, qu'elles soient locales, voire nationales, et, vous l'avez souligné, cela ne date pas d'hier, que les engagements de l'État ne sont pas toujours respectés. Je vous avais donné un exemple : quand, en 2015, le Président Hollande était revenu sur les engagements, de manière assez brutale, envers les collectivités, nous n'avions pas eu beaucoup de place pour la concertation. Qu'avons-nous fait à l'époque ? On a bâti des budgets avec les contraintes financières qui étaient imposées, on a même maintenu des engagements de campagne de réduction de pression fiscale.

C'est le rôle et la responsabilité d'un élu, qui doit faire des choix dans ses décisions de préparation budgétaire, et cette motion et le contexte défavorable du budget de l'État ne doivent pas cacher vos responsabilités. C'est sur ces responsabilités et la présentation du budget, que vous ferez, que nous aviserons, donc on ne vote pas cette motion, d'autant plus que nous ne participerons pas au vote, puisque nous considérons que ce n'est pas un mode de décision adapté pour une collectivité territoriale comme la nôtre.

Florian Bercault : *Merci. Est-ce qu'il y a d'autres remarques, expressions ? Non.*

La même réponse que je vous ferai, peut-être plus courte, c'est vous dire que la motion est un mode d'expression très important dans notre démocratie, qui prend une nouvelle tournure puisque, vous le savez, aujourd'hui les collectivités locales sont un élément de stabilisation de notre démocratie. Prendre part au débat national à travers ces motions me paraît essentiel. Il faut que notre voix soit entendue vis-à-vis d'un gouvernement plus que fragile dans sa légitimité, en tout cas démocratique. Pouvoir se sentir entendus me semble essentiel. C'est une motion prise dans de nombreuses collectivités ponctionnées, notamment, donc il est vrai que c'est un mode d'expression assez nouveau, mais je crois qu'il faut s'adapter au nouveau monde politique et démocratique actuel.

Quant au mot « responsabilité », je pense que le camp de la responsabilité doit changer, c'est-à-dire que l'irresponsabilité est du côté gouvernemental. Ce n'est quand même pas nous, les collectivités, qui ont mis le pays dans cette situation. Évidemment, je regrette les baisses de dotations qu'il y a pu avoir par le passé, qui ont certainement plus contribué au redressement des comptes publics que ce qui nous est préparé.

Aujourd'hui, le problème est que le levier fiscal, nous ne l'avons plus. Nous ne l'avons quasiment plus. Petit à petit, on nous enlève un pouvoir d'autonomie. Donc, moi, je veux bien de la responsabilité, mais qu'on me donne le levier fiscal qui nous permet d'agir, parce que sinon nous allons vraiment nous transformer. Autant nous remplacer par des intelligences artificielles qui rempliraient des cases Excel de budget et qui feraient le service public, car aujourd'hui les marges de manœuvre que nous laissons sont très limitées et il ne faut pas s'étonner qu'il y ait de moins en moins de candidats aux élections locales, puisqu'on nous donne de moins en moins de pouvoir et on nous traite d'irresponsables permanents. En tout cas, on est là pour nettoyer la maison, une fois que le problème est là.

Donc, voilà, c'est la même réponse. Aujourd'hui, on ne se cache pas derrière nos responsabilités, au contraire, puisque cette motion indique qu'on est prêt à redresser, mais à certaines conditions. Cela me paraît assez légitime de poser les termes du débat comme cela. Je vous propose, pour ceux qui souhaitent participer au vote, de voter cette motion.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés, six conseillers communautaires s'étant abstenus (Anne-Marie Janvier, Pierre Besançon, Yannick Borde, Christelle Alexandre Corinne Segretain et Dominique Gallacier), trois conseillers communautaires ayant voté contre (Vincent D'Agostino, Pierrick Guesné et Mickaël Marquet) et quatre conseillers communautaires n'ayant pas pris part au vote (Didier Pillon, Samia Sultani, Marie-Cécile Clavreul et Chantal Grandière).

Florian Bercault : *On passe à une délibération qui fait évoluer les commissions permanentes.*

- **CC136 - COMMISSIONS PERMANENTES – MODIFICATION**

Rapporteur : Florian Bercault

Présentation de la décision

Par délibération du conseil communautaire en date du 31 août 2020, les commissions permanentes ont été constituées.

Sophie Sabin a quitté le conseil municipal de la commune d'Argentré, il convient de la retirer de la commission actions sociales et santé.

Catherine Roy, démissionnaire du poste de conseillère communautaire de Laval Agglomération, ne fait plus partie de la commission culture.

Gwendoline Galou a quitté le conseil municipal de la ville de Laval, il convient de la retirer de la commission actions sociales et santé.

Mélanie Basle, de la commune de Saint-Ouën-des-Toits, souhaite intégrer la commission actions sociales et santé.

Aussi, vous est-il proposé d'approuver les modifications mentionnées.

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

Florian Bercault : *Sophie Sabin a quitté le conseil municipal de la commune d'Argentré, donc il convient de la retirer de la commission actions sociales et santé. Catherine Roy démissionne du poste de conseillère communautaire de Laval Agglomération et donc ne fait plus partie de la commission culture. Gwendoline Galou a quitté le conseil municipal de Laval, donc il convient de la retirer de la commission actions sociales et santé et Mélanie Basle de la commune de Saint-Ouën-des-Toits souhaite intégrer la commission actions sociales et santé.*

Voilà ce qu'il vous est proposé. Est-ce que cela appelle des commentaires ? Non. Je vous propose de voter.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2024

COMMISSIONS PERMANENTES – MODIFICATION

Rapporteur : Florian Bercault

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-22, L2121-29, L5211-1 et L5211-40-1,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 72/2020 en date 31 août 2020 relative à la constitution des commissions permanentes,

Considérant que des changements de représentation au sein des commissions permanentes sont sollicités,

Qu'il convient de retirer Sophie Sabin, qui a quitté le conseil municipal de la commune d'Argentré, de la commission actions sociales et santé,

Qu'il convient de retirer Catherine Roy, démissionnaire du poste de conseillère communautaire de Laval Agglomération, de la commission culture,

Qu'il convient de retirer Gwendoline Galou, démissionnaire du conseil municipal de la ville de Laval, de la commission actions sociales et santé.

Que Mélanie Basle, de la commune de Saint-Ouën-des-Toits, souhaite intégrer la commission actions sociales et santé,

Considérant la nécessité de modifier la composition de ces commissions permanentes,

Que le conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, aux nominations ou aux présentations,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La composition des commissions permanentes du conseil communautaire est modifiée tel qu'indiqué dans les tableaux ci-après.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

COMMISSION N° 1 – TRANSITION ÉCONOMIQUE ET
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (ÉCONOMIE, EMPLOI, TOURISME,
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE)

16 délégués communautaires (titulaires et suppléants)

- Gwénaél Poisson	Bonchamp-lès-Laval
- Patrick Péniguel	Changé
- Jérôme Allaire	Entrammes
- Caroline Garnier	Laval
- Paul Le Gal-Huaumé	Laval
- Georges Poirier	Laval
- Samia Soultani	Laval
- Éric Paris	Laval
- Nicole Bouillon	Le Genest-Saint-Isle
- Julien Brocail	Montflours
- Éric Morand	Olivet
- Christelle Alexandre	Saint-Berthevin
- Yannick Borde	Saint-Berthevin
- Annette Bedouet	Saint-Cyr-le-Gravelais
- Olivier Barré	Saint-Jean-sur-Mayenne
- Marylène Géré	Soulgé-sur-Ouette

47 conseillers municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la
commission

- Nathalie Bry	Ahuillé
- Michel Daugeard	Ahuillé
- Stéphanie Baudoux	Argentré
- Jérôme Boul	Argentré
- Jean-René Ladurée Rousseau	Argentré
- Jean-Jacques Lucas	Bonchamp-lès-Laval
- Matthieu Perthué	Bonchamp-lès-Laval
- Nathalie Fournier-Boudard	Changé
- Ludovic Plessis	Changé
- Anne Janvrin	Forcé
- Dominique Mareau	Forcé
- Jérôme Robert	Forcé
- Angélique Chacun	La Brûlatte
- Gaël Bigarret	La Chapelle-Anthenaise
- Florence Lambaré	Le Bourgneuf-la-Fôret
- Pierrette Lehay	Le Bourgneuf-la-Fôret
- Myriam Gerboin	Le Genest-Saint-Isle
- Sandrine Rivet	Le Genest-Saint-Isle
- Emmanuel Hamon	L'Huisserie
- Maryvonne Oger	L'Huisserie
- Olivier Tricot	L'Huisserie
- Sylvie Blot	Loiron-Ruillé
- Gérard Jallu	Loiron-Ruillé
- Tiphaine Rocher-Lévêque	Loiron-Ruillé

- Emmanuel Brochard	Louvern�
- Jean-Charles Durand	Louvern�
- Josiane Maulav�	Louvern�
- Morgane Le Merrer	Louvign�
- Philippe Ruault	Louvign�
- Karine Collet	Montign�-le-Brillant
- Pascale Maraquin	Montign�-le-Brillant
- Francine Dup�	Nuill�-sur-Vicoin
- S�bastien Humeau	Nuill�-sur-Vicoin
- Caroline Thibault	Nuill�-sur-Vicoin
- Marie Lemonnier	Parn�-sur-Roc
- Freddy Alusse	Port-Brillet
- Bouchera Lamrhari	Port-Brillet
- Nad�ge Triquet	Port-Brillet
- C�cile Angot	Saint-Berthevin
- Ludivine Muri	Saint-Cyr-le-Gravelais
- M�gane Renouard-Boutemy	Saint-Cyr-le-Gravelais
- Karine Pellet	Saint-Germain-le-Fouilloux
- Cl�mentine Plessis	Saint-Jean-sur-Mayenne
- Nicolas Ribeyre	Saint-Ou�n-des-Toits
- Fran�ois Saint	Saint-Ou�n-des-Toits
- Marjorie Goupil	Saint-Pierre-la-Cour
- Pauline Lafontaine	Saint-Pierre-la-Cour

COMMISSION N  2 – AM NAGEMENT, HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

9 d l gu s communautaires (titulaires et suppl ants)

- V�ronique De Chalain	Ahuill�
- Patrice Morin	Laval
- Kamel Ogbi	Laval
- Chantal Grandi�re	Laval
- St�phane Briant	Le Genest-Saint-Isle
- Guy Toquet	Louvern�
- Sylvie Vielle	Louvern�
- Christine Dubois	Louvign�
- Pierre Besan�on	Saint-Berthevin

41 conseillers municipaux pouvant  tre invit s   assister aux r unions de la commission

- Anne-Isabelle De Lorgerie	Ahuill�
- Carine Moussu	Ahuill�
- Alain Beauchef	Argentr�
- Michel Drocourt	Argentr�
- Damien Lallemand	Bonchamp-l�s-Laval
- Jacques Pelloquin	Bonchamp-l�s-Laval
- Sandrine Beaugendre	Bourgon
- S�bastien Le Duault	Bourgon
- Rachelle Torchy	Ch�lons-du-Maine

- Thierry Breton	Changé
- Sylvain Durand	Changé
- Mickaël Le Stunff	Changé
- Christophe Boivin	Entrammes
- Caroline Perrault	Entrammes
- Alexandra Beauducel	La Brûlatte
- Adeline Charpentier	La Chapelle-Anthenaise
- Jonathan Guilemin	Laval
- Patrick Beaupère	Le Bourgneuf-la-Fôret
- Alexandra Aubrée	Le Genest-Saint-Isle
- Thierry Bailleux	L'Huisserie
- Régis Bouglé	L'Huisserie
- Jean-Marc Bouhours	L'Huisserie
- Michel Planchenault	Loiron-Ruillé
- Michel Besnier	Louverné
- Marie-José Horel	Louvigné
- Fabien Ollivier	Montflours
- Benjamin Gautier	Montigné-le-Brillant
- Frédéric Dorgère	Nuillé-sur-Vicoin
- Stéphane Murez	Olivet
- Bettina Seite	Parné-sur-Roc
- Josette Clavreul	Saint-Berthevin
- Denis Salmon	Saint-Berthevin
- Soizic Chevallier	Saint-Cyr-le-Gravelais
- Didier Jagline	Saint-Cyr-le-Gravelais
- Jean-Claude Lochin	Saint-Cyr-le-Gravelais
- Éric Guérin	Saint-Germain-le-Fouilloux
- Gérard Derbré	Saint-Jean-sur-Mayenne
- Jean-Pierre Vengeant	Saint-Ouën-des-Toits
- Hubert Landais	Saint-Pierre-la-Cour
- Virginie Legroux	Saint-Pierre-la-Cour
- Dominique Blanchard	Soulgé-sur-Ouette

COMMISSION N° 3 – MOBILITÉ

12 délégués communautaires (titulaires et suppléants)

- Jocelyne Richard	Changé
- Jérôme Allaire	Entrammes
- Isabelle Fougeray	La Chapelle-Anthenaise
- Guillaume Agostino	Laval
- Marie-Cécile Clavreul	Laval
- Isabelle Eymon	Laval
- Marjorie François	Laval
- Jean-Paul Pineau	Louvigné
- Julien Brocail	Montflours
- Vincent Paillard	Montjean
- Sylvianne Lépy	Saint-Germain-le-Fouilloux
- Sophie Chauvigné	Saint-Pierre-la-Cour

34 conseillers municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la commission

- Tristan Massot	Ahuillé
- Morgane Le Brech	Argentré
- Laurent Thoraval	Argentré
- Isabelle Ozille	Bonchamp-lès-Laval
- Michel Perrier	Bonchamp-lès-Laval
- Cédric Barbin	Changé
- Anne Morin	Changé
- Amanda Lepage	Entrammes
- Stéphanie Gayraud	Forcé
- Patrick Blain	La Brûlatte
- Christian Raimbault	La Brûlatte
- Éric Pipart	La Chapelle-Anthenaise
- Jérôme Bénézet	Le Bourgneuf-la-Fôret
- Jérémy Bertron	Le Genest-Saint-Isle
- Christophe Gascoïn	Le Genest-Saint-Isle
- Yoann Vettier	Le Genest-Saint-Isle
- André Chauvin	L'Huisserie
- Chantal Placé	L'Huisserie
- Guylène Thibaudeau	L'Huisserie
- Louis Guérot	Loiron-Ruillé
- Gaëtan Machard	Louverné
- Karine Titren	Louverné
- Nathalie Boizard	Montigné-le-Brillant
- Valentin Aussant	Nuillé-sur-Vicoin
- Patrice Gaudin	Olivet
- Sébastien Roussillon	Parné-sur-Roc
- Béatrice Quinton	Port-Brillet
- Gérard Couty	Saint-Berthevin
- Murielle Mouloudj-Millet	Saint-Berthevin
- Olivier Renoux	Saint-Cyr-le-Gravelais
- René Bardou	Saint-Jean-sur-Mayenne
- Paul Chauvet	Saint-Ouën-des-Toits
- Isabelle Lhotellier	Saint-Ouën-des-Toits
- Sylvia Beauducel	Saint-Pierre-la-Cour

COMMISSION N° 4 – ENVIRONNEMENT

21 délégués communautaires (titulaires et suppléants)

- Sébastien Destais	Ahuillé
- Jean-Marc Coignard	Bonchamp-lès-Laval
- Jean-Bernard Morel	Changé
- Jean-Yves Bouvier	Forcé
- Annette Chesnel	Forcé
- Léon Renier	La Brûlatte

- Mickaël Housseau	La Chapelle-Anthenaise
- Noémie Coquereau	Laval
- Vincent D'Agostino	Laval
- Nadège Davoust	Laval
- Isabelle Eymon	Laval
- Béatrice Ferron	Laval
- Julie Charpentier	Le Bourgneuf-la-Fôret
- Jean-Pierre Thiot	L'Huisserie
- Julien Brocaïl	Montflours
- Mickaël Marquet	Nuillé-sur-Vicoin
- Fabien Robin	Port-Brillet
- Louis Michel	Saint-Cyr-le-Gravellais
- Marcel Blanchet	Saint-Germain-le-Fouilloux
- Dominique Gallacier	Saint-Ouen-des-Toits
- Michel Rocherullé	Soulgé-sur-Ouette

43 conseillers municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la commission

- Jean-Dominique Gouineau	Ahuillé
- Noël Besnier	Argentré
- Sophie Boulin	Argentré
- Antoine Corbeau	Beaulieu-sur-Oudon
- Pascal Livenais	Beaulieu-sur-Oudon
- Céline Deforge	Bourgon
- Magalie Grude	Châlons-du-Maine
- François Palussière	Châlons-du-Maine
- Thierry Deniau	Changé
- Aline Le Clerc	Changé
- Fabienne Devinat	Entrammes
- Edmond Hautbois	Entrammes
- Frédéric Lecompte	Entrammes
- Emmanuel Beaussier	La Brûlatte
- Christophe Bergere	La Chapelle-Anthenaise
- Virginie Kleinberg	Launay-Villiers
- Gérard Goisbeault	Le Genest-Saint-Isle
- Isabelle Veugeois	Le Genest-Saint-Isle
- Monique Portier	L'Huisserie
- René Vaucoret	L'Huisserie
- Aurélie Blin	Loiron-Ruillé
- Frédérique Gourdin	Loiron-Ruillé
- Christian Griveau	Loiron-Ruillé
- Céline Boussard	Louverné
- Franck Deschamps	Louverné
- Karine Douzami	Louverné
- Romain Monnier	Louvigné
- Stéphanie Tripotin	Louvigné
- Franck Lemarchand	Montflours

- | | |
|-----------------------|----------------------------|
| - Joël Planchenault | Montigné-le-Brillant |
| - Stéphane Briand | Montjean |
| - Michel Lorichon | Olivet |
| - Sonia Loquer | Parné-sur-Roc |
| - Jean-Paul Balluais | Saint-Berthevin |
| - Roger Gobé | Saint-Berthevin |
| - Mireille Hamelin | Saint-Berthevin |
| - Frédéric Rondeau | Saint-Cyr-le-Gravelais |
| - Morgane Rouillon | Saint-Germain-le-Fouilloux |
| - Jean-Fabien Chesnel | Saint-Jean-sur-Mayenne |
| - Élisabeth Robin | Saint-Jean-sur-Mayenne |
| - Gabrielle Guérin | Saint-Ouën-des-Toits |
| - Rodolphe Bouvier | Saint-Pierre-la-Cour |
| - Alexis Sauvage | Saint-Pierre-la-Cour |

COMMISSION N° 5 – CULTURE

12 délégués communautaires (titulaires et suppléants)

- | | |
|----------------------------|----------------------|
| - Fabienne Le Ridou | Bonchamp-lès-Laval |
| - Chantal Marcadé | Bourgon |
| - Jean-Louis-Deulofeu | La Brûlatte |
| - Marie Boisgontier | Laval |
| - Bruno Flécharde | Laval |
| - Didier Pillon | Laval |
| - Camille Pétron | Laval |
| - Catherine Roy | Laval |
| - Isabelle Groseil | Loiron-Ruillé |
| - Valérie Coisnon | Montflours |
| - Sarah Piquet | Olivet |
| - Nadine Gastineau | Port-Brillet |
| - Jeannine Breton | Saint-Ouën-des-Toits |

41 conseillers municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la commission

- | | |
|--------------------------------|--------------------|
| - Pascal Masselin | Ahuillé |
| - Francis Mordrelle | Ahuillé |
| - Olivier Bénard | Argentré |
| - Nathalie Pinçon | Bonchamp-lès-Laval |
| - Sonia Loiseau | Châlons-du-Maine |
| - Chantal Phelipot | Châlons-du-Maine |
| - Jane-Marie Chesneau-Moulière | Changé |
| - Amandine Delebarre | Changé |
| - Christine Nadau | Changé |

- David Buron	Entrammes
- Sandrine Magnye	Entrammes
- Laurine Fouillet	Forcé
- Stanislas Puel	Forcé
- Nicole Poirier	La Brûlatte
- Karine Boulay	La Chapelle-Anthenaise
- Angélique Duval	La Chapelle-Anthenaise
- Catherine Sacaze	La Gravelle
- Pierrette Lehay	Le Bourgneuf-la-Forêt
- Héléna Guillomet	Le Genest-Saint-Isle
- Régine Lenoir	Le Genest-Saint-Isle
- Marie-Ange Marguerite	L'Huisserie
- Eliane Renouard	L'Huisserie
- Karen Baranger	Louverné
- Nelly Courcelle	Louverné
- Quentin Mayet	Louvigné
- Christelle Planchenault	Montigné-le-Brillant
- Séverine Navinel	Nuillé-sur-Vicoin
- Sabrina Sorel	Nuillé-sur-Vicoin
- Sylvie Brault (Liger)	Olivet
- Jean-Luc Guedon	Parné-sur-Roc
- Jean-Claude Rubin	Port-Brillet
- Anne Ghyselen	Saint-Berthevin
- Loïc Lucas	Saint-Berthevin
- Sandrine Planchenault	Saint-Cyr-le-Gravelais
- Bérangère Low	Saint-Germain-le-Fouilloux
- Dominique Sauzeau	Saint-Jean-sur-Mayenne
- Claudine Piau	Saint-Ouën-des-Toits
- Jean Chauvin	Saint-Pierre-la-Cour
- Andony De Sojanar	Saint-Pierre-la-Cour
- Betty Piau	Saint-Pierre-la-Cour
- Aurore Lohéac	Soulgé-sur-Ouette

COMMISSION N° 6 – SPORT

5 délégués communautaires (titulaires et suppléants)

- Christian Lefort	Argentré
- Lucie Chauvelier	Laval
- Pierrick Guesné	Laval
- Céline Loiseau	Laval
- Nathalie Forêt-Vettier	Montigné-le-Brillant

33 conseillers municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la commission

- Cyril Sevin	Ahuillé
- Laurent Brisard	Argentré
- Patricia Chopin	Bonchamp-lès-Laval
- Pascal Pigné	Bonchamp-lès-Laval
- Antoine Costa	Bourgon
- Sylvain Travers	Bourgon
- Murielle Buchot	Changé
- Franck Kerzerho	Changé
- Nicolas Bréard	Entrammes
- Nicolas Burgevin	Entrammes
- Frédéric Gille	Forcé
- Philippe Hodbert	Forcé
- Reynald Lollier	La Brûlatte
- Sébastien Véron	La Brûlatte
- Yohann Fouassier	Le Bourgneuf-la-Forêt
- Denis Verdière	Le Genest-Saint-Isle
- Nicolas Morel	L'Huisserie
- Stanislas Salmon	L'Huisserie
- André Maudet	Loiron-Ruillé
- Fabienne Fournier	Louverné
- Patrick Pavard	Louverné
- Cédric Rousseau	Louvigné
- Yannick Coquelin	Nuillé-sur-Vicoin
- Mathias Lorieul	Nuillé-sur-Vicoin
- Sandrine Vézy	Olivet
- Rémy Lenormand	Parné-sur-Roc
- Vincent Fournier	Port-Brillet
- Christophe Guesné	Saint-Berthevin
- Véronique Radureau	Saint-Berthevin
- Loïc Peyon	Saint-Cyr-le-Gravelais
- Benjamin Dugué	Saint-Ouën-des-Toits
- Clarisse Duval	Saint-Ouën-des-Toits
- Patrice Bruneau	Saint-Pierre-la-Cour

COMMISSION N° 7 – ACTIONS SOCIALES ET SANTÉ

10 délégués communautaires (titulaires et suppléants)

Sophie Sabin	Argentré
- Anthony Roullier	Beaulieu-sur-Oudon
- Nathalie Acker	Entrammes
- Geoffrey Begon	Laval
- Sébastien Buron	Laval
- Christine Droguet	Laval
- Marie-Laure Le Mée Clavreul	Laval

- Anne-Marie Janvier L'Huisserie
- Bernard Bourgeois Loiron – Ruillé
- Corinne Segretain Saint-Berthevin
- Michel Paillard Saint-Pierre-la-Cour

35 conseillers municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la commission

- Catherine Bernard Ahuillé
- Myriam Cousin Manceau Ahuillé
- Séverine Segretain Ahuillé
- Josiane Cormier Bonchamp-lès-Laval
- Alexandra Landais Bourgon
- Dominique Rochereau Bourgon
- Marinette Burlett Changé
- Isabelle Rabbé Changé
- Karine Remon Entrammes
- Céline Berson Forcé
- Sonia Besnier La Brûlatte
- Madeleine Leroux La Brûlatte
- Séverine Chrétien La Gravelle
- Mélanie Pannetier Launay-Villiers
- ~~Gwendoline Galou~~ **Laval**
- Marie-Claude Houdelier Le Bourgneuf-la-Fôret
- Stéphane Lourdais Le Genest-Saint-Isle
- Fabienne Maignan Le Genest-Saint-Isle
- Gwendoline Bernard L'Huisserie
- Nathalie Le Roux L'Huisserie
- Florence Martinat Loiron-Ruillé
- Annette Pivert Loiron-Ruillé
- Christian Aubry Louverné
- Marie-Christine Duluc Louverné
- Françoise Rioult Louverné
- Karine Derrien Louvigné
- Jonathan Lebourdais Montigné-le-Brillant
- Anaïs Renaud Nuillé-sur-Vicoin
- Stéphanie Chabiron-Lagadec Olivet
- Karine Leturgeon Parné-sur-Roc
- Jean-Luc Comer Port-Brillet
- Michèle Veillard Saint-Berthevin
- Nathalie Loret Saint-Cyr-le-Gravelais
- Évelyne Classeau. Saint-Jean-sur-Mayenne
- **Mélanie Basle** **Saint-Ouën-des-Toits**
- Erwan Cremey Saint-Ouën-des-Toits

COMMISSION N° 8 – RESSOURCES

11 délégués communautaires (titulaires et suppléants)

- | | |
|---------------------|-----------------------|
| - Christian Lefort | Argentré |
| - Damien Richard | Bourgon |
| - Hervé Lhotellier | Launay-Villiers |
| - Bruno Bertier | Laval |
| - Antoine Caplan | Laval |
| - James Charbonnier | Laval |
| - François Berrou | Le Bourgneuf-la-Forêt |
| - Jean-Pierre Thiot | L'Huisserie |
| - Gérard Travers | Montigné-le-Brillant |
| - Sylvie Ribault | Nuillé-sur-Vicoin |
| - David Cardoso | Parné-sur-Roc |

30 conseillers municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la commission

- | | |
|------------------------|----------------------------|
| - Loïc Marie | Ahuillé |
| - Clarisse Legay-Leroy | Argentré |
| - Isabelle Lefeuvre | Bonchamp-lès-Laval |
| - Michel Triquet | Bonchamp-lès-Laval |
| - Thierry Fresnais | Changé |
| - Olivier Richefou | Changé |
| - Edmond Hautbois | Entrammes |
| - Éric Hilbert | Forcé |
| - Dorine Prince | La Brûlatte |
| - Valérie Salingre | La Brûlatte |
| - Nadine Coutelle | La Chapelle-Anthenaise |
| - Savéria Frangeul | La Chapelle-Anthenaise |
| - Marc Landsheere | L'Huisserie |
| - Jean-Luc Chaplet | Loiron-Ruillé |
| - Boisbouvier Hugo | Louverné |
| - Christophe Tarot | Louverné |
| - Brice Thommeret | Louverné |
| - Jérémy Greneau | Louvigné |
| - Katia Clément | Nuillé-sur-Vicoin |
| - Frédéric Bardols | Olivet |
| - Mathieu Piron | Port-Brillet |
| - Isabelle Adam | Saint-Berthevin |
| - Philippe Morisset | Saint-Berthevin |
| - Géraldine Blin | Saint-Cyr-le-Gravelais |
| - Marielle Neveu | Saint-Germain-le-Fouilloux |
| - Philippe Orrière | Saint-Jean-sur-Mayenne |

- | | |
|-------------------|----------------------|
| - Évelyne Moreau | Saint-Ouën-des-Toits |
| - François Saint | Saint-Ouën-des-Toits |
| - Pierre Férandin | Saint-Pierre-la-Cour |
| - Pascal Lochar | Saint-Pierre-la-Cour |

La délibération est adoptée à l'unanimité.

• **CC137 - ORGANISMES EXTÉRIEURS – MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS**

Rapporteur : Florian Bercault

Présentation de la décision

Par délibération du conseil communautaire en date du 31 août 2020, les représentants de Laval Agglomération au sein des organismes extérieurs ont été désignés.

Catherine Roy a démissionné du poste de conseillère communautaire de Laval Agglomération.

Louis Michel souhaite se retirer du groupe de travail "Agriculture" avec la Chambre d'Agriculture.

Par conséquent, il convient d'apporter les modifications suivantes :

Le ZOOM – Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle de Laval

L'association du Centre de culture scientifique technique et industrielle de Laval a notamment pour objet de promouvoir, par tous les moyens utiles, le développement de la culture scientifique technique et industrielle auprès de tout public.

Elle est composée de partenaires "institutionnels", de partenaires "scientifiques", de partenaires "économiques", de partenaires "associatifs" et enfin de partenaires "individuels".

Selon les statuts, Laval Agglomération doit désigner 5 représentants.

Sont désignés pour siéger dans les instances du centre de culture scientifique technique et industrielle :

- Bruno Fléchar
- Patrick Péniguel,
- Julien Brocail,
- Éric Paris,
- **Marie-Laure Le Mée Clavreul en remplacement de Catherine Roy.**

Lycées

Les articles R421-14 et suivants du Code de l'Éducation précisent les attributions des Conseils d'Administrations et des Commissions Permanentes dans chaque collège et lycée.

Sont désignés pour représenter Laval Agglomération dans chacun des établissements suivants :

Collèges	Titulaires	Suppléants
Alain Gerbault	Camille Pétron en remplacement de Catherine Roy	David Cardoso

Co-animation du groupe de travail "Agriculture" avec la Chambre d'Agriculture

Sous l'égide de la commission "Environnement" de Laval Agglomération, un groupe de travail "agriculture" est créé. Sa composition est la suivante :

Sont désignés :

Titre / Organisme	Noms des titulaires
4 conseillers communautaires issus de la commission "environnement" de Laval Agglomération.	- Marcel Blanchet - Jérôme Allaire en remplacement de Louis Michel - Julien Brocaïl - Noémie Coquereau
2 conseillers communautaires issus de la commission "aménagement" de Laval Agglomération	- Christine Dubois - Patrice Morin
1 conseiller communautaire issu de la commission "habitat" de Laval Agglomération	- Sylvie Vielle
1 conseiller communautaire issu de la commission "économie " de Laval Agglomération	- Nicole Bouillon

Cette commission se compose également de 8 exploitants agricoles représentant les différents secteurs géographiques et les différents systèmes d'exploitation caractéristiques du territoire

Aussi, vous est-il proposé d'approuver ces remplacements.

Florian Bercault : *Concernant les organismes extérieurs, on vous propose de modifier et donc de désigner, notamment, les représentants au Zoom, donc le CCSTI (Centre de culture scientifique technique et industrielle) de Laval. En remplacement de Catherine Roy, il vous est proposé Marie-Laure Le Mée Clavreul.*

Pour les lycées, il vous est proposé Camille Pétron en remplacement de Catherine Roy et il vous est proposé, dans le groupe de travail "Agriculture" de la Chambre d'agriculture, Jérôme Allaire en remplacement de Louis Michel.

Est-ce que cela demande des remarques ? Non. Je vous propose donc de voter.

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 137/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2024

ORGANISMES EXTÉRIEURS – MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS

Rapporteur : Florian Bercault

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-33 et L5211-1,

Vu la décision unanime du conseil communautaire de ne pas recourir au scrutin secret,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 76/2020 du 31 août 2020 relative à la désignation des représentants du conseil communautaire au sein des organismes extérieurs,

Considérant la démission de Catherine Roy de son poste de conseillère communautaire de Laval Agglomération,

Considérant le souhait de Louis Michel de se retirer du groupe de travail "Agriculture" avec la Chambre d'Agriculture,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire approuve les remplacements dans les organismes extérieurs suivants :

Le ZOOM – Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle de Laval

L'association du Centre de culture scientifique technique et industrielle de Laval a notamment pour objet de promouvoir, par tous les moyens utiles, le développement de la culture scientifique technique et industrielle auprès de tout public.

Elle est composée de partenaires "institutionnels", de partenaires "scientifiques", de partenaires "économiques", de partenaires "associatifs" et enfin de partenaires "individuels".

Selon les statuts, Laval Agglomération doit désigner 5 représentants.

Sont désignés pour siéger dans les instances du centre de culture scientifique technique et industrielle :

- Bruno Flécharde,
- Patrick Péniguel,
- Julien Brocaïl,
- Éric Paris,
- **Marie-Laure Le Mée Clavreul en remplacement de Catherine Roy.**

Lycées

Les articles R421-14 et suivants du Code de l'Éducation précisent les attributions des Conseils d'Administrations et des Commissions Permanentes dans chaque collège et lycée.

Sont désignés pour représenter Laval Agglomération dans chacun des établissements suivants :

Collèges	Titulaires	Suppléants
Alain Gerbault	XXX en remplacement de Catherine Roy	David Cardoso

Co-

animation du groupe de travail "Agriculture" avec la Chambre d'Agriculture

Sous l'égide de la commission "Environnement" de Laval Agglomération, un groupe de travail "agriculture" est créé. Sa composition est la suivante :

Sont désignés :

Titre / Organisme	Noms des titulaires
4 conseillers communautaires issus de la commission "environnement" de Laval Agglomération.	- Marcel Blanchet - XXX en remplacement de Louis Michel - Julien Brocaïl - Noémie Coquereau
2 conseillers communautaires issus de la commission "aménagement" de Laval Agglomération	- Christine Dubois - Patrice Morin
1 conseiller communautaire issu de la commission "habitat" de Laval Agglomération	- Sylvie Vielle
1 conseiller communautaire issu de la commission "économie " de Laval Agglomération	- Nicole Bouillon

Cette commission se compose également de 8 exploitants agricoles représentant les différents secteurs géographiques et les différents systèmes d'exploitation caractéristiques du territoire

Article 2

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, six conseillers communautaires s'étant abstenus (Didier Pillon, Samia Soultani, Marie-Cécile Clavreul, Chantal Grandière, Pierre Besançon et Yannick Borde).

Florian Bercault : *Nous passons au rapport d'activité de Laval Agglomération en 2023. On deviendrait presque nostalgique de l'année 2023, vu le contexte actuel.*

• INFORMATION - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DE LAVAL AGGLOMÉRATION

Florian Bercault : *Donc, je vous invite surtout à lire l'édito que je vous ai rédigé, qui rappelle le contexte de notre élection depuis 2020, rien ne nous aura été épargné. Nous pourrions parler de la crise sanitaire, de la sécheresse, des émeutes urbaines, de l'inflation, de la transition écologique qui tarde à avancer, des alertes à la bombe que nous avons subies, notamment à la ville de Laval, des guerres aux portes de l'Europe, bref je m'arrête là, mais nous avons été d'une résilience sans nom et je crois que nous nous adaptons à l'incertitude du monde aujourd'hui.*

Et, dans cette incertitude, il n'y a rien de mieux que d'agir et je remercie tous nos agents territoriaux qui ont agi sur l'année 2023. Nous sommes fiers de ces agents qui ont permis à Laval Agglomération d'embrasser ce projet de transformation pour se préparer aux crises à venir et puis, surtout, préserver l'essentiel, cette qualité de vie qui caractérise notre territoire. Nous avons donc pu, sur l'année 2023, engager des actions fortes de transition environnementale, en accompagnement, notamment, la transformation des logements de passoires thermiques en rénovation énergétique.

Nous avons pu décarboner notre flotte de véhicules avec l'arrivée de TUL (Transports urbains lavallois) électriques. Nous avons pu, aussi, nous attaquer aux friches, avec le beau projet de la friche de Port-Brillet. C'est important de le souligner. Nous pourrions évoquer le développement en cours de notre campus, afin de penser aux générations futures, de rester une terre d'accueil et de faire réussir nos jeunes Mayennais grâce à de réels projets d'investissement qui, petit à petit, voient le jour. Nous pourrions parler de la rénovation urbaine de nos quartiers, du plan local de l'habitat, qui visent à lutter contre les logements indignes et continuer à développer une offre de logement pour accueillir de nouveaux habitants.

Nous pourrions parler de l'action de concertation avec le conseil de développement, tant d'actions dont nous sommes fiers, sans oublier le développement économique de notre territoire, avec des projets qui vont voir le jour, j'espère, cette année ou l'année prochaine, des grands projets que nous ouvrons : la plateforme rail-route, le parc Grand Ouest ou la rénovation du stade Le Bassier.

Bref, vous avez tout dans ce rapport d'activité. Je vous remercie à nouveau pour votre implication au sein de ce conseil communautaire et pour votre contribution à la vie de la démocratie communautaire, qui ne fonctionne pas aussi bien partout, quand on se compare. Donc, bravo et merci à vous et à tous les agents. Je ne sais pas s'il y a des remarques sur l'année 2023, mais tout est dans le document.

Non. Je crois qu'on doit l'approuver en votant. Non, on ne doit pas l'approuver, on en prend acte. Je pensais qu'il fallait voter pour en prendre acte, mais ce n'est pas un souci, on s'adapte.



20
23

Rapport
~ D'ACTIVITÉ ~



Sommaire

01

Un territoire attractif et entrepreneurial

1.1 Economie	05
1.2 Immobilier	06
1.3 Emploi	08
1.4 Enseignement supérieur	10

02

Une agglomération accueillante et solidaire

2.1 Aménagement et urbanisme	13
2.2 Habitat	15
2.3 Cohésion sociale	16
2.4 Santé	17

03

Agir face aux défis climatiques

3.1 Transport et mobilité	19
3.2 Eau et assainissement	21
3.3 Gestion des déchets	22
3.4 Environnement	23

04

Un cadre de vie et une offre de service de qualité

4.1 Culture	27
4.2 Sport	29
4.3 Tourisme	30

05

Une agglomération performante et démocratique

5.1 Ressources humaines	33
5.2 Communication	34
5.3 Budget - Finances	37

Rapport d'activité 2022 Laval Agglomération
 Directeur de publication : Florian Bercault, Président de Laval Agglomération
 Directrice de la communication : Stéphanie Goussier, Directrice de la communication
 Département Valorisation, Attractivité et Participation : Stéphanie Goussier
 Rédaction : Elise François-Danville et les directions générales adossées
 Photographies : Chloé Beshin, Nadia Boussouane
 Maquette et mise en page : Stéphanie Goussier
 Laval Agglomération
 1, place du Général Foyatier, 35008 LAVAL, Cedex
 Tél. : 02 49 49 49 47 - www.lavalagglo.fr
 Courriel : laval-agglo@lavalagglo.fr
 Édition : Octobre 2023

Édito

Depuis 2020, nous avons traversé : crise sanitaire, sécheresse, émeute urbaine, inflation, transition écologique, alerte à la bombe, guerre, aux portes de l'Europe, ... des crises avec une certaine intensité et répétition qui prouve que nous sommes dans un monde où l'incertitude devient la norme.

Dans un monde d'incertitude, il faut savoir prendre son risque. Laval Agglomération a choisi un projet qui rassemble, qui unit, qui offre un espoir mais aussi qui porte une ambition forte. Un projet de transformation pour se préparer aux secousses multiples et redonner un bon sens à nos vies.

Laval Agglomération entend promouvoir des modes de vies respectueux des ressources et de la nature en décarbonnant nos déplacements, en rénovant les logements passifs thermiques, en lançant des projets de production d'énergies renouvelables, en réduisant la production des déchets. Prendre soin des terres arables n'a jamais été aussi nécessaire. C'est pourquoi Laval Agglomération s'est engagée dans un programme de sobriété foncière. Nous avons lancé la réhabilitation de la friche de la fonderie à Port Brillet. Nous nous sommes engagés dans un plan alimentaire territorial et dans la démarche Territoire Engagé pour la Nature.

Laval Agglomération s'engage pour les générations futures. En matière d'enseignement supérieur pour développer un éco-campus offrant les meilleures conditions de vie et de réussite aux étudiants et aux chercheurs, en accompagnant les acteurs du site lavallois à développer de nouvelles formations. Nous entendons résolument promouvoir les démarches RSE et des politiques RH inclusive dans les entreprises du territoire.

Nous voulons également défendre la cohésion sociale en veillant à offrir un logement digne pour tous et toutes. C'est l'objectif de notre Plan Local de l'habitat qu'il nous faut évaluer. C'est aussi le sens de la rénovation urbaine des quartiers populaires qui se déploie sur le grand Saint-Nicolas. C'est aussi le sens que nous entendons donner à notre projet culturel de

territoire qui défend la culture au plus près des habitants.

Laval Agglomération c'est aussi faire le choix de la coopération et dépasser les clivages et les rivalités stériles. Faire travailler ensemble 34 communes qui chacune a son identité propre mais qui choisissent de s'unir pour porter plus loin un projet de territoire ambitieux et utile aux habitants. Nous avons su mobiliser un conseil de développement qui s'empare des enjeux du territoire pour contribuer aux côtés des élus.

À l'échelle du territoire nous y arriverons tous ensemble. Entreprise, Association, Economie Sociale et Solidaire, citoyen, agent du service public. Car nous sommes des solutionneurs. Nous avons la capacité à partir des coalitions pour avancer.

Nous savons aussi que c'est en mettant en commun nos forces et nos moyens que nous pourrions décaler les investissements majeurs à faire pour à la fois lutter contre le réchauffement climatique et adapter notre territoire au dérèglement qui en découle.

L'agglomération porte ainsi des projets d'aménagements structurants pour le territoire comme la nouvelle usine des eaux, dans le domaine économique (Plateforme rail Route, Parc Grand Ouest), et d'attractivité (futur Stade Le Bassier).

Je remercie tous les Vices présidents et conseillers de Laval Agglomération qui œuvrent avec énergie, détermination, pour donner du sens et du corps à notre projet de territoire. Je remercie l'ensemble des équipes de Laval Agglomération. Ce rapport d'activité est le leur.

Florian Bercault
 Président de Laval Agglomération,
 Maire de Laval



UN TERRITOIRE attractif et entrepreneurial

Convaincue qu'une grande part du dynamisme de l'agglomération est le résultat d'une culture entrepreneuriale riche, Laval Agglomération a choisi de soutenir les entreprises et de favoriser leur transition écologique, à travers de nouveaux outils de financement. Côté emploi, les initiatives ont également été portées. Quant au département de l'enseignement supérieur et de la recherche, il poursuit son objectif d'accueillir 10 000 étudiants à l'horizon 2030.

économie

INITIER ET SOUTENIR LA RSE

Laval Agglomération a mis en place plusieurs actions afin d'initier une démarche durable au sein des entreprises via la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Objectifs : limiter les impacts négatifs de leurs activités et améliorer leur environnement, qu'il soit humain, social ou naturel. Laval Economie a ainsi animé des ateliers (54 participants), des fresques (65 participants), et des échanges de pratiques. Deux projets d'économie circulaire ont aussi été valorisés : une collecte de palettes au sein des entreprises portée par l'association Bois Debout, et un projet de recyclage des menuiseries porté par les associations Val'orisons 53, Bois Debout, et Alternatril. Deux événements ont été organisés : AGIR (278 participants) et une soirée Inspiration (114 participants).

UN PAS DE PLUS VERS LE PARC GRAND OUEST

L'année 2023 a permis la finalisation du plan de composition de la zone d'activité industrielle de 150 ha (entre Louvermé, la Chapelle-Anthenaise et Argentré), qui respecte les contraintes environnementales. Les dossiers réglementaires ont été déposés à la fin de l'année. Pour rappel, ce projet qui est en réflexion depuis plus de 10 ans, a pour objectif de doter l'agglomération lavalloise d'un outil attractif au service du développement économique et de la création d'emplois.

LA CELLULE D'OBSERVATION ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE ÉTOFFE SON PORTAL

- 5 fiches réalisées : commerce, foncier, chômage, enseignement supérieur, emploi.
- 1 portail open data avec 51 indicateurs d'activités économiques.

ZOOM SUR LE SALON AGIR

Le premier salon AGIR (Acteurs Générateurs d'Impact Responsable) dédié à la responsabilité sociale des entreprises (RSE) s'est déroulé à l'Espace Mayenne le 16 novembre 2023. L'événement était co-organisé avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'Association pour la Promotion de l'Economie sociale et solidaire, en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Agriculture. Plus de 300 chefs d'entreprises et salariés venus de toute la Mayenne ont pu échanger autour des pratiques éthiques et durables au sein des entreprises.



#immobilier

2^{ÈME} PARTICIPATION DE L'AGGLO AU SIMI

Pour la deuxième année consécutive, Laval Agglomération était représentée au SIMI à Paris, un salon de l'immobilier d'entreprises qui réunit les investisseurs et les utilisateurs immobiliers. Aux côtés de Laval Mayenne Aménagements, elle a pu faire la promotion du territoire, présenter ses projets emblématiques ainsi que les opportunités à venir.



UN FONDS POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES ENTREPRISES

Sept entreprises ont été accompagnées dans leur transition énergétique grâce à 325 722 € de subventions accordées par Laval Agglomération. Le dispositif repose sur l'ambition que chaque euro d'argent public doit avoir un impact sur le bilan carbone du territoire. Les fonds alloués ont pour objectif de limiter le nombre de passifs énergétiques tout en permettant aux entreprises de réduire leur facture en énergie.

SOUTENIR LA RÉNOVATION DES COMMERCES DES CENTRALITES

À travers son fonds immobilier de proximité, Laval Agglomération soutient le développement des activités commerciales, artisanales et marchandes dans les centralités. En permettant aux boutiques de se moderniser et de gagner en attractivité, il contribue à redynamiser les centres-villes. Dans un contexte économique soustrait à une inflation galopante, ce fonds a été d'autant plus précieux. En 2023, 107 406 € de subventions ont été engagés, permettant à 10 commerces de rénover leurs locaux.



Membres de l'entreprise à bout d'emploi

LE CHÔMAGE LONGUE DURÉE, BIENTÔT UN VIEUX SOUVENIR ?

Depuis 2021, Laval Agglomération expérimente le dispositif national "Territoires zéro chômage de longue durée" sur le Grand Saint-Nicolas (Pavement, Charité, Mortier, Murat, Kellermann). Objectif : partir des compétences des personnes pour créer leur futur emploi. En juillet 2023, Laval Agglomération a obtenu son habilitation pour la création d'une entreprise à but d'emploi (EBE), et ainsi proposer des CDI aux 300 habitants concernés dans ce quartier.

LES CHANTIERS, VÉRITABLES TREMPLINS POUR L'AVENIR

Laval Agglomération a mis en place deux dispositifs dédiés au recrutement de personnes éloignées de l'emploi : le chantier d'avenir et le chantier tremplin. Il s'agit de contrats à durée déterminée de 20 à 28 heures par semaine pour une durée de 4 à 12 mois. Le recrutement s'opère sur la motivation du candidat et non sur ses compétences. En 2023, une cinquantaine de personnes ont travaillé sur des chantiers dits "d'avenir" et "tremplin". Parmi les réalisations, on compte le mur en pierre de l'espace De'Aune à Saint-Berthevin, et la fresque de la salle de loisirs de Montjean.



SEMAINE LAVAL EMPLOI, NOUVEAU FORMAT

Du 10 au 13 octobre 2023, la Semaine Laval Emploi a proposé une nouvelle formule pour son incontournable salon dédié à l'emploi. Pour cette 9^{ème} édition, le formule sur jour, un thème, un lieu a été retenue. Les visiteurs ont pu choisir leurs journées de visite en fonction de quatre thématiques : reconversion professionnelle, création d'entreprise, emploi, et métiers qui recrutent. Au total, 60 animations ont été proposées (forums, micro conférences, ateliers ou job datings).



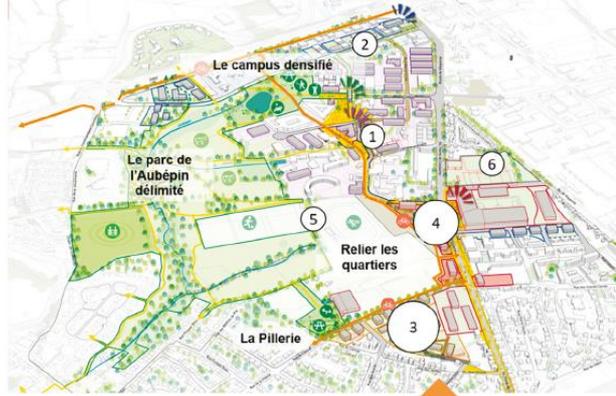
enseignement supérieur, recherche et innovation

SLESRI : LES NOUVELLES AMBITIONS POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'année 2023 a permis l'élaboration et la rédaction partenariale du nouveau Schéma Local de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI) pour une validation début 2024. Des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (publics ou privés) sont partenaires du SLESRI : Le Mans Université (IUT et faculté de Droit), FESIEA, TESTACA, l'Université Catholique de l'Ouest, TENSAM et l'École de design...

UN PAS DE PLUS DANS L'INSTALLATION DE L'UCO AU CAMPUS

Le bâtiment d'enseignement supérieur de 2 260m² dédié à l'UCO (Université Catholique de l'Ouest) pourra accueillir jusqu'à 600 étudiants sur le campus universitaire Laval-Changeé. Ce projet s'inscrit dans l'objectif commun et partagé d'atteindre 10 000 étudiants en Mayenne à l'horizon 2030. Rien n'a été négligé dans ce projet, ni l'optimisation des conditions de travail pour les étudiants (lumière naturelle, proximité des locaux, autonomie, accessibilité, confort thermique et acoustique...), ni la dimension environnementale, prise en compte dans ce bâtiment économe et sobre. Le calendrier prévoit une mise en service du bâtiment en 2026.



10

UNE ÉCOLE DE DESIGN AU CAMPUS DE LAVAL

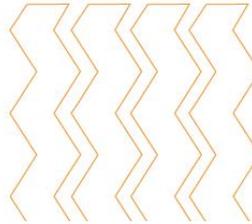
Laval Agglomération a travaillé sur l'implantation de l'École de design de Nantes Atlantique avec une première rentrée prévue en septembre 2024. Installée dans les locaux du Laval Virtual Center, elle y proposera quatre formations : 3 DN MADE (Diplôme National des Métiers d'Art et du Design) en bac +3, et un Diplôme de Design de niveau bac +5.

AMÉNAGEMENT DU CAMPUS PORTE DE L'AUBEPIN

L'étude de planification urbaine lancée en 2022 a permis d'aboutir en 2023 à l'élaboration d'un plan guide de ce secteur qui regroupe la Technopole, le Campus, et l'avenue de Couberthain. Au cœur de celui-ci figure le développement de l'éco-campus pour faire évoluer les établissements, accueillir de nouvelles formations et offrir de nouveaux services nécessaires à la vie étudiante. Cet aménagement devrait voir le jour en 2027/2028.

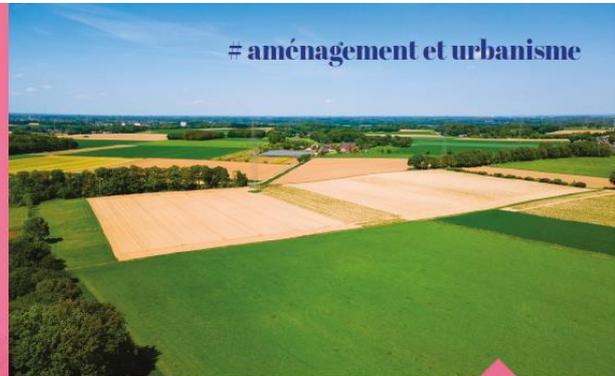
EN CHIFFRES

- 5 890 étudiants et alternants sur le territoire dont 45% de Mayennais ;
- 6 projets accompagnés au titre des initiatives par, et pour, les étudiants.



11

aménagement et urbanisme



2

UNE AGGLOMÉRATION accueillante et solidaire

Le travail de concertation mené tout au long de l'année avec les habitants et les élus locaux a permis le lancement de projets d'aménagement ambitieux et durables. Un soutien accru a été apporté aux propriétaires dans la rénovation énergétique de leur logement et la lutte contre les logements vacants s'est poursuivie. En termes d'accès aux soins et d'accompagnement des familles, Laval Agglomération a réaffirmé sa volonté de lutter contre la précarité et de favoriser la cohésion sociale.

12

LA FUTURE PORTE DE L'AUBEPIN SE DÉSINE

Une étude de planification urbaine à l'échelle intercommunale a été finalisée en 2023. Elle prévoit l'aménagement de la porte de l'Aubépin d'ici 2027 autour du grand espace naturel qu'est le parc Aubépin. Parmi les projets figurent l'éco-campus, la requalification et la transition écologique du Technopole, la revue des interconnexions et des mobilités dans la zone, ou encore la restructuration du stade Le Basser.



LES ÉLUS FORMÉS À LA LOI ZAN

Instauré en 2021 par la loi Climat et résilience, l'objectif ZAN (Zéro Artificialisation Nette) vise à diviser par deux tous les dix ans, le rythme d'urbanisation des espaces naturels, pour atteindre zéro artificialisation nette en 2050. Afin de mettre en œuvre cette loi complexe, des élus ont été formés aux objectifs et à la mise en œuvre du ZAN lors de la Conférence des Maires en novembre 2023.

L'AGGLO DEUX FOIS LAURÉATE :

- Laval Agglomération s'est distinguée deux fois :
- en tant que territoire pilote de sobriété foncière (TSPF), un dispositif porté par le ministère de la Transition écologique et l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), qui vise à accompagner et à soutenir des territoires pour réinventer un modèle de densification urbaine qui favorise la sobriété foncière.
 - dans un appel à manifestation d'intérêt (AMI) des réhabilitations des friches commerciales et entrées de ville avec le projet de la fondrie de Port Billet.

13



aménagement et urbanisme

FONDRIE DE PORT-BRILLET : UNE NOUVELLE ÉTAPE FRANCHIE

Fermé depuis 2011, le site industriel de Port-Brillet a entamé sa mutation en 2022 sous l'impulsion de Laval Agglomération devenue propriétaire des lieux. Objectifs : retrouver de l'activité économique sur le site et créer une place publique à dimension citoyenne. Confiée à Laval Mayenne Aménagements, cette mission a fait l'objet d'une concertation avec les habitants. En 2023, les premiers travaux de dépollution du site ont été lancés.

ÉVOLUTION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

- Campus-technopôle, OAP du Parc de l'Aubépin, et OAP du stade Coubertin ;
- réalisation de 7 procédures d'évolution du PLUI pour les communes de l'agglo dont Loinon, Forcé, Laval ou encore Changé ;
- modification n°2 permettant à 20 communes de l'agglomération de réaliser un projet ou de corriger une erreur sur les plans.

14



OPÉRATION "TOUR DES COMMUNES"

Durant l'année 2023, le service urbanisme réglementaire a mené, conjointement avec le service prospective et planification, une opération intitulée "tour des communes". Cette action a consisté à rencontrer les maires des 34 communes sur leur propre territoire pour recueillir leurs besoins et attentes à l'égard du nouveau PLUI, et permettre d'apporter des améliorations aux PLUI actuels.

EN CHIFFRES

- Le service urbanisme réglementaire a délivré :
- 68 permis de démolir
 - 94 autorisations préalables de pose d'enseigne
 - 53 Certificats d'urbanisme opérationnels
 - 762 permis de construire
 - 2247 déclarations préalables
 - 29 permis d'aménager

cohésion sociale

UN EHPAD HORS LES MURS

Depuis avril 2023, l'Agence Régionale de Santé a autorisé et financé une mission de centre de ressources territorial CRT (dit «EHPAD hors les murs») pour les personnes âgées domiciliées dans l'agglomération. Celui-ci permet aux personnes âgées de vieillir chez elles le plus longtemps possible grâce à un accompagnement renforcé à domicile. Cela passe par des réponses innovantes, en alternative ou en attente d'une entrée en établissement, et de fluidifier le parcours des personnes en s'appuyant sur une coordination intégrée et renforcée des différents professionnels et une sécurisation du domicile.

DÉPLOIEMENT DES ACTIONS AUPRÈS DES FAMILLES ET ALLOCATAIRES

Dans le cadre du projet de territoire de Laval Agglomération, la Convention Territoriale Globale (CTG) de la CAF est une démarche stratégique partenariale qui répond à 4 enjeux majeurs :

- proposer un projet familial et social adapté à chaque territoire ;
- rendre plus lisibles les actions communes avec la construction d'un projet global ;
- renforcer le travail entre les institutions ;
- dégager les moyens pour développer des actions innovantes et expérimentales sur le territoire.

L'un des premiers projets menés en 2023 a consisté en l'élargissement des relais petite enfance au niveau des communes non couvertes.



16

LOGEMENTS SOCIAUX : LE PROCHAIN PLAN PARTENARIAL EN GESTATION

La délibération communautaire du 23 mars 2023 a engagé Laval Agglomération dans la procédure d'élaboration de son second plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs pour la période 2024-2029. Il vise à mieux organiser localement l'enregistrement et la gestion de la demande locative sociale, la liste des situations des demandeurs qui justifient un dispositif particulier d'instruction et d'attribution, les conditions de réalisation des diagnostics sociaux et des mesures favorisant l'accès et le maintien dans le logement, les outils de suivi de la mise en œuvre de ce plan partenarial de gestion.

LA LUTTE CONTRE LES LOGEMENTS VACANTS EST LANCÉE

Le service Habitat de Laval Agglomération a souhaité inciter les propriétaires de locaux vacants depuis plus de 2 ans situés dans les centralités à remettre leurs biens sur le marché. Un courrier est adressé aux propriétaires concernés pour leur proposer un accompagnement gratuit, d'un architecte et du conseiller France Rénov' de la Maison Départementale de l'Habitat : visite sur site, définition du projet et de sa faisabilité économique, orientation pour sa réalisation, diagnostic énergétique, conseils techniques et financiers pour les travaux. Sur le territoire, 1 086 logements sont concernés, majoritairement des petits appartements situés dans des immeubles anciens en monopropriété.

OPÉRATIONS "THERMOFAÇADES" SCRUTER LES HABITATIONS

Chaque année, le service Habitat lance un appel à candidature auprès des 34 communes pour proposer des animations "thermofaçades". En 2023, Changé et Saint-Jean-sur-Mayenne ont été retenues et une vingtaine de propriétaires ont pu bénéficier de l'expertise des conseillers France Rénov' de la Maison de l'Habitat. Au moyen de clichés thermographiques de l'extérieur, ils ont pu identifier les déperditions énergétiques des logements. Une conférence sur la rénovation énergétique et les aides financières leur a ensuite été proposée.

habitat

LOGER CHEZ L'HABITANT, C'EST POSSIBLE !

Laval Agglomération a lancé le dispositif Habitat Temporaire chez l'habitant en partenariat avec l'Association Départementale pour le Logement des Jeunes (ADLJ). Il permet aux jeunes de 15 à 30 ans, en apprentissage, en stage ou en mobilité professionnelle, de bénéficier d'un logement au plus près de leur emploi ou lieu de formation, pour la somme de 15 €/nuît. L'association, de son côté, fait concorder des profils d'hébergeurs et d'hébergés. Une façon de faciliter la mobilité et de contribuer à l'attractivité du territoire.

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE CHEZ L'HABITANT



EN CHIFFRES

- 1265 logements autorisés et 219 logements locatifs sociaux agréés
- 284 demandes pour l'amélioration des logements du parc privé (234 en 2022)
- 52%, c'est le gain moyen énergétique par logement à la suite d'une rénovation

15

santé

32 ACTIONS POUR LA SANTÉ

En 2023, le Contrat local de santé a été renouvelé, avec un territoire étendu à l'échelle de l'agglomération. L'idée est de mener une approche collective et collaborative pour engager la dynamique à travers le partage d'expériences, la mise en commun de moyens, etc. Signé avec l'Agence Régionale de Santé, il repose sur 32 actions autour de plusieurs axes (adaptation de l'offre en santé, actions de prévention et de réduction des risques, promotion de la santé environnementale ou encore facilitation du parcours d'accompagnement des personnes fragiles). La première action a permis la création d'un réseau de référents santé au sein des 34 communes de l'agglomération.



Une partie de l'équipe de travail

LE SERVICE SANTÉ MENTALE ET PRÉCARITÉ EN ACTION

En 2023, le service Santé mentale et précarité a poursuivi son action auprès de bénéficiaires en grande précarité et porteurs de troubles psychiques. Les liens entre santé et précarité représentent des enjeux majeurs dans le champ des politiques de santé publique. Il a été démontré l'impact de la précarité sur l'état de santé physique et son rôle dans l'augmentation de la prévalence des troubles psychologiques.

En 2023, 189 personnes ont été accompagnées par le service qui coordonne également le conseil local en santé mentale pour trouver collectivement des solutions concrètes d'accompagnement social, de logement, ou de soins.

17

3

AGIR FACE aux défis climatiques

Placée au cœur du mandat des élus de Laval Agglomération, l'accélération de la transition énergétique a été soutenue en 2023 à travers l'achat de bus électriques, la promotion des mobilités douces, la construction d'une nouvelle usine des eaux, le PCAET, le PAT, le COT, mais aussi le déploiement d'une agriculture urbaine. L'Agglo s'engage résolument dans une dynamique résiliente, durable et vertueuse.

18



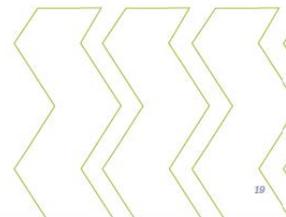
#transport et mobilité

UNE ANNÉE DE TRANSITION POUR LES TUL

Alors que les élus de Laval Agglomération ont fait le choix audacieux de valider un changement de délégataire (RATP Dev après Keolis), une première étape a eu lieu en janvier 2023 avec l'extension de service (Tulio et Mobilis) sur les 14 communes de l'ex-Pays de Loiron. En septembre, la nouvelle offre a été déployée sur l'ensemble du réseau mais de nombreux dysfonctionnements ont été constatés. Les équipes de l'Agglo se sont donc fortement impliquées aux côtés de RATP Dev pour pallier ces difficultés et permettre de répondre aux exigences du service public. À noter : Laval Agglomération a fait le nécessaire pour qu'une compensation financière soit proposée aux usagers pour les mois de septembre et octobre 2023. En 2023, 4 969 036 voyages ont été effectués (-0,42% par rapport à 2022).

DES BORNES ÉLECTRIQUES POUR LES TUL

Les travaux d'approvisionnement au dépôt avec la construction d'un transformateur électrique dédié et l'installation de bornes électriques, ont été commencés en 2023. La livraison est prévue à l'automne 2024 pour un montant de 800 000 € HT. En parallèle, six nouveaux bus électriques ont été mis en service en septembre 2023 sur la ligne B.



19

DEUX NOUVEAUX PONTS ÉLÉVATEURS POUR LES BUS

Laval Agglomération a investi dans deux ponts élévateurs au dépôt des TUL pour lever les bus et les cars. Les anciens étaient vieillissants et les contrôles techniques avaient émis des alertes sur l'état des fosses. Les travaux ont été faits avec l'appui du service Bâtiment.

M-TICKET : VOTRE TITRE SUR VOTRE SMARTPHONE !

Laval Agglomération a lancé en avril 2023 le M-Ticket. Pratique, rapide, écologique. L'application permet d'acheter son titre de transport directement depuis son smartphone, puis de valider le trajet en flashant les tags 2D à l'entrée du véhicule. En 2023, 40 000 tickets ont été vendus par ce canal.



POSE DE LA PREMIÈRE VANNE POUR LA FUTURE USINE D'EAU POTABLE

Le 1^{er} décembre 2023, élus et partenaires se sont réunis pour la pose symbolique de la première vanne de la future usine des eaux sur le site de la Blochère à Changé, qui viendra remplacer celles de Laval et de Saint-Jean-sur-Mayenne. Équipement majeur sur le territoire de Laval Agglomération, la nouvelle usine poursuit plusieurs objectifs : améliorer la qualité de l'eau potable en adoptant les techniques les plus vertueuses et efficaces de traitement, réduire le niveau de prélèvement d'eau dans la Mayenne, et diminuer l'impact écologique du traitement de l'eau. La mise en service de cette usine est prévue en 2026.



21

SUCCÈS DE L'OPÉRATION VELO CARGO

Laval Agglomération avait modifié son aide en 2022, en promouvant les vélos cargos avec 300 € par vélo. L'objectif était alors d'accroître la transition écologique en permettant à des familles de remplacer un véhicule thermique et de le remplacer par un vélo adapté au transport de la famille. En 2023, 43 subventions ont été accordées pour un montant de 12 900 €.



20

LA VIEUX EN CHIFFRES

- Les participations financières de Laval Agglomération sur les voiries
- 101 000 € : aménagements cyclables communaux : rue Charles de Gaulle à Bonchamp et Berthe Marcou ;
 - 420 000 € : travaux de gros entretien de voirie sur diverses zones d'activités ;
 - 96 000 € : sécurisation électrique des zones d'activités des Pavés et de l'Écoparc de la Gravelle ;
 - 228 000 € : extension de la zone d'activité de la Meslerie à Saint-Quén-des-Tolts



RÉDUIRE DE 15% LA PRODUCTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Le conseil communautaire du 2 octobre 2023 a approuvé le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2023-2025. Ce programme ambitieux concerne l'ensemble des déchets produits par les habitants et les petits professionnels qui sont collectés par Laval Agglo dans les bacs, les conteneurs et en déchèteries. L'objectif principal est de réduire de 15% la production des déchets des ménages par rapport à 2021, soit passer de 605 kg/an/habitant en 2021 à 432 kg/an/hab en 2025.

48 actions seront déclinées autour de 4 axes :

- Prévention et gestion de proximité des biodéchets ;
- Promotion de la consommation responsable ;
- Promotion de l'économie circulaire ;
- Exemplarité de la collectivité.

EN CHIFFRES

- 551 kg de déchets produits par habitant, soit 0,8 % de moins qu'en 2022 ;
- 1 986 composteurs distribués portant à 9 937 le nombre de foyers équipés par Laval Agglomération ;
- 98% des déchets valorisés (recyclage, incinération, ou compostage).

22

DÉFI ZÉRO GASPI PENDANT LES FÊTES

Laval Agglomération a organisé en 2023 son deuxième Défi Zéro Gaspi « éditions réveillons » qui visait à sensibiliser à la réduction des déchets durant les fêtes de fin d'année. Objectif : réduire de 30% sa production de déchets ménagers et montrer que le changement est possible. 51 foyers ont été accompagnés, soit 131 habitants qui ont produit 22% de déchets produits de moins que l'année précédente.



environnement

LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) ADOPTÉ

Outil opérationnel pour mettre en œuvre la transition énergétique et climatique locale, le PCAET a été validé le 10 juin 2023. Il est le fruit d'un important travail de concertation et d'ateliers afin de construire un programme d'actions porté par le plus grand nombre : collectivités, partenaires institutionnels, acteurs économiques, sociaux et culturels, et habitants. L'ensemble des documents a ensuite été déposé aux instances régionales pour avis réglementaire en décembre 2023.

PREMIÈRE PHASE DU CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL

Proposé par l'ADEME pour accélérer les démarches de transition écologique des collectivités, le Contrat d'Objectif Territorial (COT) avait été validé en 2022. L'année 2023 a permis le lancement de la phase 1 : développement et/ou renforcement d'une gouvernance interne avec la participation de 50 agents, et réalisation d'un état des lieux afin d'apprécier la dynamique en cours sur les deux référentiels du programme (climat-air-énergie et économie circulaire).



LES DEUX CONSEILLERS EN ÉNERGIE PARTAGÉS À L'ŒUVRE

Les Conseillers en Énergie Partagés (CEP) interviennent auprès des communes de l'agglomération et apportent des solutions / astuces pour agir sur la transition énergétique du patrimoine des communes. Ils ont réalisé différents travaux sur l'année 2023 : bilan énergétique et de la consommation en eau pour toutes les communes (hors ville de Laval) avec présentation en commission ou en conseil municipal, accompagnement à la définition et la saisie des zones d'accélération Énr pour les communes, suivi de 18 projets d'amélioration énergétique sur le territoire.

LE PLAN D' ACTIONS DU PAT VALIDÉ

Le 16 octobre 2023, les élus de la collectivité ont validé le plan d'actions du Projet Alimentaire Territorial (PAT). Ce dernier est le résultat d'une concertation territoriale d'un an et demi avec l'ensemble des acteurs socio-économiques souhaitant prendre part à la construction de la politique alimentaire du territoire. Pour cela, 77 ateliers ont été réalisés entre mai 2022 et juin 2023. Ils ont permis de définir 6 axes parmi lesquels : la protection et la valorisation des ressources naturelles, le soutien à une agriculture durable, l'accès pour tous à une alimentation de qualité, ou encore la correspondance entre l'offre et la demande locale.



ÇA AVANCE DU CÔTÉ DE LA FERME URBAINE DE SAINT-NICOLAS

Laval Agglomération figure parmi les 100 territoires français soutenus par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) pour le déploiement d'une agriculture dite "urbaine" dans le quartier Saint-Nicolas de Laval. Un projet social, solidaire et participatif qui permettra de nourrir sainement les habitants en situation de précarité ; repositionner les personnes éloignées de l'emploi, par les activités agricoles ; fédérer les habitants autour de l'agroécologie. L'ensemble des études conduites en 2023 a permis d'identifier les potentialités des terres agricoles de la plaine d'aventure pour ce projet. Des premiers ateliers de concertation se sont également tenus afin d'impliquer les habitants dès le début du projet.



4 UN CADRE DE VIE et une offre de service de qualité

Théâtre, arts vivants, musiques actuelles... L'offre culturelle sur le territoire est variée et ouverte à tous. Elle permet aussi de renforcer l'attractivité du territoire. Côté sport, les équipements communautaires ont accueilli plusieurs actions d'envergure internationale, de quoi faire résonner le nom du territoire par-delà les frontières. Le secteur du tourisme n'est pas en reste : la nouvelle offre de parcours balisés permet de découvrir le territoire en long, en large et en travers.

26



LES 3 CHÊNES : 10 ANS DÉJÀ !

Le théâtre Les 3 Chênes, équipement culturel communautaire situé sur le Pôle Loiron de Laval Agglomération, a fêté ses 10 ans en octobre 2023. À l'affiche sur trois jours : concerts, danse, cirque, lectures, réalité virtuelle et 15 ateliers de découvertes artistiques avec le conservatoire du pôle de Loiron. Festif et rassembleur, l'événement a permis de réunir plus d'un millier de personnes dans ce lieu consacré au spectacle vivant, à la diffusion et à la création.

LE CNAREP BIENTÔT EFFECTIF

Pour sa 2^{ème} année de préfiguration, le futur CNAREP a déjà accueilli 9 compagnies en résidences à l'espace Scouarn, soit 44 artistes sur 12 semaines de travail. 7 ateliers ont été présentés au public du territoire. L'association ALAREP, porteuse du projet, a été créée et verra sa future direction artistique recrutée début 2025. 12 à 15 résidences d'artistes pourront alors être accueillies chaque année.

LE PCT 2024-2027 ADOPTÉ

Les orientations du Projet Culturel de Territoire (PCT) ont été adoptées en conseil communautaire le 13 juin 2023. Fruit d'une concertation, et s'inscrivant dans le cadre de la feuille de route de Laval Agglomération, le PCT a pour ambition de structurer les objectifs, les enjeux et les actions de la collectivité dans le champ de ses compétences culturelles pour les 4 années à venir (2024-2027).



27



culture

LE QUARANTE: PARI GAGNANT POUR BON VIVANT !

L'idée de cet événement était de proposer un rendez-vous festif, familial, musical et gastronomique, en mettant au programme : masterclasses culinaires, brocante, concerts de musique de chambre, et récital de piano. Il a été mené en coopération par le Conservatoire à Rayonnement Départemental, le Théâtre de Laval, le réseau Lecture publique et l'association de collectionneurs de vinyles et de bd de la Mayenne (ACVBD 53). Ce projet a permis d'apporter un nouveau souffle pour le rendez-vous musique classique de début de saison. 2 900 spectateurs ont été accueillis pour cette première édition.

UN CONTRAT TERRITOIRE LECTURE AU NIVEAU DE L'AGGLOMÉRATION

En 2023, un groupe de travail constitué de bibliothécaires, professionnels et bénévoles, a travaillé à la rédaction du Contrat Territoire Lecture (CTL), un dispositif proposé par le DRAC visant à accompagner le développement de la lecture publique au sein d'un territoire autour de 3 axes : le numérique et l'éducation aux médias, l'accessibilité et l'inclusion (dont l'accès à la lecture pour les 9 communes non équipées de bibliothèque), le développement durable.

LA BIB EN 2023

- 25 561 usagers actifs, soit 22% de la population de l'agglomération (la moyenne nationale est à 18%)
- 4 639 nouveaux inscrits
- 600 075 prêts et prolongations de documents

EN CHIFFRES

- Le Conservatoire à Rayonnement Départemental
- 4000 élèves inscrits en enseignement spécialisé ;
- 420 heures hebdomadaires d'interventions hors les murs pour 9 254 élèves touchés.

28



sport

PISCINE : BOUGER LES LIGNES

Laval Agglomération a décidé de mettre fin à 22 ans de délégation de service public pour reprendre la gestion directe du centre aquatique Aquabulle. Objectif : permettre une gestion plus rationalisée de la structure en faisant d'elle un équipement d'intérêt communautaire. Les élus et les services ont mené un travail important : reprise du personnel, révision de la politique tarifaire, augmentation de l'amplitude d'ouverture, programmation des activités en complémentarité avec celles de la piscine Saint-Nicolas. En 2023, les piscines Saint-Nicolas et Aquabulle ont comptabilisé 289 953 entrées.

SOUTIEN AUX ATHLÈTES DES JO DE PARIS

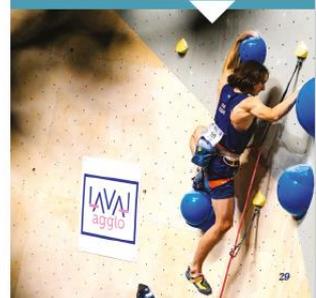
Laval Agglomération a soutenu deux athlètes (Soukamba Sylla et Gabriel Bordier) du territoire en leur octroyant une bourse individuelle de 7 500 €. Celle-ci a permis de les aider dans leur préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

LAVAL AGGLOMÉRATION, TERRE DE JEUX 2024

- Labellisée Terre de Jeux depuis 2019, L'Agglo a poursuivi ses actions de promotion et de soutien au développement sportif, à travers deux axes :
 - L'UTLM (Ultra Trail La Mayenne), une course de 85 km à travers le département, organisée par l'association Le Son de Vie.
 - des tournois de basket en 3x3 organisés par l'Union Sportive Lavalloise (USL).

ÇA "MATCHÉ" DANS L'AGGLO !

- En février, les équipes féminines de football de France, Danemark, Norvège et Irlande ont affrontées sur les pelouses du stade Le Bassier lors du tournoi international de foot féminin. L'occasion de voir du football de très haut niveau et de découvrir les joueuses nationales.
- En juillet, 8 équipes internationales féminines se sont affrontées à l'Espace Mayenne pour le Challenger Cup de volley-ball. Ces rencontres ont eu des retombées économiques importantes : près de 250 000 € ont été dépensés dans le parc hôtelier et auprès des différents prestataires locaux ;
- L'Espace Mayenne a accueilli en octobre la retransmission du tournoi européen d'escalade qualifiant pour les Jeux Olympiques de Paris sur Eurosport, offrant une visibilité supplémentaire à l'agglomération lavalloise.



29



PARCOURIR LE TERRITOIRE

L'année 2023 a vu la création de 2 nouveaux circuits trail et 1 gravel, portant le nombre total à 13 parcours trail (avec 2 urbains, soit 250 km, et 7 parcours gravel allant de 25 à 85 km, soit 350 km au total). Guidage vocal et GPS sont disponibles sur les parcours à travers l'application gratuite OnPiste. Ces circuits permettent de valoriser le territoire et de renforcer son attractivité.

UNE GUINGUETTE À LA HALTE FLUVIALE

En plus de la halte fluviale d'Entrammes, la halte fluviale de Laval, à proximité du square de Boston est désormais gérée par Laval Agglomération. Elle s'offre comme un véritable espace d'accueil, où il est aussi possible de louer des bateaux à moteur sans permis, des pédalos, des vélos nautiques, des barques et des vélos avec ou sans remorque porte-bébé.

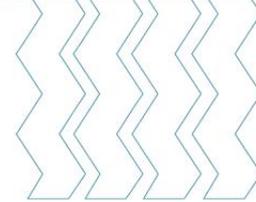
LE VALLIS GUIDONIS REMIS À FLÔT

Après 8 mois de travaux de remise aux normes (renovation de la coque et peintures effectuées par des entreprises locales), le Vallis Guidonis, bateau de croisière de l'Office de Tourisme de Laval, a pu reprendre son activité en septembre 2023.



UN CIRCUIT PÉDESTRE (BIENTÔT) TOUT TRACÉ !

En 2023, la convention de partenariat signée entre la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFR 53) et Laval Agglomération a permis de poursuivre le travail impulsé jusqu'alors, avec l'intégration des 14 communes de l'ancien pays de Loiron au circuit de randonnée communautaire. Le repérage d'un nouveau tracé a été réalisé et des conventions d'autorisation de passage, d'aménagement, d'entretien et de balisage, ont été signées entre Laval Agglomération, la FFR 53, les propriétaires fonciers et les communes.



5

UNE AGGLOMÉRATION performante et démocratique

En consultant et en associant systématiquement les 34 communes du territoire dans les prises de décisions, Laval Agglomération s'inscrit résolument dans un processus démocratique. Au niveau des services, cette dynamique se retrouve dans les efforts poursuivis en matière de formation des agents. En termes de budget, si Laval Agglomération a vu son autonomie réduite, elle est parvenue à maintenir des marges de manoeuvre sur d'autres politiques publiques essentielles.

[en chiffres]
En 2023, le bureau communautaire a été réuni **11 fois** et le conseil communautaire **8 fois**.

ressources humaines

DES FORMATIONS À TOUS LES NIVEAUX

Laval Agglomération a poursuivi ses efforts en matière de formation de ses agents et, comme chaque année, un partenariat a été conclu avec le CNPFT pour l'organisation de formations collectives sur les sites de la ville, du CCAS de Laval, et de L'Agglo. Plus de 25 sessions (soit 55 jours) ont été organisées en 2023. Elles ont porté tout autant sur des domaines transversaux, tels que l'administratif et l'accueil, le management, les grandes causes (égalité femmes-hommes, transition écologique), la sécurité des agents au travail, que sur des besoins spécifiques de direction (vie citoyenne et institutionnelle, enfance famille, petite enfance, personnes âgées, espaces verts, propreté urbaine, ressources humaines, etc.).

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES EN BONNE VOIE

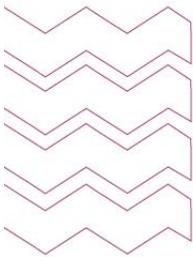
Laval Agglomération attache une attention toute particulière à l'égalité femmes-hommes en œuvrant quotidiennement pour lutter contre les discriminations et préjugés en la matière. Cette politique est portée par la direction des ressources humaines, afin de garantir aux agents de la collectivité un égal accès à l'emploi, au déroulement de carrière, à la prévention des risques professionnels ou encore à la formation. Un plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle femmes-hommes 2023-2026 a été validé par arrêté le 2 août 2023.



#communication, attractivité, participation

L'AQUABULLE CHANGE D'IMAGE

Suite à la reprise en régie du centre aquatique Aquabulle, la direction de la communication a produit une toute nouvelle identité visuelle pour marquer cet espace. Tous les supports de communication et l'ensemble de la signalétique au sein de la piscine ont été remplacés avec notamment l'habillage XXL du silo pour lui apporter une visibilité à plus grande échelle.



34

«MOINS C'EST PLUS», UN NOUVEAU LABEL POUR MIEUX GÉRER SES DÉCHETS

Pour accompagner l'adoption du schéma directeur gestion et prévention des déchets, et notamment le passage en CO5 en janvier 2024, la direction de la communication et de l'attractivité a défini l'axe «Moins c'est plus». Parce qu'en faire moins, c'est finalement en faire plus.

Objectifs : faire comprendre et accepter les nouveautés aux habitants et leur donner envie d'entamer leur transition en accompagnant les nécessaires changements de comportement.

La campagne s'est tournée autour de 5 messages clés issus des différentes catégories de collecte, en fonction de la typologie de déchets : « de pack », « de vrac », « de gaspillage », « de compostage », « de déchets verts », « de retour à la terre », « par terre », « dans le bac à verre », « jeter », « réparer ».

Déployés en support print et numérique, avec notamment des mini capsules vidéos, un discours pragmatique a été privilégié pour permettre d'apporter des conseils et astuces faciles à appliquer. Le tout en valorisant l'engagement et l'aide apportée par Laval Agglomération aux habitants.



TUL, CE N'EST PAS QUE LE BUS

A l'occasion du changement de DSP, un tout nouvel univers graphique et une structuration de la communication ont permis de définir une nouvelle marque des mobilités du territoire : TUL. Le positionnement stratégique vise à faire de TUL une marque culturelle, ancrée sur son territoire. Chaque offre de transports en commun et des mobilités douces est sous l'égide de la marque TUL, qui valorise un art de vivre lavallois pour l'ensemble du territoire. TUL devient une marque fonctionnelle (on valorise l'ensemble des offres de mobilité) / engageante (verte) / et émotionnelle (à travers la valorisation de son patrimoine culturel et architectural).



2 000 VOTANTS POUR CHOISIR LE NOUVEAU LOOK DES BUS

Pour accompagner le déploiement de cette nouvelle identité, et l'arrivée de 6 nouveaux bus électriques dans la flotte, les habitants ont été appelés à voter pour leur design préféré. 6 options mais une seule couleur : le vert. Couleur idéale pour des bus 100 % électriques et respectueux de l'environnement.

Une concertation grand format qui a engagé près de 2 000 votes !



35

#communication, attractivité, participation



GRANDE SOIRÉE ATTRACTIVITÉ - 400 ACTEURS DU TERRITOIRE MOBILISÉS

Après près d'1 an de travail pour définir ce qui fait la singularité du territoire (établissement d'un diagnostic, d'un portrait sensible et d'un positionnement), la direction de la communication et de l'attractivité a organisé, le 4 octobre, une grande soirée d'attractivité pour officiellement lancer la démarche auprès des acteurs du territoire. Plus de 400 personnes issues des sphères économique, institutionnelle, culturelle, associative... ont répondu à l'appel.

Au programme de cette soirée : témoignages de grands témoins qui ont fait l'état des lieux de ce qu'est le territoire, suivi par un intermède artistique, produit par trois talents (conteur, musicien et dessinateur), qui ont dressé le portrait sensible de Laval, sur la base duquel a été défini le nouveau positionnement stratégique du territoire.



Cette soirée a également donné le top départ des premiers ateliers de travail permettant de construire ensemble, croiser les champs, les thématiques et les acteurs et fédérer les énergies autour de projets phares permettant demain de renforcer l'attractivité et l'hospitalité du territoire.

CHIFFRES CLÉS

- f** Couverture : 85 253 (+28,3% par rapport à 2022)
- i** Interactions : 71k (+23,3%)
- +** Nouveaux abonnés : 707
- +** Taux d'engagement : 0,33%
- +** 1 838 followers
- +** 9 299 impressions (nombre de fois où le contenu a été affiché)
- h** 5 787 vues de la page
- +** 2 212 visiteurs uniques
- +** 3 844 abonnés
- +** 1 083 nouveaux abonnés sur la période
- +** 988 réactions
- +** 111 republications

36

#budget - finances

AUTONOMIE FINANCIÈRE RÉDUITE ET INVESTISSEMENTS MESURÉS

Suite aux récentes réformes fiscales (taxe d'habitation et impôts productifs), les collectivités reçoivent des compensations financières de la part de l'État mais elles n'en maîtrisent plus les évolutions. Depuis 2023, Laval Agglomération ne peut plus décider des taux à appliquer pour 65% de ses recettes fiscales. Cependant, soucieuse de nourrir l'attractivité du territoire, la capacité financière 2023 prudentielle de Laval Agglomération a permis un niveau d'investissement consolidé de 38 M€, dont 13 M€ pour l'eau potable, 4,7 M€ pour sa politique en matière de transports, 2,5 M€ en faveur de l'enseignement supérieur et 2 M€ au titre des sports (terrains synthétiques). Laval Agglomération a aussi fait des choix d'investissements mesurés pour conserver des marges de manœuvre sur ses autres politiques publiques essentielles (économiques, environnementales, transport, etc.) appelées à monter en puissance à très court terme.

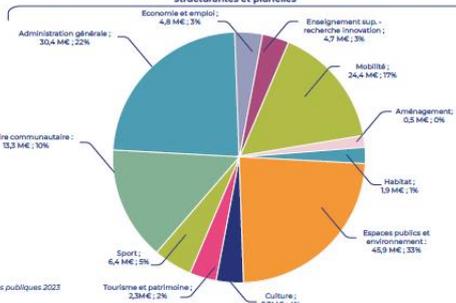
UNE DÉCISION FORTE : LA REPRISE DE L'AQUABULLE EN RÉGIE DIRECTE

Depuis le 21 avril 2023, l'Aquabulle est gérée directement par les services de Laval Agglomération. Les économies générées en termes de coûts de fonctionnement (500K€ en 2023) seront fléchées sur le financement des investissements qui doivent être réalisés.

TRANSPORTS : UN PLAN D'ACTION AMBITIEUX SOUTENU PAR LE VERSEMENT "MOBILITÉ"

Laval Agglomération a fait le choix fort de renforcer son offre de transport en commun de manière équilibrée sur tout le territoire en misant sur des énergies non polluantes. Elle investit chaque année dans l'acquisition de bus électriques qui viennent se substituer au bus à énergie thermique. En 2023, Laval Agglomération a investi 3,3M€ à ce titre. En complément, elle propose la gratuité des transports les week-ends et jours fériés. Ces investissements seront complétés dans les années à venir par des cheminements facilitant et sécurisant la mobilité à vélos sur son territoire. Afin de pérenniser le financement de ce programme, Laval Agglomération a mis en œuvre le «versement mobilité» sur ses 34 communes à compter du 1^{er} janvier 2023. Cette contribution patronale est destinée à financer les transports en commun. Cette recette étant encore insuffisante, le budget principal de Laval Agglomération apporte un soutien financier annuel conséquent (5,6 M€ en 2023).

Répartition 2023 du budget de Laval Agglomération : 140 M€ au service de politiques structurantes et plurielles



37

Hôtel communautaire
1 place du Général Ferrié
Laval

02 43 49 46 47

agglo-laval.fr     

02 43 49 46 47

Florian Bercault : *Nous passons au sujet Environnement, avec le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement. Nadège Davoust.*

ENVIRONNEMENT

- **CC138 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT – ANNÉE 2023**

Rapporteur : Nadège Davoust

I - Présentation de la décision

Chaque année et conformément aux articles L2224-5, D2224-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, le Président doit présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Les données à indiquer dans le rapport annuel sont listées dans le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007.

Le rapport annexé retranscrit ces données pour l'année 2023.

Une synthèse du rapport est également annexée à la présente délibération.

Le rapport sera transmis à Madame la Préfète et sera mis à disposition des usagers.

Nadège Davoust : *Merci. Je vais commencer par le service d'eau potable. Nous avons quatre prises d'eau de surface et onze forages. Au niveau de la production, nous avons 12 usines ou stations de production d'eau potable, qu'on va retrouver juste après, sur une carte.*

Au niveau du réseau, nous sommes à un petit peu plus que 2 000 km de réseaux d'eau potable, dont 14 km qui ont été renouvelés en 2023. Donc, là, nous voyons les 12 usines, 4 usines et les stations de production d'eau potable sur Laval Agglomération, avec les flèches qui représentent, en fait, toutes les canalisations, tous les réseaux d'eau.

Au niveau des abonnés, on est à 46 396 abonnés, tous les ans, on a à peu près 500 abonnés en plus. Au niveau des volumes distribués, donc les produits achetés en 2023, on est à 8,5 millions de mètres cubes. Et en volume consommé plus vendu, on est à 7,1 millions de mètres cubes.

Au niveau des chiffres, au niveau de la conformité de l'eau potable, on est à 100 % au niveau microbiologique, presque 100 % au niveau physico-chimique. Au niveau de la connaissance des réseaux, on est à 120 points sur un indice de 220, donc on est parfait. Ce qui le sera moins sera le taux moyen de renouvellement des réseaux, puisqu'on est à 0,85 %, même si on est au-dessus de la moyenne nationale. Tout comme le rendement, on est un petit peu en baisse, même si on a des chiffres meilleurs qu'au niveau national. On était à 87,5 % en 2022 et, là, on a baissé à 83,5 % pour 2023. Au niveau des impayés, on est à 0,82 %, ce qui est un petit chiffre finalement. Au niveau de l'assainissement, on est à 796 km de réseau. On a renouvelé 5,4 km en 2023. On a 38 systèmes d'épuration et 120 stations de relèvement et de refoulement.

Au niveau des chiffres, en volume d'eau traitée, on est à 11,3 millions de mètres cubes. Donc, on avait une petite baisse en 2022. On tourne toujours entre 10 et 11 millions de mètres cubes en 2022. En fait, sur Laval, on récupère malheureusement encore trop d'eau quand il pleut beaucoup, les eaux pluviales, ce qui expliquait la baisse en 2022. Là, on remonte à 11,3 millions de mètres cubes pour 2023.

Au niveau du service public de l'assainissement, conformité collecte effluents, et boues évacués, on est à 100 %. Sur l'indice de connaissance, on est à 110 points sur 120, donc, là on s'améliore tous les ans, on était à 90 points en 2021, 110 pour 2023.

Pour le taux moyen de renouvellement des réseaux, c'est pareil, même si on est au-dessus de la moyenne nationale, on n'est qu'à 0,60 % pour 2023, même si cela augmente un petit peu tous les ans. Un petit taux : les taux des impayés, 0,03 %.

Quand il s'agit des prix, sur une facture, pour 1 euro dépensé, il y a 41 centimes pour l'eau potable, 31,5 centimes pour la part assainissement et on est à 20 centimes pour les redevances aux organismes publics comme l'agence de l'eau et le département et, le reste, c'est la TVA à 7,5 %.

Au niveau des prix, on garde notre objectif, sans dépasser les 5 euros plus l'inflation pour notre objectif d'harmonisation en 2035, avec un tarif cible de 3,85 euros le mètre cube.

C'est TTC, mais sans la redevance et le fonds départemental. On retrouve les communes qui sont inférieures à 3,80 €, celles qui sont entre 3,80 et 4,50 €, entre 4,50 et 4,80 €, et puis les quelques communes qui sont encore supérieures à 4,80 € au mètre cube.

Au niveau du budget, dans les dépenses d'exploitation, on est à 11,6 millions d'euros répartis sur les charges générales, le personnel, les taxes de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et le Conseil départemental à hauteur de 2,8 millions d'euros et pour l'assainissement : 8,3 millions d'euros. Dans les recettes, on est à 12,7 millions pour l'eau et 9,2 pour l'assainissement.

Dans les dépenses d'exploitation, on a des grosses dépenses avec la future usine des eaux en construction et puis, au niveau des réseaux, les dépenses sont un peu plus élevées que les autres années, puisqu'on a quand même mis beaucoup de linéaires au niveau des canalisations et de la sécurisation pour la future usine.

Pour les recettes d'investissement, on est à presque 10 millions pour l'eau et pour l'assainissement on a 3,2 millions d'euros au niveau de l'amortissement et 400 000 euros de subventions.

Dans les faits marquants, la construction de l'usine est toujours en cours et, je touche du bois, cela se passe bien. On a fait une aide à l'achat de récupérateurs d'eau sur Laval Agglomération, à hauteur de 30 euros par récupérateur. On est toujours dans la préservation, dans un plan d'actions 2024-2025 pour la préservation de la ressource en eau, en lien avec le JAVO (Syndicat Jouanne, Agglo Laval, Vicoin et Ovette).

On continue une maintenance, on fait des travaux sur les équipements au niveau de la station d'épuration, avec une partie qu'on a réussi à faire en régie, donc on a fait des petites économies.

On a un suivi plus poussé au niveau des rejets et pour la loi Oudin-Santini, on continue à aider nos communes jumelles du Burkina Faso et, en 2023, on a aidé aussi un projet de mise en place de fontaine à eau et une maison de l'eau à Madagascar.

Pour 2024, la construction de la future usine est toujours en cours, on finit le schéma directeur d'eau potable à l'échelle des 34 communes, on a lancé le schéma directeur assainissement sur l'ex-Pays de Loiron, la réhabilitation de la station d'épuration de Louvigné qui va bientôt commencer, parce que c'est plutôt début 2025 ; je me tourne vers la Maire de Louvigné.

Voilà nos plans d'action sur la préservation de la ressource, donc qui sont en cours jusqu'à 2025. On a débuté une réflexion sur la mise en place d'un dispositif Terres de Sources et on a demandé une étude de faisabilité pour la mise en place de télé-relèves sur les compteurs, sur une partie de Laval Agglomération. Voilà le rapport d'activités, Monsieur le Président.

Florian Bercault : *Est-ce qu'il y a des questions sur cette activité très dense ? Il y a eu des visites de l'usine des eaux proposées, qui vous ont été proposées. Non, il n'y a pas de remarques ? On propose donc de l'adopter. Donc, comme cela, on en prend acte ? On vote pour en prendre acte.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 138/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2024

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT – ANNÉE 2023

Rapporteur : Nadège Davoust

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2224-5, D2224-1 et suivants,

Vu la présentation du rapport en commission consultative des services publics locaux,

Considérant le rapport joint en annexe de la délibération,

Qu'aux termes des textes susvisés, le Président doit présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article unique

Le conseil communautaire prend acte du rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2023.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT ANNUEL

2023



SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT



ASSAINISSEMENT
Service des Eaux
Laval Agglomération
Hôtel Communautaire
1, place de Général Feraud
CS 10009
53000 LAVAL, France
eau@agglo-laval.fr
www.agglo-laval.fr



SOMMAIRE

Le mot de la Vice-Présidente	p2
Faits marquants 2023	p3
Chiffres clés	p4
Le service des eaux	p5
Territoire	p5
Modes de gestion	p6
Missions	p7
Le cycle de l'eau potable	p8
Organisation	p9
Synthèse des indicateurs réglementaires	p10
Le service public de l'eau potable	p12
Production, transport et stockage	p12
Distribution	p19
Exploitation	p21
Qualité de l'eau	p22
Bilan énergétique	p24
Etudes et travaux	p25
Le service public de l'assainissement	p27
Collecte	p24
Exploitation	p29
Traitement	p37
Boues	p33
Bilan énergétique	p34
Etudes et travaux	p35
Service assainissement non collectif	p36
Relation à l'utilisateur	p39
Abonnés et distribution	p39
Les usagers	p42
La facturation des services	p43
Le bilan financier	p49
Le budget du service eau potable	p49
Le budget du service assainissement	p53
Le budget du service assainissement non collectif	p57
La politique Qualité	p58
A suivre en 2024	p59
Annexes	p60

LE MOT DE LA VICE-PRÉSIDENTE



La politique de l'eau au sein d'une collectivité requiert pour sa bonne gestion une réflexion « intelligente et responsable » pensée de façon équitable sur tout le territoire : il s'agit en effet de prendre en compte les besoins de tous les consommateurs (les usagers privés, industriels, collectivités, l'agriculture) tout en garantissant la quantité et la qualité nécessaires de cet or bleu, et de traiter les eaux usées issues de ces usagers et de les rejeter sans polluer le milieu, ceci dans un contexte de dérèglement climatique qui provoque des sécheresses et canicules plus nombreuses et des inondations plus intenses.

Pour plus de sobriété

La sobriété, cela concerne les usagers et le service.

Après avoir instauré un tarif environnemental, progressif, avec plus de tranches tarifaires qui incite les usagers à consommer moins, nous avons entamé en 2024 une réflexion sur le déploiement d'une technologie de télé-relève. Si cela aboutit, ce dispositif permettra aux usagers de mieux gérer leur consommation et pour le service d'avoir une connaissance plus fine de la performance du réseau pour orienter les recherches et réparations des fuites.

Dans une même optique de sobriété, le schéma directeur de distribution d'eau potable, en cours d'élaboration, permettra de mieux orienter les investissements futurs et avec la nouvelle usine d'eau potable, dont les travaux ont débuté à l'automne 2023, les volumes nécessaires au traitement de l'eau seront en diminution (de 10-20 % actuellement à 5%).

Vers la reconquête de la qualité de l'eau

Au conseil d'exploitation des régies, qui réunit toutes les communes de Laval Agglomération, nous avons validé en 2024 un premier plan d'actions de préservation de la ressource, dont le but est de travailler avec les agriculteurs, et avons décidé d'entamer une réflexion pour rejoindre le label « Terre de sources. », de nos voisins du Bassin Rennais.

Avec à ce label, il s'agira d'installer une synergie entre amélioration de la qualité de l'eau, de l'air, et une alimentation locale et vertueuse sur tout le territoire.

La protection de l'environnement : une priorité

Nos équipements d'épuration, et notamment la station de Laval, permettent de traiter nos eaux usées et de rejeter une eau de qualité dans le milieu naturel. Et les nouvelles exigences de la directive cadre nous demanderons des efforts supplémentaires.

En parallèle nous travaillons à diminuer et optimiser notre consommation d'énergie : production d'électricité par la cogénération de la station d'épuration, autoconsommation, grâce aux panneaux photovoltaïques de cette même station et de la nouvelle usine d'eau potable, ainsi que, prochainement, sur plusieurs ouvrages de nos services.

Toutes ces actions sont mises en œuvre grâce aux équipes de la régie, femmes et hommes, au service des usagers, de la qualité d'eau et de la ressource en eau.

Je rêve d'un territoire vertueux dans sa consommation et son usage de l'eau, avec une gestion véritablement équitable garantissant une agriculture, une industrie florissantes tout en restant dans la sobriété nécessaire au partage et à la qualité de cette ressource vitale. Mais, le combat continue et nous allons le gagner !

FAITS MARQUANTS 2023

Une nouvelle usine d'eau potable en chantier

Fin 2022, le marché public pour le projet de construction d'une nouvelle usine d'eau potable a été attribué à un groupement d'entreprises composé d'OTV (filiale de Veolia), Feljas et Masson, Eiffage Construction, SPIE Industrie et tertiaire et Eurovia Atlantique.

Cette usine assurera une qualité de l'eau et une gestion quantitative optimale. Les travaux ont débuté à l'été 2023 et la mise en service est prévue pour début 2026.



Juillet



Décembre



Une aide pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie

En 2023, Laval Agglomération a lancé un dispositif d'aide à l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie, sous conditions (habiter sur le territoire de Laval Agglomération, volume minimum de 300L, achat dans un commerce du territoire de Laval Agglomération entre le 01/07 et le 31/10). Trois cent deux foyers ont reçu une participation de 30 €.

Un plan d'actions pour préserver la ressource en eau

Avec la mission "préservation de la ressource en eau", le service a travaillé à la construction d'un plan d'actions pour protéger les aires d'alimentation de 4 captages du territoire. Ce plan est constitué d'actions de connaissance, physiques et de qualité de l'eau des captages, d'usages des exploitations agricoles sur ces zones de captage, de sensibilisation de la profession agricole et de diagnostic des exploitations. Ce plan d'action est mis en œuvre sur les années 2024-2025, avec l'appui du JAVO.



Une maintenance continue de la station d'épuration

Des équipements sont constamment remis à niveau ou remplacés de façon à maintenir un fonctionnement optimal de la station d'épuration. En 2023, les investissements se sont portés sur le remplacement de 1380 diffuseurs d'air pour les bassins d'aération (durée de vie de 10 à 12 ans), sur la réhabilitation de la centrifugeuse à boues et sur le "revamping" des automates de la station (étalé sur 3 ans).

Un suivi plus poussé des rejets

En 2023, six campagnes de mesures de prélèvements en entrée, sortie de stations et sur les boues vont permettre la connaissance et le niveau des micropolluants. Elles ont été réalisées en collaboration avec le laboratoire départemental d'analyse et le SATESE. Des équipements d'auto-surveillance ont été mis en place pour mieux connaître nos rejets par surverse (trop plein des postes de relevage, déversoir d'orages en ville). Cette action sera prolongée en 2024 avec 10 points de mesures supplémentaires.



Des actions de coopération décentralisée

Avec la loi « Oudin-Santini » n°2005-95 du 9 février 2005, le service des eaux continue de mener des actions de coopération décentralisée, sur la base de 0,5% des recettes des budgets de l'eau et de l'assainissement. Ces actions sont tournées vers le Burkina Faso (forages, puits et latrines) dans le cadre du jumelage Laval-Garango, et Madagascar (fontaine à eau, maison de l'eau) avec l'association Ambohimad.

CHIFFRES CLES

Les chiffres clés de la production d'eau

8,6 Mm³ d'eau brute prélevés, dont 5,9 Mm³ à l'usine de Laval Pritz
 7,9 Mm³ d'eau produite, dont 5,5 Mm³ à l'usine de Laval Pritz
 12 points de ressources (3 prises d'eau brute dans la Mayenne (dont 1 de secours), 10 forages)
 9 usines de production d'eau potable ou station de traitement
 27 stations de surpression
 47 réservoirs de stockage pour une capacité totale de 37 200 m³

Les chiffres clés de la distribution

46 396 abonnés, 118 811 habitants desservis
 2 020 km de réseau dont 14 km renouvelés en 2023
 6 Mm³ d'eau facturé annuellement
 Un rendement du réseau de distribution de 83,5%

Les chiffres clés de l'assainissement collectif

40 399 abonnés
 796 km de réseaux dont 5,4 km renouvelés en 2023
 11,3 Mm³ d'eaux usées traitées et 5 Mm³ d'eaux usées facturées
 120 postes de relèvement/refoulement
 35 déversoirs d'orages, dont 11 équipés en métrologie pour la surveillance des rejets
 38 stations d'épuration
 1 517 contrôles de rejet des eaux usées

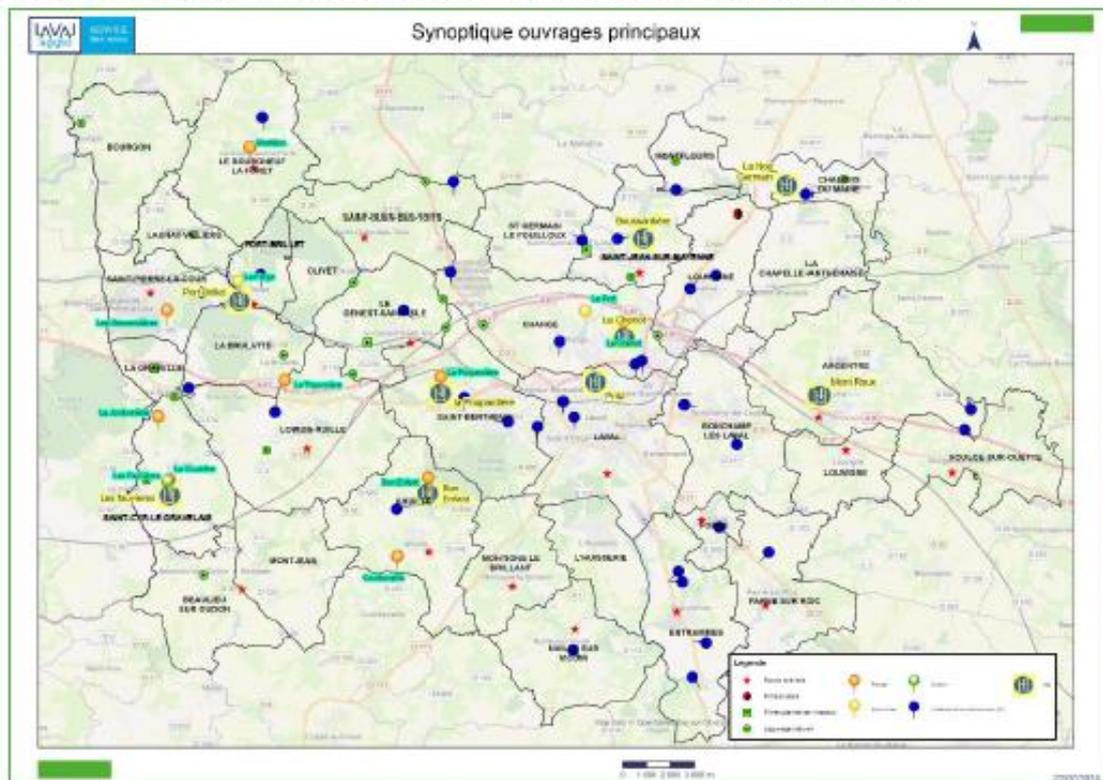
Les chiffres clés de l'assainissement non collectif

4 546 installations d'assainissement non collectif pour 10 001 habitants
 4 310 installations contrôlées, dont 3 622 conformes
 590 contrôles réalisés

LE SERVICE DES EAUX

TERRITOIRE

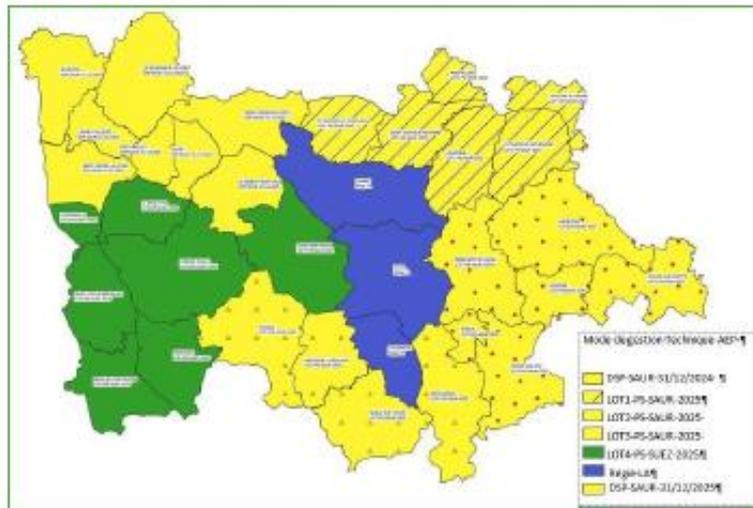
En 2023, Laval Agglomération compte 34 communes regroupant 118 811 habitants, selon l'INSEE.



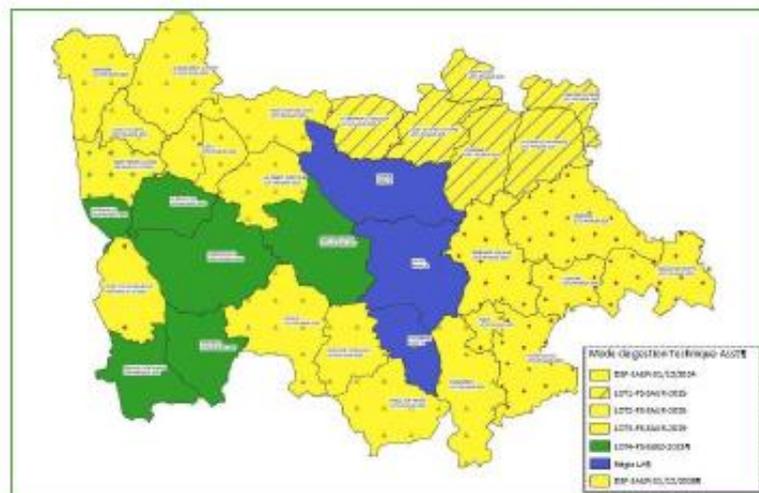
MODES DE GESTION

Les compétences eau potable et assainissement sont exercées sur la totalité du territoire communautaire par Laval Agglomération. Cependant, l'exploitation des ouvrages est différente selon les communes. Ces modes de gestion, repris ci-après, sont de l'ordre de la régie, du marché de prestation de services (PS), du contrat de délégation de service public (DSP) ou de la convention de gestion.

EAU POTABLE



ASSAINISSEMENT COLLECTIF



➡ La gestion des abonnés et la facturation sont également effectuées en régie sur les communes d'Ahuillé, Entrammes, Montigné-Le-Brillant et Nuillé-Sur-Vicoir.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le SPANC est assuré en régie sur la totalité du territoire communautaire.

MISSIONS

La régie municipale de Laval a été créée en 1909. Les compétences eau et assainissement ont été transférées à Laval Agglomération le 1^{er} janvier 2017, date de création des deux régies communautaires, l'une exerçant la compétence eau potable et l'autre la compétence assainissement. L'agglomération a mis en place un service commun pour gérer durablement l'approvisionnement en eau potable des usagers et le traitement des eaux usées produites.

Le transfert des compétences répond aux objectifs de performance suivants :

- améliorer la connaissance des réseaux et augmenter leur taux de renouvellement ;
- réduire les fuites sur les réseaux d'eau potable et les eaux claires parasites sur les réseaux d'assainissement ;
- maîtriser les impayés des factures d'eau et d'assainissement ;
- fixer un objectif d'harmonisation des tarifs sur l'ensemble du territoire ;
- engager une démarche de certification dans les domaines de la qualité, de la sécurité et de l'environnement.

Au 1^{er} janvier 2019, Laval Agglomération a fusionné avec le Pays de Loiron. Une nouvelle collectivité, dénommée Laval Agglomération et composée de 34 communes, a été créée.

Cette nouvelle collectivité exerce les compétences eau potable et assainissement sur l'ensemble du territoire.

Le service des eaux de la régie communautaire assure la mise en œuvre du petit cycle de l'eau et intervient dans les domaines suivants :

Produire et distribuer de l'eau potable

- Surveiller la qualité de l'eau de la Mayenne et exploiter les trois prises d'eau ;
- Exploiter et entretenir les équipements des usines de production de Pritz, de la Boussardière, de l'Etang des Forges, des Fauvières et des autres captages ;
- Fournir de l'eau potable aux habitants de Laval Agglomération ;
- Fournir de l'eau en gros aux collectivités partenaires et participer à l'interconnexion des réseaux afin de sécuriser les collectivités voisines ;
- Exploiter et entretenir les équipements de stockage et le réseau de distribution ;
- Assurer la maîtrise d'ouvrage sur le patrimoine (renouvellement, extension) ;
- Réaliser et mettre en service les nouveaux branchements ;
- Renouveler les compteurs ;
- Préserver la ressource en eau (au 1^{er} janvier 2023).



Collecter et traiter les eaux usées

- Réaliser et mettre en service les nouveaux branchements ;
- Contrôler le raccordement des installations privées ;
- Exploiter et entretenir les équipements de collecte et le réseau d'assainissement ;
- Exploiter et entretenir les équipements de traitement des eaux usées ;
- Rejeter dans le milieu naturel une eau conforme à la réglementation ;
- Assurer le transport des boues chez les agriculteurs avant épandage ;
- Assurer la maîtrise d'ouvrage sur le patrimoine (renouvellement, extension).

Assurer un service de proximité

- Proposer un accueil physique et téléphonique aux usagers ;
- Relever les compteurs ;
- Facturer les consommations ;
- Organiser et facturer les travaux de branchement ;
- Communiquer et appliquer le règlement de service ;
- Assurer le suivi administratif et technique des délégations de service public et des marchés de prestations de services.



Outre ces activités, le service assure également la gestion du service public d'assainissement non collectif, l'instruction des demandes de raccordement pour les permis de construire et les réponses aux demandes de renseignements relatifs aux réseaux d'eau potable et d'assainissement

LE CYCLE DE L'EAU POTABLE

LE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

Quatre usines produisent principalement l'eau potable sur le territoire de Laval Agglomération, à savoir l'usine des eaux de Pritz à Laval, l'usine de la Boussardière à Saint-Jean-Sur-Mayenne, l'usine de l'Etang des Forges à Port-Brillet et l'usine des Fauvières à Saint-Cyr-le-Gravelais.

Dans une moindre mesure, les captages de « Bon Enfant » à Ahuillé, « La Poupardière » à Saint-Berthevin, "La Noé Germain" à Châlons du Maine, "Mont Roux" à Argentré, "le Chénôt" à Changé, "Marfelon" au Bourgneuf-La-Forêt, "Les Thyonnières" à La Brûlante et "Les Germendières" à Saint-Pierre-La-Cour alimentent en eau les communes de Laval Agglomération. Les captages sont équipés de différents traitements de la simple désinfection à de la décarbonatation.

1 Pompage et dégrillage

L'eau brute est pompée principalement dans la Mayenne au niveau de la prise d'eau de Changé et à Saint-Jean-Sur-Mayenne.

L'eau passe ensuite à travers des dégrilleurs pour être débarrassée des éléments les plus grossiers.

A l'intérieur de grands bassins de décantations, environ 50 % des matières en suspension dans l'eau sont éliminées. L'eau devient alors plus limpide.

2 Filtration sur sable

Cette première filtration permet de retirer les dernières particules visibles contenues dans l'eau.

3 Désinfection et affinage

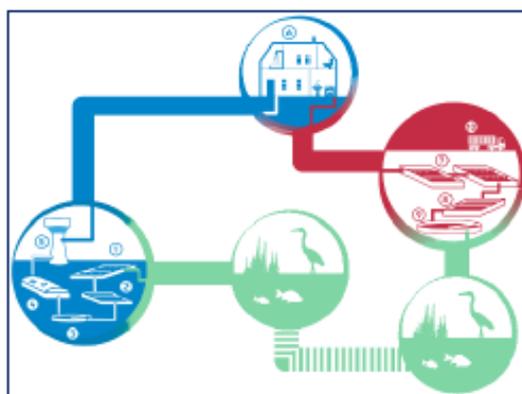
Pour tuer les germes pathogènes (virus, bactéries, etc.) et éliminer les substances pouvant altérer sa saveur, l'eau est d'abord soumise aux effets de l'ozone, un gaz désinfectant très puissant. Elle est ensuite filtrée une 2^{ème} fois sur du charbon actif qui retient des micropolluants spécifiques comme les pesticides.

4/5 Chloration et distribution

Avant que l'eau ne soit distribuée, du chlore est ajouté. Son effet désinfectant durable empêche de nouvelles bactéries de se développer tout au long du trajet de l'eau dans le réseau de distribution qui fait plus de 2 020 km.

6 L'eau à la maison

Chaque jour nous bénéficions des bienfaits de l'eau du robinet. Cependant, dès lors que nous utilisons l'eau, nous lui ajoutons des éléments qui la souillent. Ces « eaux usées » ne peuvent retourner ainsi à la nature : leur dépollution dans une station d'épuration est indispensable pour préserver les cours d'eau et respecter notre cadre de vie.



LE TRAITEMENT DES EAUX USEES

Les 796 km du réseau public d'assainissement permettent d'acheminer les eaux usées jusqu'aux stations de traitement des eaux. Une station d'épuration principale traite les eaux usées : la station de Laval. 37 autres stations traitent les eaux usées sur les autres communes, dont 18 stations à boues activées et 16 lagunes.

7 Dégrillage

L'eau usée passe à travers des grilles pour retirer les plus gros déchets (papier, bois, plastiques, etc.) puis elle est débarrassée de ses sables et de ses graviers qui se déposent au fond d'un bassin. Ensuite on racle la surface de ce bassin pour retirer les huiles et les graisses.

8 Décanation

L'eau décanne dans un bassin. Le dépôt des particules fines au fond de ce décanteur primaire donne des boues d'épuration.

9 Traitement biologique et clarification

Des « bactéries » dévorent la matière organique et la pollution présentes. On les oxygène grâce à de l'air pulsé, d'où le bouillonnement dans ces bassins. Privés ensuite d'air, ces micro-organismes tombent au fond des clarificateurs et donnent un second type de boues. L'eau assainie est alors rejetée dans le milieu naturel.

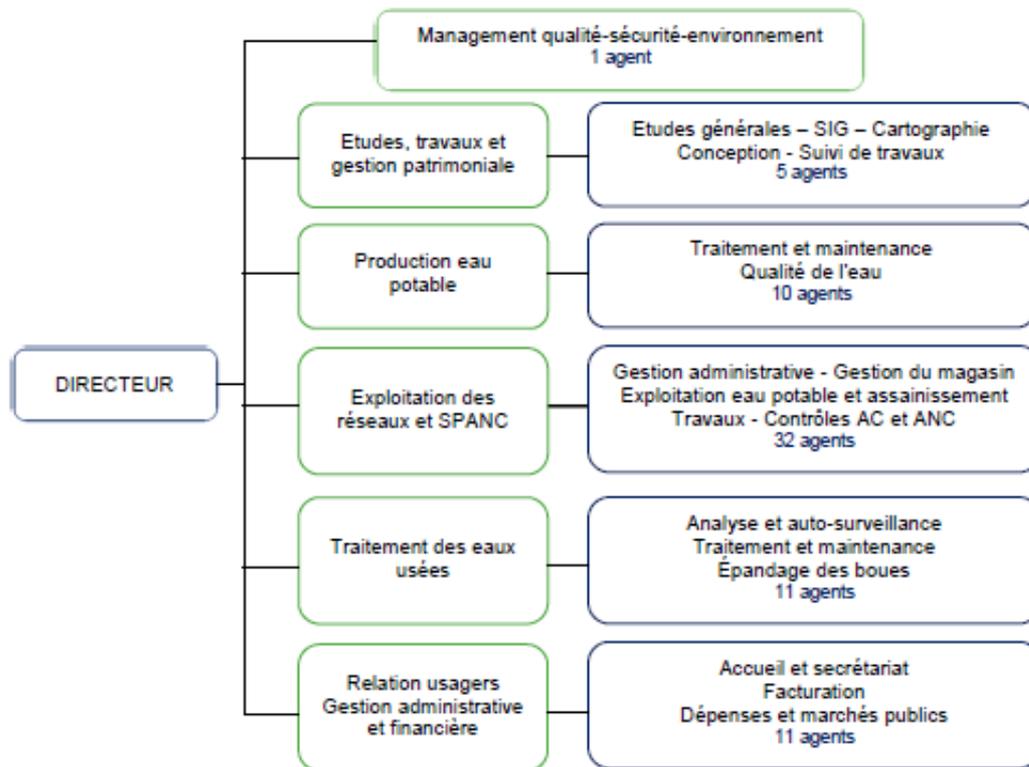
10 Transport et épandage des boues

Les boues sont ensuite séchées puis transportées chez des agriculteurs et épandues dans les exploitations pour servir d'engrais.

ORGANISATION

ORGANIGRAMME

Soixante et onze agents travaillent au sein des régies communautaires (hors gestion externalisée).



LOCALISATION DES SERVICES

Les effectifs des régies d'eau potable et d'assainissement sont répartis sur quatre sites :

- Usine de production d'eau potable de Pritz pour le service Production eau potable,
- Station d'épuration du Bas des Bois pour le service Traitement des eaux usées,
- Centre Technique Municipal des Touches pour le service Exploitation des réseaux et SPANC,
- Bâtiment de l'Hôtel Communautaire pour la Direction, les services Management qualité-sécurité-environnement, études, Travaux et Gestion Patrimoniale et Relation usagers – Gestion administrative et financière.

LA CONTINUITÉ DES SERVICES

Quel que soit le mode d'exploitation du service, une continuité de service est mise en place.

Cette dernière est assurée en dehors des heures ouvrées ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés par un service d'astreinte propre à chaque exploitant et à chaque service de la Régie.

SYNTHESE DES INDICATEURS REGLEMENTAIRES

EAU POTABLE

		Exercice 2022	Exercice 2023	Evolution NN-1
Indicateurs descriptifs des services				
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	118 000	118 811	➡
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	De 1,99 à 3,10 € TTC/m ³	De 2,06 à 3,16 € TTC/m ³	+ 3,86% (Laval)
D151.1	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	3j	3j	/
Indicateurs de performance				
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	99,79%	100%	➡
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	97,02%	99,90%	➡
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	119	120	➡
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	87,5%	83,5%	➡
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,45	1,93	➡
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,38	1,87	➡
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,88%	0,85%	➡
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	69	69	➡
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	385,13 €	1 831,66 €	➡
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	3,78	3,49	➡
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	91%	95%	➡
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	1,01	3,32	➡
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	1,56%	0,87%	➡
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	1,18	1,70	➡

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

		Exercice 2022	Exercice 2023	Evolution N/N-1
Indicateurs descriptifs des services				
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	107 733	108 810	→
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	39	38	→
D203.0	Quantité de boues produites	1 853	1 645	→
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	De 1,03 à 2,64 € TTC/m ³	De 1,03 à 2,60 € TTC/m ³	+ 1,85% (Laval)
Indicateurs de performance				
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100	100	→
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	109	110	→
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%	→
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0	0	→
P252.2	Nombre de points noirs	17	19	→
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (/120 points)	120	120	→
P206.3	Taux de boues évacuées selon une filière conforme	100%	100%	→
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la DERU	100%	100%	→
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100%	100%	→
P254.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions de l'arrêté préfectoral	100%	100%	→
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement (%)	0,58%	0,60%	→
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0 €	0 €	→
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2,68	2,18	→
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	0,99%	0,16%	→
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0	0,02	→

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

		Exercice 2022	Exercice 2023	Evolution N/N-1
Indicateurs descriptifs des services				
D301.0	Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	10 267	10 001	→
D302.0	Indice de mise en oeuvre de l'ANC (/140 points)	100	100	→
Indicateurs de performance				
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'ANC	78%	80%	→

LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

PRODUCTION, TRANSPORT ET STOCKAGE

PRODUCTION

Laval Agglomération dispose de deux types de ressources en eau : eau de surface et eaux souterraines.

Eau de surface

Sites de prélèvement	Sites de traitement et caractéristiques	
Prise d'eau de Changé (Mayenne) Max : 32 000 m ³ /j	Usine de Pritz	Capacité de pompage : 1 600 m ³ /h
Prise d'eau de La Boussardière (Mayenne) Max : 5 000 m ³ /j	Usine de la Boussardière	Capacité de pompage : 250 m ³ /h
Prise d'eau de l'Etang des Forges (Vicoïn) Max : 2 400 m ³ /j	Usine de Port-Brillet	Capacité de pompage : 120 m ³ /h

Eaux souterraines

Sites de prélèvement	Caractéristiques	
Ahuillé : forage de Bon Enfant	300 m ³ /j 13 m ³ /h	
Argentré : forage de Montroux	1 500 m ³ /j 104 m ³ /h	
Châlons : forage de la Noé Germain	300 m ³ /j 13 m ³ /h	
Louverné : forage du Chénot	150 000 m ³ /an 20 m ³ /h	
Saint-Berthevin : forage de La Poupardière	1 200 m ³ /j 50 m ³ /h	
Le-Bourgneuf-La-Forêt : Marefelon	720 m ³ /j 30 m ³ /h	
La Brûlatte : Les Thyonnières	300 m ³ /j 13 m ³ /h	
Saint-Cyr-Le-Gravelais : La Jordonnière (191 m ³ /j - 20 m ³ /h)	Usine des Fauvières	Capacité de production : 1200 m ³ /j 50 m ³ /h
Saint-Cyr-Le-Gravelais : Les Fauvières + Les Cruchères (1 500 m ³ /j - 63 m ³ /h)		
Saint-Pierre-La-Cour	500 m ³ /j	
Les Germendières	31 m ³ /h	

La potabilisation de l'eau

Pour rendre propre à la consommation l'eau brute prélevée, il faut réaliser un traitement physico-chimique poussé avec des opérations d'affinage et de désinfection. Ces traitements sont réalisés aux usines de production d'eau potable de Pritz, de La Boussardière, de l'Etang des Forges et des Fauvières.

Les forages situés à Ahuillé, Argentré, Châlons-Du-Maine, La Brûlatte, Le-Bourgneuf-La-Forêt, Louverné, Saint-Berthevin et Saint-Pierre-La-Cour nécessitent des traitements "plus simples" et un traitement au chlore avant la mise en distribution.

Pertes au traitement : 7,79 %

Le lavage des filtres et les extractions de boues expliquent les pertes de traitement.

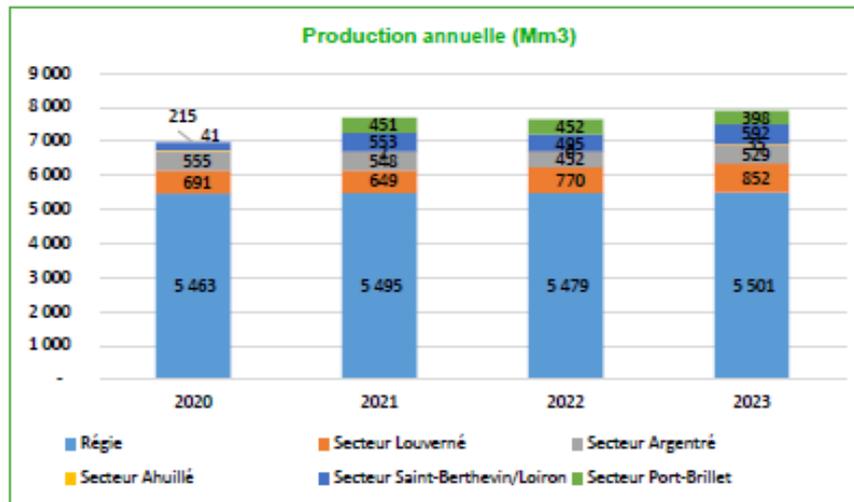
Volume moyen produit : 21 665 m³/jour

Volume de pointe journalier : 18 285 m³/jour le 14 juin 2023 (Usine de Pritz)

3 507 m³/jour le 18/07/2023 (Boussardière) – 2 465 m³/jour le 27/01/2023 (Montroux) – 1 478 m³/jour le 27/10/2023 (Port-Brillet)

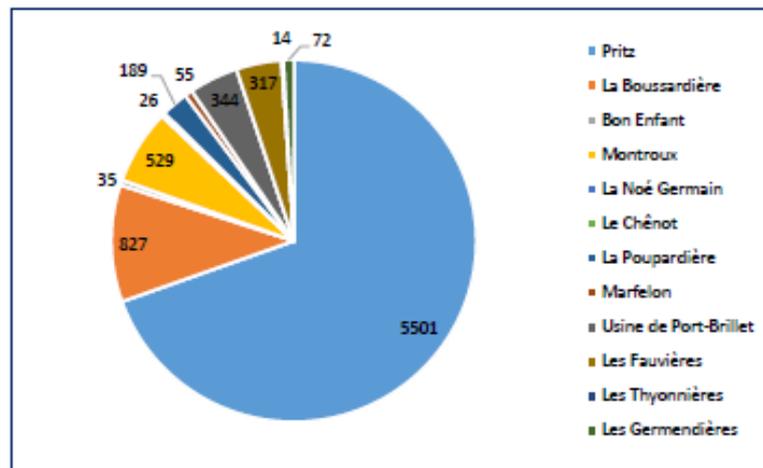


Volumes produits



La production annuelle s'élève à 7,9 millions de m³.

Avec 5 500 721 m³ produits, l'usine de Pritz représente 70 % de l'alimentation en eau potable sur le territoire.



Production annuelle - 2023 (Mm³)

TRANSPORT ET STOCKAGE

Après sa sortie des usines de production, l'eau est transportée jusqu'aux réservoirs de stockage grâce à des pompes de refoulement.

Les réservoirs ont pour rôle de stocker temporairement l'eau potable qui va être consommée par les usagers.

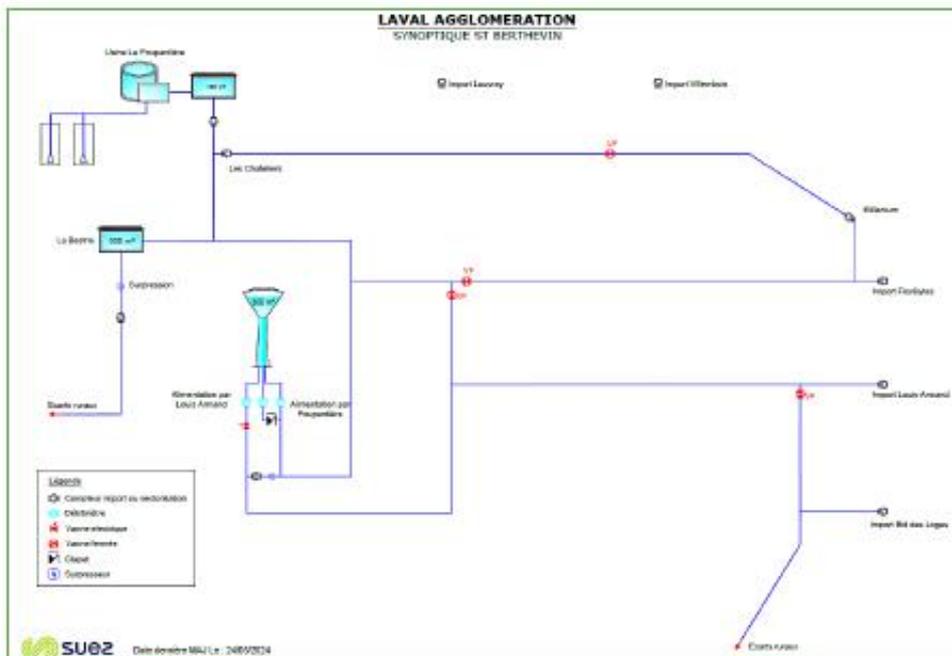
Les réservoirs sur tour mettent en pression gravitairement le réseau de distribution afin que l'eau soit amenée jusqu'aux consommateurs selon le principe des vases communicants. Un réservoir peut alimenter un autre réservoir, c'est le cas des réservoirs principaux de Laval qui fournissent de l'eau aux réservoirs de Changé, Entrammes ou encore Saint-Berthevin.

Parfois, une station de surpression est nécessaire pour faciliter la distribution de l'eau dans les points du réseau les plus élevés ou les plus éloignés.

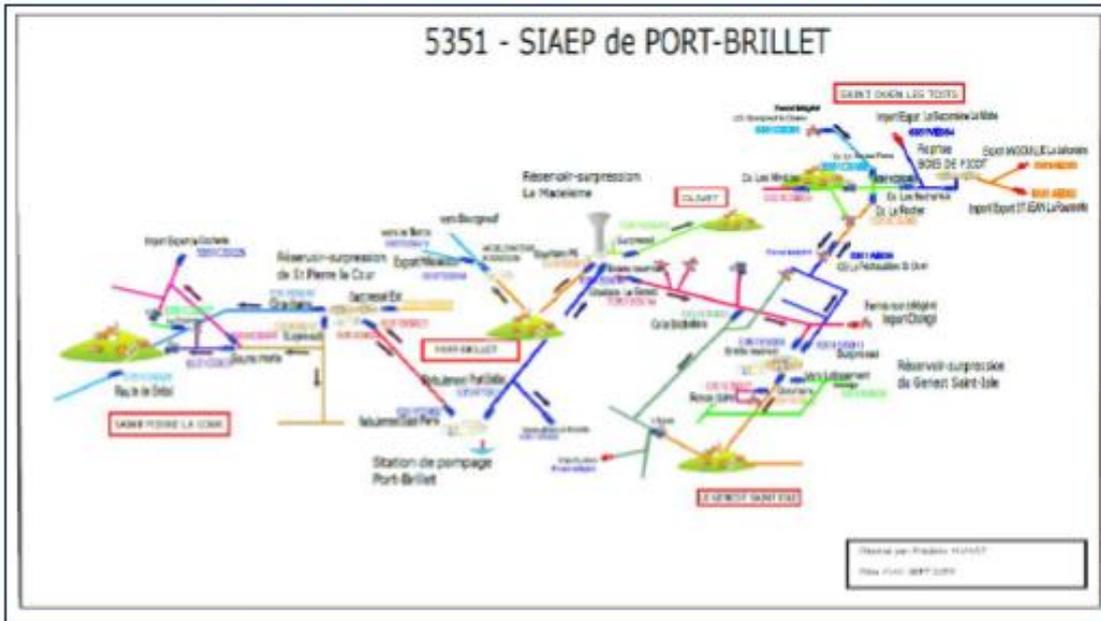
Synopsis de la desserte en eau depuis le forage de Bon Enfant



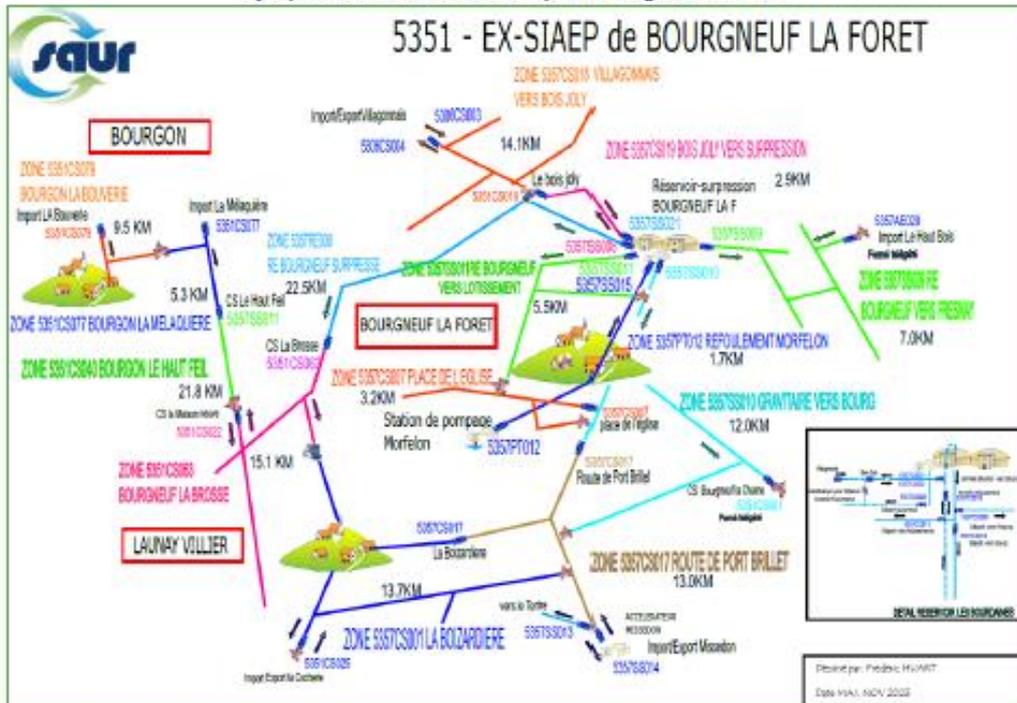
Synopsis de la desserte en eau depuis le forage de La Poupardière



Synopsis de la desserte en eau depuis le pompage de L'Etang des Forges



Synopsis de la desserte en eau depuis le forage de Morfeion



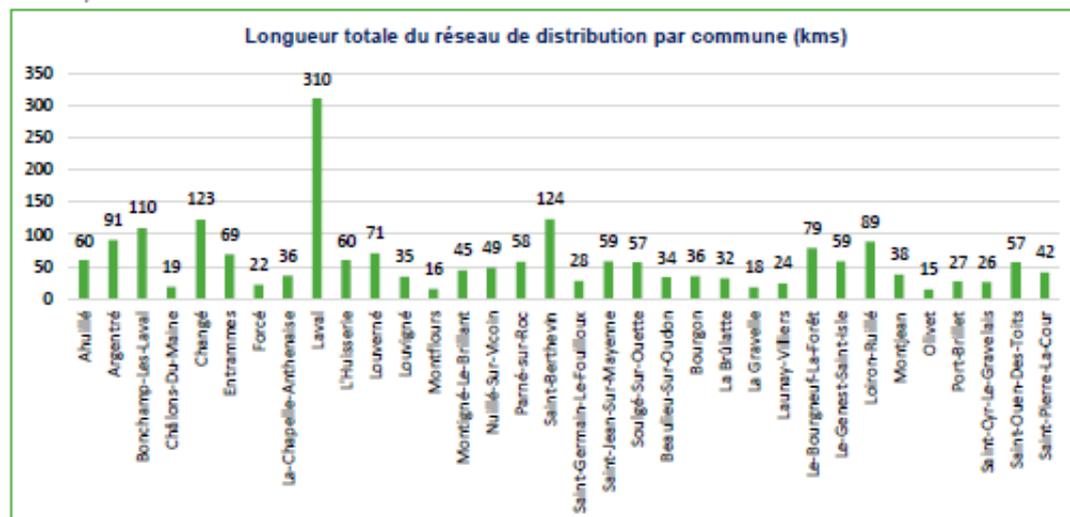
DISTRIBUTION

Site de production	Communes desservies
Usine des eaux de Pritz Laval	Ahuillé, Changé, Entrammes, L'Haissierie, Laval, Montigné-le-Brillant, Nuillé-Sur-Vicoïn, Saint-Berthevin, Argentré, Bonchamp-Les-Laval, Forcé, Louvigné, Parné-sur-Roc, Soulgé-sur-Ouette, Châlons-Du-Maine, La-Chapelle-Anthénaïse et Louverné Hors périmètre, elle contribue à alimenter les communes de la Bazouge-Des-Alleux, La-Chapelle-Rainsouin et Bazougers. L'usine de Laval alimente en secours la Communauté de Communes (CC) du Pays de Meslay-Grez et le territoire de l'ex-SIAEP du Centre-Ouest Mayennais.
Usines des eaux de La Boussardière Saint-Jean-Sur-Mayenne	Montfleurs, Saint-Germain-Le-Fouilloux, Saint-Jean-Sur-Mayenne, Louverné et Saint-Ouen-Des-Toits Hors périmètre, elle contribue à alimenter les communes d'Andouillé, La Baconnière et Sacé. Elle secourt Martigné-Sur-Mayenne, la CC de l'Emée (Chailland) et le territoire de l'ex-SIAEP du Centre-Ouest Mayennais.
Usine des eaux de l'Etang des Forges Port-Brillet	Launay-Villiers, Le-Bourgneuf-La-Forêt, Le-Genest-Saint-Isle, Olivet, Port-Brillet et Saint-Pierre-La-Cour La commune de Bourgon est alimentée par des captages situés sur la commune de Juvigné (CC de l'Emée). Elle alimente en secours les communes gérées en DSP SUEZ sur le territoire de l'ex-SIAEP du Centre-Ouest Mayennais.
Captage d'eau des Fauvières Saint-Cyr-Le-Gravelais	Beaulieu-Sur-Oudon, La Brûlante, La Gravelle, Loiron-Ruillé, Montjean et Saint-Cyr-Le-Gravelais. Hors périmètre, elle contribue à alimenter les communes d'Astillé et Courbeville. Un secours est mis en place depuis la CC du Pays de Craon.

Les neuf autres captages permettent de diversifier les ressources du territoire et d'alimenter en partie les communes sur lesquelles ils sont situés.

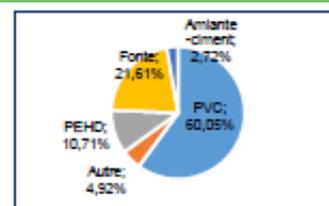
LINEAIRE ET COMPOSITION

Laval Agglomération possède un linéaire de réseau de 2 020 kms. L'âge moyen est de 39 ans (hors date erronée ou inconnue).



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau potable, dont les modalités de calcul ont été revues en 2013 (arrêté du 2 décembre 2013), est de 120 sur 120 à l'échelle de Laval Agglomération. (cf annexe 2)

Ce réseau est composé majoritairement de PVC (60%). Le linéaire d'amiante ciment représente près de 3% du linéaire total. Pour certaines communes (Forcé, Entrammes...), ce matériau représente plus de 20% du linéaire de réseau.



PERFORMANCE

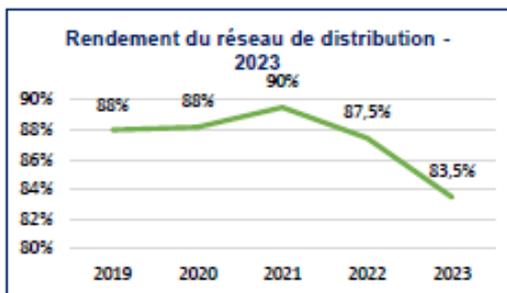
Des indicateurs permettent de mesurer la performance d'un réseau.

Le rendement du réseau

Il indique le rapport entre les volumes facturés (abonnés et vente en gros) et le volume produit augmenté des volumes achetés en gros. Il s'exprime en %.

Il atteint 83,5 % en 2023.

En application de la loi Grenelle 2, le décret du 27 janvier 2012 fixe comme objectif aux collectivités qui ont en charge la gestion des réseaux de distribution d'eau potable un rendement minimal de 85 %.



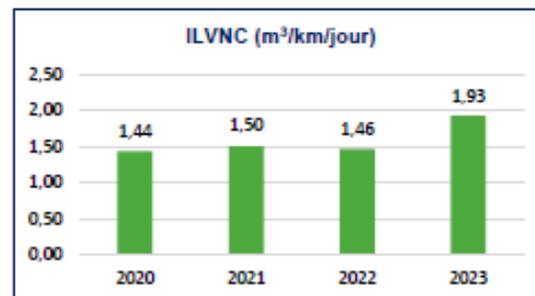
L'indice linéaire de pertes

Il comptabilise le volume d'eau perdu par jour et par km de réseau en service. Il s'exprime en m³/km/j. En tant qu'indicateur de performance, il est plus fiable que le rendement, dont la valeur peut s'améliorer artificiellement avec l'augmentation des volumes consommés.

Il a été de 1,87 m³/km/jour en 2023.

L'indice linéaire des volumes non comptés

Il prend en compte l'ensemble des volumes non comptés, incluant les pertes mais également les volumes d'eau utilisés pour le service ou ceux consommés par des consommateurs non équipés de comptage. Il fait intervenir le linéaire du réseau. Il s'élève à 1,93 m³/km/jour en 2023.



Un réseau de distribution perd toujours un peu d'eau potable en l'acheminant jusqu'aux robinets des usagers. Ces pertes ont plusieurs origines possibles, parmi lesquelles les plus fréquentes sont :

- mauvais raccordements de canalisations lors de la pose,
- défectuosité de pièces et raccords,
- désemboitements consécutifs à des mouvements du sol,
- corrosion des canalisations métalliques,
- perforation accidentelle par un tiers lors de travaux.

Deux leviers peuvent être actionnés pour diminuer les pertes d'eau dans les conduites : l'entretien régulier par la recherche de fuites et le renouvellement des équipements et du réseau.

EXPLOITATION

LA RECHERCHE DE FUITE

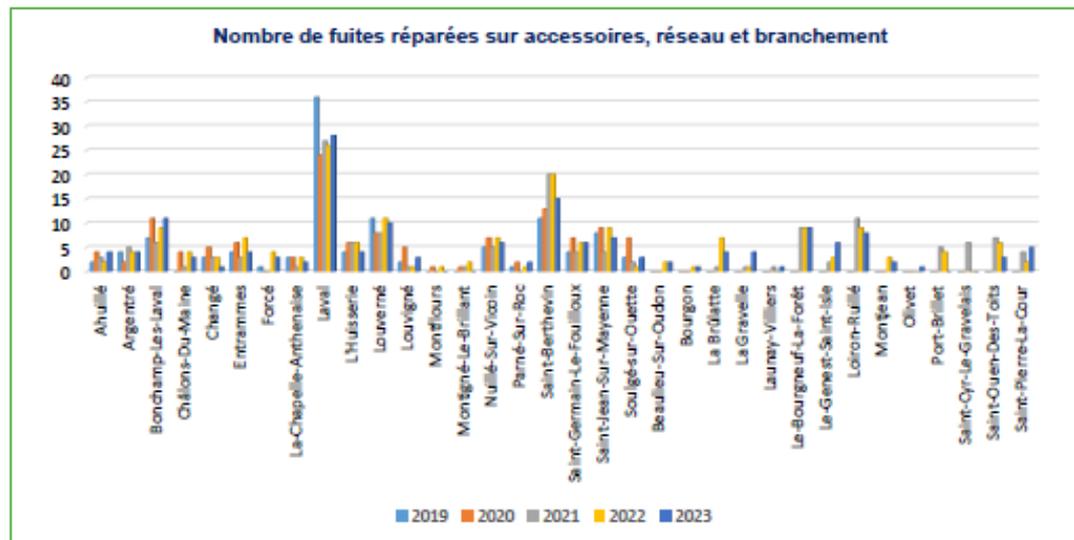
Pour gérer au mieux les réseaux, le personnel d'exploitation de la régie suit en permanence les volumes qui transitent, au moyen de compteurs de sectorisation ou de débitmètres, reliés par télégestion au central de supervision de l'usine des eaux de Pritz.

Des prélocalisateurs sont aussi utilisés pour repérer les bruits d'éventuels débits de fuite propagés par les canalisations. Après avoir détecté la présence d'une fuite sur un tronçon de canalisation, il faut encore la localiser. C'est le rôle du corrélateur acoustique. Placé entre deux bouches à clef, cet appareil repère par corrélation sonore et mathématique (effet Doppler) la position de la fuite, avec une précision de 50 cm sur une conduite de 150 m de long.

En 2023, les équipes de la régie sont intervenues 33 fois sur le réseau de distribution d'eau potable suite à des ruptures d'une canalisation ou d'un branchement. 8 fuites ont été découvertes grâce au corrélateur acoustique contre 11 en 2022.

La société Suez Eau France est intervenue 15 fois à Saint-Berthevin et 20 fois sur le territoire de l'ex-SIAEP du Centre-Ouest Mayennais.

La société SAUR est intervenue 28 fois sur le territoire de Louverné, 26 fois sur le territoire de l'ex-SIAEP d'Argentré-Sud 14 fois sur le territoire de la prestation Sud et 26 fois sur le territoire de l'ex-SIAEP du Centre-Ouest Mayennais.



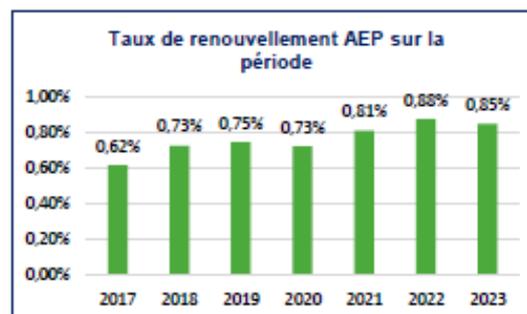
LE RENOUVELLEMENT DU RESEAU

En 2023, 14 027 ml de canalisations ont été renouvelés dans le cadre de la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.

En 2023, 0,85 % du réseau a été renouvelé sur la période.

Dans le cadre du transfert de compétence, les élus ont décidé de porter ce taux à 1% d'ici 2025. Cet objectif a été pris en compte dans l'harmonisation du prix de l'eau sur les communes de Laval Agglomération.

La programmation des renouvellements est établie en priorisant les tronçons selon leur vétusté, leur vulnérabilité et la récurrence des réparations de fuites, puis planifiée en fonction des travaux de voirie.



LE PARC DE COMPTEURS

Afin d'être en conformité avec la réglementation et d'abaisser l'âge moyen du parc de compteurs, le service de l'eau se fixe comme objectif de remplacer les compteurs de plus de 15 ans.

Fin 2023, le parc de compteurs de Laval Agglomération compte 48 490 unités.

3 687 ont été renouvelés en 2023, soit 7,60 % de la totalité du parc.

L'âge moyen du parc de compteur est de 7,7 ans.



Votre compteur d'eau doit être accessible à tout moment. Pensez à l'élagage de vos haies, à ne rien laisser sur les couvercles des citernes et à ne pas encombrer le chemin d'accès au compteur. Cela vous permettra également de vérifier régulièrement votre consommation et vous assurer ainsi qu'aucune fuite ne vient majorer vos dépenses d'eau.

Lors d'une période de froid intense, pensez à protéger votre compteur contre le gel avec un matériau comme du polystyrène expansé (ne pas utiliser de chiffons, de la laine de verre ou de la paille pour protéger votre compteur car ils retiennent l'humidité). Si vous ne prenez pas les précautions indispensables, il peut geler et les frais de remise en état seront à votre charge.

DEFENSE INCENDIE

La défense incendie relève de la responsabilité des Maires.

BORNES DE PUISAGE

Laval Agglomération dispose de plusieurs bornes de puisage réparties sur le territoire de l'agglomération. Elles sont à disposition des entreprises et collectivités. Certaines fonctionnent à l'aide de cartes prépayées et d'autres sur la base du déclaratif.

TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES

Cet indicateur sert à mesurer la continuité de service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1 000 habitants. Le nombre d'interventions non programmées a été de 162 en 2023, ce qui établit la valeur de l'indicateur à 3,49.

QUALITE DE L'EAU

Les résultats des contrôles sanitaires officiels (<http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>) témoignent d'une bonne qualité microbiologique et physico chimique, répondant aux exigences de qualité fixées par la réglementation. En 2023, les taux de conformités moyens sont de 100 % pour les paramètres microbiologiques et de 99,90 % pour les paramètres physico chimiques.

Des analyses et des contrôles permanents permettent de s'assurer de la qualité de l'eau produite et distribuée au robinet. Une double surveillance est organisée par la régie communautaire, qui dispose de 36 analyseurs en continu sur son territoire et d'un laboratoire sur Laval, et par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Si vous constatez une anomalie ou si vous avez un doute sur la qualité de l'eau du robinet, n'hésitez pas à contacter le service des eaux.



Qualité de l'eau traitée en 2023 – données issues de l'autocontrôle

Paramètres	Unités	Référence de qualité (1)	Limite de qualité (2)	EAU TRAITÉE				
				nombre mesures	minimum	maximum	Nombre de valeurs supérieur à la référence	Nombre de valeurs supérieur à la limite
Température	°C	23		25	5,5	24,0	0/25	
Turbidité	NTU	0,5 - 2 (3)	1	24	<0,3	0,4	0/24	0/24
Couleur	mg/l Pt Co	<2		24	<2,0	<2,0	0/24	
pH	en pH	6,5 - 9		25	7,2	8,6	0/25	
Conductivité	µS/cm	180 - 1000		24	258,0	370,0	0/24	
TH total	°F			24	8,4	14,1		
TAC	°F			24	3,8	8,3		
Titre alcalimétrique	°F			24	<0,5	<0,5		
Hydrogencarbonates	mg/l			4	78,0	100,0		
Indice de Lanson								
COT	mg/l	2		24	1,2	2,0	0/24	
Fer	µg/l	200		4	2,0	4,0	0/4	
Manganèse	µg/l	50		4	2,0	10,0	0/4	
Calcium	mg/l			4	36,2	42,5		
Magnésium	mg/l			4	5,0	6,6		
Potassium	mg/l			4	3,5	5,4		
Sodium	mg/l	200		4	11,4	21,2	0/4	
Sulfates	mg/l	250		24	12,2	59,4	0/24	
Chlorure	mg/l	250		24	18,6	41,7	0/24	
Nitrate	mg/l		50	24	15,0	44,0		0/24
Nitrite	mg/l		1	24	<0,01	<0,01		0/24
Ammonium	mg/l	0,1		23	<0,03	0,019	0/23	
Aluminium	µg/l	200		24	5,0	20,0	0/24	
Acrylamide	µg/l		0,10	2	<0,05	<0,05		0/2
Fluorure	mg/l		2	4	<0,05	<0		0/4
Cyanure	µg/l		50	3	<5,0	<5,0		0/3
Mercure	µg/l		1	3	<0,02	<0,02		0/3
Sélénium	µg/l		10	4	<0,2	<0,2		0/4
Bore	µg/l		1	4	0,011	0,014		0/4
Arsenic	µg/l		10	3	<0,20	0,2		0/3
Baryum	mg/l		1	4	0,018	0,021		0/4
chlors libre	mg/l			25	0,24	0,93		
chlors total	mg/l			25	0,36	1,08		
Germe total à 22°C	/ml			24	<1	1		
Germe total à 36°C	/ml			24	<1	1		
Coliformes totaux	/100 ml	0		24	0	0	0/24	
E.Coli	/100 ml		0	24	0	0		0/24
Entérocoques	/100 ml		0	24	0	0		0/24
Spores bactériennes sulfite-réductrices	/100 ml	0		24	0	0	0/24	
Trichlorométhane (CHCl ₃)	µg/l			4	<0,2	1,5		
Dichloromonobromométhane (CHCl ₂ Br)	µg/l			3	0,5	5,1		
Monochlorodibromométhane (CHClBr ₂)	µg/l			4	2,3	9,3		
Tribromométhane (CBr ₃)	µg/l			4	0,8	3,8		
Total THM	µg/l		100	4	4,2	18,0		0/4
Chlorure	µg/l	0,2		0			0/0	
Bromure	µg/l		10	4	<2	5,0		0/4
Benzène	µg/l		1	4	<0,02	<0,02		0/4
Chlorure de vinyle	µg/l		0,5	4	<0,1	<0,1		0/4
1,1,2 dichloroéthylène	µg/l		3	4	<0,02	<0,02		0/4
1,1,2 Trichloroéthylène	µg/l			4	<0,1	<0,1		
1,1,2,2 Tétrachloroéthylène	µg/l			4	<0,1	<0,1		
somme trichloroéthylène-tétrachloroéthylène	µg/l		10	1	<0,2	<0,2		0/1
microcystine LR Disaote	µg/l			7	<0,1	<0,1		
microcystine RR Disaote	µg/l			7	<0,1	<0,1		
microcystine YR Disaote	µg/l			7	<0,1	<0,1		
Total microcystines	µg/l		1	0				0/0
Indicateur alpha	Bq/l			4	<0,02	0,02		
Indicateur beta	Bq/l			4	0,1	0,2		
Tritium	Bq/l	100		4	<5,80	3,4	0/4	
DTI	mdv/an	0,1		0				0/0

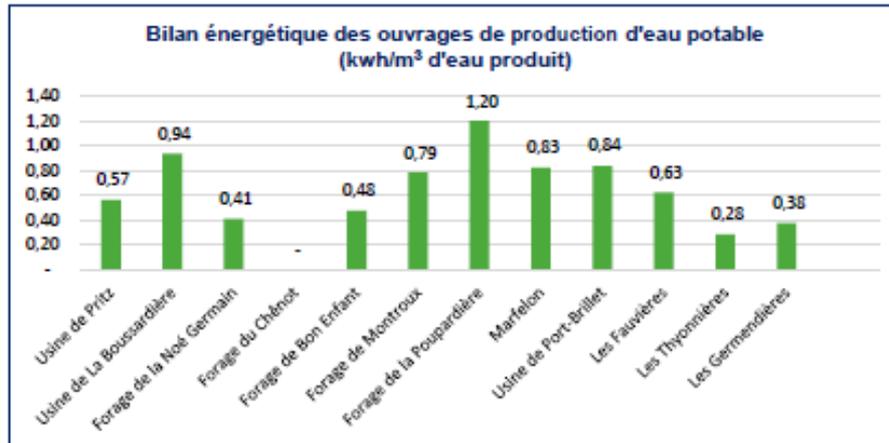
(1) Annexe I-2 de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux articles R1121-1 et suivants du Code de Santé Publique
 (2) Annexe I-1 de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux articles R1121-1 et suivants du Code de Santé Publique

507 paramètres dont
 437 molécules de
 pesticides sont contrôlés
 (usine des eaux de Pritz)

BILAN ENERGETIQUE

En 2023, le bilan énergétique des ouvrages de production d'eau potable présente une consommation de 5,1 MkWh.

L'efficacité énergétique est de 0,67 kWh/m³ à l'échelle du territoire, en baisse par rapport à 2022 (0,68 kWh/m³).



ÉTUDES ET TRAVAUX RÉALISÉS EN 2023

PRODUCTION EAU POTABLE

- Nouvelle usine des eaux (Objectifs mise en service : début 2028)

- Réseaux usine – exhaure (1 127 923 € HT)
- Réseaux nouvelle usine – Saint-Jean-Sur-Mayenne (1 570 908 € HT)
- Nouvelle usine : phases préparatoires, terrassements, pose de canalisations extérieures, infrastructure génie civil (27 851 000 € HT)



Eaux de process Ø560 PE



Microtunnelier : 5 m sous voie SNCF



Regard connexion à canalisation "Vignes" sur RD 900 (15T)



Soudure "miroir" PE 355 mm



Usine des Eaux – octobre 2023



Usine des Eaux – décembre 2023

DISTRIBUTION EAU POTABLE

Exploitation des réseaux :

- renouvellement du tractopelle
- renouvellement du camion benne grue



Renouvellement de réseau : 14 000 ml au total (liste non exhaustive ci-dessous)

Commune	Opération	Mètre linéaire
Ahuillé	Chemin de la Gaulerie	300
Argentré	Bel Air 2	274
Laval	Rue de Nantes T2	1 400
	Refoulement Pritz-Bretagne	930
Loiron-Ruillé	Rue du Docteur Ramé	240
Louverné	Rue des Chênes	615
Montjean	Rue de Bretagne	430
Nuillé-Sur-Vicoïn	La Petite Baronnière	2 124
Port-Brillet	Rue Jean Quantin	170
Saint-Berthevin	Corbusson	268
Saint-Pierre-La-Cour	Rue de Villeneuve	305



La Petite Baronnière – Nuillé-Sur-Vicoïn



Raccordement rue du Général de Gaulle/place du 11 Novembre - Laval

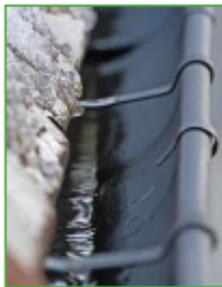


Haute Zone et Basse Zone
Carrefour avec la rue du Haut Rocher - Laval

LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

COLLECTE

La collecte des eaux usées permet de garantir la salubrité de la voie publique autant que l'hygiène au sein des habitations. De plus, la collecte des effluents s'effectue en vue de leur traitement avant rejet au milieu naturel, afin de préserver ce dernier dont les capacités d'autoépuration ne peuvent pas absorber un flux de pollution aussi concentré, en particulier en période de basses eaux.

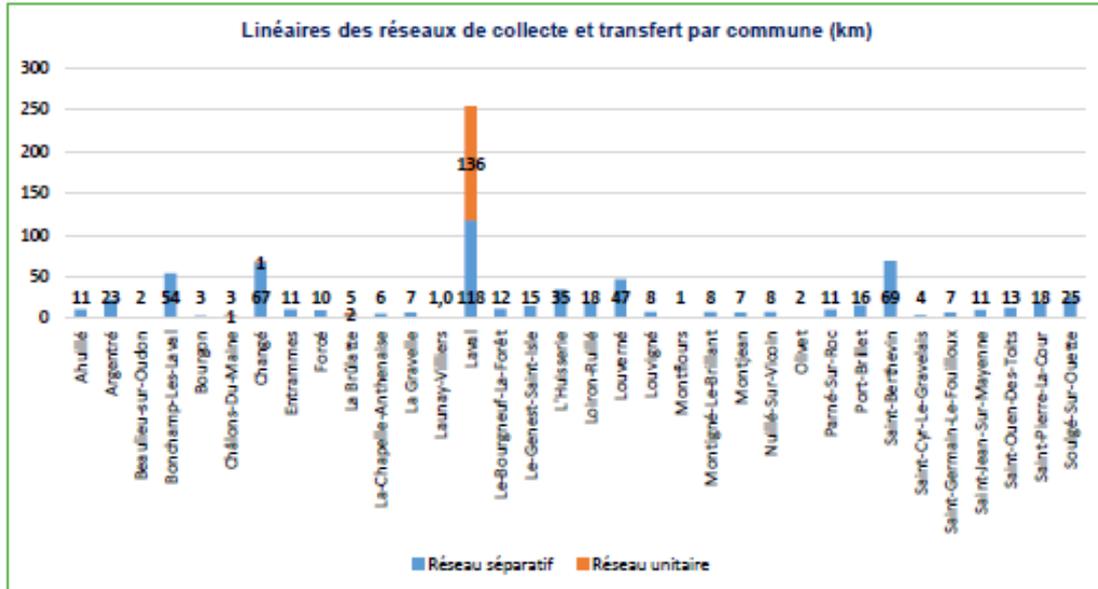


La collecte des eaux pluviales a accompagné l'urbanisation depuis de nombreuses décennies, tant pour permettre la libre circulation des biens et des personnes lors des événements pluvieux ordinaires que pour assurer leur protection dans les zones à risque d'inondation. Depuis moins longtemps, la pollution (essentiellement minérale et chimique) véhiculée par les eaux de pluie après avoir ruisselé sur la voirie est prise en compte, car son potentiel de nuisance environnementale est comparable à celui des eaux usées. Le système d'assainissement des eaux pluviales présente donc de plus en plus de similitudes avec celui des eaux usées : réduction des rejets au milieu naturel sans traitement, régulation du débit de pointe pour ne pas surdimensionner les ouvrages, traitement gradué avant rejet selon le milieu récepteur.



Linéaire et composition du réseau

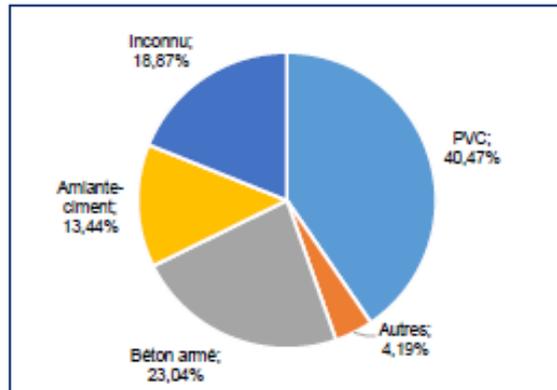
La particularité du système de Laval qui collecte les eaux usées sept communes est la part importante de réseaux unitaires (140 km) sur les 795 km de réseau d'assainissement. L'âge moyen du réseau est de 39 ans (hors date erronée ou inconnu)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'assainissement, dont les modalités de calcul ont été revues en 2013 (arrêté du 2 décembre 2013), est de 110 sur 120 à l'échelle de l'ensemble du territoire. (cf annexe 2)

Après avoir lancé un levé topographique à grande échelle de l'ensemble du réseau, Laval Agglomération poursuit l'opération de renseignement des données manquantes au sein de son système d'information géographique (SIG).

Ce réseau est composé majoritairement de PVC (40%). Le linéaire en amiante-ciment (13%) reste encore important. Une forte disparité de la répartition des matériaux existe sur le territoire. L'amiante peut représenter plus de 35% du linéaire total sur certaines communes (Soulgé-sur-Ouette, Saint-Cyr-Le-Gravelais, Saint-Berthevin, Saint-Jean-Sur-Mayenne...).



Les équipements du réseau

- Le réseau de collecte est équipé des ouvrages suivants :
- 6 chambres à sables qui permettent aux véhicules hydrocureurs d'aspirer les déchets.
 - 1 bassin de pollution dans le quartier du Boumy pour limiter les déversements d'eaux usées dans la Mayenne
 - 35 déversoirs d'orage qui permettent de protéger le réseau unitaire en cas de fortes pluies
 - 120 stations de relèvement qui permettent aux eaux usées de franchir les obstacles topographiques



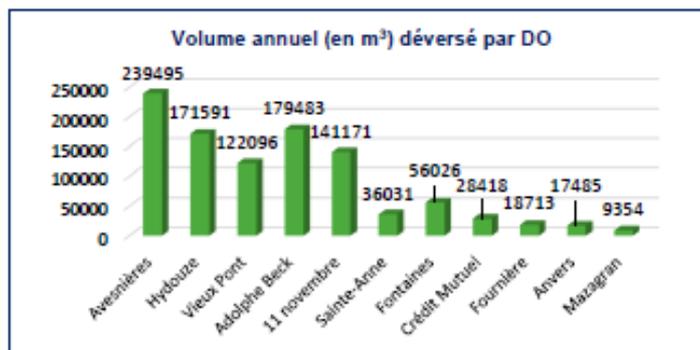
Le bassin de pollution du Boumy

En 2012, la Ville de Laval a mis en place un dispositif d'auto surveillance des principaux points de rejets d'eaux usées vers la Mayenne. Ces points sont situés au niveau de la place du 11 novembre, de la place d'Avesnières et de la rue Mazagran. Avec ce dispositif, il est possible de connaître avec précision la quantité d'eaux usées et la charge déversées dans la Mayenne.

De plus, de nouvelles obligations réglementaires sont imposées depuis la parution de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015. L'équipement des déversoirs d'orage du réseau d'assainissement sur les tronçons collectant une charge supérieure à 600 kg de DBO5/j et déversant plus de 10 jours par an en moyenne quinquennale, font l'objet d'une surveillance permettant de mesurer et d'enregistrer en continu les débits et d'estimer la charge polluante (DBO5, DCO, MES, NTK, Ptot) rejetée par ces déversoirs. Les travaux d'auto-surveillance sont prévus en 2024.

En 2023, onze déversoirs d'orage ont fait l'objet d'un suivi métrologique. Il s'agit des déversoirs suivants, tous situés sur le réseau d'assainissement de la commune de Laval :

- DO 4 – 11 Novembre ; DO 5 – Vieux Pont
- DO 6 – Hydouze ; DO 7 – Avesnières -
- DO 7b – Crédit Mutuel ; DO 8 – Fontaine
- DO 9 – Adolphe Beck ; DO 10 – Fourmière ; DO 13 – Anvers ; DO 14 – Saint Anne ; DO 15 - Mazagran



EXPLOITATION

L'entretien du réseau

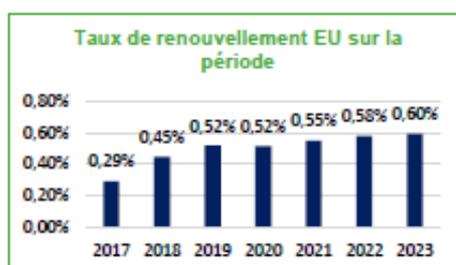
Le curage consiste à nettoyer un réseau de collecte ou un ouvrage d'assainissement par jet d'eau sous haute pression ou par le passage d'une fusée hydrodynamique.

Cette étape permet de décoller les déchets des parois. Selon le degré d'envasement, les éléments décollés (un mélange de boue, vase et déchets en tout genre) sont dilués dans les effluents ou sont aspirés par un camion hydrocureur.



	Chiffres 2020	Chiffres 2021	Chiffres 2022	Chiffres 2023
Curage préventif du réseau (km)	55	70	34	78
Branchements neufs réalisés	207	142	354	207
Remplacements de tampons de voirie	44	33	2	3
Nettoyage des chambres à sables	6	7	6	5

Le renouvellement du réseau



En 2023, 5 385 ml de canalisations ont été renouvelés dans le cadre de la gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement.

Le taux de renouvellement du réseau pour l'année 2023 sur l'EPCI s'élève à 0,60 %.

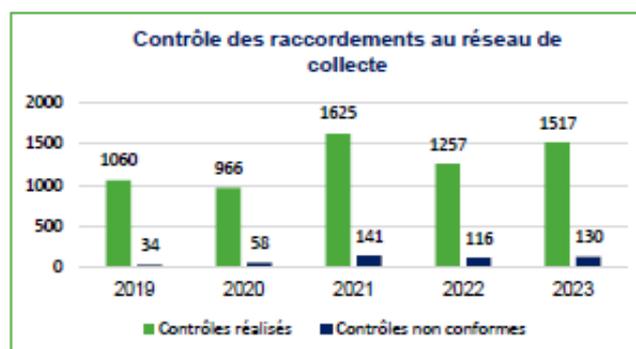
Dans le cadre du transfert de compétence, les élus ont décidé de porter ce taux à 1% d'ici 2025. Cet objectif a été pris en compte dans l'harmonisation du prix de l'eau sur les communes de Laval Agglomération.

La programmation des renouvellements de canalisations est établie en priorisant les tronçons selon leur vétusté et leur vulnérabilité, puis planifiée en fonction des travaux de voirie.

Le contrôle des rejets d'eaux usées

Dans le cadre de l'instruction des permis de construire et la vente de propriétés, la régie communautaire exerce des activités de contrôle de raccordement des habitations au réseau public de collecte des eaux usées.

Pour l'année 2023, 1 517 contrôles ont été réalisés et 130 contrôles ont révélé une ou plusieurs non conformités.

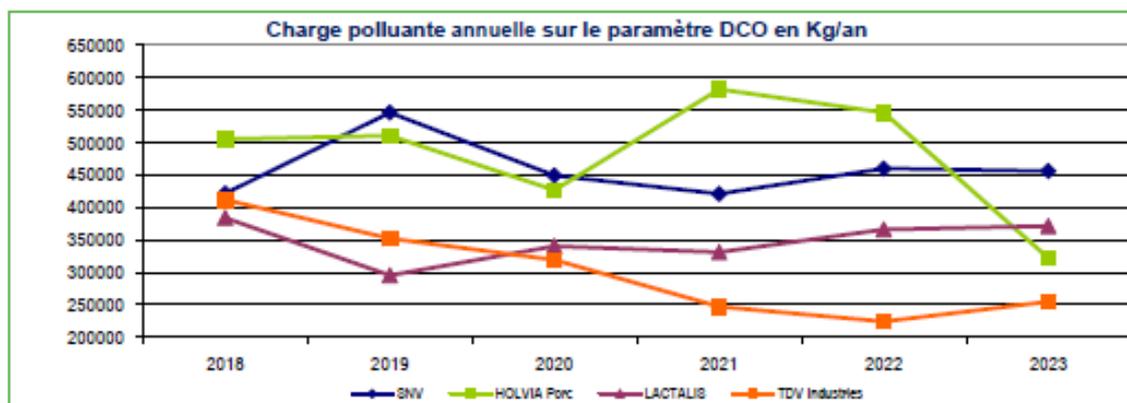


Les usagers non domestiques sont constitués de l'ensemble des abonnés qui ne sont pas des habitants. En général, il s'agit d'industries, d'artisans-commerçants ou d'établissements de santé. Ils ne sont pas abonnés de droit au service. Leur raccordement n'est possible qu'après autorisation du Président par arrêté. Cette autorisation précise de manière individuelle, les conditions dans lesquelles leur rejet est accepté. Pour les abonnés rejetant un volume important ou pour ceux présentant un risque particulier (ex : établissements faisant l'objet d'un arrêté ICPE), l'autorisation est complétée par une convention précisant l'autosurveillance à mettre en place. En 2023, il existe 38 autorisations spéciales de déversement.

Les rejets des principaux usagers industriels

Sur le territoire de Laval Agglomération, les principaux rejets d'eaux usées dites industrielles proviennent des quatre sociétés suivantes : SNV (ex Doux), Holvia Porc, Lactalis, TDV industries. En 2023, la part de pollution rejetée par ces quatre sociétés représente 27 % de la totalité de la charge polluante de DCO qui a été traitée à la station d'épuration.

Nom de l'entreprise	Type d'activité	Charge polluante annuelle traitée à la STEP (sur le paramètre DCO et en Kg/an)	Pourcentage par rapport à la charge polluante annuelle totale traitée à la STEP (sur le paramètre DCO)
SNV	Agroalimentaire	456 068	8,9 %
HOLVIA Porc	Agroalimentaire	321 939	6,3 %
LACTALIS	Agroalimentaire	371 151	7,2 %
TDV Industries	Textile	254 854	5 %
Pourcentage total			27 %



Les indicateurs de performance

Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers

Cet indicateur est estimé à partir du nombre d'indemnités présentées par des tiers, usagers ou non du service, ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordement d'effluents causés par un dysfonctionnement du service. Il n'y a pas eu de demande d'indemnisation des tiers pour des débordements d'effluents.

Nombre de "points noirs"

Le "point noir" se définit pour tout secteur de réseau structurellement sensible nécessitant au moins deux interventions curatives quelle que soit la nature du défaut (hors branchement). Il s'exprime en nombre par centaine de kilomètres de réseau gravitaire.

Il en existe 19 sur le territoire.

TRAITEMENT

Stations d'épuration et postes de relevage

COMMUNES	CAPACITE STEP en EH	TYPE	VOLUME TRAITE (m³)	VOLUME TRAITE (m³/j)	NOMBRE POSTES	EXPLOITATION
Ahullé	1 400	Boues activées	81 824	224	2	PS SAUR
Argentré	4 000	Boues activées	160 200	439	4	PS SAUR
Beaulieu-Sur-Oudon	270	Lagune	Pas de valeur connue en 2023		0	CONVENTION GESTION AVEC LA COMMUNE
Bonchamp-Les-Laval	raccordée sur STEP de Laval				6	PS SAUR
Bourgon	250	Lagune	12,7 m³/j le 27/02/2023		1	CONVENTION GESTION AVEC LA COMMUNE
Châlons-Du-Maine	450	Lagune	222 m³/j le 08/11/2023		1	PS SAUR
Changé	raccordée sur STEP de Laval				13	REGIE
	150	Lagune Les Landès	Pas de valeur connue en 2022		0	REGIE
	66	Lagune Les Chênes Secs	Pas de valeur connue en 2022		0	REGIE
Entrammes	2 200	Boues activées	89 387	245	0	PS SAUR
Forcé	1 500	Boues activées	34 426	94	3	PS SAUR
La Chapelle-Anthenaise	raccordée sur STEP de Laval				2	PS SAUR
Laval	190 333	Boues activées	9 976 415	27 333	20	REGIE
L'Huisserie	raccordée sur STEP de Laval				6	REGIE
La Brûlâtte	500	Lagune	68,3 m³/j le 27/11/23		1	CONVENTION GESTION AVEC LA COMMUNE
La Gravelle	300	Lagune	Pas de valeur connue en 2023		0	CONVENTION GESTION AVEC LA COMMUNE
	250	Filtres plantés de roseaux ZA Ecoparc	5 694	15.6	1	
Launay-Villiers	250	Lagune	Pas de mesure connue en 2023		0	CONVENTION GESTION AVEC LA COMMUNE
Le-Bourgneuf-La-Forêt	1 400	Boues activées	76 788	210	0	CONVENTION GESTION AVEC LA COMMUNE
Le-Genest-Saint-Isle	2500	Boues activées	96 589	265	6	PS SAUR
	100	Lagune Le Hameau de Saint Isle	Pas de valeur connue en 2022		0	
	100	Lagune Le Haut Bourg	Pas de valeur connue en 2022		0	
	90	Filtres plantés de roseaux Hameau Lépalé	Pas de valeur connue en 2022		0	
Loiron-Ruilé	1800	Boues activées	102 880	282	1	PS SUEZ
	480	Lagune Ruillé	58,9 m³/j le 06/03/2023		0	CONVENTION GESTION AVEC LA COMMUNE
Louvemé	raccordée sur STEP de Laval				13	PS SAUR
	50	Filtre à sable La Ricoulière	961,75	2,63	0	PS SAUR
	200	Lagune Nialles	Pas de valeur connue en 2023		0	PS SAUR
Louvigné	950	Boues activées	63 977	175	1	PS SAUR
Montfours	135	Lagune	Pas de valeur connue en 2023		0	PS SAUR
Montigné-Le-Brillant	1400	Boues activées	53 285	146	1	PS SAUR
Montjean	1000	Boues activées	72 195	196	1	PS SUEZ
Nullé-Sur-Vicoin	1083	Boues activées	51 354	141	2	PS SAUR
Olivet	267	Lagune	Pas de valeur connue en 2023		0	CONVENTION GESTION AVEC LA COMMUNE
Parné-Sur-Roc	1300	Boues activées	43 259	119	3	PS SAUR
Port-Brillet	3000	Boues activées	125 963	345	2	PS SAUR
Saint-Berthevin	raccordée sur STEP de Laval				15	PS SUEZ
Saint-Cyr-Le-Gravelais	SYMEVAL					
Saint-Germain-Le-Fouilloux	700	Filtre planté de roseaux	39 037	107	1	PS SAUR
	1170	Boues activées	49 865	137	7	PS SAUR
Saint-Jean-Sur-Mayenne	25	Lagune Salle des Fêtes	Pas de valeur connue en 2023		0	PS SAUR
Saint-Ouen-Des-Toits	1400	Boues activées	75 618	207	2	PS SAUR
	150	Lagune	Pas de valeur connue en 2023		0	
Saint-Pierre-La-Cour	2500	Boues activées	137 813	378	2	DSP SAUR
Soulgé-Sur-Ouette	1292	Boues activées	52 311	143	1	PS SAUR
TOTAL	225 011				120	

La capacité épuratoire totale des stations approche les 225 011 EH. Pour l'ensemble des communes, le nombre de postes de refoulement atteint 120 unités.

L'âge moyen des stations est de 27 ans. Certaines ont fait l'objet de réaménagements depuis leur mise en service.

Type de systèmes épuratoires

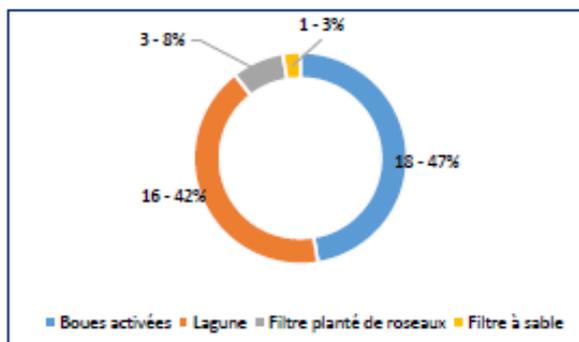
Boues activées : Envoi des eaux dans un bassin d'aération. Lorsque la quantité d'oxygène dissous est suffisante pour une activité bactérienne aérobie, les eaux sont envoyées dans un bassin clarificateur.

Particularités lits à macrophytes : *Massif filtrant composé de couches superposées de galets, graviers et sable grossier, plantés de roseaux dont l'enracinement favorise l'écoulement des eaux interstitielles.*

Lagune : Bassins imperméables et peu profonds où l'eau s'écoule lentement par gravité. L'épuration est assurée par des organismes aérobies et parfois anaérobies, sans ajout de réactifs chimiques.

Filtres plantés de roseaux : Les effluents sont envoyés sur une surface de sable ou de graviers sur laquelle sont plantés des roseaux. Les racines des roseaux empêchent le colmatage du filtre et permettent la fixation des micro-organismes.

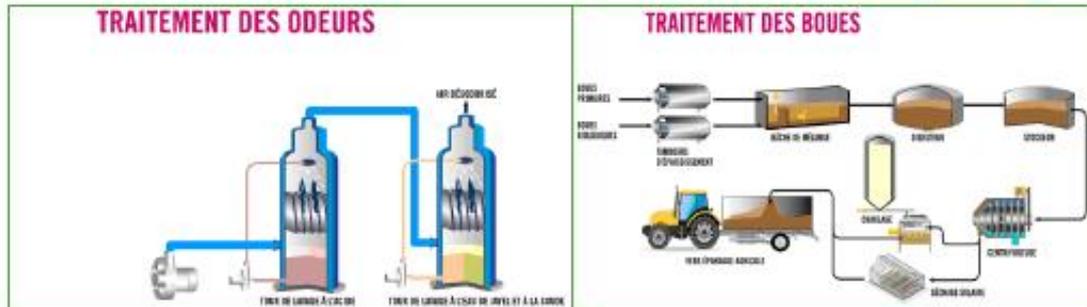
Filtre à sable : Filtration des effluents décantés par un passage dans une couche de sable. Les micro-organismes fixés sur les grains assurent la dépollution des eaux.



La dépollution des eaux collectées : focus sur le fonctionnement de la station d'épuration de Laval

Le traitement des eaux usées est réalisé dans les trente-huit systèmes d'épuration collectifs présents sur le territoire. La station d'épuration de Laval constitue la plus importante capacité de traitement de l'agglomération. Les récents travaux d'extension de la station du Bas des Bois à Laval ont permis de porter la capacité à 200 000 équivalents habitants (contre 150 000 auparavant). Elle traite les eaux des communes de Laval, Saint-Berthevin, Changé, Bonchamps-Les-Laval, L'Huisserie, Louverné et La Chapelle-Anthemoise. De l'arrivée à la station d'épuration jusqu'au rejet dans la Mayenne, les eaux usées passent par différentes étapes de traitement. La station d'épuration de Laval dispose également de plusieurs ouvrages pour le traitement des boues et des odeurs.





Une conception basée sur l'efficacité énergétique

La station d'épuration bénéficie de technologies modernes permettant de limiter l'empreinte écologique du site :

- Les boues digérées par les bactéries produisent du biogaz. Le biogaz, mélange de méthane et de gaz carbonique, permet d'alimenter une centrale de cogénération d'une puissance de 250 KW. Cette centrale produit d'une part, de l'électricité revendue à EDF, et d'autre part, de la chaleur destinée à chauffer les digesteurs.
- Une pompe à chaleur d'une puissance de 100 KW, alimentée par l'eau en sortie des clarificateurs, a été installée pour chauffer le plancher des serres solaires.
- Un échangeur air / eau installé sur le réseau des surpresseurs d'air qui alimente le bassin biologique permet de récupérer de la chaleur. Celle-ci participe au chauffage des boues des digesteurs.
- Les deux serres de la station constituent une capacité de séchage solaire de 900 tonnes de matières sèche. Grâce à cette énergie renouvelable, le volume des boues diminue sans perte de qualité et avec des coûts de transport réduit.
- En 2018, 712 panneaux photovoltaïques ont été posés sur un nouveau bâtiment de stockage de boues et sur le bassin tampon. La puissance installée est de 230KW sur 1200 m² en autoconsommation totale sur la station. Ce qui représente 5% des besoins d'électricité sur 4,9 millions de kilowattheures consommés annuellement.

Centrale de cogénération



Pompe à chaleur



Echangeur air/eau



Serres de séchage des boues



Panneaux photovoltaïques



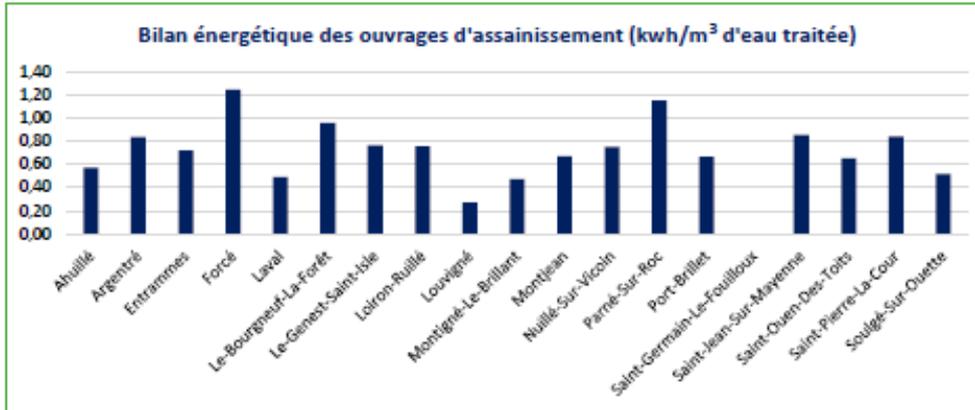
BOUES

La production totale de boues a été de 1 645 tonnes de matières sèches. Les tonnages de MS évacués ont été de 2 841 T. 99% des tonnages évacués a été valorisé par épandage agricole.

BILAN ENERGETIQUE

En 2023, le bilan énergétique des ouvrages d'assainissement présente une consommation de 5,9 MkWh.

L'efficacité énergétique est de 0,52 kWh/m³ à l'échelle du territoire, en baisse par rapport à 2022 (0,67 kWh/m³)



La station d'épuration de Laval bénéficie de technologies modernes permettant de limiter l'empreinte écologique du site :

Les productions d'énergie	Chiffres 2023
Électricité produite par la cogénération (en KWh)	1 172 496 (soit 24% des besoins en électricité)
Électricité produite par les panneaux photovoltaïques (en KWh)	250 692 (soit 5% des besoins en électricité)



ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2023

TRAITEMENT EAUX USEES

- Station de Laval
- Pompes, agitateurs, motoréducteurs
- Réparation et entretien du tamiseur 3 mm temps sec
- Remplacement d'une porte au local centrifugeuse (avec modification de structure)
- Remplacement de la couronne de roulement des deux clarificateurs de 1998
- Isolation du digesteur de 1980
- Métrologie : mise en oeuvre de onze nouveaux point de surveillance sur l'ensemble du territoire de Laval Agglomération
- Début des études pour le renouvellement de la STEP de Louvigné (950 EH à 1 250 EH)



Tamiseur



Remplacement de la porte



Clarificateur



Digesteur

COLLECTE EAUX USEES

Renouvellement de réseau : 5 385 ml au total (*liste non exhaustive ci-dessous*)

Commune	Opération	Mètre linéaire
Changeé	Boulevard des Landes	62
Laval	Rue de Verdun	115
Le-Bourgneuf-La-Forêt	Rue du Trianon 3	440
Le Genest-Saint-Isle	Route d'Olivet	94
Port-Brillet	Rue de la Petite Vitesse	500



Réhabilitation par l'intérieur
Rue de la Petite Vitesse – Port-Brillet



Rue Jean Quantin – Port-Brillet



Rue de Nantes - Lval

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

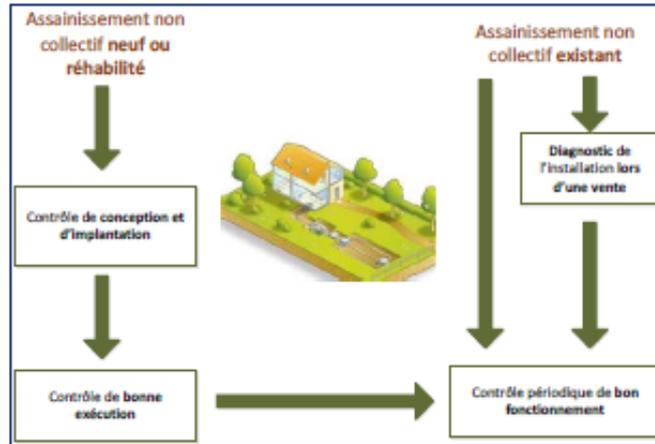
MISSIONS

Créé par la loi sur l'eau de 1992, les missions du SPANC consistent à réaliser les contrôles réglementaires suivants :

- la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages ;
- la vérification périodique du bon fonctionnement de ces ouvrages ;
- le diagnostic des installations existantes lors d'une vente

Lors de ces contrôles, le service s'assure que les dispositifs existants ne sont pas à l'origine de problèmes de salubrité publique, de pollution ou de problèmes de voisinage.

Les installations d'assainissement non collectif existantes sur Laval Agglomération ont été contrôlées au moins une fois au 31 décembre 2023.



L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de **100** (sur un total de 140) (cf annexe 2).

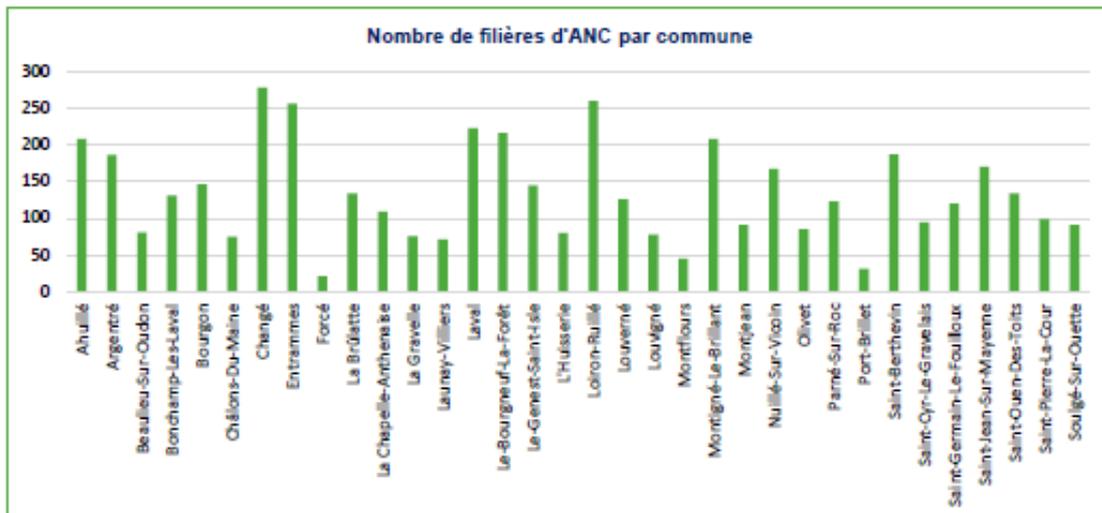
POPULATION DESSERVIE

Il y a **4 546** installations d'assainissement non collectif sur le territoire de Laval Agglomération fin 2023.

Evaluation du nombre d'habitants desservis

L'estimation est basée sur le nombre d'installations recensées multiplié par la taille des ménages donnée par l'INSEE (2,2 en 2021).

La population concernée par le SPANC est estimée à **10 001** habitants.



CONFORMITE DES DISPOSITIFS ANC

Il est ici présenté un classement des filières d'ANC suivant les critères de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Communes	Contrôles périodiques			Contrôles de réalisations		Non Contrôlés			Total installations
	BF	NCAT	NCST	C	NC	INH	Refus	sans class	
Ahuillé	119	9	53	20	1	4	0	2	208
Argentré	57	59	44	17	1	0	0	8	186
Beaulieu-Sur-Oudon	36	19	15	9	0	0	0	2	81
Bonchamp-Les-Laval	49	40	22	15	0	0	1	4	131
Bourgon	37	33	49	19	0	0	0	8	146
Châlons-Du-Maine	34	5	27	8	1	0	0	0	75
Changé	126	28	73	38	3	5	0	5	278
La-Chapelle-Anthemoise	45	14	31	12	0	5	0	2	109
Entrammes	97	23	80	43	2	5	1	5	256
Forcé	10	2	8	0	0	0	0	1	21
La Brûlatte	33	31	48	16	0	0	0	6	134
La Gravelle	27	12	22	10	0	0	0	5	76
Launay-Villiers	27	12	19	9	1	0	0	3	71
Laval	80	10	71	40	4	12	1	5	223
Le-Bourgneuf-La-Forêt	88	39	56	21	0	0	0	12	216
Le-Genest-Saint-Isle	40	20	48	26	0	0	0	11	145
L'Huisserie	39	7	24	6	0	4	0	0	80
Loiron-Ruillé	104	34	67	42	2	0	0	11	260
Louverné	46	13	48	15	1	2	0	1	126
Louvigné	30	14	19	9	0	0	0	6	78
Montfleurs	19	5	17	3	0	0	0	1	45
Montigné-Le-Brillant	112	10	56	25	0	2	0	3	208
Montjean	37	16	19	15	2	0	0	2	91
Nuillé-Sur-Vicoïn	79	10	49	19	0	8	1	1	167
Olivet	16	12	30	10	1	0	0	16	85
Parné-Sur-Roc	44	28	28	20	0	0	0	3	123
Port-Brillet	9	7	9	5	0	0	0	1	31
Saint-Jean-Sur-Mayenne	37	22	65	29	0	0	0	17	170
Saint-Germain-Le-Fouilloux	41	13	43	18	1	0	0	4	120
Saint-Ouen-Des-Toits	37	22	57	5	0	0	0	13	134
Soulgé-Sur-Ouette	21	28	34	6	0	0	0	2	91
Saint-Berthevin	53	31	67	27	0	4	0	5	187
Saint-Pierre-La-Cour	26	23	19	21	0	0	0	10	99
Saint-Cyr-Le-Gravelais	35	16	26	11	1	0	0	6	95
TOTAL	1690	667	1343	589	21	51	4	181	4546
% /nbre de filières	37%	15%	30%	13%	0%	1%	0%	4%	

* BF : Bon Fonctionnement * NC ST : Non Conforme Sans Travaux

* NC AT : Non Conforme Avec Travaux * C : Conforme * NC : Non Conforme * INH : Inhabité

4 310 installations ont été contrôlées au moins une fois, sur les 4 546 qui composent le parc.

Taux de conformité des dispositifs d'ANC

Ce taux de conformité évalue le pourcentage d'installations d'ANC ne présentant pas de risques sanitaires ou environnementaux. (BF + C + NC ST).

Il s'élève à 80% en 2023.

CONTRÔLES REALISES PAR LE SERVICE

	2021	2022	2023
Contrôle de conception	120	122	108
Contrôle de réalisation	50	80	108
Contrôle de bon fonctionnement	771	244	285
Contrôle vente immobilière	84	82	81
TOTAL	1 025	528	590

590 contrôles ont été réalisés par le SPANC en 2023.

A noter :

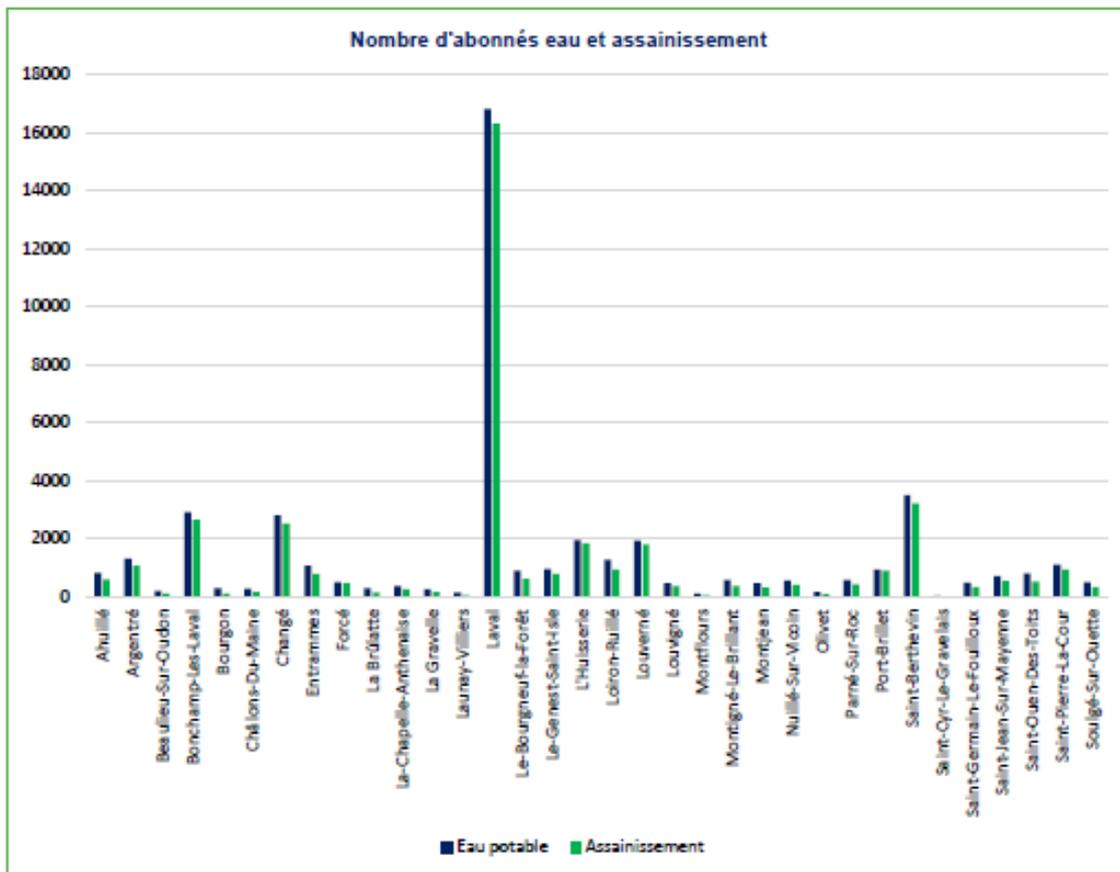
La **périodicité des contrôles de bon fonctionnement** est fixée selon la classification du dernier contrôle effectué.

- Conforme ou bon fonctionnement : 8 ans
- Non conforme sans obligation de travaux : 4 ans
- Non conforme avec obligation de travaux : 2 ans

RELATION A L'USAGER

ABONNES ET DISTRIBUTION

NOMBRE D'ABONNES



En 2023, le service compte **46 396 abonnés eau potable** pour une population d'environ 118 800 habitants. Toutes les habitations ne sont pas raccordées au système d'assainissement collectif : en 2023, on dénombre **40 399 abonnés au service public de l'assainissement collectif** pour une population d'environ 118 800 habitants. En effet, dans certaines zones délimitées par les communes, les usagers traitent leurs effluents dans leurs propres installations, dites « autonomes ». On estime à **4 542 le nombre d'habitations en assainissement non collectif** sur le territoire de Laval Agglomération.

Mais dans tous les cas, les usagers relèvent du service public :

- de l'assainissement collectif pour ceux dont les habitations sont raccordées au réseau public de collecte,
- de l'assainissement non collectif (SPANC) pour ceux équipés de dispositifs d'assainissement autonome.



Pourquoi raccorder un logement au réseau d'assainissement collectif ?

Pour les zones d'habitat à forte densité, les logements sont desservis par l'assainissement collectif. Ce système permet de transférer toutes les eaux usées vers la station d'épuration. Pour éviter toute pollution du milieu naturel, ce système nécessite un bon raccordement des habitations au réseau public de collecte.



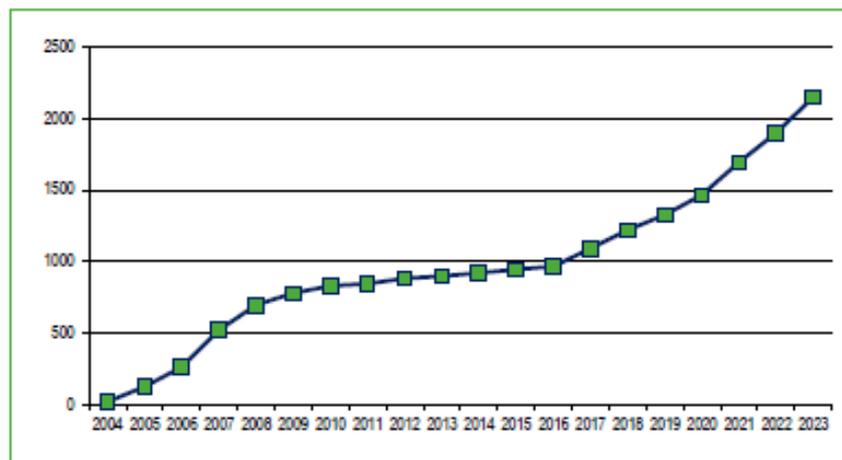
Pourquoi un assainissement non collectif pour un logement ?

Pour les zones d'habitat isolé ou à faible densité, le logement est équipé d'un assainissement non collectif. Ce système de collecte et de traitement individuel est performant. Il garantit un bon niveau d'épuration pour le milieu naturel lorsqu'il est adapté et bien entretenu. Il doit répondre à des prescriptions minimales réglementaires. attention à bien se raccorder... + délai de 2 ans

Le cas particulier des eaux pluviales. Les habitations rejetant leurs eaux pluviales au réseau collectif unitaire sont usagers du service public de l'assainissement collectif. Il existe un service public de gestion des eaux pluviales, mais qui n'a pas d'usagers raccordés au même titre que les services d'eau potable et d'assainissement : il s'agit d'un service public dit « administratif ».

L'individualisation des contrats de fourniture d'eau

L'article 93 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouveau Urbain (dite loi "SRU") impose à tout service public d'eau potable de procéder à l'individualisation des contrats de fourniture d'eau à la demande du propriétaire d'un immeuble collectif d'habitation ou d'un ensemble immobilier de logements. Cet article impose également au propriétaire d'informer les locataires éventuels et de prendre à sa charge les études et les travaux nécessaires à l'individualisation. Cette mesure a été prise afin de responsabiliser les usagers et d'économiser l'eau. Laval Agglomération poursuit la mise en œuvre de cette possibilité suite au décret d'application n° 2003-408 du 29 avril 2003. Seules les communes de Laval (pour 2 150 en 2023), Changé (pour 160 en 2023) et L'Huissierie (pour 31 en 2023) sont actuellement impactées.



Évolution de l'individualisation des contrats de fourniture d'eau sur le territoire de Laval Agglomération (régie)

DISTRIBUTION

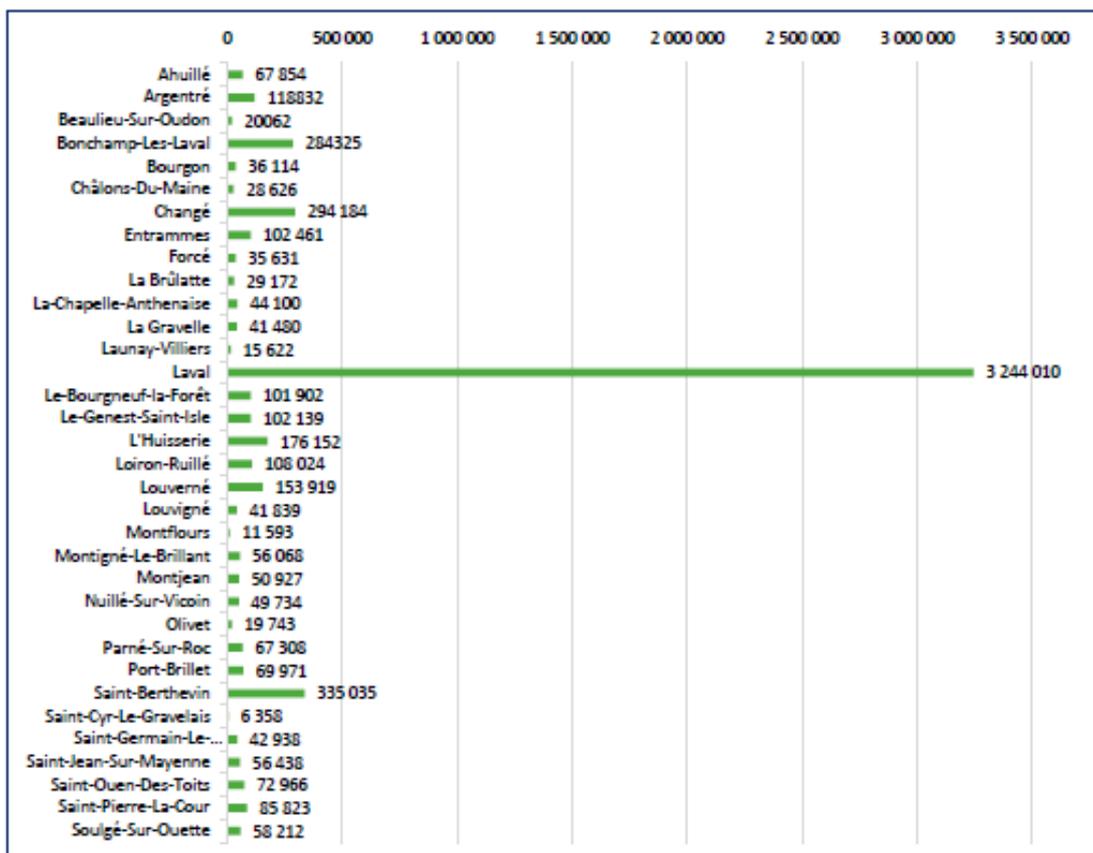
Volumes distribués et consommés en eau potable

En 2023 les **volumes distribués** s'élèvent à **7 470 860 m³**, dont 658 227 m³ importés et 1 095 061 m³ exportés. Cela représente une augmentation de 3% par rapport à 2022 (7 258 869 m³).

Pour rappel, la dissolution des SIAEP d'Argentré-Sud, de Louvermé, de Saint-Jean-Sur-Mayenne et du Centre-Ouest Mayennais a entraîné la pose de compteurs de vente d'eau pour pouvoir comptabiliser les volumes achetés et vendus nécessaires à l'alimentation des communes situées hors périmètre de Laval Agglomération. Il s'agit de Bazougers, La-Chapelle-Rainsouin, La-Bazouge-Des-Alleux, Andouillé, La Baconnière, Sacé, Astillé et Courbeville.

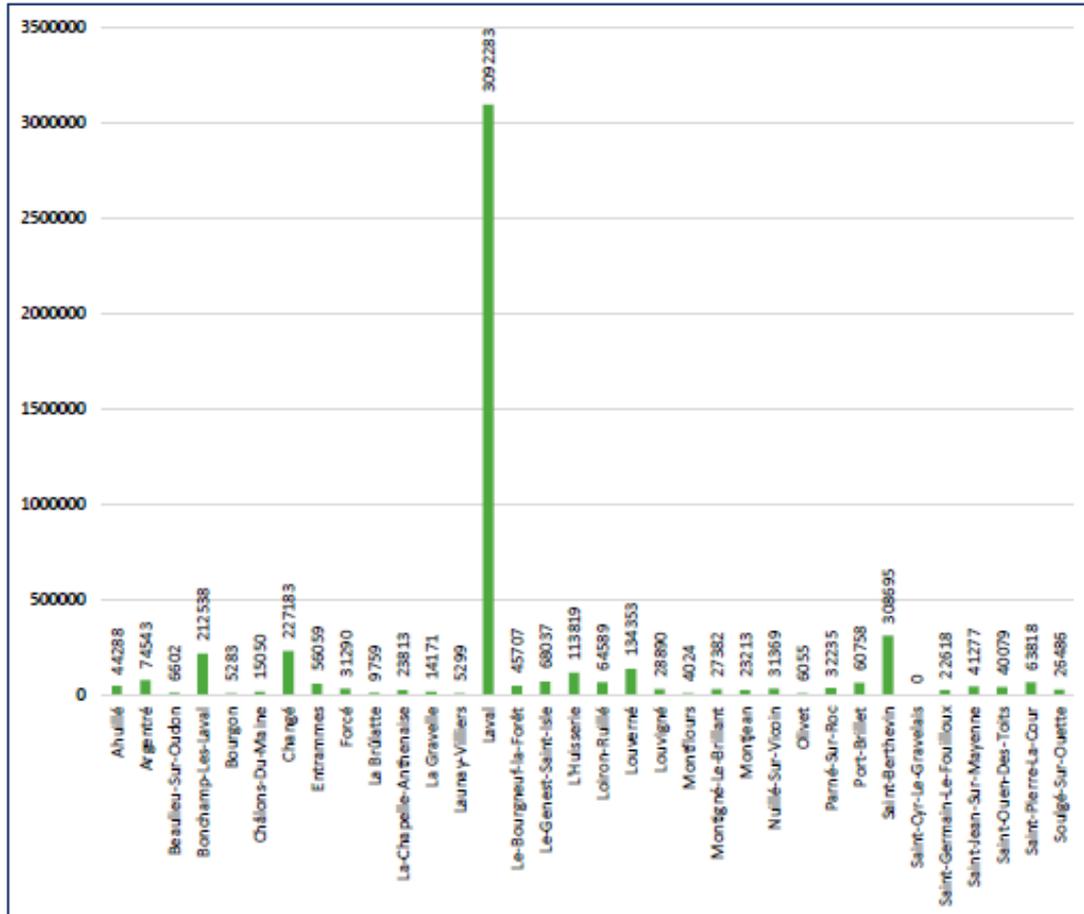
Il existe également, dans une moindre mesure, de la sécurisation en eau potable avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, la Communauté de Communes de l'Ernée, la Communauté de Communes du Pays de Craon et la Communauté de Communes des Coëvrons.

Les **volumes consommés** sont de **6 029 292 m³**, soit une diminution de 2% par rapport à 2022 (6 143 698 m³)



Volume d'eaux usées facturé en assainissement

Le **volume d'eaux usées facturé** est de 4 961 565 m³ sur les trente-quatre communes de l'agglomération.



LES USAGERS

L'ACCUEIL DU SERVICE

Situé à l'Hôtel Communautaire – Place du Général Ferrié, l'accueil du service des eaux est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.

En ce qui concerne l'accueil téléphonique, un numéro est à la disposition des usagers : **02.43.49.43.11**

En cas d'urgence, les équipes techniques sont disponibles 24H/24 et 7J/7, au numéro indiqué ci-dessus (indication des numéros de portables d'astreinte sur la messagerie en dehors des heures d'ouverture).

Communication par courriel : eau@agglo-laval.fr

Le site www.agglo-laval.fr, rubrique "Utile au quotidien" permet à tous les usagers de consulter les différentes informations relatives à l'eau et à l'assainissement et de télécharger des formulaires administratifs (règlements des services, qualité de l'eau, abonnement au service, mensualisation,...)



En 2023, plusieurs modes de gestion des abonnés sont présents sur le territoire de Laval Agglomération :

- les communes de Changé, L'Huisserie et Laval, sont gérées en régie.
- les communes de Beaulieu-Sur-Oudon, La Brûlatte, La Gravelle, Loiron-Ruillé, Montjean, Saint-Berthevin et Saint-Cyr-Le-Gravelais sont en prestation de service avec la société SUEZ Eau France.
 - Coordonnées de SUEZ Eau France: 09.77.408.408 (heures ouvrées) ou 09.77.401.115 (en cas d'urgence 7j/7, 24h/24)
- les communes d'Ahuillé, Entrammes, Montigné-Le-Brillant et Nuillé-Sur-Vicoïn sont gérées en régie pour la partie gestion des abonnés et avec une prestation de services (SAUR) pour la partie technique
- les communes d'Argentré, Bonchamp-Les-Laval, Châlons-Du-Maine, Forcé, La-Chapelle-Anthenaise, Louverné, Louvigné, Montflours, Parné-Sur-Roc, Saint-Jean-Sur-Mayenne, Saint-Germain-Le-Fouilloux et Soulgé-Sur-Ouette sont en prestation de service avec la société SAUR
- les communes de Bourgon, Launay-Villiers, Le-Bourgneuf-La-Forêt, Le-Genest-Saint-Isle, Olivet, Port-Brillet, Saint-Ouen-Des-Toits sont en délégation de service public eau potable et en prestation de service assainissement avec la société SAUR
- la commune de Saint-Pierre-La-Cour est en délégation de service public eau et assainissement avec la société SAUR.
 - Coordonnées de SAUR : 02.44.71.05.50 (heures ouvrées) ou 02.44.71.05.58 (en cas d'urgence 7j/7, 24h/24)

Evolution réglementaire

En 2023, les règlements de service en vigueur n'ont pas été modifiés.

LA SATISFACTION DES USAGERS

Taux de réclamation

L'arrêté du 2 mai 2017 relatif aux indicateurs de performance du service impose de recenser les réclamations écrites de toute nature, à l'exception de celles relatives au prix. Les chiffres présentés correspondent aux réclamations enregistrées par Laval Agglomération et ses prestataires ou délégataires.

	Nombre de réclamations	Nombre d'abonnés	Taux de réclamation pour 1 000 abonnés
EAU	79	46 396	1,70
ASSAINISSEMENT	1	40 399	0,02

Délai maximal et taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Le délai maximal d'ouverture d'un branchement existant pour les nouveaux abonnés est fixé à trois jours. Il est respecté à 95% sur le territoire communautaire.

LA FACTURATION DES SERVICES

STRUCTURATION TARIFAIRE

Prix de l'eau TTC = part eau potable + part assainissement + redevances aux organismes publics + TVA

Part eau potable : part revenant au service public de l'eau potable. Elle correspond au coût lié à la production et à la distribution d'eau potable. Elle est composée d'une partie fixe annuelle (ou abonnement) et d'une partie proportionnelle au volume consommé selon des tranches tarifaires, variables selon les communes.

Part assainissement : part revenant au service public de l'assainissement. Elle correspond au coût lié à la collecte et au traitement des eaux usées. Elle est composée d'une partie fixe annuelle (ou abonnement) et d'une partie proportionnelle au volume consommé selon des tranches tarifaires, variables selon les communes.

Redevances aux organismes publics : Ces redevances, reversées à l'agence de l'eau Loire Bretagne et au Conseil Départemental de la Mayenne, servent à financer des travaux dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Il s'agit des redevances suivantes :

- Lutte contre la pollution de l'eau (Agence de l'Eau Loire Bretagne) – 0,30 € HT/m³
- Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau Loire Bretagne) - 0,16 € HT/m³
- Fonds départemental d'eau et d'assainissement (Conseil Départemental de la Mayenne) – 0,3263 € HT/m³

TVA : L'application du taux de TVA (5.5% pour l'eau et 10% pour l'assainissement) est perçue pour le compte de l'état sur les montants hors taxes des factures.

Les tarifs relatifs aux recettes sont votés par le conseil communautaire. La délibération correspondante se trouve en annexe n°4.

Le calcul du montant des parts proportionnelles et fixes est déterminé en fonction du mode d'exploitation : seule la part communautaire est votée annuellement, la part délégataire est, quant à elle, contractuellement révisée. Les montants des parts communautaires sont déterminés en fonction des charges d'exploitation du service nécessaire à l'exercice de ses missions et en fonction des investissements à réaliser pour moderniser, améliorer ou prendre en compte les équipements nouveaux selon la programmation pluriannuelle d'investissement retenue (PPI).

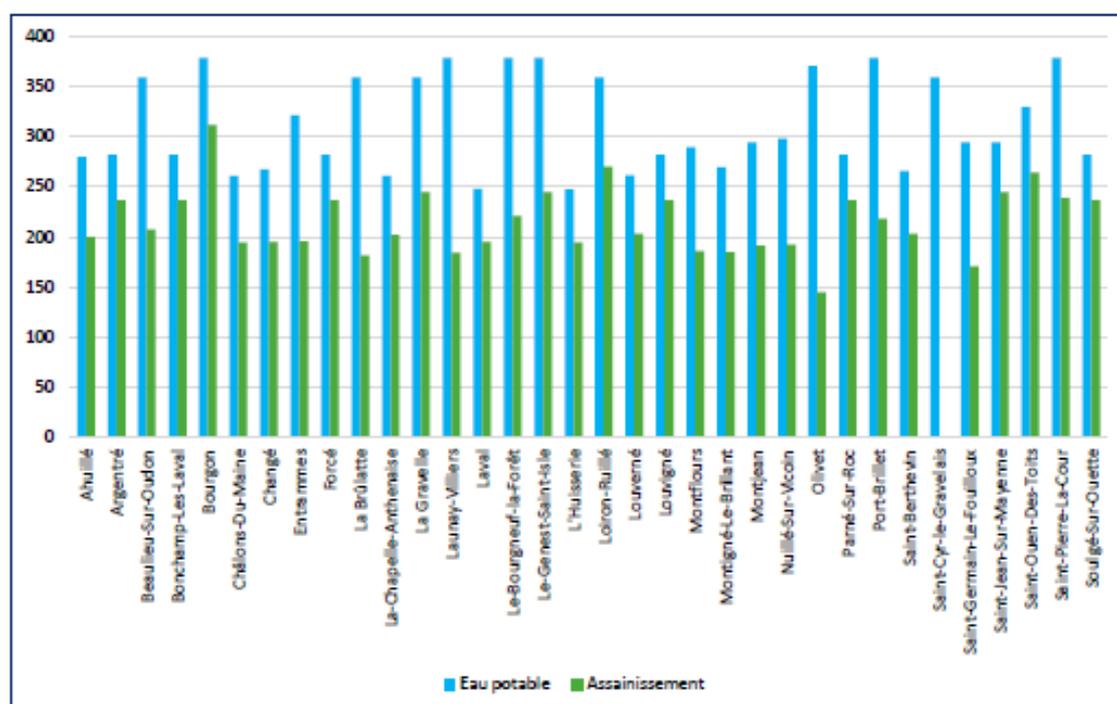


L'ensemble des tarifs pratiqués par la régie de l'eau et de l'assainissement est actualisé annuellement en fonction du coût de revient des interventions.

➡ Rappelons que 1 mètre cube d'eau correspond à 1000 litres d'eau, soit 667 bouteilles d'un litre et demi.

Emission de **81 066** factures de consommation d'eau et d'assainissement
20 439 abonnés mensualisés (hors SAUR)
136 demandes de dégrèvement pour fuite d'eau après compteur examinées
Emission de **3 452** factures de prestations de travaux ou de prestations en AC ou ANC (

Prix de l'eau TTC pour une consommation de 120 m³



Prix de l'eau TTC en €/m³ pour une facture de 120 m³

	Prix du m ³ eau potable	Prix du m ³ assainissement
Ahuillé	2,33	1,67
Argentré	2,31	2,27
Beaulieu-Sur-Oudon	2,99	1,73
Bonchamp-Les-Laval	2,31	2,27
Bourgon	3,16	2,60
Châlons-Du-Maine	2,17	1,62
Changé	2,23	1,62
Entrammes	2,88	1,83
Forcé	2,31	2,27
La Brûlatte	2,99	1,51
La-Chapelle-Anthénaise	2,17	1,82
La Gravelle	3,00	2,04
Launay-Villiers	3,02	1,43
Laval	2,07	1,62
Le-Bourgneuf-la-Forêt	3,02	1,86
Le-Genest-Saint-Isle	3,02	2,11
L'Huisserie	2,06	1,82
Loiron-Ruillé	3,02	2,43
Louvermé	2,18	1,69
Louvigné	2,31	2,27
Montflours	2,41	1,55
Montigné-Le-Brillant	2,23	1,54
Montjean	3,02	1,99
Nuillé-Sur-Vicoïn	2,41	1,52
Olivet	3,09	1,03
Parné-Sur-Roc	2,31	2,27
Port-Brillet	3,02	1,82
Saint-Berthevin	2,25	1,69
Saint-Cyr-Le-Gravelais	3,02	/
Saint-Germain-Le-Fouilloux	2,45	1,42
Saint-Jean-Sur-Mayenne	2,38	2,11
Saint-Ouen-Des-Toits	2,59	2,37
Saint-Pierre-La-Cour	3,02	1,83
Soulgé-Sur-Ouette	2,31	2,27

Le prix global moyen de l'eau TTC au 1^{er} janvier 2023, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³, est de 4,52 €/m³ (2,21 €/m³ pour l'eau potable et 2,31 €/m³ pour l'assainissement) au niveau national. Cela représente une facture de 542,40 €/an, soit 45,20 €/mois.

Il est de 4,83 €/m³ à l'échelle du bassin Loire-Bretagne. (rapport SISPEA, juin 2024)



Les tarifs de l'assainissement non collectif

Prestation	Prix € HT 2022	Prix € HT 2023	Evolution
Diagnostic initial	82.87	93,13	11%
Contrôle dans le cadre d'une vente	82.87	93,13	11%
Contrôle de bon fonctionnement d'une installation existante	88.11	93,13	5,4%
Contrôle de conception et d'implantation d'une installation neuve	72.37	60	- 20%
Contrôle de bonne exécution d'une installation neuve	72.37	93,13	22,3%
Contrôle de bonne exécution d'une installation neuve - visite de terrain supplémentaire	54.54	57,65	5,4%
Déplacement sans intervention	52.45	55,44	5,4%
Majoration pour obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle du SPANC (100%)	88.11	93,13	5,4 %
Majoration pour non réalisation des travaux dans le délai légal imparti	88.11	93,13	5,4 %

LE SUIVI DES IMPAYES

Les abandons de créances

Par sa décision 2015-470 du 29 mai 2015, le Conseil Constitutionnel a interdit aux exploitants de réseaux d'eau potable de procéder à la fermeture de branchements d'eau des résidences principales pour impayés. Ces pratiques restent utilisables pour recouvrer les montants dus par les professionnels ou usagers des résidences secondaires.

Laval Agglomération adhère au fonds de solidarité pour le logement (FSL). Ce fonds, géré par le Département de la Mayenne permet le maintien de l'alimentation en eau pour les usagers en situation de précarité. Le principe choisi par Laval Agglomération est celui de l'abandon de créances. Les dossiers de demande d'aide sont présentés à la commission départementale du fonds de solidarité pour le logement.

En 2023, 19 dossiers ont fait l'objet d'abandons de créances. Le montant de ces abandons de créance s'est élevé à 1 831,66 € TTC.

Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Le taux d'impayés s'élève à 0,87 % pour l'année 2023 en eau potable et à 0,16 % en assainissement.

ÉVOLUTION DES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le transfert de compétences nécessite d'uniformiser le prix de l'eau sur le territoire communautaire. Cette harmonisation sera progressive afin de prendre en compte les écarts de prix importants existants. La période de convergence retenue est de seize ans pour aboutir à une tarification harmonisée en 2035.

Cette harmonisation tarifaire tient compte :

- d'un esprit de solidarité : les tarifs de la majorité des communes ont été maintenus quelques années afin de limiter l'augmentation des tarifs les plus bas,
- des besoins financiers, liés en particulier au renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement (objectif 1% en 2025) et au financement de projets tel que la construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable,
- de l'assujettissement à la TVA,
- des structures tarifaires existantes (part fixe et part variable).

COMMUNES	2019	2020	2021	2022	2023
AHUILLE	482,98	468,80	467,79	471,33	479,56
ARGENTRE	529,80	516,62	549,65	518,11	518,44
BEAULIEU-SUR-LOUDON	NC	559,58	566,79	564,65	566,49
BONCHAMPS-LES-LAVAL	529,80	516,62	549,65	518,11	520,64
BOURGON	NC	752,58	702,16	688,18	690,48
CHALONS-DU-MAINE	423,83	428,27	432,87	442,60	455,28
CHANGE	440,96	439,23	441,91	450,45	462,5
ENTRAMMES	506,32	499,61	501,68	509,70	517,16
FORCE	529,80	516,62	549,65	518,11	518,44
LA BRULATTE	NC	520,40	533,21	536,68	540,33
LA-CHAPELLE-ANTHENAISE	435,75	439,21	441,57	450,67	462,73
LA GRAVELLE	NC	483,55	489,37	502,79	603,8
LAUNAY-VILLIERS	NC	528,37	534,65	548,54	562,95
LAVAL	402,34	409,66	416,83	429,23	442,96
LE-BOURGNEUF-LA-FORET	NC	589,52	586,52	591,07	599,86
LE-GENEST-SAINT-ISLE	NC	623,39	616,07	615,75	623,55
L'HUISSERIE	403,21	409,13	415,76	428,34	442,06
LOIRON-RUILLE	NC	642,34	654,51	632,46	629,17
LOUVERNE	439,21	442,45	444,76	452,48	455,01
LOUVIGNE	529,8	516,62	549,65	518,11	518,44
MONTFLOURS	461,41	464,16	467,06	475,18	485,28
MONTIGNE-LE-BRILLANT	450,47	445,68	447,99	454,60	466,36
MONTJEAN	NC	600,13	601,58	576,62	593,25
NUILLE-SUR-VICOIN	468,05	469,51	472,24	480,99	490,67
OLIVET	NC	480,19	486,01	500,39	515,57
PARNE SUR ROC	529,80	516,62	549,65	518,11	518,44
PORT-BRILLET	NC	582,27	580,75	572,95	597,08
SAINT-BERTHEVIN	480,76	466,49	467,18	457,02	468,55
SAINT-CYR-LE-GRAVELAIS (eau)	NC	373,55	362,84	382,13	359,22
SAINT-GERMAIN-LE-FOUILLOUX	427,17	432,83	439,85	453,38	465,16
SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE	564,45	507,45	538,38	533,55	539,13
SAINT-OUEN-DES-TOITS	NC	604,21	594,51	582,85	593,26
SAINT-PIERRE-LA-COUR	NC	577,41	582,91	602,40	617,95
SOULGE-SUR-OUETTE	529,80	516,62	549,65	518,11	518,44

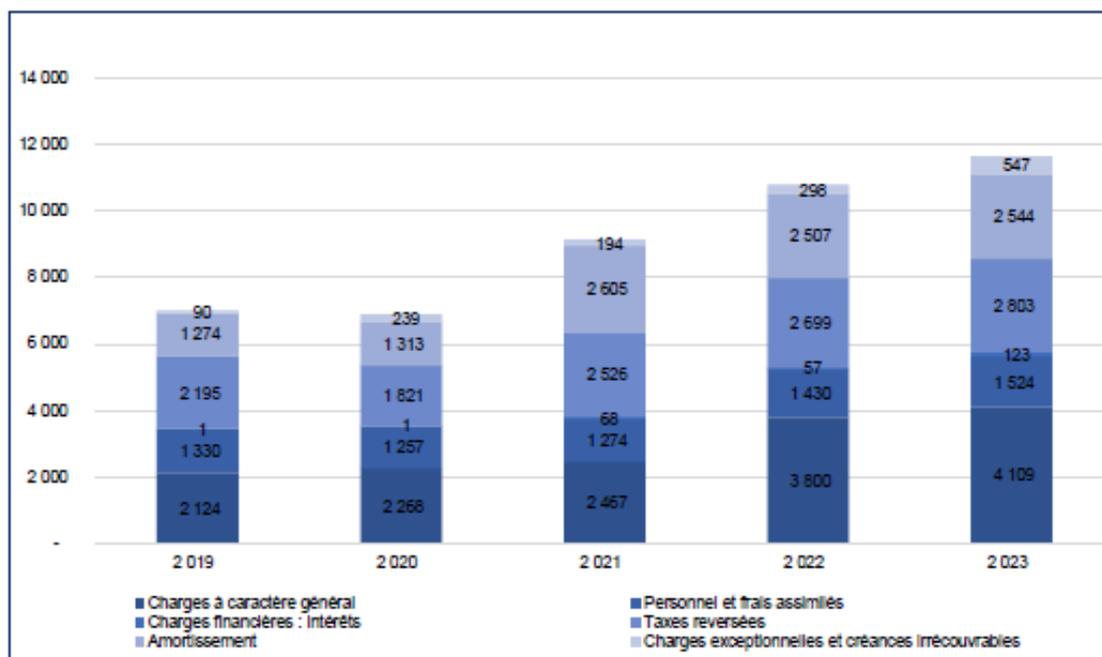
BILAN FINANCIER

LE BUDGET DU SERVICE EAU POTABLE

Les graphiques ci-dessous donnent les tendances d'évolution du budget d'exploitation et d'investissement du service d'eau potable.

LE BUDGET D'EXPLOITATION

Évolution des dépenses d'exploitation de 2019 à 2023 (en K€)

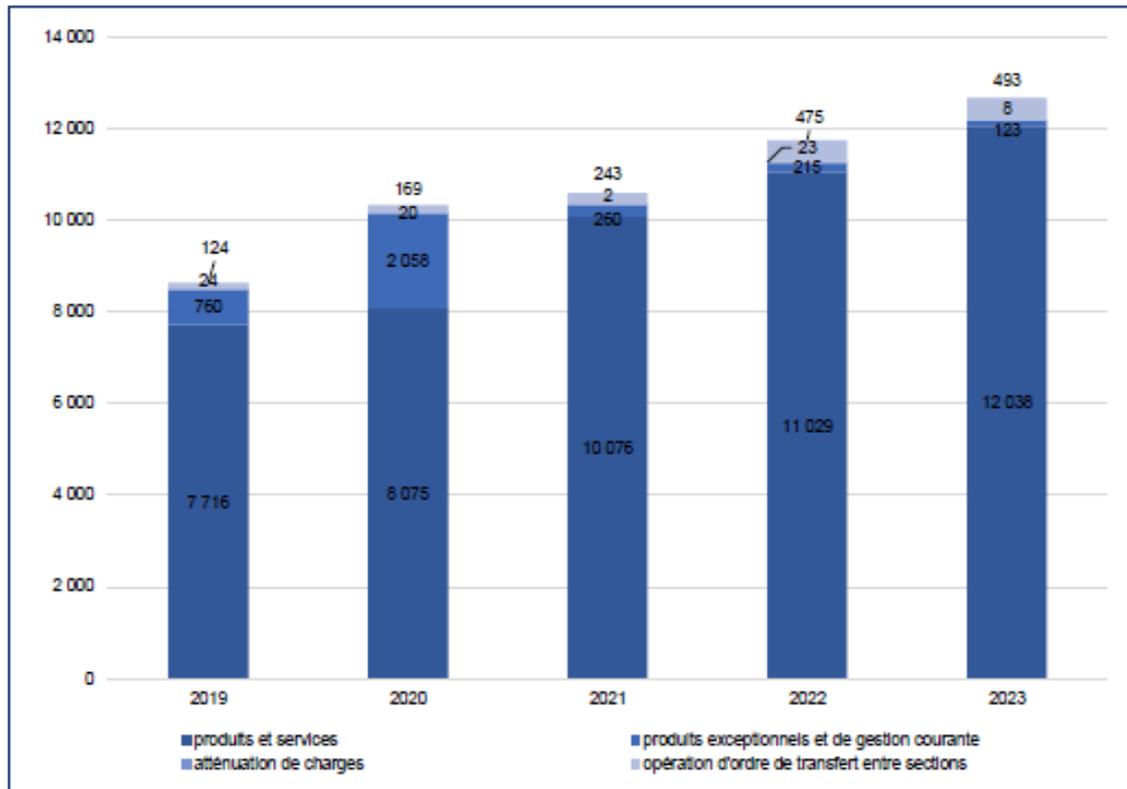


En 2023, les dépenses d'exploitation représentent 11,6 millions d'euros. Elles augmentent de 8% par rapport à 2022. Les charges les plus importantes sont :

- **les charges à caractère général** : 4,1 millions d'euros, soit 35% des dépenses. Elles ont augmenté de 8,1% par rapport à 2022. Les dépenses d'énergie sont de 715 323 € (+ 68,5%) et celles pour les produits de traitement sont de 507 973,78 € (+ 50,6%).
- **les taxes reversées** : 2,8 millions d'euros, soit 24% des dépenses, en augmentation de 3,8% par rapport à 2022.

- **la dotation aux amortissements** : 2,5 millions d'euros, soit 22% des dépenses.
- **Personnel et frais assimilés** : 1,5 millions d'euros, soit 13% des dépenses, en augmentation de 6,6% par rapport à 2022.
- **Charges financières (intérêts de la dette)** : 122 500 €, en augmentation de 115,9% par rapport à 2022, en lien avec l'emprunt pour la construction de la nouvelle usine des eaux.

Évolution des recettes d'exploitation de 2019 à 2023 (en k€)



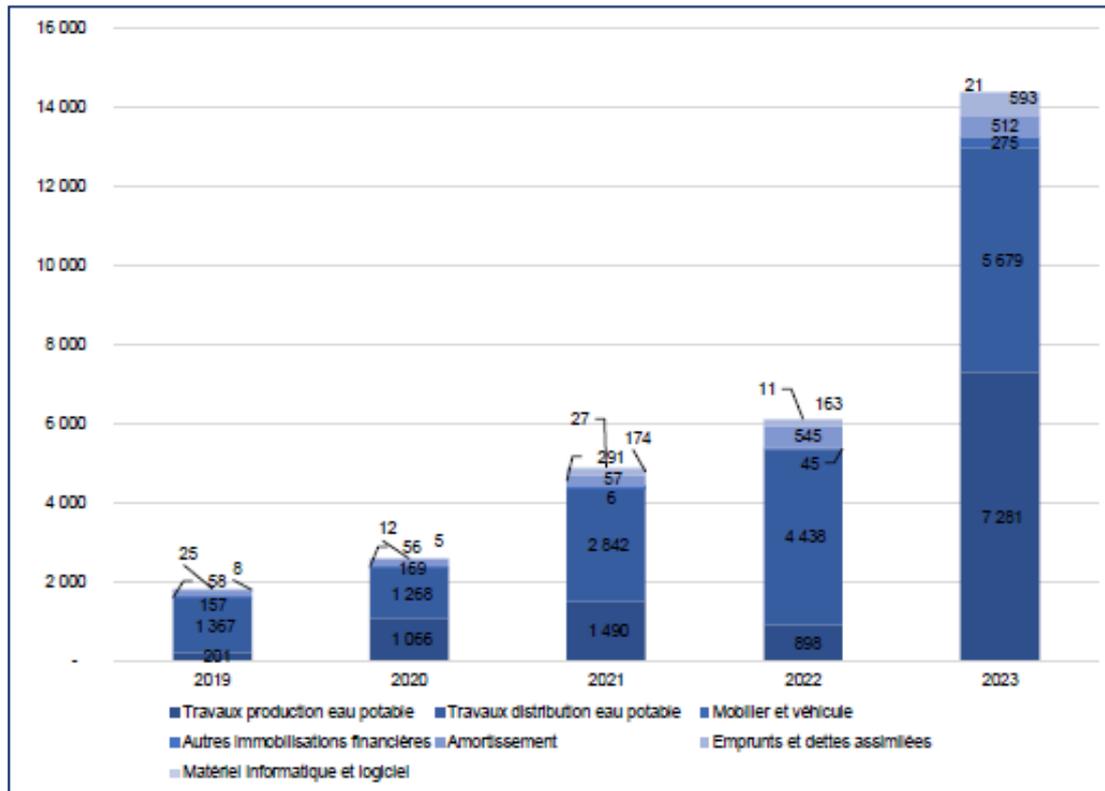
En 2023, les recettes d'exploitation s'élèvent à 12,7 millions d'euros. Elles augmentent de 8% par rapport à 2022. Il s'agit principalement :

- **de la vente des produits et services:** 12 millions d'euros, soit 95% des recettes. Elles ont augmenté de 9% par rapport à 2022. La facturation de la consommation d'eau représente 4,4 M€ et celle de la partie abonnement 1,1 M€, pour la partie régie.

- **les produits exceptionnels et de gestion courante :** 123 308 €, soit 1% des recettes, en diminution de 43% par rapport à 2022. Cela est lié à la comptabilisation du résultat de fonctionnement des communes, suite au transfert de compétences.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Evolution des dépenses d'investissement de 2019 à 2023 (en k€)



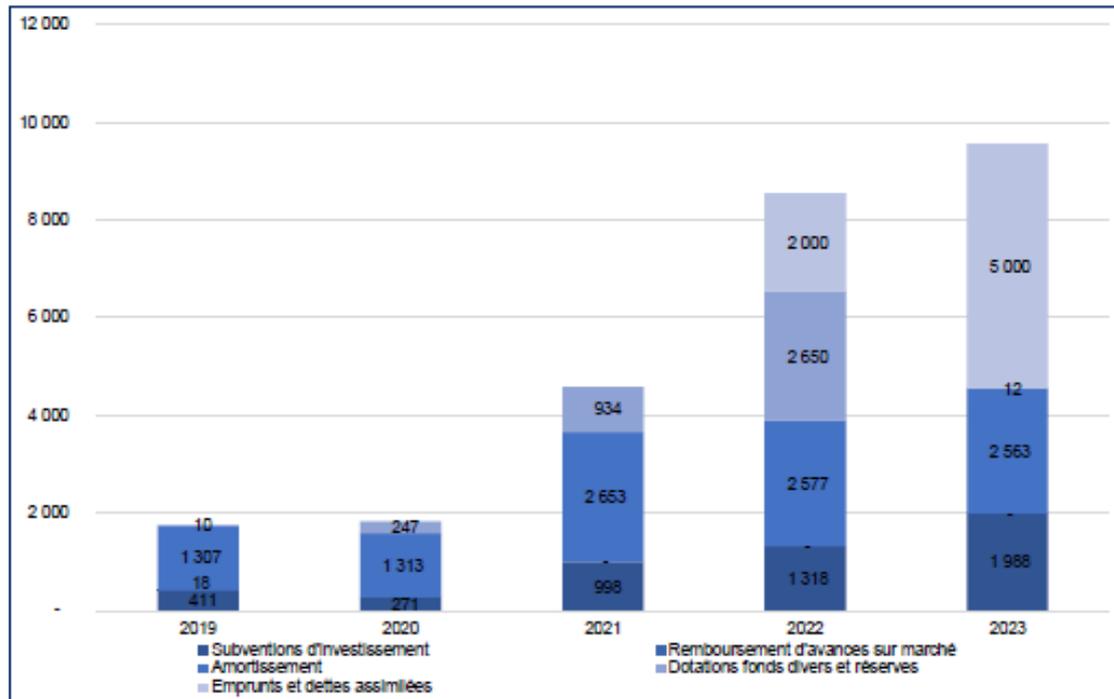
En 2023, les dépenses d'investissement s'élèvent à 14,3 millions d'euros. Le premier poste de dépenses concerne les travaux en cours qui représentent 90% des dépenses pour un montant cumulé de 13 M€. Les principaux travaux d'investissement correspondent à la construction de la nouvelle usine des eaux (génie civil et réseaux de transfert), des travaux d'amélioration des

ouvrages de génie civil, auxquels s'ajoutent les travaux d'extension et de réhabilitation des réseaux.

Les dotations aux amortissements représentent 4% du budget (512 235 €).

Les emprunts et dettes assimilées représentent 4% du budget (593 386 €)

Evolution des recettes d'investissement de 2019 à 2023 (en k€)



En 2023, les recettes d'investissement s'élèvent à 9,6 millions d'euros, en augmentation de 12% par rapport à 2022. Les emprunts et dettes assimilés représentent le poste le plus important (52%), en lien avec l'emprunt pour la construction de la nouvelle usine des eaux. Viennent ensuite les dotations aux amortissements (27%) et les subventions (21%).

L'ETAT ET L'ENCOURS DE LA DETTE

L'annuité de la dette est de 685 549,53 € en 2023, soit 593 385,85 € en capital et 92 163,68 € en intérêts.

Au 31 décembre 2023, l'encours total de la dette en capital du budget eau de Laval Agglomération est de 10 408 629,01€, en forte augmentation par rapport à 2022 (lié au prêt réalisé pour la nouvelle usine des eaux). Il représente 224,34 € par abonné (68,38 € en 2022).

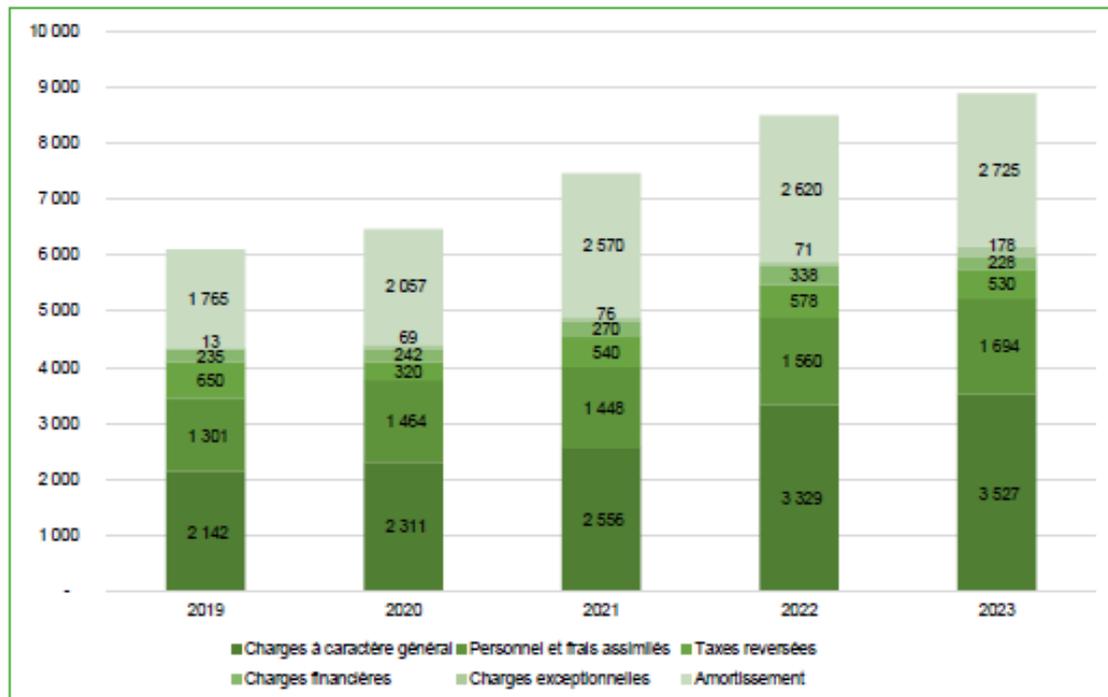
La durée d'extinction de la dette est de 3,32 ans en 2023 (1,01 en 2022). Cet indicateur correspond au nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable si la totalité de l'autofinancement était consacré à ce remboursement.

LE BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Les graphiques ci-dessous donnent les tendances d'évolution du budget d'investissement et d'exploitation du service d'eau potable.

LE BUDGET D'EXPLOITATION

Evolution des dépenses d'exploitation de 2019 à 2023 (en k€)

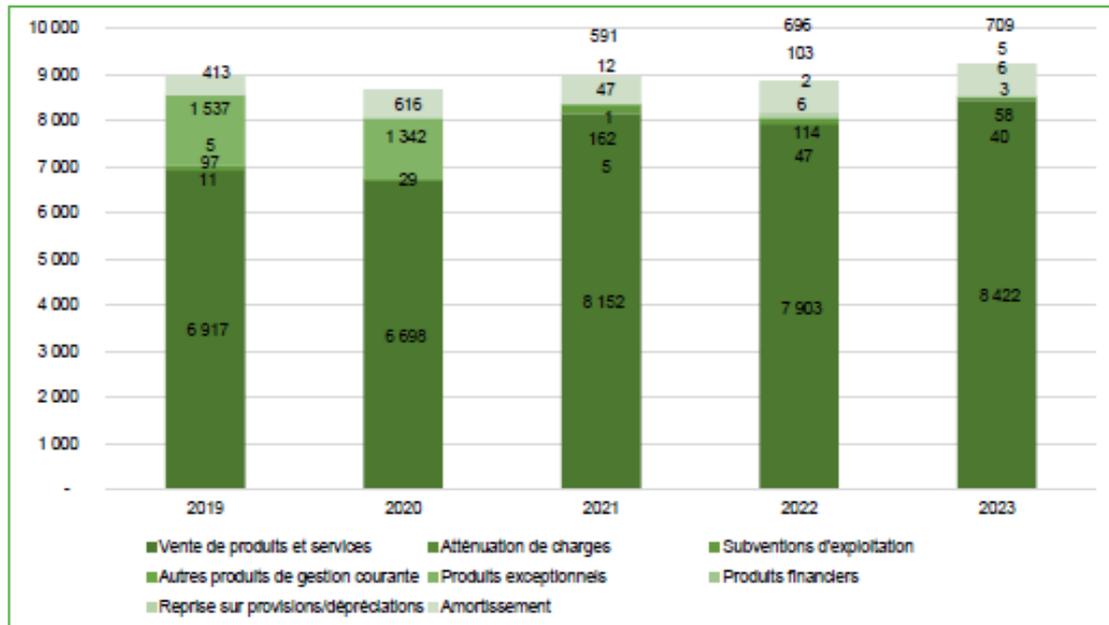


En 2023, les dépenses d'exploitation représentent 8,9 millions d'euros. Elles augmentent de 4 % par rapport à 2022. Les charges les plus importantes sont :

- **les charges à caractère général** : 3,5 millions d'euros, soit 40% des dépenses. Elles ont augmenté de 6 % par rapport à 2022. Les dépenses d'énergie sont de 961 877 € (+ 37%) et celles pour les produits de traitement sont de 311 228 € (+ 15%).

- **la dotation aux amortissements** : 2,7 millions d'euros, soit 31% des dépenses.
- **Personnel et frais assimilés** : 1,7 millions d'euros, soit 19 % des dépenses, en hausse de 9% par rapport à 2022.

Evolution des recettes d'exploitation de 2019 à 2023



En 2023, les recettes d'exploitation s'élèvent à 9,2 millions d'euros. Elles augmentent de 4% par rapport à 2022. Il s'agit principalement :

- **de la vente des produits et services**: 8,4 millions d'euros, soit 91 % des recettes. Elles ont augmenté de 6,5 % par rapport à 2022. La facturation de la redevance assainissement représente 4,6 M€ et celle de la partie abonnement

586 334 €, pour la partie régie. La vente d'électricité a rapporté 220 576 €.

- **les amortissements** : 709 231 €, soit 8 % des recettes, en hausse de 2 %, par rapport à 2022.
- **les subventions d'exploitation** : 57 028 €, soit 1 % des recettes.

La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) a été créée par l'article 30 de la loi de finances rectificatives pour 2012 du 14 mars 2012, afin de permettre le maintien du niveau actuel des recettes des services publics de collecte des eaux usées. Elle remplace la participation pour le raccordement à l'égout (PRE) supprimée en tant que participation d'urbanisme depuis le 1^{er} juillet 2012.

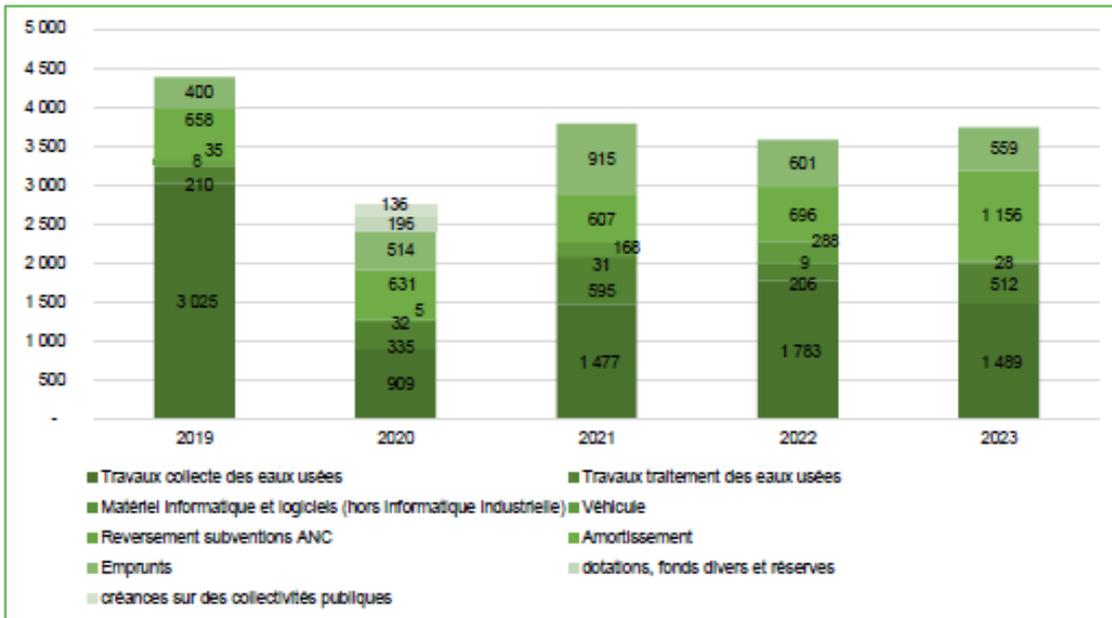
La PFAC, qui n'a pas de caractère fiscal, se justifie par la possibilité d'une desserte par le réseau public collectif, en lieu et place de la réalisation d'un dispositif de traitement autonome. Elle constitue un droit d'accès au réseau public. La PFAC est perçue auprès de tous les propriétaires d'habitation soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement, c'est-à-dire les propriétaires d'habitations neuves, réalisés postérieurement à la mise en service du réseau public, et les propriétaires d'habitations préexistantes à la construction du réseau.

Elle est due au moment du raccordement effectif de l'immeuble, auquel elle se rapporte, au réseau public d'assainissement. L'assiette de la PFAC est la surface plancher créée et figurant au permis de construire ou dans la déclaration préalable.

Les recettes liées la PFAC s'élèvent à 451 597 €.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Evolution des dépenses d'investissement de 2019 à 2023

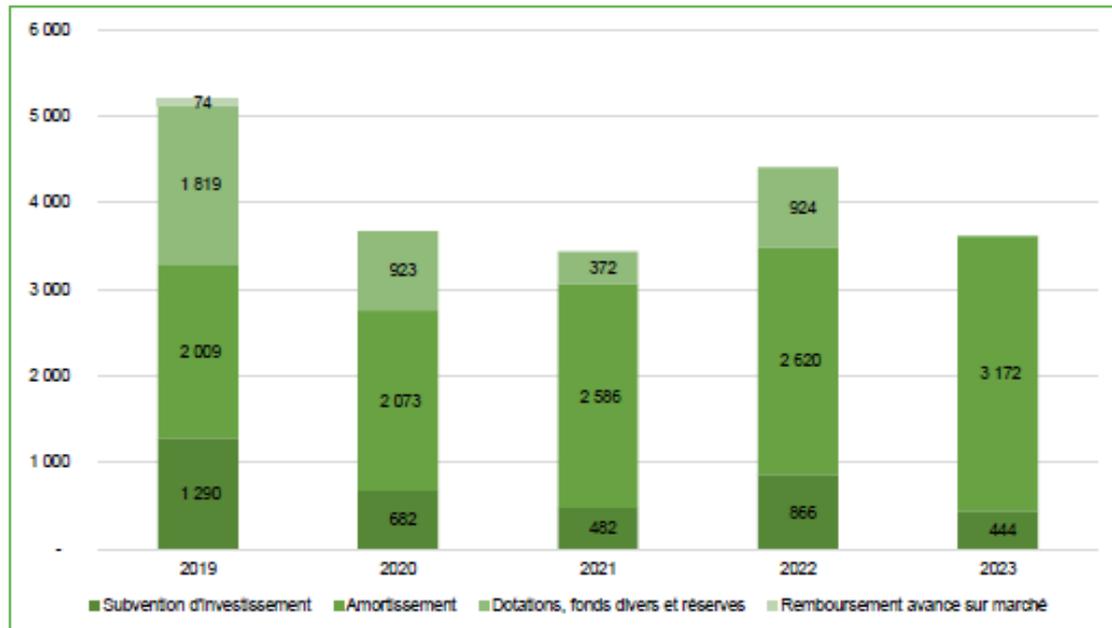


En 2023, les dépenses d'investissement s'élèvent à 3,7 millions d'euros. Le premier poste de dépenses concerne les travaux en cours qui représentent 53% des dépenses pour un montant cumulé de 1,4 M€. Les principaux travaux d'investissement correspondent à des travaux d'amélioration des ouvrages de génie civil, auxquels s'ajoutent les travaux d'extension et de réhabilitation des réseaux.

Les dotations aux amortissements représentent 31% du budget (1 156 265 €).

L'emprunt représente 15% des dépenses, en baisse de 7% par rapport à 2022.

Evolution des recettes d'investissement de 2019 à 2023



En 2023, les recettes d'investissement s'élèvent à 3,6 millions d'euros, en baisse de 18 % par rapport à 2022. Les dotations aux amortissements représentent le poste le plus important (88 %).

L'ETAT ET L'ENCOURS DE LA DETTE

L'annuité de la dette est de 773 421,93 € en 2023, soit 559 266,35 € en capital et 214 155,58 € en intérêts.

Au 31 décembre 2023, l'encours total de la dette en capital du budget assainissement de Laval Agglomération est de 5 163 611 €, en baisse de 12% par rapport à 2022. Il représente 128 € par abonné.

La durée d'extinction de la dette est de 2,18 ans en 2023 (2,68 en 2022). Cet indicateur correspond au nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable si la totalité de l'autofinancement était consacré à ce remboursement.

LE BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Montants en €	2022	2023	Evolution
Dépenses d'investissement	0 €	0 €	/
Recettes d'investissement	0 €	0 €	/
Dépenses de fonctionnement	38 673 €	42 342,70 €	+ 9%
Recettes de fonctionnement	53 401,40 €	54 190,19 €	+1%
<i>Dont facturation contrôles</i>	53 401,40 €	54 190,19 €	+1%

L'ENGAGEMENT QUALITE, SANTÉ ET SECURITE AU TRAVAIL

Notre double certification confirmée en 2023 :
ISO 9001 : Qualité & ISO 45001 : Santé et Sécurité au Travail

Un gage de qualité et de confiance

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue engagée depuis fin 2017, grâce à la mobilisation des équipes et au terme d'un audit réalisé sur 5 jours par l'AFNOR, le Service des eaux de Laval Agglomération a franchi, avec succès, une nouvelle étape :

- ↳ le renouvellement de la certification ISO 9001 version 2015 par la mise en place d'un **Système de Management de la Qualité** fiable et pérenne



- ↳ L'obtention de la certification ISO 45001 version 2018 par la mise en place d'un **Système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail** permettant d'anticiper et de réduire les risques liés aux activités.



Ces 2 certifications viennent concrétiser l'engagement et l'investissement du Service des eaux dans :

- ⇒ l'écoute et la satisfaction des usagers et des parties intéressées,
- ⇒ l'amélioration continue de l'ensemble de ses activités liées à la production et la distribution d'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées, le service public d'assainissement non collectif et la relation aux usagers,
- ⇒ le développement de la culture de prévention & de sécurité.



A SUIVRE EN 2024

EAU POTABLE

Les principaux projets 2024 concernant l'eau potable sont :

- Nouvelle usine de production d'eau potable : génie-civil, fin des travaux de réseaux
- Réhabilitation du dôme du réservoir de Saint-Berthevin
- Etanchéité des réservoirs du Haut Rocher
- Réhabilitation du réservoir de la Troussière
- Renouvellement et/ou acquisition de matériel (camion-benne, mini-pelle, fourgonnettes)
- Étude pour l'énergie photovoltaïque en autoconsommation collective
- Etude pour la télérelève
- Suite du schéma directeur AEP

-Renouvellement des conduites notamment :

- Quartier des Fleurs T1 à Bonchamps
- Rue Berthe Marcou à Changé
- Les Poiriers à Entrammes
- Chemin de la Bousinière à Laval
- Aménagement du centre-bourg à Launay-Villiers
- Passage sous la Mayenne à Saint-Jean-Sur-Mayenne
- Rue des Roses et des Géraniums à Saint-Ouen-Des-Toits
- Domaine de Sainte-Croix à l'Huisserie
- Le Marais à Nuillé-Sur-Vicoïn
- Avenue de Chanzy à Laval
- La Noé Baudron à Saint-Pierre-La-Cour

ASSAINISSEMENT

Les principaux projets 2024 concernant l'assainissement sont :

- Station d'épuration de Laval : remplacement de 6 amajets du bassin tampon, des automates (8 sur 3 ans), de deux PC superviseur TOPKAPI, de 1 300 diffuseurs fines bulles, réhabilitation des serres solaires, réhabilitation GC de la fosse toutes eaux
- Etude pour le renouvellement du plan d'épandage 5 000 ha en Mayenne
- Etude sur l'utilisation future du biogaz (horizon 2027)
- Lancement des études pour la réhabilitation de la station d'épuration de Louvigné
- Réhabilitation des PR des Bozées et de Gambetta à Laval
- Amélioration du PR de la Goupillière à l'Huisserie
- Mise en place de 10 nouveaux points de surveillance (métrologie)
- Renouvellement de matériel (hydrocureur 19t, fourgons)
- Lancement du schéma directeur assainissement sur l'ex-Pays de Loiron

-Renouvellement des conduites notamment:

- Mont Roux à Argentré
- Rue des Violettes à Bonchamps
- Rue de l'Abbaye à Saint-Ouen-Des-Toits
- Rue des Trois Croix à Saint-Germain-Le-Fouilloux
- Extension et réhabilitation du lagunage à Montflours
- Rue Constantin Matéi à Changé
- Avenue Chanzy à Laval
- La Forêt T1 à Saint-Berthevin

ANNEXES

Annexe 1 : Le grand et le petit cycle de l'eau

**Annexe 2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale eau potable et assainissement collectif
Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif**

Annexe 3 : Performance des stations d'épuration de plus de 2000 EH

Annexe 4 : Délibération sur le prix de l'eau

Annexe 5 : Spécimen factures

Annexe 6 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

ANNEXE 1

LE GRAND ET LE PETIT CYCLE DE L'EAU



ANNEXE 2

INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

EAU POTABLE		Barème	Nombre de points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	OUI
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
TOTAL		120	120

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 60 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

(2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 60 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

(3) Non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

ASSAINISSEMENT COLLECTIF		Barème	Nombre de points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, diversoirs d'orage, ...), et s'ils existent, des points d'auto-surveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.251	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.252, VP.253, VP.254	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253). La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254).	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.253	De 1 à 5 points (VP.253) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : * Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire * Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires * Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires * Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires * Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires	1 à 5 points sous conditions	4
VP.255	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : * Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point * Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points * Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points * Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points * Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points * Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points * Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points	1 à 15 points sous conditions	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.256	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée. Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	0 à 15 points sous conditions	13
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, diversoirs, ...)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.259	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.260	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	oui : 10 points non : 0 point	5
VP.261	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.262	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
TOTAL		120	110

INDICE DE MISE EN OEUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

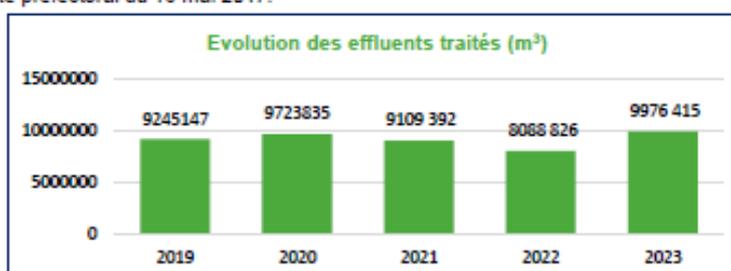
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	Barème	Nombre de points obtenus
PARTIE A : ELEMENTS OBLIGATOIRES POUR L'EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DU SPANC (100 points)		
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération	oui : 20 points non : 0 point	20
Application d'un règlement du SPANC approuvé par délibération	oui : 20 points non : 0 point	20
Mise en oeuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 8 ans	oui : 30 points non : 0 point	30
Mise en oeuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	oui : 30 points non : 0 point	30
PARTIE B : ELEMENTS FACULTATIFS DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (40 points) (Rappel : les 100 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	oui : 10 points non : 0 point	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	oui : 20 points non : 0 point	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	oui : 10 points non : 0 point	0
TOTAL	140	100

ANNEXE 3

PERFORMANCE DES STATIONS D'EPURATION DE PLUS DE 2000 EH

Station d'épuration du Bas des Bois à Laval

En 2023, la station d'épuration a traité **9 976 415 m³** d'eaux usées. Le rejet des eaux usées traitées par la station d'épuration dans la Mayenne est autorisé par l'arrêté préfectoral du 16 mai 2017.



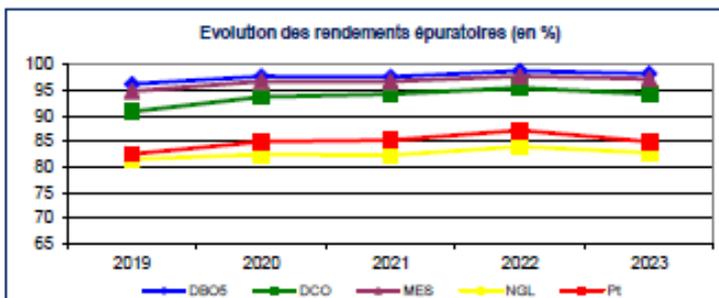
Entrée de la station d'épuration : débits et charges reçus

Mise en service 2010	Valeur de référence indiquée dans l'arrêté préfectoral pour le temps sec	Valeur de référence indiquée dans l'arrêté préfectoral pour le temps de pluie	Valeur pour l'année 2023
Débit moyen journalier en m ³ /j	27 460	34 130	27 333
Débit de pointe en m ³ /h	1625	2100	/
Charge DBO en kg/j	11 420	/	5 648
Charge DCO en kg/j	27 980	/	13 119
Charge MES en kg/j	10 964	/	6 430
Charge NGL en kg/j	2 209	/	1 420
Charge Pt en kg/j	307	/	166

	Concentration maximale de sortie autorisée par l'arrêté préfectoral (en mg/l)	Valeur moyenne 2023 (en mg/l)	Valeur moyenne 2023 (en %)
DBO en moyenne journalière	25	3,35	98,6
DCO en moyenne journalière	75	28,1	94,3
MES en moyenne journalière	30	6,51	97,4
NGL en moyenne annuelle	10	8,42	85
Pt en moyenne annuelle	1	0,945	85,3

Sortie de la station d'épuration : rejets en Mayenne. Il faut noter que la station d'épuration doit respecter la concentration maximale de sortie ou le rendement minimum

En 2023, les prescriptions de l'arrêté préfectoral sont respectées sur tous les paramètres.



Les déchets	Chiffre 2023
Déchets évacués en CET (sables et refus de dégrillage) – en T	65,08

Les consommations de réactifs	Chiffres 2023
Polymères déshydratation - en T	15,8
Polymères déshydratation– en Kg/TMS	11,4
Chaux - en T	409
Chaux (pour boues chaulées) - en Kg/TMS	281
Polymères tambour - en T	26,33
Chlorure ferrique – en T	150

Les consommations d'énergie	Chiffre 2023
Électricité station d'épuration (en KWh)	4 929 349

Les consommations d'eau potable	Chiffre 2023
Eau potable station d'épuration (en m ³)	21 939

Production et valorisation des boues

Les productions d'énergie	Chiffre 2023
Électricité produite par la cogénération (en KWh)	1 172 496 (soit 24% des besoins en électricité)
Électricité produite par les panneaux photovoltaïques (en KWh)	250 692 (soit 5% des besoins en électricité)

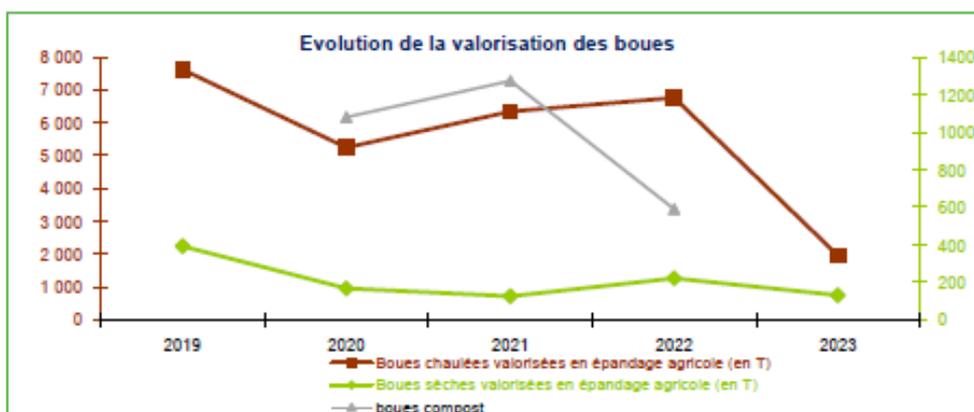


Les productions de boues	Chiffre 2023
Boues chaulées valorisées en agriculture en T MS avec chaux	1 950
Boues séchées valorisées en centre de compostage – en T	27



En 2023, 1 950 tonnes de boues chaulées ont été épandues sur 786 hectares (35 agriculteurs). 27 tonnes ont été compostées et 112 tonnes de boues sèches non chaulées ont été épandues sur 85 hectares (7 agriculteurs).

L'épandage agricole des boues permet de restituer au sol les nutriments et oligo-éléments exportés par les cultures lors de la récolte. Il évite ainsi l'appauvrissement des terres et participe à l'entretien de l'état du sol. Cette filière de valorisation s'inscrit ainsi dans la logique du recyclage dans le milieu naturel et de l'économie des ressources non renouvelables. La traçabilité des boues est garantie tout au long de cette filière.

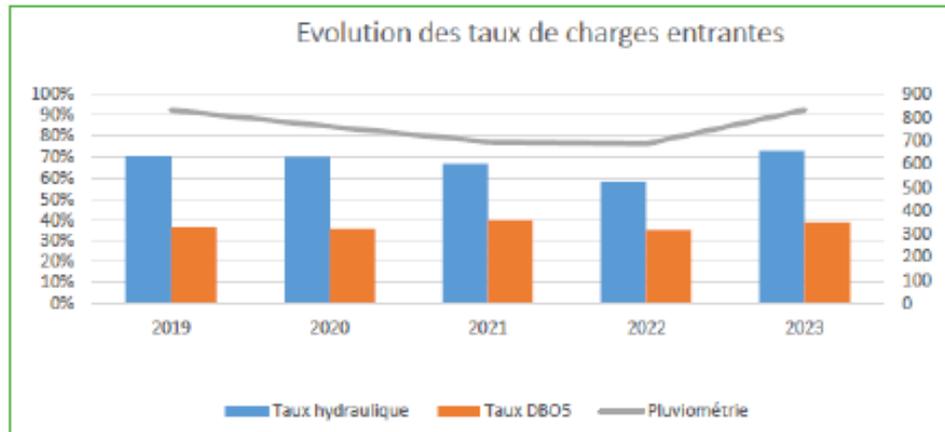


Station d'épuration d'Argentré

En 2023, la station d'épuration à boues activées d'une capacité de 4 000 EH a traité 160 200 m³ d'eaux usées. Le rejet des eaux usées traitées par la station d'épuration est autorisé par l'arrêté préfectoral du 15/01/1999. Elles sont rejetées dans la rivière la Jouanne. La charge hydraulique reçue en 2023 correspond à 2 926 EH (73%) et en charge organique à 1 540 EH (38,7%).

Mise en service Avril 2000	Valeur de référence indiquée dans l'arrêté préfectoral, débit nominal	Débit moyen journalier	Débit maximum
Débit m ³ /j	600	349	1 434
	Concentration maximale de sortie autorisée par l'arrêté préfectoral (en mg/l)	Valeur moyenne 2023 (en mg/l)	Rendement épuratoire moyen 2023 (en %)
DBO en moyenne journalière	25	1,61	99,3
DCO en moyenne journalière	90	22,2	96,2
MES en moyenne journalière	30	3,4	99
NGL en moyenne annuelle	15	6,05	92,9
Pt en moyenne annuelle	2	0,732	92,3

En 2023, les prescriptions de l'arrêté préfectoral sont respectées sur tous les paramètres.



Déchets et consommations

Les déchets		Chiffre 2023
Déchets évacués en CET refus de dégrillage – en T		3,15
Les consommations de réactifs		Chiffre 2023
Chlorure ferrique – en T		20
Les consommations d'énergie		Chiffre 2023
Electricité station d'épuration (en KWh)		134 223

Production et valorisation des boues

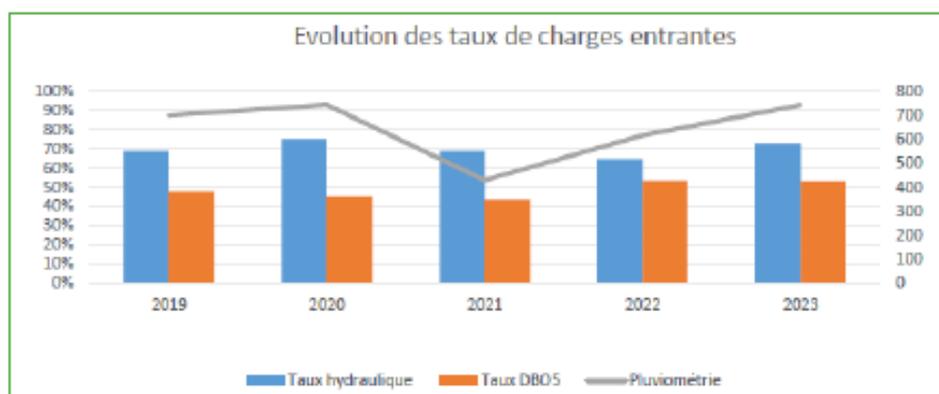
Boues produites en stockage liquide en kg MS/an	44,773
Tonnes de matière sèche épandues (T)	22

Station d'épuration d'Entrammes

En 2023, la station d'épuration à boues activées d'une capacité de 2 200 EH a traité 89 387 m³ d'eaux usées. Le rejet des eaux usées traitées par la station d'épuration est autorisé par l'arrêté préfectoral du 04/01/2011. Elles sont rejetées dans la rivière la Jouanne. La charge hydraulique reçue en 2023 correspond à 1 633 EH (73,1%) et en charge organique à 1 176 EH (53,5%).

Mise en service Août 2013	Valeur de référence indiquée dans l'arrêté préfectoral pour le temps sec	Débit moyen journalier	Débit maximum
Débit m ³ /j	310	201	751
	Concentration maximale de sortie autorisée par l'arrêté préfectoral (en mg/l)	Valeur moyenne 2023 (en mg/l)	Rendement épuratoire moyen 2023 (en %)
DBO en moyenne journalière	25	1,92	99,4
DCO en moyenne journalière	90	27,2	96,7
MES en moyenne journalière	30	2,89	99,7
NGL en moyenne annuelle	15	3,64	95,5
Pt en moyenne annuelle	2	0,618	94,6

En 2023, les prescriptions de l'arrêté préfectoral sont respectées sur tous les paramètres.



Déchets et consommations

Les déchets		Chiffre 2023
Déchets évacués en CET refus de dégrillage – en T		3,75
Les consommations de réactifs		Chiffre 2023
Chlorure ferrique – en T		13
Polymères épaissement en kg		139
Les consommations d'énergie		Chiffre 2023
Electricité station d'épuration (en KWh)		64 801

Production et valorisation des boues

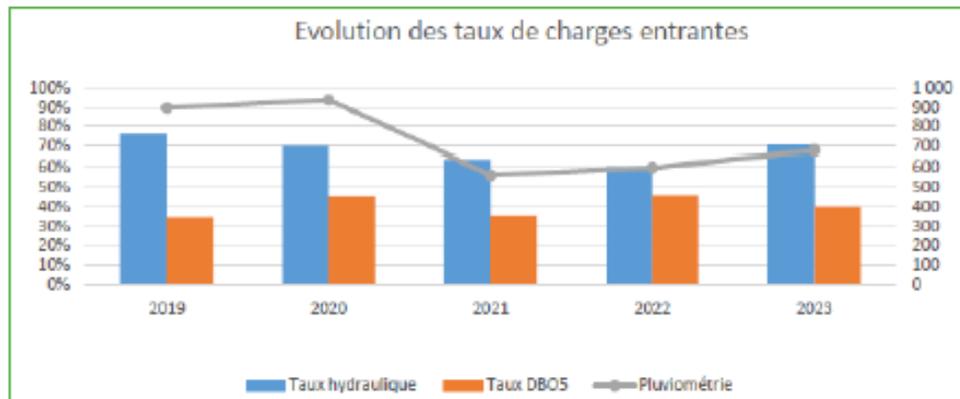
Boues produites en stockage liquide en kg MS/an	14 502
Tonnes de matière sèche épanchées (T)	17,7
Boues envoyées en compostage (T)	0

Station d'épuration du Genest-Saint-Isle

En 2023, la station d'épuration à boues activées d'une capacité de 2 500 EH a traité 96 589 m³ d'eaux usées. Le rejet des eaux usées traitées par la station d'épuration est autorisé par l'arrêté préfectoral du 28/01/2008. Elles sont rejetées dans la rivière le Vicoin. La charge hydraulique reçue en 2023 correspond à 1 764 EH (71%) et en charge organique à 1 001 EH (40%).

Mise en service Mai 2011	Valeur de référence indiquée dans l'arrêté préfectoral pour le temps sec	Débit moyen journalier	Débit maximum
Débit m ³ /j	663	226	705
	Concentration maximale de sortie autorisée par l'arrêté préfectoral (en mg/l)	Valeur moyenne 2023 (en mg/l)	Rendement épuratoire moyen 2023 (en %)
DBO en moyenne journalière	20	4,09	98,4
DCO en moyenne journalière	80	30,7	95,6
MES en moyenne journalière	30	10,5	96,7
NGL en moyenne annuelle	15	6,31	93,3
Pt en moyenne annuelle	1.20	0,604	93,9

En 2023, les prescriptions de l'arrêté préfectoral sont respectées sur tous les paramètres.



Déchets et consommations

Les déchets		Chiffre 2023
Déchets évacués en CET refus de dégrillage – en T		3,7
Les consommations de réactifs		Chiffre 2023
Chlorure ferrique – en T		18,6
Polymères épaissement en kg		900
Chaux en kg		0
Les consommations d'énergie		Chiffre 2023
Electricité station d'épuration (en KWh)		78 135

Production et valorisation des boues

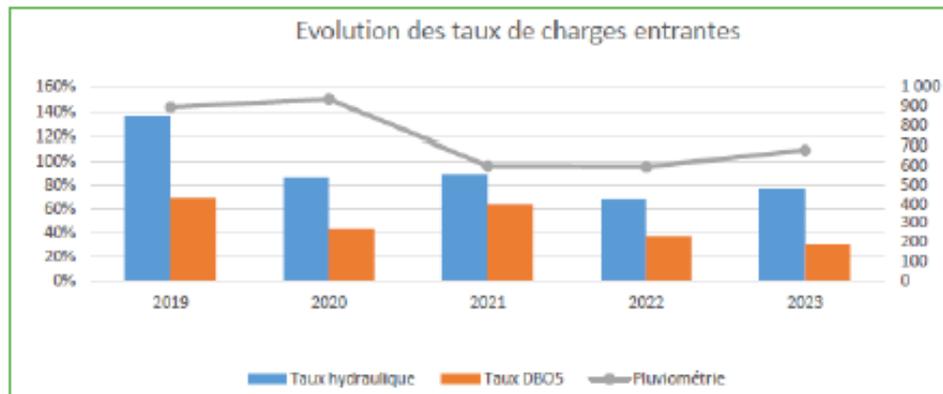
Boues produites en stockage liquide en kg MS/an	23,4
Tonne de Matière sèche épandues (T)	18,6

Station d'épuration de Port-Brillet

En 2023, la station d'épuration à boues activées d'une capacité de 3 000 EH a traité 125 693 m³ d'eaux usées. Le rejet des eaux usées traitées par la station d'épuration est autorisé par l'arrêté préfectoral du 8/01/2016. Elles sont rejetées dans la rivière le Vicoin. La charge hydraulique reçue en 2023 correspond à 2 301 EH (76,7%) et en charge organique à 913 EH (30,4%).

Mise en service en 1973 Réhabilitée en 2020	Valeur de référence indiquée dans l'arrêté préfectoral pour le temps sec	Débit moyen journalier	Débit maximum
Débit m ³ /j	1 060	306	910
	Concentration maximale de sortie autorisée par l'arrêté préfectoral (en mg/l)	Valeur moyenne 2023 (en mg/l)	Rendement épuratoire moyen 2023 (en %)
DBO en moyenne journalière	15	2,58	98,6
DCO en moyenne journalière	50	38,7	93,7
MES en moyenne journalière	20	11	97,8
NGL en moyenne annuelle	15	9,44	87,9
Pt en moyenne annuelle	2	0,239	96,4

En 2023, les prescriptions de l'arrêté préfectoral sont respectées sur tous les paramètres.



Déchets et consommations

Les déchets		Chiffre 2023
Déchets évacués en CET refus de dégrillage – en T		2,6
Les consommations de réactifs		Chiffre 2023
Polymères épaissement en kg		650
Chaux en kg		0
Les consommations d'énergie		Chiffre 2023
Electricité station d'épuration (en KWh)		84 350

Production et valorisation des boues

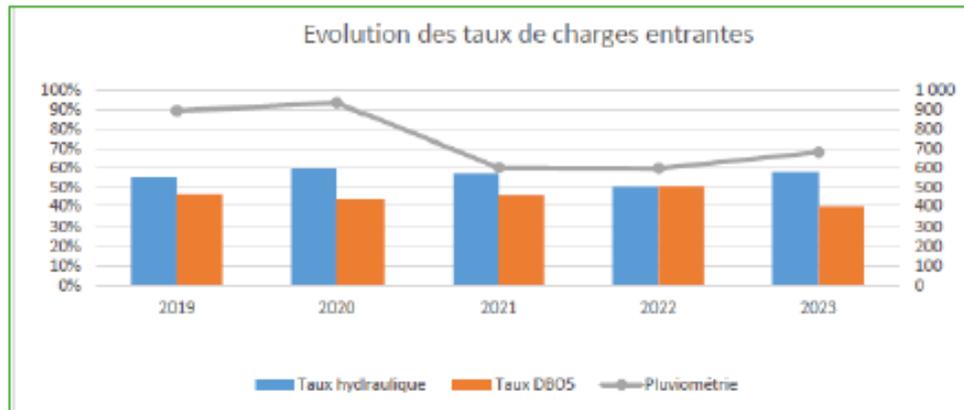
Boues produites en stockage liquide en kgMS/an	34 206
Tonne de Matière sèche épandues (T)	38,6

Station d'épuration de Saint-Pierre-La-Cour

En 2023, la station d'épuration à boues activées d'une capacité de 2 500 EH a traité 137 813 m³ d'eaux usées. Le rejet des eaux usées traitées par la station d'épuration est autorisé par l'arrêté préfectoral du 09/03/2006. Elles sont rejetées dans la rivière la Vilaine. La charge hydraulique reçue en 2023 correspond à 2 517 EH (57,5%) et en charge organique à 994 EH (39,8%).

Mise en service Août 2013	Valeur de référence indiquée dans l'arrêté préfectoral pour le temps sec	Débit moyen journalier	Débit maximum
Débit m ³ /j	742	332	748
	Concentration maximale de sortie autorisée par l'arrêté préfectoral (en mg/l)	Valeur moyenne 2023 (en mg/l)	Rendement épuratoire moyen 2023 (en %)
DBO en moyenne journalière	20	3,54	97,1
DCO en moyenne journalière	80	20,2	93,9
MES en moyenne journalière	30	6,12	96,2
NGL en moyenne annuelle	15	10,5	81,8
Pt en moyenne annuelle	1.20	0,364	91,7

En 2023, les prescriptions de l'arrêté préfectoral sont respectées sur tous les paramètres.



Déchets et consommations

Les déchets		Chiffre 2023
Déchets évacués en CET refus de dégrillage – en T		2,4
Les consommations de réactifs		Chiffre 2023
Chlorure ferrique – en T		8,6
Polymères épaissement en kg		0
Chaux en kg		0
Les consommations d'énergie		Chiffre 2023
Electricité station d'épuration (en KWh)		116 350

Production et valorisation des boues

Boues produites en stockage liquide en kgMS/an	20 969
Matière sèche épandues (T)	27,9

ANNEXE 4

DÉLIBÉRATION SUR LES TARIFS 2023 DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 156/2022
SÉANCE N° 8 DU 19 DÉCEMBRE 2022

TARIFS 2023 DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 13 décembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents

Sébastien Destais, Christian Lefort, Danielle Guillaume-Caous, Fabienne Le Ridou, Chantal Marcadé, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray Florian Bercault, Isabelle Eymon, Patrice Morin, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 14), Antoine Caplan, Camille Petron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Bruno Fléchar, Nadège Davoust, Georges Poirier, Guillaume Agostino, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Kamel Ogbi, Chantal Grandière, François Berrou, Nicole Bouillon (à partir de 18 h 51), Jean-Pierre Thiot, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois, Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 11), Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde, Pierre Besançon, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré, Dominique Gallacier et Michel Paillard.

Étaient absents ou excusés

Annette Chesnel, Jean-Louis Deulofeu, Nicolas Deulofeu, Paul Le Gal-Huamé, Noémie Coquereau, Marie-Cécile Clavreul, Julien Brocaïl, Gérard Travers.

Étaient représentés

Gwenaël Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Jean-Marc Coignard a donné pouvoir à Christian Lefort, Hervé Lhotellier a donné pouvoir à Fabien Robin, Bruno Bertier a donné pouvoir à Florian Bercault, Marie Boisgontier a donné pouvoir Bruno Fléchar, Geoffrey Begon a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Caroline Garnier a donné pouvoir à Georges Poirier, Céline Loiseau a donné pouvoir à Antoine Caplan, Marjorie François a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Christine Droquet a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Sébastien Buron a donné pouvoir à Camille Petron, Didier Pillon a donné pouvoir à Chantal Grandière, Samia Soultani a donné pouvoir à Fabienne Le Ridou, James Charbonnier a donné pouvoir à Bernard Bourgeois, Vincent D'Agostino a donné pouvoir à Mickaël Marquet, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Guy Toquet, Anne-Marie Janvier a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot, Corinne Segretain a donné pouvoir à Pierre Besançon, Christelle Alexandre a donné pouvoir à Yannick Borde, Michel Rocherullé a donné pouvoir à Christine Dubois.

Anthony Roullier est représenté par Danielle Guillaume-Caous (suppléante), Damien Richard est représenté par Chantal Marcadé (suppléante).

Isabelle Fougeray et Marcel Blanchet ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 22 décembre 2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022**TARIFS 2023 DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Nadège Davoust

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1412-1, R1412-1, L2221-1 à L2221-14, R2221-1 à R2221-17 et R2221-63 à R2221-94,

Vu la délibération de Laval Agglomération n° 44/2016 en date du 23 mai 2016 relative au transfert des compétences eau potable et assainissement à Laval Agglomération,

Vu la délibération de Laval Agglomération en date du 9 novembre 2020 relative à la dissolution du syndicat du Centre Ouest Mayennais,

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2023,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

À compter du 1^{er} janvier 2023, les tarifs des services publics d'eau potable et d'assainissement sont fixés comme suit :

	Eau potable		Assainissement	
	Part fixe en € HT	Part variable en € HT / m ³	Part fixe en € HT	Part variable en € HT / m ³
Ahuillé	66,590	0 à 40 m ³ : 1,089 41 à 100 m ³ : 1,021 101 à 1000 m ³ : 1,028 > 1000 m ³ : 1,037	33,881	0 à 40 m ³ : 0,972 41 à 100 m ³ : 1,120 101 à 1000 m ³ : 1,132 > 1000 m ³ : 1,142
Changé	43,183	0 à 40 m ³ : 1,149 41 à 100 m ³ : 1,116 101 à 1000 m ³ : 1,124 > 1000 m ³ : 1,132	20,127	0 à 40 m ³ : 1,030 41 à 100 m ³ : 1,204 101 à 1000 m ³ : 1,217 > 1000 m ³ : 1,227
Entrammes	61,174	0 à 40 m ³ : 1,470 41 à 100 m ³ : 1,367 101 à 1000 m ³ : 1,375 > 1000 m ³ : 1,383	22,556	0 à 40 m ³ : 0,991 41 à 100 m ³ : 1,204 101 à 1000 m ³ : 1,217 > 1000 m ³ : 1,227
Laval	38,818	0 à 40 m ³ : 0,886 41 à 100 m ³ : 1,069 101 à 1000 m ³ : 1,076 > 1000 m ³ : 1,085	26,705	0 à 40 m ³ : 0,849 41 à 100 m ³ : 1,214 101 à 1000 m ³ : 1,226 > 1000 m ³ : 1,236
L'Huisserie	36,383	0 à 40 m ³ : 1,061 41 à 100 m ³ : 1,008 101 à 1000 m ³ : 1,016 > 1000 m ³ : 1,024	26,601	0 à 40 m ³ : 0,972 41 à 100 m ³ : 1,147 101 à 1000 m ³ : 1,160 > 1000 m ³ : 1,169
Montigné-le-Brillant	43,183	0 à 40 m ³ : 1,183 41 à 100 m ³ : 1,204 101 à 1000 m ³ : 1,211 > 1000 m ³ : 1,220	28,973	0 à 40 m ³ : 0,962 41 à 100 m ³ : 1,071 101 à 1000 m ³ : 1,083 > 1000 m ³ : 1,093

Nuillé-sur-Vicoin	63,517	0 à 40 m3 : 1,365 41 à 100 m3 : 1,117 101 à 1000 m3 : 1,124 > 1000 m3 : 1,133	24,361	0 à 40 m3 : 0,868 41 à 100 m3 : 1,204 101 à 1000 m3 : 1,217 > 1000 m3 : 1,227
Saint-Berthevin	48,533	0 à 40 m3 : 1,088 41 à 100 m3 : 1,056 101 à 1000 m3 : 1,064 > 1000 m3 : 1,072	21,808	0 à 40 m3 : 1,171 41 à 100 m3 : 1,204 101 à 1000 m3 : 1,217 > 1000 m3 : 1,227
Châlons-du-Maine	46,990	0 à 40 m3 : 1,029 41 à 100 m3 : 1,048 101 à 1000 m3 : 1,055 > 1000 m3 : 1,064	45,204	0 à 40 m3 : 0,830 41 à 100 m3 : 0,986 101 à 1000 m3 : 0,998 > 1000 m3 : 1,008
La Chapelle-Anthénaise	46,990	0 à 40 m3 : 1,029 41 à 100 m3 : 1,048 101 à 1000 m3 : 1,055 > 1000 m3 : 1,064	38,731	0 à 40 m3 : 0,935 41 à 100 m3 : 1,099 101 à 1000 m3 : 1,112 > 1000 m3 : 1,121
Louverné	47,280	0 à 40 m3 : 1,035 41 à 100 m3 : 1,048 101 à 1000 m3 : 1,055 > 1000 m3 : 1,064	40,165	0 à 40 m3 : 0,962 41 à 100 m3 : 1,080 101 à 1000 m3 : 1,092 > 1000 m3 : 1,102
Montflours	78,934	0 à 40 m3 : 1,116 41 à 100 m3 : 1,001 101 à 1000 m3 : 1,009 > 1000 m3 : 1,018	32,268	0 à 40 m3 : 0,849 41 à 100 m3 : 1,099 101 à 1000 m3 : 1,112 > 1000 m3 : 1,121
Saint-Germain-le-Fouilloux	78,934	0 à 40 m3 : 1,116 41 à 100 m3 : 1,001 101 à 1000 m3 : 1,009 > 1000 m3 : 1,018	20,403	0 à 40 m3 : 0,801 41 à 100 m3 : 1,043 101 à 1000 m3 : 1,055 > 1000 m3 : 1,065
Saint-Jean-sur-Mayenne	78,934	0 à 40 m3 : 1,116 41 à 100 m3 : 1,001 101 à 1000 m3 : 1,009 > 1000 m3 : 1,018	21,724	0 à 40 m3 : 1,469 41 à 100 m3 : 1,533 101 à 1000 m3 : 1,545 > 1000 m3 : 1,555
Argentré	55,489	0 à 40 m3 : 1,125 41 à 100 m3 : 1,144 101 à 1000 m3 : 1,152 > 1000 m3 : 1,161	36,305	0 à 40 m3 : 1,223 41 à 100 m3 : 1,378 101 à 1000 m3 : 1,390 > 1000 m3 : 1,400
Bonchamp	55,489	0 à 40 m3 : 1,125 41 à 100 m3 : 1,144 101 à 1000 m3 : 1,152 > 1000 m3 : 1,161	36,305	0 à 40 m3 : 1,223 41 à 100 m3 : 1,378 101 à 1000 m3 : 1,390 > 1000 m3 : 1,400
Forcé	55,489	0 à 40 m3 : 1,125 41 à 100 m3 : 1,144 101 à 1000 m3 : 1,152 > 1000 m3 : 1,161	36,305	0 à 40 m3 : 1,223 41 à 100 m3 : 1,378 101 à 1000 m3 : 1,390 > 1000 m3 : 1,400
Louvigné	55,489	0 à 40 m3 : 1,125 41 à 100 m3 : 1,144 101 à 1000 m3 : 1,152 > 1000 m3 : 1,161	36,305	0 à 40 m3 : 1,223 41 à 100 m3 : 1,378 101 à 1000 m3 : 1,390 > 1000 m3 : 1,400
Parné-sur-Roc	55,489	0 à 40 m3 : 1,125 41 à 100 m3 : 1,144 101 à 1000 m3 : 1,152 > 1000 m3 : 1,161	36,305	0 à 40 m3 : 1,223 41 à 100 m3 : 1,378 101 à 1000 m3 : 1,390 > 1000 m3 : 1,400
Soulgé-sur-Ouette	55,489	0 à 40 m3 : 1,125 41 à 100 m3 : 1,144 101 à 1000 m3 : 1,152 > 1000 m3 : 1,161	36,305	0 à 40 m3 : 1,223 41 à 100 m3 : 1,378 101 à 1000 m3 : 1,390 > 1000 m3 : 1,400
Beaulieu-sur-Oudon	78,557	0 à 40 m3 : 1,559 41 à 100 m3 : 1,570 101 à 1000 m3 : 1,511 > 1000 m3 : 1,400	35,998	0 à 40 m3 : 1,032 41 à 100 m3 : 1,146 101 à 1000 m3 : 1,159 > 1000 m3 : 1,168

La Brûlatte	78,557	0 à 40 m3 : 1,559 41 à 100 m3 : 1,570 101 à 1000 m3 : 1,511 > 1000 m3 : 1,400	20,833	0 à 40 m3 : 0,983 41 à 100 m3 : 1,063 101 à 1000 m3 : 1,078 > 1000 m3 : 1,085
La Gravelle	73,036	0 à 40 m3 : 1,559 41 à 100 m3 : 1,570 101 à 1000 m3 : 1,511 > 1000 m3 : 1,400	33,598	0 à 40 m3 : 0,620 41 à 100 m3 : 0,734 101 à 1000 m3 : 0,748 > 1000 m3 : 0,756
Le Genest-Saint-Isle	78,557	0 à 40 m3 : 1,559 41 à 100 m3 : 1,570 101 à 1000 m3 : 1,511 > 1000 m3 : 1,400	44,197	0 à 40 m3 : 1,247 41 à 100 m3 : 1,360 101 à 1000 m3 : 1,373 > 1000 m3 : 1,383
Loiron	78,557	0 à 40 m3 : 1,559 41 à 100 m3 : 1,570 101 à 1000 m3 : 1,511 > 1000 m3 : 1,400	19,799	0 à 40 m3 : 1,642 41 à 100 m3 : 1,756 101 à 1000 m3 : 1,768 > 1000 m3 : 1,778
Ruillé-le-Gravelais	78,557	0 à 40 m3 : 1,559 41 à 100 m3 : 1,570 101 à 1000 m3 : 1,511 > 1000 m3 : 1,400	34,607	0 à 40 m3 : 1,048 41 à 100 m3 : 1,162 101 à 1000 m3 : 1,174 > 1000 m3 : 1,184
Montjean	78,557	0 à 40 m3 : 1,559 41 à 100 m3 : 1,570 101 à 1000 m3 : 1,511 > 1000 m3 : 1,400	23,589	0 à 40 m3 : 1,339 41 à 100 m3 : 1,452 101 à 1000 m3 : 1,464 > 1000 m3 : 1,474
Saint-Cyr-le-Gravelais	78,557	0 à 40 m3 : 1,559 41 à 100 m3 : 1,570 101 à 1000 m3 : 1,511 > 1000 m3 : 1,400		
Le Genest-Saint-Isle (secteur DSP AEP SAUR)	25,867*	0 à 40 m3 : 0,793* 41 à 100 m3 : 0,804* 101 à 1000 m3 : 0,780* > 1000 m3 : 0,797*	44,197	0 à 40 m3 : 1,247 41 à 100 m3 : 1,360 101 à 1000 m3 : 1,373 > 1000 m3 : 1,383
Olivet (secteur DSP AEP SAUR)	18,034*	0 à 40 m3 : 0,793* 41 à 100 m3 : 0,804* 101 à 1000 m3 : 0,780* > 1000 m3 : 0,797*	31,204	0 à 40 m3 : 0,800 41 à 100 m3 : 0,713 101 à 1000 m3 : 0,728 > 1000 m3 : 0,735
Port-Brillet (secteur DSP AEP SAUR)	25,867*	0 à 40 m3 : 0,793* 41 à 100 m3 : 0,804* 101 à 1000 m3 : 0,780* > 1000 m3 : 0,797*	35,998	0 à 40 m3 : 1,115 41 à 100 m3 : 1,228 101 à 1000 m3 : 1,240 > 1000 m3 : 1,250
Saint-Pierre-La-Cour (secteur DSP SAUR)	25,867*	0 à 40 m3 : 0,793* 41 à 100 m3 : 0,804* 101 à 1000 m3 : 0,780* > 1000 m3 : 0,797*	4,009*	0 à 40 m3 : 0,010* 41 à 100 m3 : 0,010* 101 à 1000 m3 : 0,022* > 1000 m3 : 0,031*
Bourgon (secteur DSP AEP SAUR)	25,867*	0 à 40 m3 : 0,793* 41 à 100 m3 : 0,804* 101 à 1000 m3 : 0,780* > 1000 m3 : 0,797*	57,578	0 à 40 m3 : 1,642 41 à 100 m3 : 1,756 101 à 1000 m3 : 1,768 > 1000 m3 : 1,778
Launay-Villiers (secteur DSP AEP SAUR)	25,867*	0 à 40 m3 : 0,793* 41 à 100 m3 : 0,804* 101 à 1000 m3 : 0,780* > 1000 m3 : 0,797*	19,514	0 à 40 m3 : 0,949 41 à 100 m3 : 1,195 101 à 1000 m3 : 0,944 > 1000 m3 : 0,953
Le Bourgneuf-la-Forêt (secteur DSP AEP SAUR)	25,867*	0 à 40 m3 : 0,793* 41 à 100 m3 : 0,804* 101 à 1000 m3 : 0,780* > 1000 m3 : 0,797*	49,080	0 à 40 m3 : 1,075 41 à 100 m3 : 1,118 101 à 1000 m3 : 1,128 > 1000 m3 : 1,138
Saint-Ouën-des-Toits (secteur DSP SAUR)	32,979*	0 à 40 m3 : 0,343* 41 à 100 m3 : 0,354* 101 à 1000 m3 : 0,328* > 1000 m3 : 0,283*	25,971	0 à 40 m3 : 1,544 41 à 100 m3 : 1,658 101 à 1000 m3 : 1,670 > 1000 m3 : 1,680

* Part collectivité uniquement, la part délégataire étant contractuelle.

AUTRES TARIFS :**EAU POTABLE**

Travaux sur branchements Eau Potable	En € HT
Installation compteur 15 mm	166,75
Installation compteur 20 mm	204,62
Installation compteur 30 mm	461,00
Installation compteur 40 mm	638,85
Installation compteur 50 mm	1 025,48
Installation compteur 60 mm	1 409,81
Installation compteur 80 mm	2 117,02
Installation compteur 100 mm	2 283,32
Installation compteur > 100 mm	2 499,03
Installation compteur 15mm divisionnaire sur support	109,94
Installation compteur 20 mm divisionnaire sur support	134,92
Installation compteur 30 mm divisionnaire sur support	303,93
Installation compteur 40 mm divisionnaire sur support	421,19
Installation compteur 50 mm divisionnaire sur support	676,09
Installation compteur 60 mm divisionnaire sur support	929,47
Installation d'un poteau d'incendie 100 mm	2 064,83
Installation d'un poteau d'incendie 150 mm	3 449,22
Installation d'un regard de comptage 400X600 mm	287,17
Installation d'un regard de comptage 915X610 mm	994,10
Installation d'un regard de comptage 1500X850 mm	1 955,53
Déplacement d'un compteur 15 mm ou 20 mm (hors regard de comptage)	100,00
Déplacement d'un compteur 30, 40, 50 ou 60 mm (hors regard de comptage)	200,00
Déplacement d'un compteur 80 ou 100 mm (hors regard de comptage)	300,00
Déplacement d'un compteur > 100 mm (hors regard de comptage)	400,00
Installation d'une tête émettrice sur compteur	60,98
Rehausse d'un regard de dimensions < ou = 915X610 mm	121,49
Rehausse d'un regard de dimensions > 915X610 mm	182,92
Ouverture du branchement	28,60

Réalisation de branchements Eau Potable (hors installation du regard de comptage)	En € HT
Branchement Qn 1,5 m3/h < ou = 3 ml	489,05
Branchement Qn 2,5 m3/h < ou = 3 ml	521,66
Plus-value par ml au-delà de 3 ml Qn 1,5 à 2,5 m3/h	58,66
Branchement Qn 6 m3/h < ou = 3 ml	641,21
Branchement Qn 10 m3/h < ou = 3 ml	690,10
Plus-value par ml au-delà de 3m Qn 6 à 10 m3/h	84,99
Branchement Qn 15 m3/h < ou = 3 ml	1 543,24
Branchement Qn 20 m3/h < ou = 3 ml	1 619,31

Plus-value par ml au-delà de 3m Qn 15 et 20 m3/h	97,00
Branchement Qn 30 m3/h < ou = 3 ml	2 657,94
Branchement Qn 50 m3/h < ou = 3 ml	2 715,22
Branchement Qn 100 m3/h et plus	2 924,48
Plus-value par ml au-delà de 3m Qn 30 à 100 m3/h	111,79
Les travaux de création d'un branchement d'eau potable, réalisés en tranchée commune avec la création d'un branchement d'eaux usées ou d'eaux pluviales, bénéficieront d'une minoration de 50%.	

Autres prestations	En € HT
Abonnement Divisionnaire 15 mm	8,85
Contrôle de débit et pression sur un poteau incendie	54,34
Réalisation d'une prise en charge <40mm	98,85
Réalisation d'une prise en charge > 40mm	180,62
Fourniture d'eau potable aux bornes de puisage (par m3)	1,50
Fourniture d'eau potable aux piscines (par m3)	0,77
Perte d'une clé électronique	500,00

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Réalisation de branchements Eaux Usées et Eaux Pluviales	En € HT
Branchement de 125 à 200 mm < ou = 3 ml	1 452,30
Branchement de plus de 200 mm < ou = 3 ml	1 629,69
Plus-value par ml au-delà de 3 ml	166,30
Les travaux de création d'un branchement d'eaux pluviales, réalisés en tranchée commune avec la création d'un branchement d'eaux usées, bénéficieront d'une minoration de 50 % de leurs prix.	

Travaux sur branchements Eaux Usées et Eaux Pluviales	En € HT
Mise à niveau d'une boîte de branchement	500,74
Réalisation d'une boîte de branchement	818,09

Autres prestations	En € HT
Matières de vidange (la tonne)	13,38
Dépotage graisses (la tonne)	26,33
Heure d'intervention d'un agent	28,60
Heure d'intervention d'une hydrocureuse	66,52
Heure d'intervention d'une tractopelle	48,91
Heure d'intervention d'un camion	54,34
Heure d'inspection télévisuelle	94,24
Déplacement sans intervention	56,11
Forfait fourniture carte accès borne de puisage	26,43
Forfait rechargement carte accès borne de puisage	15,86
Contrôle de raccordement (y compris contre visite)	77,60
Forfait pour réparation réseau AEP ou EU diamètre \leq 200 mm	528,50
Forfait réparation, en complément du forfait intervention, un mètre linéaire, réseau AEP ou EU diamètre \leq 200 mm	52,85
Forfait pour réparation réseau AEP ou EU diamètre \leq 400 mm	1 057,00
Forfait réparation, en complément du forfait intervention, un mètre linéaire, réseau AEP ou EU diamètre \leq 400 mm	105,70
Forfait pour réparation réseau AEP ou EU diamètre $>$ 400 mm	2 114,00
Forfait réparation, en complément du forfait intervention, un mètre linéaire, réseau AEP ou EU diamètre $>$ 400 mm	211,40

Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)	
Surface de plancher de créer (par m2)	7,67
La PFAC n'est pas mise en recouvrement en dessous du minimum de perception suivant : surface de plancher créée ou réaménagée inférieure ou égale à 40 m2.	
Participation pour le financement de l'assainissement collectif pour les usagers assimilés domestiques (PFAC-AD)	
Surface de plancher inférieure ou égale à 450 m2 (par m2)	7,67
par m2 supplémentaire de surface de plancher	3,12
La PFAC-AD n'est pas mise en recouvrement en dessous du minimum de perception suivant : surface de plancher créée ou réaménagée inférieure ou égale à 40 m2.	

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Type de contrôle	En € HT
Diagnostic initial	93,13
Contrôle dans le cadre d'une vente	93,13
Contrôle de conception	60,00
Contrôle de bonne exécution	93,13
Contrôle de bonne exécution - visite supplémentaire suite à non conformité	57,65
Contrôle périodique de bon fonctionnement	93,13
Déplacement sans intervention	55,44
Majoration pour obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle du SPANC (100%)	93,13
Majoration pour non réalisation des travaux dans le délai légal imparti	93,13

ANALYSES ET PRÉLÈVEMENTS

	En € HT
Prélèvement eaux usées ou Eau Potable (Chimie) ou Eau Potable (Bactériologie)	32,80
Analyse pH T° ou Conductivité ou Turbidité ou Chlore ou MES	7,84
Analyse Phosphore total ou Ortho phosphate ou Nitrate ou Ammonium ou Nitrite ou DCO	14,32
Analyse DBO5 ou Azote global	23,10

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, quatre conseillers communautaires s'étant abstenus (Didier Pillon, Samia Soultani, Pierrick Guesné et Chantal Grandière).

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

053-200083592-20221219-S8-CC-156-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 23/12/2022

Mise en ligne: le 23-12-22

ANNEXE 5

SPECIMEN DE FACTURES



Pour tous renseignements :

SERVICE DES EAUX
Hôtel communautaire - 1 place du Général Féréol
CS 60809 - 53008 Laval Cedex
Tel. : 02.43.48.43.11
Email : eau@agglo-laval.fr
Site Web: www.agglo-laval.fr / EN 1 CLIC
Accueil du lundi au vendredi
de 08h à 12h et de 13h30 à 17h30
En dehors des horaires d'ouverture, pour connaître
les n° d'urgence, composer le 02.43.49.43.11
SIRET : 20008339200130
TVA Intracommunautaire : FR 3F20083392

Expéditeur: SGC DE LAVAL
Adresse facturation
M DUPONT Pierre
6 RUE SOUCHU SERVINIERE
Bat A Apt 1
53000 LAVAL

Trésorerie compétente

SGC DE LAVAL
26 Allée de Cambrai - BP 31323 - 53014 LAVAL Cedex
Tel. 02.43.49.34.43
Accueil de 9h à 12h du lundi au vendredi
et uniquement sur rendez-vous préalable de 13h30 à 16h
(du lundi au vendredi)

Propriété desservie
10 PL DE L EGLISE
FICTIF - fac 120 m3 rapport annuel
53940 AHUILLE

Abonné n° 40639 - Abonnement n° 270368D-01 souscrit le 31/12/2016
FACTURE N°4063923900002 J du 22/12/2023
Rendue exécutoire le 22/12/2023 - Exercice 2023

Présentation simplifiée de votre facture

Consommations précédentes:

31/12/2022 : 120 m3
31/12/2021 : 120 m3
31/12/2020 : 120 m3

Votre consommation
EAU
ASSAINISSEMENT
ORGANISMES PUBLICS

120 m3
202,53 €
178,86 €
100,41 €

Messages et recommandations

SOMME A PAYER AVANT LE 21/01/2024

481.80 €

MODALITES DE REGLEMENT

- PAIEMENT PAR INTERNET : En vous connectant sur : www.payflo.gov.fr - Identifiant de la collectivité : 024839- référence de la dette : 2023-EA-004063923900002
- PAIEMENT PAR TIP : Le Titre Interbancaire de Paiement est une formule qui remplace le chèque (ce n'est pas une autorisation de prélèvement automatique). DATEZ ET SIGNEZ LE TIP DANS LE CADRE PREVU ET RENVOYEZ-LE AU MOYEN DE L'ENVELOPPE A FENETRE FOURNIE, DUMENT AFFRANCHIE. Si vos références bancaires, postales ou de caisse d'épargne ne figurent pas dans le zone "Etablis. Guichet Compte", ou si elles sont erronées, joindre vos nouvelles coordonnées bancaires. NE JAMAIS MODIFIER LE MONTANT DU TIP.
- PAIEMENT PAR CHEQUE : Le chèque bancaire, postal ou de Caisse d'Épargne doit être établi à l'ordre du Trésorier du Pays de Laval et renvoyé avec le volet TIP (non daté, non signé) à l'adresse suivante : SGC de Laval, 26 allée de Cambrai BP 31323 53014 Laval Cedex.
- PAIEMENT PAR VIREMENT : A libeller à l'ordre de SGC de LAVAL (EAU-Laval) - Banque de France BOFEFRPPCCT FR87 3000 1004 5905 3800 0000 038
- PAIEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE : Il peut être demandé à tout moment. Il présente l'avantage de supprimer tout envoi de votre part sans risque de dépassement de la date d'échéance. - MENSUALISATION SUR DEMANDE AU SERVICE DES EAUX -
- PAIEMENT EN ESPECE : (dans la limite de 500€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un banquier ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.lmpcbs.gov.fr/portail/paiement-proximité)

Pour toute réclamation, s'adresser au service des eaux. Voies et délais de recours : Dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente, vous pouvez contester le bien fondé de la créance devant le tribunal d'instance ou le tribunal de grande instance de Laval si son montant est supérieur à 10000 €.

Partie à détacher suivant les pointillés
Montant en euros 481,80
Le TIP, c'est simple. Datez, signez et envoyez le TIP à l'aide de l'enveloppe à fenêtre fournie.
TIP SEPA
Référence Unique de Mandat: TIPSEPA0530220810000406392390000223
ICS : FR72EAU514857
Référence : 4063923900002
Montant : 481,80 €
Centre d'encaissement des finances publiques
35908 RENNES CEDEX 9
061010500239 DUPONT PIERRE
941133000175 26090040639239000020530224902706 48180

Facture n° 4063923900002 J	Propriété desservie 10 PL DE L EGLISE FICTIF - fac: 120 m3 rapport annuel 53940 AHUILLE	Diamètre 015	Point d'installation n° 270368D
-------------------------------	--	-----------------	------------------------------------

N° compteur FICTIF AHUILLE	Opération	Période Du 31/12/22 au 31/12/23	Ancien Index 720	Nouvel Index 840	Consommation 120 m3
-------------------------------	-----------	------------------------------------	---------------------	---------------------	------------------------

DISTRIBUTION DE L'EAU		Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT	% TVA	Montant TTC
Consom. Eau - T01 Consommation Eau	du 01/01/23 au 31/12/23	40,000	1,08900 €	43,56 €	5,5	45,96 €
	du 01/01/23 au 31/12/23	60,000	1,02100 €	61,26 €	5,5	64,63 €
	du 01/01/23 au 31/12/23	20,000	1,02800 €	20,56 €	5,5	21,69 €
Abonnement Eau	du 01/01/23 au 31/12/23	1,000	66,59000 €	66,59 €	5,5	70,25 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Abonnement Assainissement	du 01/01/23 au 31/12/23	1,000	33,88300 €	33,88 €	10,0	37,27 €
Red. Assainissement - T01	du 01/01/23 au 31/12/23	20,000	1,13200 €	22,64 €	10,0	24,90 €
	du 01/01/23 au 31/12/23	40,000	0,97200 €	38,88 €	10,0	42,77 €
	du 01/01/23 au 31/12/23	60,000	1,12000 €	67,20 €	10,0	73,92 €
TAXES REVERSEES						
Modernisation des réseaux de collecte	du 01/01/23 au 31/12/23	120,000	0,16000 €	19,20 €	10,0	21,12 €
Redevance sur la pollution domestique	du 01/01/23 au 31/12/23	120,000	0,30000 €	36,00 €	5,5	37,98 €
Fonds départemental	du 01/01/23 au 31/12/23	120,000	0,32630 €	39,16 €	5,5	41,31 €
		HT: 448,83 €		TVA: 32,87 €	TTC: 481,80 €	

Lexique

Abonnement : Charge fixe indépendante de la consommation.

Eau : Correspond à la production et à la distribution de l'eau réellement consommée par l'abonné (nombre de m3).

Assainissement : Correspond à la collecte et l'épuration des eaux usées avant rejet dans le milieu naturel. Calculé sur la consommation eau. :

Prix de l'abonnement : 107,52 €

Prix TTC du litre d'eau : 0.00312 € (hors abonnement)

Important : Les nouveaux règlements de service et la synthèse annuelle sur la Qualité de l'Eau Distribuée sont consultables sur notre site [www.agglo-leval.fr/rubrique/EN 1 CLUC / Eau et assainissement / Vos démarches en ligne](http://www.agglo-leval.fr/rubrique/EN%201%20CLUC/Eau%20et%20assainissement/Vos%20d%C3%A9marches%20en%20ligne). Ces documents peuvent être disponibles sur demande.



Pour tous renseignements :

SERVICE DES EAUX
 Hôtel communautaire - 1 place du Général Féré
 CS 60809 - 53008 Laval Cedex
 Tel. : 02.43.49.43.11
 Email : eau@agglo-laval.fr
 Site Web: www.agglo-laval.fr / EN 1 CLIC
 Accueil du lundi au vendredi
 de 08h à 12h et de 13h30 à 17h30
 En dehors des horaires d'ouverture, pour connaître
 les n° d'urgence, composer le 02.43.49.43.11
 SIRET : 2000839200130
 TVA Intracommunautaire : FR 3F200083992

Expéditeur: **SGC DE LAVAL**
 Adresse facturation
M DUPONT Pierre
6 RUE SOUCHU SERVINIERE
Bat A Apt 1
53000 LAVAL

Trésorerie compétente

SGC DE LAVAL
 26 Allée de Cambrai - BP 31323 - 53014 LAVAL Cedex
 Tél. 02.43.49.34.43
 Accueil de 9h à 12h du lundi au vendredi
 et uniquement sur rendez-vous préalable de 13h30 à 16h
 (du lundi au vendredi)

Propriété desservie
 10 PL CHRISTIAN D ELVA
 FICTIF - fac 120 m3 rapport annuel
 53810 CHANGE

Abonné n° 40639 - Abonnement n° 270369E-01 souscrit le 31/12/2016

FACTURE N°4063923900003 K du 22/12/2023

Rendue exécutoire le 22/12/2023 - Exercice 2023

Présentation simplifiée de votre facture

Consommations précédentes:

31/12/2022 : 120 m3
 31/12/2021 : 120 m3
 31/12/2020 : 120 m3

Votre consommation	120 m3
EAU	188,40 €
ASSAINISSEMENT	173,69 €
ORGANISMES PUBLICS	100,41 €

Messages et recommandations

SOMME A PAYER AVANT LE 21/01/2024 **462.50 €**

MODALITES DE REGLEMENT

détail au dos

- PAIEMENT PAR INTERNET : En vous connectant sur : www.payfp.gouv.fr - identifiant de la collectivité : 024639 - référence de la dette : 2023-EA-00-4063923900003
- PAIEMENT PAR TIP : Le Titre Interbancaire de Paiement est une formule qui remplace le chèque (ce n'est pas une autorisation de prélèvement automatique). DATEZ ET SIGNEZ LE TIP DANS LE CADRE PREVU ET RENVOYEZ-LE AU MOYEN DE L'ENVELOPPE A FENETRE FOURNIE, DUMENT AFFRANCHIE. Si vos références bancaires, postales ou de caisses d'épargne ne figurent pas dans la zone "Établis, Guichet Compte", ou si elles sont erronées, joindre vos nouvelles coordonnées bancaires. NE JAMAIS MODIFIER LE MONTANT DU TIP.
- PAIEMENT PAR CHEQUE : Le chèque bancaire, postal ou de Caisse d'Épargne doit être établi à l'ordre du Trésorier du Pays de Laval et renvoyé avec le volet TIP (non daté, non signé) à l'adresse suivante : SGC de Laval, 26 allée de Cambrai BP 31323 53014 Laval Cedex.
- PAIEMENT PAR VIREMENT : A libeller à l'ordre de SGC de LAVAL (EAU-Laval) - Banque de France BOFEFRPP0CT FR87 3000 1004 5905 3800 0000 038
- PAIEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE : Il peut être demandé à tout moment. Il présente l'avantage de supprimer tout envoi de votre part sans risque de dépassement de la date d'échéance. - MENSUALISATION SUR DEMANDE AU SERVICE DES EAUX -
- PAIEMENT EN ESPÈCE : (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un banquier ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximité)

Pour toute réclamation, s'adresser au service des eaux. Voies et délais de recours : Dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente, vous pouvez contester le bien fondé de la créance devant le tribunal d'instance ou le tribunal de grande instance de Laval si son montant est supérieur à 10000 €.

Partie à détacher suivant les pointillés

Montant en euros **462,50**

Le TIP, c'est simple. Datez, signez et envoyez le TIP à l'aide de l'enveloppe à fenêtre fournie

DATE et LIEU

SIGNATURE

Joindre un Relevé d'identité bancaire

M DUPONT PIERRE
BAT A APPT 1
6 RUE SOUCHU SERVINIERE
53000 LAVAL

TIP SEPA
 Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0530220810000406392390000323
 ICS : FR72EAU514857
 Référence : 4063923900003
 Créancier : EAU LAVAL AGGLOMERATION

Montant: **462,50 €**

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES
35908 RENNES CEDEX 9

061010500239 DUPONT PIERRE

941133000175 44100040639239000030530224991706 46250

Facture n° 4063923900003 K	Propriété desservie 10 PL CHRISTIAN D ELVA FICTIF - fac 120 m3 rapport annuel 53810 CHANGE	Diamètre 015	Point d'installation n° 270369E
-------------------------------	---	-----------------	------------------------------------

N° compteur	Opération	Période	Ancien Index	Nouvel Index	Consommation
FICTIF CHANGE		Du 31/12/22 au 31/12/23	720	840	120 m3

DISTRIBUTION DE L'EAU		Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT	% TVA	Montant TTC
Abonnement Eau	du 01/01/23 au 31/12/23	1,000	43,18300 €	43,18 €	5,5	45,55 €
Consom. Eau - T01 Consommation Eau	du 01/01/23 au 31/12/23	40,000	1,14900 €	45,96 €	5,5	48,49 €
	du 01/01/23 au 31/12/23	60,000	1,11600 €	66,96 €	5,5	70,64 €
	du 01/01/23 au 31/12/23	20,000	1,12400 €	22,48 €	5,5	23,72 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Abonnement Assainissement	du 01/01/23 au 31/12/23	1,000	20,12700 €	20,13 €	10,0	22,14 €
Red. Assainissement - T01 Red. Assainissement	du 01/01/23 au 31/12/23	40,000	1,05000 €	41,20 €	10,0	45,32 €
	du 01/01/23 au 31/12/23	60,000	1,20400 €	72,24 €	10,0	79,46 €
	du 01/01/23 au 31/12/23	20,000	1,21700 €	24,34 €	10,0	26,77 €
TAXES REVERSEES						
Modernisation des réseaux de collecte	du 01/01/23 au 31/12/23	120,000	0,16000 €	19,20 €	10,0	21,12 €
Redevance sur la pollution domestique	du 01/01/23 au 31/12/23	120,000	0,30000 €	36,00 €	5,5	37,98 €
Fonds départemental	du 01/01/23 au 31/12/23	120,000	0,32630 €	39,16 €	5,5	41,31 €
		HT: 480,86 €	TVA: 31,86 €	TTC: 482,60 €		

Lexique

Abonnement : Charge fixe indépendante de la consommation.

Eau : Correspond à la production et à la distribution de l'eau réellement consommée par l'abonné (nombre de m3).

Assainissement : Correspond à la collecte et l'épuration des eaux usées avant rejet dans le milieu naturel. Calculé sur la consommation eau. :

Prix de l'abonnement : 67,69 €

Prix TTC du litre d'eau : 0.00529 € (hors abonnement)

Important : Les nouveaux règlements de service et la synthèse annuelle sur la Qualité de l'Eau Distribuée sont consultables sur notre site www.agglo-leval.fr rubrique EN 1 CLIC / Eau et assainissement / Vos démarches en ligne. Ces documents peuvent être disponibles sur demande.

Modernisation et Redevance pollution : Sommes versées à l'agence de l'Eau Loire Bretagne, établissement public chargé de définir les objectifs de qualité de l'eau et de gérer les ressources. Elle finance les investissements nécessaires.

Fonds départemental : Redevance destinée à financer les travaux d'eau et d'assainissement des Collectivités de la Mayenne ainsi que les travaux d'intérêt départemental.



Pour tous renseignements :

SERVICE DES EAUX
 Hôtel communautaire - 1 place du Général Ferré
 CS 60809 - 53008 Laval Cedex
 Tel. : 02.43.48.43.11
 Email : eau@agglo-laval.fr
 Site Web: www.agglo-laval.fr / EN 1 CLIC
 Accueil du lundi au vendredi
 de 08h à 12h et de 13h30 à 17h30
 En dehors des horaires d'ouverture, pour connaître
 les n° d'urgence, composer le 02.43.49.43.11
 SIRET : 20008339200130
 TVA intracommunautaire : FR 3F200083392

Expéditeur: SGC DE LAVAL
Adresse facturation
M DUPONT Pierre
6 RUE SOUCHU SERVINIÈRE
Bat A Apt 1
53000 LAVAL

Trésorerie compétente

SGC DE LAVAL
 26 Allée de Cambrai - BP 31323 - 53014 LAVAL Cedex
 Tel. 02.43.48.34.43
 Accueil de 9h à 12h du lundi au vendredi
 et uniquement sur rendez-vous préalable de 13h30 à 16h
 (du lundi au vendredi)

Propriété desservie
 10 PL DE L EGLISE
 FICTIF - fac: 120 m3 rapport annuel
 53260 ENTRAMMES

Abonné n° 40639 - Abonnement n° 270370F-01 souscrit le 31/12/2016
FACTURE N°4063923900004 L du 22/12/2023
 Rendue exécutoire le 22/12/2023 - Exercice 2023

Présentation simplifiée de votre facture

Consommations précédentes:	Montant
31/12/2022 : 120 m3	
31/12/2021 : 120 m3	
31/12/2020 : 120 m3	
Votre consommation	120 m3
EAU	242,10 €
ASSAINISSEMENT	174,65 €
ORGANISMES PUBLICS	100,41 €

Messages et recommandations

SOMME A PAYER AVANT LE 21/01/2024 517,16 €

MODALITES DE REGLEMENT

- **PAIEMENT PAR INTERNET** : En vous connectant sur : www.payflo.gouv.fr - Identifiant de la collectivité : 024839 - référence de la dette : 2023-EA-00-4063923900004
- **PAIEMENT PAR TIP** : Le Titre Interbancaire de Paiement est une formule qui remplace le chèque (ce n'est pas une autorisation de prélèvement automatique). DATEZ ET SIGNEZ LE TIP DANS LE CADRE PREVU ET RENVOYEZ-LE AU MOYEN DE L'ENVELOPPE A FENETRE FOURNIE, DUMENT AFFRANCHEE. Si vos références bancaires, postales ou de caisse d'épargne ne figurent pas dans le zone "Etablis. Guichet Compte", ou si elles sont erronées, joindre vos nouvelles coordonnées bancaires. NE JAMAIS MODIFIER LE MONTANT DU TIP.
- **PAIEMENT PAR CHEQUE** : Le chèque bancaire, postal ou de Caisse d'Épargne doit être établi à l'ordre du Trésorier du Pays de Laval et renvoyé avec le volet TIP (non daté, non signé) à l'adresse suscrite : SGC de Laval, 26 allée de Cambrai BP 31323 53014 Laval Cedex.
- **PAIEMENT PAR VIREMENT** : A libeller à l'ordre de SGC de LAVAL (EAU-Laval) - Banque de France BOFEFRPP0CT FR87 3000 1004 5905 3800 0000 038
- **PAIEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE** : Il peut être demandé à tout moment. Il présente l'avantage de supprimer tout envoi de votre part sans risque de dépassement de la date d'échéance. - **MENSUALISATION SUR DEMANDE AU SERVICE DES EAUX** -
- **PAIEMENT EN ESPECE** : (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un banquier ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximité)

Pour toute réclamation, s'adresser au service des eaux. Voies et délais de recours : Dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente, vous pouvez contester le bien fondé de la créance devant le tribunal d'instance ou le tribunal de grande instance de Laval si son montant est supérieur à 10000 €.

Partie à détacher suivant les pointillés

<p>Montant en euros</p> <p style="font-size: 1.2em; font-weight: bold;">517,16</p> <p>Le TIP, c'est simple Datez, signez et envoyez le TIP à l'aide de l'enveloppe à fenêtre fournie</p>	<p>Mandat de prélèvement SEPA (provisoire) en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiiter votre compte, et votre banque à débiiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions établies dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débiit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont résumés dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.</p> <p>Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA (provisoire). Votre signature est autorisée pour débiiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.</p> <p>DATE et LIEU _____ SIGNATURE _____</p>	<p>M DUPONT PIERRE BAT A APT 1 6 RUE SOUCHU SERVINIÈRE 53000 LAVAL</p> <p>TIP SEPA Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0530220610000406392390000423 ICS : FR72EAU514857 Référence : 4063923900004 Créancier : EAU LAVAL AGGLOMERATION</p> <p style="text-align: right;">Montant: 517,16 €</p> <p style="text-align: center;">CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES 35908 RENNES CEDEX 9</p>
--	---	--

Joindre un Relevé d'Identité bancaire

061010500239 DUPONT PIERRE

941133000175 77110040639239000040530224989706 51716

Facture n° 4063923900004 L	Propriété desservie 10 PL DE L EGLISE FICTIF - fac 120 m3 rapport annuel 53260 ENTRAMMES	Diamètre 015	Point d'installation n° 270370F
-------------------------------	---	-----------------	------------------------------------

N° compteur FICTIF ENTRAMMES	Opération	Période Du 31/12/22 au 31/12/23	Ancien Index 720	Nouvel Index 840	Consommation 120 m3
---------------------------------	-----------	------------------------------------	---------------------	---------------------	------------------------

DISTRIBUTION DE L'EAU		Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT	% TVA	Montant TTC
Abonnement Eau	du 01/01/23 au 31/12/23	1,000	61,17400 €	61,17 €	5,5	64,53 €
Consom. Eau - T01 Consommation Eau	du 01/01/23 au 31/12/23	40,000	1,47000 €	58,80 €	5,5	62,03 €
	du 01/01/23 au 31/12/23	60,000	1,36700 €	82,02 €	5,5	86,53 €
	du 01/01/23 au 31/12/23	20,000	1,37500 €	27,50 €	5,5	29,01 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Abonnement Assainissement	du 01/01/23 au 31/12/23	1,000	22,55600 €	22,56 €	10,0	24,82 €
Red. Assainissement - T01	du 01/01/23 au 31/12/23	20,000	1,21700 €	24,34 €	10,0	26,77 €
	du 01/01/23 au 31/12/23	40,000	0,99100 €	39,64 €	10,0	43,60 €
	du 01/01/23 au 31/12/23	60,000	1,20400 €	72,24 €	10,0	79,46 €
TAXES REVERSEES						
Modernisation des réseaux de collecte	du 01/01/23 au 31/12/23	120,000	0,16000 €	19,20 €	10,0	21,12 €
Redevance sur la pollution domestique	du 01/01/23 au 31/12/23	120,000	0,30000 €	36,00 €	5,5	37,98 €
Fonds départemental	du 01/01/23 au 31/12/23	120,000	0,32630 €	39,16 €	5,5	41,31 €
		HT: 482,63 €	TVA: 34,63 €	TTC: 517,18 €		

Lexique

Abonnement : Charge fixe indépendante de la consommation.

Eau : Correspond à la production et à la distribution de l'eau réellement consommée par l'abonné (nombre de m3).

Assainissement : Correspond à la collecte et l'épuration des eaux usées avant rejet dans le milieu naturel. Calculé sur la consommation eau. :

Prix de l'abonnement : 80,35 €

Prix TTC du litre d'eau : 0.00357 € (hors abonnement)

Important : Les nouveaux règlements de service et la synthèse annuelle sur la Qualité de l'Eau Distribuée sont consultables sur notre site www.agglo-leval.fr rubrique EN 1 CLIC / Eau et assainissement / Vos démarches en ligne. Ces documents peuvent être disponibles sur demande.

Modernisation et Redevance pollution : Sommes versées à l'agence de l'Eau Loire Bretagne, établissement public chargé de définir les objectifs de qualité de l'eau et de gérer les ressources. Elle finance les investissements nécessaires.

Fonds départemental : Redevance destinée à financer les travaux d'eau et d'assainissement des Collectivités de la Mayenne ainsi que les travaux d'intérêt départemental.



Pour tous renseignements :

SERVICE DES EAUX
 Hôtel communautaire - 1 place du Général Féré
 CS 50809 - 53008 Laval Cedex
 Tél. : 02.43.48.43.11
 Email : eau@agglo-laval.fr
 Site Web: www.agglo-laval.fr / EN 1 CLIC
 Accueil du lundi au vendredi
 de 08h à 12h et de 13h30 à 17h30
 En dehors des horaires d'ouverture, pour connaître
 les n° d'urgence, composer le 02.43.48.43.11
 SIRET : 20008339200130
 TVA intracommunautaire : FR 3F200083392

Expéditeur: SGC DE LAVAL
Adresse facturation
M DUPONT Pierre
6 RUE SOUCHU SERVINIÈRE
Bat A Apt 1
53000 LAVAL

Trésorerie compétente

SGC DE LAVAL
 26 Allée de Cambrai - BP 31323 - 53014 LAVAL Cedex
 Tél. : 02.43.48.34.43
 Accueil de 9h à 12h du lundi au vendredi
 et uniquement sur rendez-vous préalable de 13h30 à 16h
 (du lundi au vendredi)

Propriété desservie
 10 PL DE L EGLISE
 FICTIF - fac 120 m3 rapport annuel
 53970 L HUISSERIE

Abonné n° 40639 - Abonnement n° 270371G-01 souscrit le 31/12/2016
FACTURE N°4063923900005 M du 22/12/2023
Rendue exécutoire le 22/12/2023 - Exercice 2023

Présentation simplifiée de votre facture

Consommations précédentes:	Votre consommation	
31/12/2022 : 120 m3	EAU	120 m3
31/12/2021 : 120 m3	ASSAINISSEMENT	168,40 €
31/12/2020 : 120 m3	ORGANISMES PUBLICS	173,25 €
		100,41 €

Messages et recommandations

SOMME A PAYER AVANT LE 21/01/2024 **442,08 €**

MODALITES DE REGLEMENT

détail au dos

- PAIEMENT PAR INTERNET : En vous connectant sur : www.pief.fr - identifiant de la collectivité : 024839- référence de la dette : 2023-EA-00-4063923900005
- PAIEMENT PAR TIP : Le Titre Interbancaire de Paiement est une formule qui remplace le chèque (ce n'est pas une autorisation de prélèvement automatique). DATEZ ET SIGNEZ LE TIP DANS LE CADRE PREVU ET RENVOYEZ-LE AU MOYEN DE L'ENVELOPPE A FENETRE FOURNIE, DUMENT AFFRANCHIE. Si vos références bancaires, postales ou de caisse d'épargne ne figurent pas dans la zone "Etabli. Guichet Compte", ou si elles sont erronées, joindre vos nouvelles coordonnées bancaires. NE JAMAIS MODIFIER LE MONTANT DU TIP.
- PAIEMENT PAR CHEQUE : Le chèque bancaire, postal ou de Caisse d'Épargne doit être établi à l'ordre du Trésorier du Pays de Laval et renvoyé avec le volet TIP (non daté, non signé) à l'adresse suivante : SGC de Laval 26 allée de Cambrai BP 31323 53014 Laval Cedex.
- PAIEMENT PAR VIREMENT : A libeller à l'ordre de SGC DE LAVAL (EAU-Laval) - Banque de France BOFEFRPPCCT FR87 3000 1004 5905 3600 0000 038
- PAIEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE : Il peut être demandé à tout moment. Il présente l'avantage de supprimer tout envoi de votre part sans risque de dépassement de la date d'échéance. - MENSUALISATION SUR DEMANDE AU SERVICE DES EAUX -
- PAIEMENT EN ESPÈCE : (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un bureau ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximité)

Pour toute réclamation, s'adresser au service des eaux. Voies et délais de recours : Dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente, vous pouvez contester le bien fondé de la créance devant le tribunal d'instance ou le tribunal de grande instance de Laval si son montant est supérieur à 10000 €.

Partie à détacher suivant les pointillés

Montant en euros 442,08	DATE et LIEU	SIGNATURE	TIP SEPA Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0530220610000406392390000523 ICS : FR72EAUS14857 Référence : 4063923900005 Crédancier : EAU LAVAL AGGLOMERATION Montant : 442,08 €
-----------------------------------	---------------------	------------------	---

Le TIP, c'est simple. Datez, signez et envoyez le TIP à l'aide de l'enveloppe à fenêtre fournie

Joindre un Relevé d'identité bancaire

061010500239 DUPONT PIERRE

941133000175 10120040639239000050530224979706 44206

Facture n° 4063923900005 M	Propriété desservie 10 PL DE L EGLISE FICTIF - fac 120 m3 rapport annuel 53970 L HUISSERIE	Diamètre 015	Point d'installation n° 270371G
-------------------------------	---	-----------------	------------------------------------

N° compteur	Opération	Période	Ancien Index	Nouvel Index	Consommation
FICTIF L HUISSERIE		Du 31/12/22 au 31/12/23	720	840	120 m3

DISTRIBUTION DE L'EAU		Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT	% TVA	Montant TTC
Abonnement Eau	du 01/01/23 au 31/12/23	1,000	36,38300 €	36,38 €	5,5	38,38 €
Consom. Eau - T01 Consommation Eau	du 01/01/23 au 31/12/23	40,000	1,06100 €	42,44 €	5,5	44,77 €
	du 01/01/23 au 31/12/23	60,000	1,00800 €	60,48 €	5,5	63,81 €
	du 01/01/23 au 31/12/23	20,000	1,01600 €	20,32 €	5,5	21,44 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Abonnement Assainissement	du 01/01/23 au 31/12/23	1,000	26,60300 €	26,60 €	10,0	29,26 €
Red. Assainissement - T01	du 01/01/23 au 31/12/23	20,000	1,16000 €	23,20 €	10,0	25,52 €
	du 01/01/23 au 31/12/23	40,000	0,97200 €	38,88 €	10,0	42,77 €
	du 01/01/23 au 31/12/23	60,000	1,14700 €	68,82 €	10,0	75,70 €
TAXES REVERSEES						
Modernisation des réseaux de collecte	du 01/01/23 au 31/12/23	120,000	0,16000 €	19,20 €	10,0	21,12 €
Redevance sur la pollution domestique	du 01/01/23 au 31/12/23	120,000	0,30000 €	36,00 €	5,5	37,98 €
Fonds départemental	du 01/01/23 au 31/12/23	120,000	0,32630 €	39,16 €	5,5	41,31 €
		HT: 411,48 €	TVA: 30,68 €	TTC: 442,08 €		

Lexique

Abonnement : Charge fixe indépendante de la consommation.

Eau : Correspond à la production et à la distribution de l'eau réellement consommée par l'abonné (nombre de m3).

Assainissement : Correspond à la collecte et l'épuration des eaux usées avant rejet dans le milieu naturel. Calculé sur la consommation eau.

Prix de l'abonnement : 67,64 €

Prix TTC du litre d'eau : 0.00312 € (hors abonnement)

Modernisation et Redevance pollution : Sommes versées à l'agence de l'Eau Loire Bretagne, établissement public chargé de définir les objectifs de qualité de l'eau et de gérer les ressources. Elle finance les investissements nécessaires.

Fonds départemental : Redevance destinée à financer les travaux d'eau et d'assainissement des Collectivités de la Mayenne ainsi que les travaux d'intérêt départemental.

Important : Les nouveaux règlements de service et la synthèse annuelle sur la Qualité de l'Eau Distribuée sont consultables sur notre site www.agglo-leval.fr rubrique EN 1 CLUC / Eau et assainissement / Vos démarches en ligne. Ces documents peuvent être disponibles sur demande.



Pour tous renseignements :

SERVICE DES EAUX
 Hôtel communautaire - 1 place du Général Féréol
 CS 60809 - 53008 Laval Cedex
 Tel. : 02.43.48.43.11
 Email : eau@agglo-laval.fr
 Site Web: www.agglo-laval.fr / EN 1 CLIC
 Accueil du lundi au vendredi
 de 08h à 12h et de 13h30 à 17h30
 En dehors des horaires d'ouverture, pour connaître
 les n° d'urgence, composer le 02.43.48.43.11
 SIRET : 20008339200130
 TVA Intracommunautaire : FR 3F200083392

Trésorerie compétente

SGC DE LAVAL
 26 Allée de Cambrai - BP 31323 - 53014 LAVAL Cedex
 Tel. : 02.43.49.34.43
 Accueil de 9h à 12h du lundi au vendredi
 et uniquement sur rendez-vous préalable de 13h30 à 16h
 (du lundi au vendredi)

Expéditeur: SGC DE LAVAL

Adresse facturation

M DUPONT Pierre
 6 RUE SOUCHU SERVINIERE
 Bat A Apt 1
 53000 LAVAL

Propriété desservie

53 RUE DE LA PAIX
 FICTIF- fac 120 m3 rapport an
 53000 LAVAL

Abonné n° 40639 - Abonnement n° 260509M-01 souscrit le 01/01/2008
FACTURE N°4063923900001 H du 22/12/2023
 Rendue exécutoire le 22/12/2023 - Exercice 2023

Présentation simplifiée de votre facture

Consommations précédentes:

31/12/2022 : 120 m3
 31/12/2021 : 120 m3
 31/12/2020 : 120 m3

Votre consommation
 EAU
 ASSAINISSEMENT
 ORGANISMES PUBLICS

120 m3
 168,72 €
 173,83 €
 100,41 €

Messages et recommandations

SOMME A PAYER AVANT LE 21/01/2024

442.96 €

MODALITES DE REGLEMENT

détail au dos

PAIEMENT PAR INTERNET : En vous connectant sur : www.payffp.gouv.fr - identifiant de la collectivité : 024639 - référence de la dette : 2023-EA-00-4063923900001
PAIEMENT PAR TIP : Le Titre Interbancaire de Paiement est une formule qui remplace le chèque (ce n'est pas une autorisation de prélèvement automatique). DATEZ ET SIGNEZ LE TIP DANS LE CADRE PREVU ET RENVOYEZ-LE AU MOYEN DE L'ENVELOPPE A FENETRE FOURNIE, DUMENT AFFRANCHEE. Si vos références bancaires, postales ou de caisse d'épargne ne figurent pas dans la zone "Etablis. Guichet Compte", ou si elles sont erronées, joindre vos nouvelles coordonnées bancaires. NE JAMAIS MODIFIER LE MONTANT DU TIP.
PAIEMENT PAR CHEQUE : Le chèque bancaire, postal ou de Caisse d'Epargne doit être établi à l'ordre du Trésorier du Pays de Laval et renvoyé avec le volet TIP (non daté, non signé) à l'adresse suivante : SGC de Laval 26 allée de Cambrai BP 31323 53014 Laval Cedex.
PAIEMENT PAR VIREMENT : A libeller à l'ordre de SGC DE LAVAL (EAU-Laval) - Banque de France BOFEFRPPCT FR87 3000 1004 5905 3600 0000 008
PAIEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE : Il peut être demandé à tout moment. Il présente l'avantage de supprimer tout envoi de votre part sans risque de dépassement de la date d'échéance. - MENSUALISATION SUR DEMANDE AU SERVICE DES EAUX -
PAIEMENT EN ESPÈCE : (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un banquier ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.lmpcb.gouv.fr/portail/paiement-proximité).

Pour toute réclamation, s'adresser au service des eaux. **Voies et délais de recours :** Dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente, vous pouvez contester le bien fondé de la créance devant le tribunal d'instance ou le tribunal de grande instance de Laval si son montant est supérieur à 10000 €.

Partie à détacher suivant les pointillés

Montant en euros 442,96	Mandat de prélèvement SEPA postulé : en regard de l'entête de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiiter votre compte, et votre banque à débiiter votre compte conformément aux instructions de l'ordonné. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant le date de débiit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA postulé. Votre signature est autorisée pour débiiter, à disposition, votre compte pour le montant indiqué.	M DUPONT PIERRE BAT A APT 1 6 RUE SOUCHU SERVINIERE 53000 LAVAL	*
-----------------------------------	---	--	---

Le TIP, c'est simple. Datez, signez et envoyez le TIP à l'aide de l'enveloppe à fenêtre fournie

DATE et LIEU _____ SIGNATURE _____

TIP SEPA
 Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0530220610000406392390000125
 ICS : FR72EAUS14857
 Référence : 4063923900001
 Créancier : EAU LAVAL AGGLOMERATION
 Montant : **442,96 €**

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
 DES FINANCES PUBLIQUES
 35908 RENNES CEDEX 9**



Joindre un Relevé d'identité bancaire

061010500239 DUPONT PIERRE
 941133000175 93080040639239000010530224997706 44296

Facture n° 4063923900001 H	Propriété desservie 53 RUE DE LA PAIX FICTIF- fac 120 m3 rapport an 53000 LAVAL	Diamètre 015	Point d'installation n° 260509M
-------------------------------	--	-----------------	------------------------------------

N° compteur	Opération	Période	Ancien Index	Nouvel Index	Consommation
FICTIF		Du 31/12/22 au 31/12/23	1 800	1 920	120 m3

DISTRIBUTION DE L'EAU		Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT	% TVA	Montant TTC
Abonnement Eau	du 01/01/23 au 31/12/23	1,000	38,81800 €	38,82 €	5,5	40,96 €
Consom. Eau - T01 Consommation Eau	du 01/01/23 au 31/12/23	40,000	0,86600 €	35,44 €	5,5	37,39 €
	du 01/01/23 au 31/12/23	60,000	1,06900 €	64,14 €	5,5	67,67 €
	du 01/01/23 au 31/12/23	20,000	1,07600 €	21,52 €	5,5	22,70 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Abonnement Assainissement	du 01/01/23 au 31/12/23	1,000	26,70500 €	26,71 €	10,0	29,38 €
Red. Assainissement - T01	du 01/01/23 au 31/12/23	20,000	1,22600 €	24,52 €	10,0	26,97 €
	du 01/01/23 au 31/12/23	40,000	0,84900 €	33,96 €	10,0	37,36 €
	du 01/01/23 au 31/12/23	60,000	1,21400 €	72,84 €	10,0	80,12 €
TAXES REVERSEES						
Modernisation des réseaux de collecte	du 01/01/23 au 31/12/23	120,000	0,16000 €	19,20 €	10,0	21,12 €
Redevance sur la pollution domestique	du 01/01/23 au 31/12/23	120,000	0,30000 €	36,00 €	5,5	37,98 €
Fonds départemental	du 01/01/23 au 31/12/23	120,000	0,32630 €	39,16 €	5,5	41,31 €
		HT: 412,31 €	TVA: 30,86 €	TTC: 442,88 €		

Lexique

Abonnement : Charge fixe indépendante de la consommation.

Eau : Correspond à la production et à la distribution de l'eau réellement consommée par l'abonné (nombre de m3).

Assainissement : Correspond à la collecte et l'épuration des eaux usées avant rejet dans le milieu naturel. Calculé sur la consommation eau.

Prix de l'abonnement : 70,34 €

Prix TTC du litre d'eau : 0.00311 € (hors abonnement)

Important : Les nouveaux règlements de service et la synthèse annuelle sur la Qualité de l'Eau Distribuée sont consultables sur notre site www.agglo-leval.fr rubrique EN 1 CLIC / Eau et assainissement / Vos démarches en ligne. Ces documents peuvent être disponibles sur demande.



Pour tous renseignements :

SERVICE DES EAUX
 Hôtel communautaire - 1 place du Général Ferré
 CS 60809 - 53008 Laval Cedex
 Tel. : 02.43.48.48.11
 Email : eau@agglo-laval.fr
 Site Web: www.agglo-laval.fr / EN 1 CLIC
 Accueil du lundi au vendredi
 de 08h à 12h et de 13h30 à 17h30
 En dehors des horaires d'ouverture, pour connaître
 les n° d'urgence, composer le 02.43.49.43.11
 SIRET : 20008339200130
 TVA Intracommunautaire : FR 3F200083392

Expéditeur: **SGC DE LAVAL**
 Adresse facturation
M DUPONT Pierre
6 RUE SOUCHU SERVINIÈRE
Bat A Apt 1
53000 LAVAL

Trésorerie compétente

SGC DE LAVAL
 26 Allée de Cambrai - BP 31323 - 53014 LAVAL Cedex
 Tél. 02.43.49.34.43
 Accueil de 9h à 12h du lundi au vendredi
 et uniquement sur rendez-vous préalable de 13h30 à 16h
 (du lundi au vendredi)

Propriété desservie
 10 IMP DE L'EGLISE
 FICTIF- fac 120 m3 rapport annuel
 53970 MONTIGNE LE BRILLANT

Abonné n° 40639 - Abonnement n° 270372H-01 souscrit le 31/12/2016
FACTURE N°4063923900006 N du 22/12/2023
 Rendue exécutoire le 22/12/2023 - Exercice 2023

Présentation simplifiée de votre facture

Consommations précédentes:

31/12/2022 : 120 m3
 31/12/2021 : 120 m3
 31/12/2020 : 120 m3

Votre consommation
 EAU
 ASSAINISSEMENT
 ORGANISMES PUBLICS

120 m3
 197,23 €
 168,72 €
 100,41 €

Messages et recommandations

SOMME A PAYER AVANT LE 21/01/2024

466,36 €

MODALITES DE REGLEMENT

détail au dos

- **PAIEMENT PAR INTERNET** : En vous connectant sur : www.payfp.gouv.fr - Identifiant de la collectivité : 024839- référence de la dette : 2023-EA-00-4063923900006
- **PAIEMENT PAR TIP** : Le Titre Interbancaire de Paiement est une formule qui remplace le chèque (ce n'est pas une autorisation de prélèvement automatique). DATEZ ET SIGNEZ LE TIP DANS LE CADRE PREVU ET RENVOYEZ-LE AU MOYEN DE L'ENVELOPPE A FENETRE FOURNIE, DUMENT AFFRANCHIE. Si vos références bancaires, postales ou de caisse d'épargne ne figurent pas dans la zone "Etablis. Guichet Compte", ou si elles sont erronées, joindre vos nouvelles coordonnées bancaires. NE JAMAIS MODIFIER LE MONTANT DU TIP.
- **PAIEMENT PAR CHEQUE** : Le chèque bancaire, postal ou de Caisse d'Épargne doit être établi à l'ordre du Trésorier du Pays de Laval et renvoyé avec le volet TIP (non daté, non signé) à l'adresse suivante : SGC de Laval, 26 allée de Cambrai BP 31323 53014 Laval Cedex.
- **PAIEMENT PAR VIREMENT** : A libeller à l'ordre de SGC de LAVAL (EAU-Laval) - Banque de France BOFEFRPPCCT FR87 3000 1004 5905 3800 0000 038
- **PAIEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE** : Il peut être demandé à tout moment. Il présente l'avantage de supprimer tout envoi de votre part sans risque de dépassement de la date d'échéance. - MENSUALISATION SUR DEMANDE AU SERVICE DES EAUX -
- **PAIEMENT EN ESPÈCE** : (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un banquier ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximité)

Pour toute réclamation, s'adresser au service des eaux. **Voies et délais de recours** : Dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente, vous pouvez contester le bien fondé de la créance devant le tribunal d'instance ou le tribunal de grande instance de Laval si son montant est supérieur à 10000 €.

<p>Montant en euros 466,36</p> <p>Le TIP, c'est simple Datez, signez et envoyez le TIP à l'aide de l'enveloppe à fenêtre fournie</p>	<p>Partie à détacher suivant les pointillés</p> <p>Mandat de prélèvement SEPA postal - en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiiter votre compte, et votre banque à débiiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions énoncées dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débiit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA postal. Votre signature vaut autorisation pour débiiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.</p> <p>DATE et LIEU _____ SIGNATURE _____</p>	<p>M DUPONT PIERRE BAT A APT 1 6 RUE SOUCHU SERVINIÈRE 53000 LAVAL</p> <p>TIP SEPA Référence Unique de Mandat : TIPSEPA05302208100004063923900000623 ICS : FR72EAU514857 Référence : 4063923900006 Créancier : EAU LAVAL AGGLOMERATION</p> <p>Montant: 466,36 €</p> <p>CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES 35908 RENNES CEDEX 9</p>
<p>Joindre un Relevé d'Identité bancaire</p>		
<p>061010500239 DUPONT PIERRE</p> <p>941133000175 43130040639239000060530224905706 46636</p>		

Facture n° 4063923900006 N	Propriété desservie JP DE L EGLISE FICTIF- fac 120 m3 rapport annuel 53970 MONTIGNE LE BRILL	Diamètre 015	Point d'installation n° 270372H
-------------------------------	---	-----------------	------------------------------------

N° compteur	Opération	Période	Ancien Index	Nouvel Index	Consommation
FICTIF MONTIGNE		Du 31/12/22 au 31/12/23	720	840	120 m3

DISTRIBUTION DE L'EAU		Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT	% TVA	Montant TTC
Abonnement Eau	du 01/01/23 au 31/12/23	1,000	43,18300 €	43,18 €	5,5	45,55 €
Consom. Eau - T01 Consommation Eau	du 01/01/23 au 31/12/23	40,000	1,18300 €	47,32 €	5,5	49,92 €
	du 01/01/23 au 31/12/23	60,000	1,20400 €	72,24 €	5,5	76,21 €
	du 01/01/23 au 31/12/23	20,000	1,21100 €	24,22 €	5,5	25,55 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Abonnement Assainissement	du 01/01/23 au 31/12/23	1,000	28,97300 €	28,97 €	10,0	31,87 €
Red. Assainissement - T01	du 01/01/23 au 31/12/23	20,000	1,05000 €	21,06 €	10,0	23,83 €
	du 01/01/23 au 31/12/23	40,000	0,96200 €	38,48 €	10,0	42,33 €
	du 01/01/23 au 31/12/23	60,000	1,07100 €	64,26 €	10,0	70,69 €
TAXES REVERSEES						
Modernisation des réseaux de collecte	du 01/01/23 au 31/12/23	120,000	0,16000 €	19,20 €	10,0	21,12 €
Redevance sur la pollution domestique	du 01/01/23 au 31/12/23	120,000	0,30000 €	36,00 €	5,5	37,98 €
Fonds départemental	du 01/01/23 au 31/12/23	120,000	0,32630 €	39,16 €	5,5	41,31 €
		HT: 484,88 €	TVA: 31,87 €	TTC: 488,38 €		

Lexique

Abonnement : Charge fixe indépendante de la consommation.

Eau : Correspond à la production et à la distribution de l'eau réellement consommée par l'abonné (nombre de m3).

Assainissement : Correspond à la collecte et l'épuration des eaux usées avant rejet dans le milieu naturel. Calculé sur la consommation eau.

Prix de l'abonnement : 77,42 €

Prix TTC du litre d'eau : 0.00324 € (hors abonnement)

Important : Les nouveaux règlements de service et la synthèse annuelle sur la Qualité de l'Eau Distribuée sont consultables sur notre site www.agglo-leval.fr rubrique EN 1 CLIC / Eau et assainissement / Vos démarches en ligne. Ces documents peuvent être disponibles sur demande.



Pour tous renseignements :

SERVICE DES EAUX
 Hôtel communautaire - 1 place du Général Féré
 CS 60809 - 53008 Laval Cedex
 Tel. : 02.43.48.43.11
 Email : eau@agglo-laval.fr
 Site Web : www.agglo-laval.fr / EN 1 CLIC
 Accueil du lundi au vendredi
 de 08h à 12h et de 13h30 à 17h30
 En dehors des horaires d'ouverture, pour connaître
 les n° d'urgence, composer le 02.43.48.43.11
 SIRET : 20008339200130
 TVA intracommunautaire : FR 3F200083392

Trésorerie compétente

SGC DE LAVAL
 26 Allée de Cambrai - BP 31323 - 53014 LAVAL Cedex
 Tel. 02.43.49.34.43
 Accueil de 9h à 12h du lundi au vendredi
 et uniquement sur rendez-vous préalable de 13h30 à 16h
 (du lundi au vendredi)

Expéditeur: **SGC DE LAVAL**

Adresse facturation

M DUPONT Pierre
 6 RUE SOUCHU SERVINIÈRE
 Bat A Apt 1
 53000 LAVAL

Propriété desservie

10 PL DE L EGLISE
 FICTIF - fac 120m3 rapport annuel
 53970 NULLE SUR VICQIN

Abonné n° 40639 - Abonnement n° 270373J souscrit le 31/12/2016

FACTURE N°4063923900007 P du 22/12/2023

Rendue exécutoire le 22/12/2023 - Exercice 2023

Présentation simplifiée de votre facture

Consommations précédentes:

31/12/2022 : 120 m3
 31/12/2021 : 120 m3
 31/12/2020 : 120 m3

Votre consommation	
EAU	120 m3
ASSAINISSEMENT	219,04 €
ORGANISMES PUBLICS	171,22 €
	100,41 €

Messages et recommandations

SOMME A PAYER AVANT LE 21/01/2024

490,67 €

MODALITES DE REGLEMENT

détail au dos

- **PAIEMENT PAR INTERNET** : En vous connectant sur : www.payfil.gov.fr - identifiant de la collectivité : 024639- référence de la dette : 2023-EA-05-4063923900007
- **PAIEMENT PAR TIP** : Le Titre Interbancaire de Paiement est une formule qui remplace le chèque (ce n'est pas une autorisation de prélèvement automatique). DATEZ ET SIGNEZ LE TIP DANS LE CADRE PREVU ET RENVOYEZ-LE AU MOYEN DE L'ENVELOPPE A FENETRE FOURNIE, DUMENT AFFRANCHIE. Si vos références bancaires, postales ou de caisse d'épargne ne figurent pas dans la zone "Établis, Guichet Compte", ou si elles sont erronées, joindre vos nouvelles coordonnées bancaires. NE JAMAIS MODIFIER LE MONTANT DU TIP.
- **PAIEMENT PAR CHEQUE** : Le chèque bancaire, postal ou de Caisse d'Épargne doit être établi à l'ordre du Trésorier du Pays de Laval et renvoyé avec le volet TIP (non daté, non signé) à l'adresse suivante : SGC de Laval - 26 allée de Cambrai BP 31323 53014 Laval Cedex.
- **PAIEMENT PAR VIREMENT** : A libeller à l'ordre de SGC de LAVAL (EAU-Laval) - Banque de France BDFEFRPP00CT FR87 3000 1004 5905 3800 0000 038
- **PAIEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE** : Il peut être demandé à tout moment. Il présente l'avantage de supprimer tout envoi de votre part sans risque de dépassement de la date d'échéance. - MENSUALISATION SUR DEMANDE AU SERVICE DES EAUX -
- **PAIEMENT EN ESPÈCE** : (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.lmpobs.gov.fr/portail/paiement-proximité)

Pour toute réclamation, s'adresser au service des eaux. Voies et délais de recours : Dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente, vous pouvez contester le bien fondé de la créance devant le tribunal d'instance ou le tribunal de grande instance de Laval si son montant est supérieur à 10000 €.

Partie à détacher suivant les pointillés

<p>Montant en euros 490,67</p> <p>Le TIP, c'est simple Datez, signez et envoyez le TIP à l'aide de l'enveloppe à fenêtre fournie</p>	<p>Mandats de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le débiteur à envoyer des instructions à votre banque pour débiiter votre compte et votre banque à débiiter votre compte conformément aux instructions du débiteur. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont indiqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.</p> <p>Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.</p> <p>DATE et LIQUIDATION SIGNATURE</p>	<p>M DUPONT PIERRE BAT A APPT 1 6 RUE SOUCHU SERVINIÈRE 53000 LAVAL</p> <p>TIP SEPA Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0530220810000406392390000723 ICB : FR72EAU514857 Référence : 4063923900007 Créancier : EAU LAVAL AGGLOMERATION</p> <p>Montant: 490,67 €</p> <p>CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES 35908 RENNES CEDEX 9</p>
---	--	--

Joindre un Relevé d'identité bancaire

061010500239 DUPONT PIERRE

941133000175 76140040639239000070530224906706 49067

Facture n° 4063923900007 P	Propriété desservie 0 PL DE L EGLISE FICTIF - fac: 120m3 rapport annuel 53970 NUILLE SUR VICOM	Diamètre 015	Point d'installation n° 270373J
-------------------------------	---	-----------------	------------------------------------

N° compteur FICTIF NUILLE	Opération	Période Du 31/12/22 au 31/12/23	Ancien Index 720	Nouvel Index 840	Consommation 120 m3
------------------------------	-----------	------------------------------------	---------------------	---------------------	------------------------

DISTRIBUTION DE L'EAU		Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT	% TVA	Montant TTC
Abonnement Eau	du 01/01/23 au 31/12/23	1,000	63,51700 €	63,52 €	5,5	67,01 €
Consom. Eau - T01 Consommation Eau	du 01/01/23 au 31/12/23	40,000	1,36500 €	54,60 €	5,5	57,60 €
	du 01/01/23 au 31/12/23	60,000	1,11700 €	67,02 €	5,5	70,71 €
	du 01/01/23 au 31/12/23	20,000	1,12400 €	22,48 €	5,5	23,72 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Abonnement Assainissement	du 01/01/23 au 31/12/23	1,000	24,36000 €	24,36 €	10,0	26,80 €
Red. Assainissement - T01	du 01/01/23 au 31/12/23	20,000	1,21700 €	24,34 €	10,0	26,77 €
	du 01/01/23 au 31/12/23	40,000	0,86800 €	34,72 €	10,0	38,19 €
	du 01/01/23 au 31/12/23	60,000	1,20400 €	72,24 €	10,0	79,46 €
TAXES REVERSEES						
Modernisation des réseaux de collecte	du 01/01/23 au 31/12/23	120,000	0,16000 €	19,20 €	10,0	21,12 €
Redevance sur la pollution domestique	du 01/01/23 au 31/12/23	120,000	0,30000 €	36,00 €	5,5	37,98 €
Fonds départemental	du 01/01/23 au 31/12/23	120,000	0,32630 €	39,16 €	5,5	41,31 €
		HT: 467,84 €	TVA: 33,03 €	TTC: 490,87 €		

Lexique

Abonnement : Charge fixe indépendante de la consommation.

Eau : Correspond à la production et à la distribution de l'eau réellement consommée par l'abonné (nombre de m3).

Assainissement : Correspond à la collecte et l'épuration des eaux usées avant rejet dans le milieu naturel. Calculé sur la consommation eau.:

Prix de l'abonnement : 63,51 €

Prix TTC du litre d'eau : 0.00331 € (hors abonnement)

Important : Les nouveaux règlements de service et la synthèse annuelle sur la Qualité de l'Eau Distribuée sont consultables sur notre site www.agglo-leval.fr rubrique EN 1 CLIC / Eau et assainissement / Vos démarches en ligne. Ces documents peuvent être disponibles sur demande.

Modernisation et Redevance pollution : Sommes versées à l'agence de l'Eau Loire Bretagne, établissement public chargé de définir les objectifs de qualité de l'eau et de gérer les ressources. Elle finance les investissements nécessaires.

Fonds départemental : Redevance destinée à financer les travaux d'eau et d'assainissement des Collectivités de la Mayenne ainsi que les travaux d'intérêt départemental.

ANNEXE 6

A vertical green line is positioned to the right of the text 'ANNEXE 6'.

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Édition mars 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

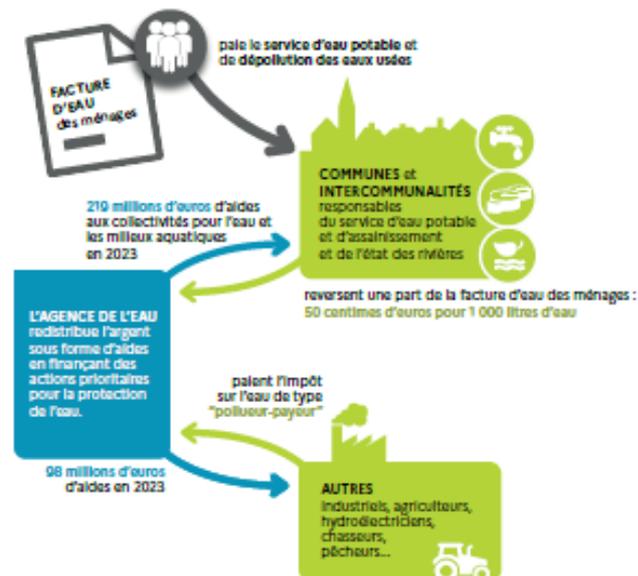
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne en 2022 est de **4,66 euros TTC par m³**.

Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/agence/04/2022



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1007 du 8 août 2016 - art.17, impose à **la ou les maire ou à la ou président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/e maire ou La/e président-e de l'établissement public de coopération intercommunale a **joint le présent rapport d'information fiable chargé gracieusement par l'agence de l'eau** ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS : des réponses à vos questions** : <http://www.service.eaufrance.fr/gestion/rpq/voix-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

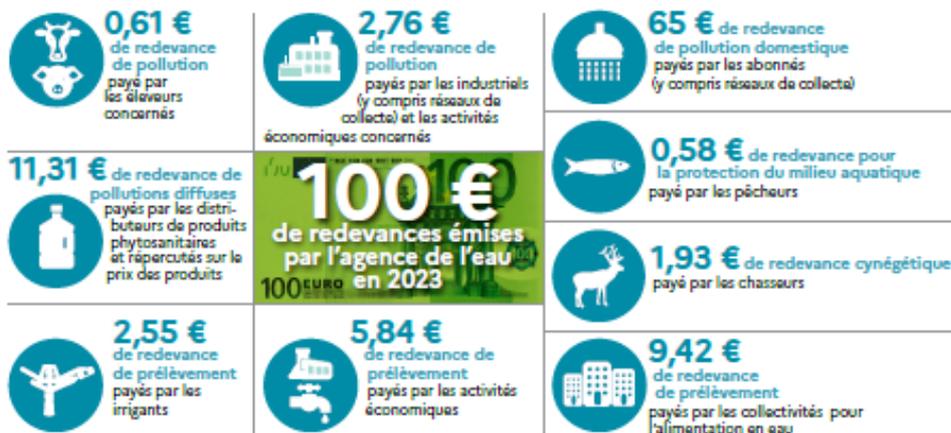
Édition mars 2024

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2023 est la cinquième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2023, plus de 227 millions d'euros d'aides, soit 52 % des aides* de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

*Basé sur les 436 millions d'aides versées en 2023, incluant les dotations de l'État dans le cadre du Fonds vert et de la lutte contre les fuites.

2

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2023...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **52 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au **changement climatique en 2023** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 670 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 382 millions d'euros d'aides. 595 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 54 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne met en oeuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. En 2024, 3 appels à projets sont renouvelés et leur enveloppe portée à 120 millions d'euros.



Retrouvez le Plan de résilience : bit.ly/Plan-Resilience-Eau

ACCORDS DE RÉSILIENCE

Pour réagir face à la sécheresse en 2022, l'agence lance au printemps 2023 : les accords de résilience.

Un dispositif innovant pour un **accompagnement financier sur-mesure** aux collectivités qui s'engagent dans l'amélioration de leur gestion de l'eau potable.

En savoir plus sur les accords de résilience : bit.ly/Securiser-Eau-Potable

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Siège

AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

ARMORIQUE

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Kersia - Bât. 8
18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN
armoriques@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation

MAINE-LOIRE-OcéAN

NANTES (départ. 44 • 49 • 85)
1, rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS (départ. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)

17, rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18

Délégation

CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation

ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Mammilhat Sud
19, allées des eaux et forêts • CS 40039
63370 LEMPDES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>

Florian Bercault : *On passe à la validation du contrat Nature et ses pièces annexes. C'est Marcel Blanchet qui va nous en parler, en l'absence de Louis Michel, à qui on souhaite un bon rétablissement.*

- **CC139 - VALIDATION DU CONTRAT NATURE ET PIÈCES ANNEXES**

Rapporteur : Marcel Blanchet

I - Présentation de la décision

Le Contrat Nature est l'outil Régional opérationnel de mise en œuvre de la Stratégie Régionale Biodiversité (SRB) 2024-2030 des Pays de la Loire et du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) dans le cadre des projets territoriaux de préservation de la biodiversité.

La Région Pays de la Loire souhaite donc accompagner les territoires dans la mise en œuvre de projets opérationnels de préservation et de valorisation de la biodiversité et des continuités écologiques à travers ce dispositif unique. Ce contrat est conclu sur la base d'un projet territorial décliné en programme d'actions prévues sur 3 ans.

La reconnaissance « Territoire Engagé pour la Nature » viendra compléter cette démarche.

Chaque action est soumise à un comité de financeurs qui propose d'allouer ou non des financements pour sa réalisation. À charge des élus de décider ensuite, avec ou sans financement, la mise en œuvre de ces actions.

Le dispositif national « Territoires Engagés pour la Nature », animé par le Collectif Régional Biodiversité (constitué de la Région, de la DREAL, de l'Office Français de la Biodiversité, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et des départements), a pour objectif d'identifier, valoriser et diffuser les projets et les bonnes pratiques des collectivités (EPCI) et leurs partenaires territoriaux en faveur de la biodiversité et de favoriser l'engagement des dits territoires pour la nature.

Laval Agglomération s'est engagée dans la mise en œuvre d'un Contrat Nature (cf. annexe n°1) avec la Région Pays de la Loire et se portera candidate au dispositif « Territoires Engagés pour la Nature » pour mener à bien son projet de territoire en faveur de la biodiversité en disposant de l'accompagnement et des moyens nécessaires.

Dans le plan d'action élaboré pour le territoire de Laval Agglomération, trois enjeux ont été définis :

N°	ENJEU
1	Sensibilisation/Communication
2	Mener des actions de protection
3	Améliorer les connaissances

Ces 3 enjeux se déclinent en 14 actions portées par 5 maîtres d'ouvrage (cf. annexe n° 2), comme suit :

ENJEU	N° ACTION	ACTION
Sensibilisation / Communication	1	Mettre en place un programme de sensibilisation et de formation à destination des élus et des agents
	2	Faire de la protection de la nature un sujet incontournable s'agissant de l'aménagement à l'échelle de la planification, de la réglementation et de l'opérationnel.
	3	Animer le plan d'actions biodiversité.
	4	Création d'une ferme urbaine
	5	Sensibiliser et éduquer à la préservation de la biodiversité
Mener des actions de protection	6	Inciter à la prise en compte et à l'intégration de la faune associée au bâti lors des interventions sur l'existant et dans le cadre de projets de constructions.
	7	Désimperméabilisation -Végétalisation des zones urbaines (bourgs et villes)
	8	Rendre la ville perméable aux espèces -trame "biodiversité urbaine"
	9	Préserver et améliorer la biodiversité dans le cadre de la gestion d'espaces publics naturels et périurbains.
	10	Plan bocage
	11	Filière végétal locale
	12	Assurer la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Améliorer les connaissances	13	Structurer l'information concernant les bases de données pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagements
	14	Prioriser l'acquisition de connaissances naturalistes aux zones à enjeux définies par l'étude de fonctionnalité écologique du territoire

Les 14 actions sont détaillées en annexe et dans le rapport de présentation joint. Dans ce cadre, un travail de prospective financière a été mené sur 3 ans.

II - Impact budgétaire et financier

Avec l'ensemble des maîtres d'ouvrages (Laval Agglomération, Mayenne Nature Environnement, commune de Louverné, commune de Bonchamp-les-Laval et golf de Changé), le contrat global s'élève à 2 385 958,33 € HT pour la période 2025 -2027 (avec le schéma d'accueil bois de L'Huisserie).

Le montant prévisionnel du programme 2025 - 2027 s'élève à 1 719 133,33 € HT (hors schéma d'accueil bois de L'Huisserie). Le montant du reste à charge 2025 - 2027 s'élève à 615 800,00 € HT pour Laval Agglomération : 411 400 € HT en investissement, 204 400 € HT en fonctionnement.

Pour 2025, le montant prévisionnel du reste à charge s'élève à 90 566,67 € HT (41 500,00 € HT prévus en investissement et 49 066,67 € HT en fonctionnement).

PLAN DE FINANCEMENT PLAN NATURE - VERSION 2024						17/10/2024	
AXES	2025 (€ HT)	2026 (€ HT)	2027 (€ HT)	Programme CONTRAT NATURE 2025-2027 (€ HT)	Reste à charge AGGLO 1ère année programm e (€ HT)	Reste à charge AGGLO Programme 2025-2027 (€ HT)	
Axe 1 :	88 633,33 €	137 666,67 €	76 000,00 €	302 300,00 €	36 066,67 €	148 900,00 €	
Axe 2 :	88 333,34 €	596 833,33 €	636 666,66 €	1 321 833,33 €	32 500,00 €	371 900,00 €	
Axe 3 :	22 000,00 €	33 000,00 €	40 000,00 €	95 000,00 €	22 000,00 €	95 000,00 €	
TOTAL	198 966,67 €	767 500,00 €	752 666,66 €	1 719 133,33 €	90 566,67 €	615 800,00 €	

À noter :

- le dispositif Contrat Nature permet le financement du poste de chargé de missions TEN/CONTRAT NATURE actuellement en place (80 %).
- une partie des actions d'animation du Centre d'Initiation Nature déjà portées par Laval Agglomération sera également financée par le dispositif (cycle animation à destination du jeune public).
- les actions de désimperméabilisation-végétalisation concernent les périmètres de Laval Agglomération et ses communes membres.

Marcel Blanchet : *Dans le cadre de notre feuille de route 2020-2026, nous avons souhaité agir pour répondre aux défis climatiques et environnementaux et offrir à nos habitants un cadre de vie de qualité.*

Pour ce faire, nous avons adopté, le 17 juin dernier, notre plan climat air énergie territoriale (PCAET), dont l'action 18 est de nous engager dans une démarche reconnaissance TEN, (Territoire Engagé pour la Nature).

La démarche a débuté en septembre 2023, a réuni des agents, des associations, des élus, des services de l'État et a permis d'aboutir à un plan d'actions qui sera notre stratégie biodiversité pour les 3 ans à venir. Ces actions visent à sortir des politiques publiques en silo et à travailler en transversalité pour, premièrement, prévenir les risques environnementaux, deuxièmement, contribuer à la qualité de vie et à la santé des citoyens et, enfin, développer l'attractivité économique.

La traduction financière de cette démarche TEN est le contrat Nature. Il vient de passer devant le comité des financeurs, en région, le 22 novembre dernier, et a été validé. Le plan de financement s'élève à 2 491 000 euros avec 349 000 euros d'aides de la région. Des demandes, en parallèle, sont refaites au niveau du Fonds européen de développement territorial et Investissement territorial intégré (FEDER ITI), au fond vert, à la Banque des Territoires, permettront de compléter l'aide de la région et de diminuer le reste à charge pour Laval Agglomération.

Parmi les 14 actions qui seront engagées, je peux citer l'action numéro 2 : faire de la protection de la nature un sujet incontournable en matière d'aménagement, à l'échelle de la planification, de la réglementation et de l'opérationnel. La planification territoriale doit devenir un levier d'action essentiel pour préserver la biodiversité.

Ainsi, Laval Agglomération va protéger la biodiversité dans les cadres de, premièrement, la révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT) et du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), la formation des agences de la direction de l'urbanisme, d'une chaîne d'aménagement claire construite avec les services et, enfin, d'un travail étroit et en cohérence avec tous les acteurs. Ainsi, l'étude de fonctionnalité écologique des territoires, en cours de validation, va beaucoup contribuer à la mise en œuvre de cette action n° 2.

En résumé, les actions touchent à la communication, à l'éducation à la nature, à un plan bocage, à la lutte contre la pollution lumineuse, à la gestion des espaces péri-urbains et à l'acquisition des connaissances.

On peut citer, en parallèle, les communes de Louverné et Bonchamp, Mayenne Nature Environnement et le golf situé à Changé, qui portent des projets qui seront subventionnés par la région.

L'ensemble des 14 actions va permettre d'aller vers l'exemplarité de la collectivité en matière de préservation de la biodiversité, donc du vivant, de s'appuyer sur l'existant, d'accompagner les services, d'accompagner le changement, (restaurer le bocage et les infrastructures agro-écologiques) d'agrocultiver et de donner envie d'agir et de travailler ensemble.

Pour 2025, le montant prévisionnel restant en charge s'élève à 90 500 euros, dont 41 500 euros prévus en investissement et 49 000 euros en fonctionnement.

Voilà, Monsieur le Président.

Florian Bercault : *Merci. Voilà pour le contrat Nature, qui reste essentiel pour mener à bien nos actions. Est-ce qu'il y a des remarques dessus ? Non. Je vous propose de voter.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 139/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2024

VALIDATION DU CONTRAT NATURE ET PIÈCES ANNEXES

Rapporteur : Marcel Blanchet

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la délibération du bureau communautaire n°107/2023 en date du 5 juin 2023 portant engagement de Laval Agglomération dans le programme territoire engagé pour la nature (TEN),

Considérant que le Contrat Nature est l'outil Régional opérationnel de mise en œuvre de la Stratégie Régionale Biodiversité (SRB) 2024-2030 des Pays de la Loire et du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) dans le cadre des projets territoriaux de préservation de la biodiversité,

Que la Région Pays de la Loire souhaite accompagner les territoires dans la mise en œuvre de projets opérationnels de préservation et de valorisation de la biodiversité et des continuités écologiques à travers ce dispositif unique,

Que Laval Agglomération a décidé de s'engager dans le programme Territoire engagé pour la nature et le Contrat Nature,

Qu'il convient d'arrêté dans ce cadre le plan d'action pour le territoire de Laval Agglomération,

Qu'il convient également de porter la candidature de Laval Agglomération au titre du dispositif Contrat Nature et dans la perspective de l'obtention de la reconnaissance « Territoire Engagé pour la Nature »,

Après avis de la commission environnement,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le programme d'actions proposé dans le cadre du Contrat Nature avec la Région Pays de la Loire et son plan de financement sont approuvés.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à déposer un dossier de candidature au titre du dispositif Contrat Nature et dans la perspective de l'obtention de la reconnaissance « Territoire Engagé pour la Nature ».

Article 3

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est chargé de solliciter toutes aides financières de la part des financeurs potentiels.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif au Contrat Nature.

Article 5

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à solliciter toute subvention auprès de financeurs potentiels non encore identifiés.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

*Demande de labellisation /
Contrat Nature régional*



**Dispositif
Territoire Engagé pour
la Nature**



A) Contexte de la demande de reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature

1) Un constat alarmant

La 6^{ème} extinction de masse du vivant sur Terre n'est plus à démontrer, ni la responsabilité de l'homme en la matière.

En France métropolitaine, 14 % des mammifères, 24 % des reptiles, 23 % des amphibiens et 32 % des oiseaux nicheurs sont menacés de disparition du territoire, tout comme 19 % des poissons d'eau douce (source : www.ecologie.gouv.fr).

Face à ce constat alarmiste mais réel, il est donc urgent d'agir. Les collectivités locales sont un maillon essentiel pour la mise en œuvre de la préservation et de la reconquête de la biodiversité dans les territoires.

2) La feuille de route des élus

Dans sa feuille de route 2020-2026, en particulier pour les défis 3 et 4, Laval Agglomération souhaite agir pour répondre aux défis climatiques et environnementaux et offrir aux habitants un cadre de vie de qualité.

Pour ce faire, le conseil communautaire a adopté le 17 juin 2024 son PCAET (Plan climat air énergie territorial). Parmi les actions envisagées, l'action 18 est d'engager Laval Agglomération dans une démarche "Reconnaissance TEN (Territoire Engagé pour la Nature). Elle se rattache à l'axe 3 "S'adapter aux changements climatiques pour garder une qualité de vie" et à l'objectif 1 "Régénérer la biodiversité et les milieux naturels".

3) L'engagement dans la démarche TEN

Par délibération n°107/2023, Laval Agglomération s'est engagée dans la démarche TEN : « Territoire Engagé pour la Nature ».

Cette démarche est une initiative conjointe du Ministère de la Transition écologique et de Régions de France, portée par l'Agence Française pour la Biodiversité et par des collectifs régionaux. En Pays de la Loire, le collectif est constitué des représentants de la Région, de l'Agence de l'eau, de la DREAL, de l'État et des Départements.

Le dispositif TEN, animé par la Région, vise à faire émerger et reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité. Déjà 555 territoires reconnus en France.

Le plan d'action vise à :

- Améliorer le cadre de vie des habitants ;
- Prévenir les risques environnementaux ;
- Contribuer à la qualité de vie et à la santé des citoyens ;
- Développer l'attractivité économique.

4) Le contrat nature

La traduction financière de cette démarche TEN est le Contrat Nature dont l'objectif est le financement de la mise en œuvre du programme d'actions TEN, programme partagé avec les acteurs (élus, services et partenaires externes) d'une durée de 3 ans pour la période 2025-2027. Ce programme s'appuiera sur des actions déjà existantes (ex : Schéma d'accueil du Bois de l'Huisserie, sciences participatives, éducation à la nature, contrat eau des syndicats de rivières...) et s'intégrera à d'autres plans portés par l'agglomération : Contrat d'Orientation Territorial (COT), Plan Alimentaire Territorial (PAT) ou encore Contrat pour la réussite de la transition écologique (CRTE).

Le contrat nature facilitera l'accès aux cofinancements potentiels.

B) Les étapes depuis l'engagement

1) L'aggio tour - Rencontre des élus et des agents des collectivités (Juillet-novembre 2023)

Des entretiens avec les communes volontaires ont eu lieu afin de parler de la démarche TEN et des enjeux de biodiversité et échanger autour des initiatives déjà mises en place.

Un questionnaire a été transmis afin de faire d'état des lieux des actions sur le territoire et des projets portés par les communes.

2) Une plénière pour lancer le travail d'élaboration (21 septembre 2024)

Laval agglomération et le Centre permanent d'initiatives à l'environnement (CPIE Mayenne) a animé une plénière le 21 septembre 2024 afin de présenter le portrait nature de territoire.

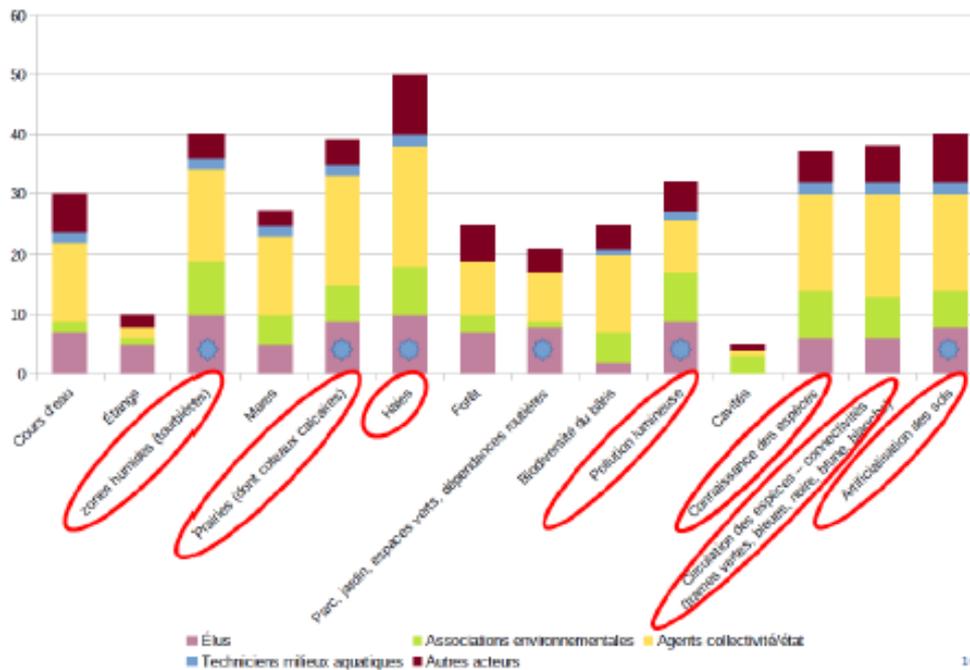
Ce portrait élaboré par le CPIE et Mayenne Nature Environnement (MNE) a permis de faire l'état des lieux des connaissances naturalistes sur le territoire et de connaître les points faibles et points forts du territoire.

Des échanges en petits groupes ont permis ensuite de faire émerger les principaux enjeux.

3) Validation des enjeux (24 octobre 2024)

La commission environnement du 24 octobre a validé les enjeux suivants :

Résultat de la priorisation – enjeux prioritaires



16

4) Des ateliers d'échanges (20 novembre et 21 décembre 2024)

Les ateliers du 20 novembre et 21 décembre 2024 et 16 février 2025 ont réuni en tout une centaine d'acteurs (agents des collectivités, partenaires institutionnels, associations locales...) afin d'avancer sur les grands objectifs, les actions existantes, les pistes d'actions nouvelles, les acteurs potentiels.



5) Consolidation du plan d'actions (août-septembre 2024)

Une carte stratégique et les grands objectifs ont permis d'écrire un pré-programme en août et septembre 2024. Des rencontres avec plusieurs services de Laval Agglomération ont permis d'échanger sur la faisabilité et le pilotage de certaines actions.

Des communes et des associations ont fait remonter les actions à intégrer au plan d'actions TEN.

De nombreux échanges avec la Région ont permis de travailler sur le contrat nature et de cibler quelles actions pourraient être cofinancées et par quel dispositif.

Une note a été rédigée à destination de la directrice générale des services, Sandrine Rebello, en octobre 2024.

6) Validation (octobre-novembre 2024)

Le projet de TEN-contrat nature sera présenté le mardi 22 octobre 2024 en commission environnement. Puis passage du dossier en bureau communautaire du 12 novembre et conseil communautaire du 25 novembre pour délibération.

La demande de contrat nature passera devant le comité des financeurs, en Région, le 22 novembre 2024.

Laval Agglomération devra attendre que l'Office français de la biodiversité conventionne avec un nouveau partenaire régional pour être reconnue TEN.

C) La synthèse du programme Territoire Engagé pour la Nature – Contrat nature

1) Les axes structurants

Le programme d'actions répond aux trois axes identifiés dans la Stratégie Régionale de la Biodiversité (SRB) :

- Axe 1 : Sensibilisation/Communication.
- Axe 2 : Mener des actions de protection.
- Axe 3 : Amélioration des connaissances

2) Les 8 objectifs

Ces trois axes ont été déclinés au travers de huit objectifs :

- Objectif 1 : Intégrer la biodiversité de manière transversale dans l'action publique.
- Objectif 2 : Concilier l'émergence d'un lieu de production et d'insertion avec la préservation de la biodiversité.
- Objectif 3 : Les habitants s'approprient les enjeux de préservation de la biodiversité et passent à l'action.
- Objectif 4 : Nature en ville, amélioration de la prise en compte de la biodiversité et trames
- Objectif 5 : Prendre en compte la biodiversité dans la gestion d'espaces cibles de Laval Agglomération.
- Objectif 6 : Restaurer le Bocage et les infrastructures agro-écologiques
- Objectif 7 : Protéger les milieux aquatiques
- Objectif 8 : Contribuer à l'amélioration des connaissances "biodiversité" sur Laval Agglomération

Les trois axes et les huit objectifs sont déclinés en 14 groupes d'actions (cf. fiches actions en annexe 1).

3) Structure d'une fiche action

Pour chaque action, sont définis

- Le public cible
- Les résultats attendus
- Les porteurs de projet et partenaires
- Les indicateurs de résultat
- Un descriptif rapide et détaillé
- Le plan de financement

La majorité des actions est portée par Laval Agglomération et ses services.

En résumé, ce plan d'actions vise à :

- **Aller vers l'exemplarité de la collectivité en matière de préservation de la biodiversité donc du vivant**
- **S'appuyer sur l'existant**
- **Accompagner les collectivités**
- **Accompagner le changement**
- **Acculturer**
- **Donner envie d'agir**
- **Travailler ensemble**

Action 1) Mettre en place un programme de sensibilisation et de formation à destination des élus et des agents

La biodiversité est un sujet transversal à toutes les politiques publiques et une base commune est nécessaire ainsi qu'une évolution des métiers.

Laval Agglomération souhaite mettre en œuvre un programme de sensibilisation et de formation réparti sur 3 ans à destination des élus communautaires et des agents (75 conseillers communautaires et environ 1000 agents).

Ce programme à monter avec les ressources humaines, les services et les élus va permettre de diffuser en transversalité une base commune, faire évoluer les pratiques et susciter la mise en œuvre d'actions et d'initiatives.

3 types de sensibilisation envisagés :

- Une sensibilisation de base obligatoire pour tous les agents et incitative pour les élus (environ 1150 personnes), au même titre que la formation sur la cyber sécurité ;
- Des formations à destination de métiers plus concernés par les sujets de biodiversité, notamment dans la Direction Transition écologique au quotidien ;
- Des modules thématiques à destination des élus et d'acteurs locaux.

Action 2) Faire de la protection de la nature un sujet incontournable s'agissant de l'aménagement à l'échelle de la planification, de la réglementation et de l'opérationnel.

Le devenir des sols est aujourd'hui au cœur des préoccupations avec la loi ZAN, la loi d'accélération des énergies renouvelables, la loi de reconquête de la biodiversité...

La planification territoriale est un levier d'action important pour préserver la biodiversité qui bute souvent sur un conflit entre la protection de l'environnement et les besoins de flexibilité de l'économie.

Laval Agglomération s'engage à protéger la biodiversité sur le territoire en travaillant à plusieurs niveaux :

- 1) De la révision du SCOT et du PLUi, outils décisifs qui vont orienter l'utilisation des sols à long terme.
- 2) La formation des agents de la Direction de l'urbanisme à la prise en compte de la biodiversité, avec la désignation de référents en attendant le recrutement d'un chargé de mission biodiversité (ouverture de poste à plus long terme).
- 3) D'une chaîne de l'aménagement claire construite avec les services ; un arbre décisionnel permettra de prendre en compte la biodiversité à tous les niveaux et de permettre à la collectivité d'être plus exemplaire.
- 4) D'un travail étroit et en cohérence entre tous les acteurs de l'acte de construire que ce soit les maîtres d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre, les entreprises de travaux, les gestionnaires des espaces.

Action 3) Animer le plan d'actions TEN

Les facteurs de perte de la biodiversité ont diverses origines, qui touchent à des domaines tels que le foncier, l'activité économique, le changement climatique, les infrastructures, la pollution... Préserver la biodiversité à travers toutes les politiques publiques nécessite donc une approche décloisonnée et d'associer les différents acteurs.

Appliquer la politique de préservation de la biodiversité de l'agglomération, c'est :

- Être visible pour l'ensemble des acteurs en interne et en collaboration extérieure ;
- Appuyer et accompagner l'ensemble des parties prenantes dans la mise en œuvre du plan d'actions ;
- Travailler en transversalité ;
- Poursuivre et mettre en œuvre les actions relevant de la chargée de mission Biodiversité.

Action 4) Création d'une ferme urbaine

La ferme urbaine est un projet porté par Laval Agglomération qui sera implantée sur le site de la Plaine d'aventure à Saint Nicolas.

Ce projet très ambitieux va permettre d'allier production agricole, insertion sociale, écologie.

Le projet dans sa partie agricole, vise à implanter des micro-espaces de production de légumes et de fruits associés à des animaux. Le tout jalonné d'infrastructures agro-écologiques :

- Plantation prévue de 4 km de haies et 1 500 arbres fruitiers (diversité inter espèces, différentes variétés adaptées à la production bio, locale ou supra locale) ;
- Création d'un réseau de 1100 m² de mares, pour préserver la zone humide en aval. Création d'un marais ;
- Implantation de ruches et de refuges à biodiversité.

Action 5) Sensibiliser et éduquer à la préservation de la biodiversité

La biodiversité est le réseau vital auquel nous sommes tous connectés mais les activités humaines sont à l'origine de la 6^{ème} extinction de masse de la planète et du dérèglement climatique.

Malgré l'urgence à agir pour la préserver, la biodiversité n'est pas assez au cœur des préoccupations.

Cependant, de nombreuses initiatives et actions existent, portées par des habitants, des associations, des collectivités et il faut continuer à emmener davantage encore de citoyens.

Pour ce faire, il est nécessaire de communiquer et de sensibiliser autour des sujets de biodiversité de multiples façons en faisant prendre conscience de l'interdépendance de l'homme avec la nature.

Plusieurs acteurs locaux mettent en place des actions d'éducation à la nature (Laval Agglomération, MNE, CPIE, le Conseil Départemental de la Mayenne). Celles-ci vont être maintenues et renforcées avec de nouvelles actions et supports.

Actions portées par Laval Agglomération :

- Tester pendant 2 ans un élargissement du public cible des actions d'éducation à la nature aux tous petits et création d'outils pédagogiques afin d'ancrer dès le plus jeune âge un lien avec la nature ;
- Travailler en partenariat avec les acteurs culturels du territoire (salles de programmation) afin d'élargir le public touché par les questions de biodiversité en les abordant de façon originale et dans d'autres contextes ;
- Créer une campagne de communication avec la direction communication et attractivité axée sur les actions individuelles et collectives.

Actions portées par MNE :

- Poursuivre le déploiement du label "Sur le chemin de la nature" et créer des clubs nature associés.

Action 6) Inciter à la prise en compte et à l'intégration de la faune associée au bâti lors des interventions sur l'existant et dans le cadre de projets de constructions

La biodiversité n'est pas cloisonnée aux espaces naturels. La ville est un écosystème urbain à part entière. Les bâtiments anciens comme récents ont été investis par de nombreuses espèces qui y sont dorénavant inféodées : chauves-souris, oiseaux, insectes, reptiles... qui sont pour beaucoup protégées.

Toute intervention sur le bâti existant (ravalement de façade, isolation par l'extérieur, destruction de bâtiments, travaux...) mais aussi toute construction de nouveaux bâtiments doivent prendre en compte la présence actuelle de ces espèces.

Laval Agglomération souhaite être exemplaire quant à la prise en compte de la biodiversité associée au bâti. Parmi les actions envisagées par la collectivité :

- 1) Accompagner, pendant 3 ans, les services bâtiments de Laval Agglomération et des communes pour mettre en place des actions concrètes en faveur de la protection de la biodiversité : rappel de la législation, sensibilisations, procédure ERC (Éviter Réduire Compenser), amélioration de l'accueil de la biodiversité.
- 2) Travailler auprès des partenaires publics et privés. Les actions vont s'appuyer sur les initiatives déjà existantes et futures (compensations et améliorations au travers du Plan Local de l'Habitat, sensibilisation des artisans, sciences participatives du C1N...).
- 3) Autres actions.

Action 7) Désimperméabilisation-Végétalisation des zones urbaines

Les problématiques de la gestion des eaux de pluie à la parcelle, des îlots de chaleur, du cadre de vie et de l'effondrement des espèces obligent Laval Agglomération et les communes à repenser leurs espaces urbains et leur exemplarité. La désimperméabilisation et la revégétalisation sont des actions incontournables pour reconquérir des espaces de biodiversité qui seront de même bénéfiques à la santé des habitants.

2 actions programmées par Laval Agglomération :

- 1) Assister les communes dans leur phase avant-projet afin de les accompagner dans leur projet de désimperméabilisation / végétalisation.

Les communes pressenties : Entrammes, Port-Brillet, Saint-Germain-le-Fouilloux, L'Huisserie et Changé.

- 2) Définir des sites pilotes et lancer des travaux de désimperméabilisation / végétalisation d'espaces communautaires et/ou communaux. Ces projets pourront initier d'autres actions ultérieures et inciter également les propriétaires privés à s'engager dans ce type de travaux (entreprises en zone d'activités par exemple).

Action 8) Rendre la ville perméable aux espèces - trame "biodiversité urbaine"

Laval Agglomération souhaite apporter une amélioration à la circulation de la faune sauvage sur son territoire en zone urbaine afin de permettre des échanges de méta populations et ainsi préserver les espèces. L'amélioration de cette circulation passe par la diminution des discontinuités physiques et par un travail de diminution de la pollution lumineuse.

Laval Agglomération et les communes doivent devenir exemplaires en matière de diminution de la pollution lumineuse avant de rappeler la réglementation aux particuliers et entreprises.

Cette action se déclinera ainsi :

- Un accompagnement des services de Laval Agglomération concernés et de communes volontaires à l'identification des sources de discontinuités écologiques (points noirs routiers intra-urbains, pollution lumineuse) ;
- Un rappel à la réglementation concernant l'arrêté de décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses ;
- La mise en place de solutions techniques (écuroducts, passages à hérissons, ...) ;
- La labellisation Ville et village étoilé de communes volontaires ;
- Un partenariat avec Laval économie permettra de travailler à l'échelle des zones d'activités afin de réduire la pollution lumineuse et d'accompagner des initiatives favorables à la préservation de la biodiversité ;
- Une communication à destination des particuliers.

Action 9) Préserver et améliorer la biodiversité dans le cadre de la gestion d'espaces publics naturels et périurbains

La gestion de la nature en ville et des espaces périurbains offre une opportunité forte de prendre en compte la biodiversité. La mise en place de la gestion différenciée est une action très favorable et doit s'accompagner d'autres actions s'agissant du patrimoine arboré, d'espaces d'intérêts patrimoniaux, des bords de route, talus, bassins d'orages ou encore des réserves foncières communautaires.

Plusieurs collectivités portent des projets autour :

- De l'élaboration de plans de gestion sur des espaces péri-urbains d'intérêts écologiques permettant à la fois d'accueillir du public et de préserver la biodiversité (les communes de Saint-Berthevin, Bonchamp-lès-Laval et Laval Agglomération) ;
- L'inventaire du parc arboré associé à des préconisations (commune de Louverné) ;
- La mise en place d'un schéma d'accueil sur l'Espace Naturel Sensible du bois de l'Huisserie (Laval Agglomération) ;
- L'écriture d'une charte des bonnes pratiques de gestion des bords de route, des talus et des bassins d'orage communautaires (Laval Agglomération) ;
- Une meilleure prise en compte de la biodiversité sur les réserves foncières de l'agglomération en travaillant avec le service foncier et les exploitants agricoles (Laval Agglomération) ;
- Le golf de Changé souhaite obtenir le label or pour la biodiversité.

Action 10) Plan bocage

La première année, l'actualisation de l'état des lieux du bocage permettra d'établir la base de travail pour l'établissement du plan bocage. Cela se fera par la consultation et l'analyse des bases de données disponibles (OSGE, étude de fonctionnalité écologique du territoire et autres) mais aussi par la collecte des données des différents acteurs (relevés terrains des différents plans de gestion communaux et autres).

Le plan bocage pourra être décliné par les structures de bassins sur l'ensemble des communes de l'agglomération avec des mesures de gestion et de suivi, des aménagements (opérations de plantations) mais aussi des engagements de communes avec des chartes de l'arbre.

Les grandes étapes de cette action :

1. Organiser la préservation et la valorisation du bocage existant.
2. Restaurer le maillage bocager dans les secteurs à risques.
3. Participer activement à la structuration de la filière "végétal local".
4. Évaluer avec les structures partenaires.

Action 11) Filière Végétal local

L'action peut se décliner en 4 étapes avec tout d'abord un état des lieux des besoins et des solutions techniques puis ensuite des propositions de production pour les aménageurs. Les infrastructures existantes mobilisables sont le centre horticole municipal à Laval et le centre technique de la Gravelle (service espaces verts et milieux naturels de Laval agglomération).

1. Développer un "partenariat " avec le label "Végétal Local" et calibrer les demandes 2026-2032
2. Lancer des bandes de productions test au Centre horticole municipal de la ville de Laval et au centre technique de la Gravelle 2025-2026
3. Engager les cycles de production de jeunes sujets locaux 2026-2032
4. Évaluer avec les structures partenaires

Action 12) Assurer la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre exercent à titre obligatoire la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI).

Laval Agglomération a aussi pour mission "la gestion et préservation de la ressource en eau" depuis novembre 2022.

4 structures assurent la mission GEMAPI sur le territoire de l'Agglomération : le JAVO, le syndicat du bassin de l'Oudon, l'EPTB Vilaine et le syndicat de bassin l'Ernée.

Les actions programmées s'inscrivent dans le Contrat Territorial Eau.

Un bilan va être réalisé et de nouvelles actions seront projetées en lien avec les orientations du 12^{ème} programme de l'Agence de l'eau.

Ces prochaines actions devront assurer la restauration écologique sur les cours d'eau pour regagner la qualité écologique des masses d'eau.

Laval Agglomération en complément de la GEMAPI souhaite mieux connaître son patrimoine de mares. Un travail d'inventaires sera réalisé et un minimum de 6 mares devra être créé ou restauré dans les 3 ans à venir. Le dispositif Pays de la Loire Bocage pourra soutenir cette action.

Les tourbières jouent un rôle considérable dans le cycle de l'eau en régulant son débit, en la filtrant et en l'assainissant. Laval Agglomération va mener une réflexion sur les possibilités de garantir le maintien de ses tourbières à long terme en créant un groupe de travail dédié incluant les services de l'agglomération, les syndicats de rivières, la chambre d'agriculture.

Action 13) Structurer l'information concernant les bases de données pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagements

Face à la difficulté de rassembler les données relatives à la biodiversité pour les agents de la collectivité, Laval Agglomération souhaite développer un outil permettant d'informer et d'aiguiller sur les plateformes déjà existantes du local vers le national en facilitant l'accès mais aussi de pouvoir agréger, enrichir et actualiser les données du SIG de Laval Agglomération (grâce à de la veille et du conventionnement).

L'action se structure, premièrement par un état des lieux des différentes bases de données "biodiversité" (faune, flore, habitats) du territoire de Laval Agglomération en lien avec les services SIG de la Direction et les Services Informatiques.

Dans un second temps, une analyse des possibilités et des modalités d'échanges de données avec les partenaires locaux (MNE, CPIE, Conseil départemental de la Mayenne, etc.) permettra de consolider les données "biodiversité" de Laval Agglomération nécessaires à la bonne prise en compte de la préservation des espèces et des espaces par les services instructeurs de la collectivité (services urbanisme, habitat, bâtiment, direction Nature et Villes, etc.).

Un outil de synthèse des bases de données internes et externes sera développé et mis à disposition des services de la collectivité (Laval Agglomération et les 34 communes).

Action 14) Prioriser l'acquisition de connaissances naturalistes aux zones à enjeux définies par l'étude de fonctionnalité écologique du territoire

Aucune commune de l'agglomération ne porte de projet d'Atlas de biodiversité communal (ABC). Laval Agglomération ne souhaite pas initier pour le moment d'atlas. Cependant, plusieurs éléments nous amènent à la nécessité d'acquérir des données naturalistes :

- Le portrait environnement de territoire montre que le territoire ne dispose pas de beaucoup de données et/ou qu'elles sont hétérogènes sur le territoire et en fonction des taxons ;
- Le territoire de l'agglomération est le plus urbanisé du département et cette urbanisation continue ;
- l'étude de fonctionnalité écologique du territoire qui se finalise en 2024, va nous donner des éléments significatifs pour élaborer notre stratégie d'évitement mais nécessite l'acquisition d'autres données naturalistes.

Aussi Laval Agglomération va devoir lancer des campagnes d'inventaires, en priorisant des zones à fort potentiel écologique se superposant à des projets en zone AU (à urbaniser).

Ces données permettront de mettre en place les bonnes mesures de gestion, voire des projets de restauration et serviront aussi d'arguments pour acter certains choix d'aménagement du territoire.

D) Impacts budgétaires 2025-2027

La programmation des actions et les impacts budgétaires prévisionnels sont présentés de façon détaillée dans le tableau (en annexe 2).

Le montant prévisionnel du programme 2025 - 2027 s'élève à 2 385 958,33 € HT. Le montant prévisionnel du reste à charge 2025 – 2027 s'élève à 1 099 196 € HT pour Laval Agglomération : (894 796 € HT en investissement, 204 400 € HT en fonctionnement).

Pour 2025, le montant prévisionnel du reste à charge s'élève à 436 246,67 € HT (319 213,34 € HT prévus en investissement et 117 033,33 € HT en fonctionnement).

À noter que ces montants de reste à charge intègrent celui du schéma d'accueil du Bois de l'Huisserie qui s'élève à 604 245,00 € HT sur la période 2025 – 2027 (dont 200 000 € HT pour l'année 2025).

Le reste à charge résiduel s'élève à 615 800,00 € HT sur la période 2025 – 2027.

E) Orientations 2028-2030

Le programme d'actions 2025-2027 sera évalué en fin d'année 2027 selon les indicateurs définis dans le Contrat Nature. Selon les résultats de cette évaluation, un nouveau programme 2028-2030 pourrait être mis en œuvre avec la reconduction de certaines actions et la programmation de nouvelles actions (ex : espèces invasives, intégration de nouveaux acteurs du territoire).

La participation au concours "Capitale de la biodiversité" pourrait aussi être envisagée. Les moyens humains et financiers pour concourir restent à définir car ce sujet concernerait plusieurs directions et services (étude de faisabilité à réaliser).

AXE :	I. Sensibilisation/Communication	
Objectif :	Intégrer la biodiversité de manière transversale dans l'action publique	
ACTION 1	Mettre en place un programme de sensibilisation et de formation à destination des élus et des agents	TEN-1-1-1



Public(s) cible(s) : L'ensemble des élus et des agents de Laval Agglomération et agents mutualisés



Partenaires associés et liens : CIN, MNE, CPE, CNFPT, Synergies, Comité 21 Grand Ouest

Plan de formation de Laval Agglomération
 COT (Contrat d'Orientation Territoriale) Axe 3,3,4 : préserver la biodiversité du territoire et développer des espaces verts
 PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial : Axe n°1 : mobiliser pour relever le défi climatique.
 Obj 1 : Action 2 : Former et sensibiliser les élus et les agents à la transition écologique.
 PAT (Plan Alimentaire Territorial)



Piloté par : Service biodiversité animation gestion et services associés le cas échéant.



Résultats attendus, indicateurs : L'ensemble des élus communautaires, agents communautaires et des agents mutualisés a été sensibilisé.
 Nombre d'interventions, de formations et d'agents formés.



Descriptif de l'action, étapes :

Connaître et comprendre pour agir.
 La culture naturaliste doit diffuser pour susciter l'intérêt et l'action en faveur de la protection de la biodiversité. Les élus et les agents sont les acteurs incontournables visés par cette acculturation et ce quelque soit leur délégation et leur domaine d'activités.

La biodiversité est un sujet transversal à toutes les politiques publiques et une base commune est nécessaire ainsi qu'une évolution des métiers.

La direction générale des services de Laval Agglomération souhaite mettre en oeuvre un programme de sensibilisation et de formation réparti sur 3 ans à destination des élus communautaires et des agents (75 conseillers communautaires et environ 1000 agents).

3 types de sensibilisation envisagés :

- > une sensibilisation de base obligatoire pour tous les agents et initiative pour les élus (environ 1150 personnes), au même titre que la formation sur le cyber sécurité.
- > des formations à destination de métiers plus concernés par les sujets de biodiversité, notamment dans la Direction Transition écologique au quotidien.
- > des modules thématiques à destination des élus et d'acteurs locaux.

Ce programme va permettre de diffuser en transversalité une base commune, suscitant la poursuite de mise en oeuvre d'actions et d'initiatives.



N°LC	Intitulé	Années	Coût €(HT)	Maître d'ouvrage	Plan de financement		
					Leval Agglomération	Contrat Nature Région	
	Sensibilisation des agents et des élus	2025	9 800,00 €	Leval Agglomération	4 900,00 €	4 900,00 €	
	Création des modules thématiques	2026	5 000,00 €	Leval Agglomération	2 500,00 €	2 500,00 €	
	Formations à la carte sur des thématiques spécifiques hors CNFPT	2025	7 000,00 €	Leval Agglomération	3 500,00 €	3 500,00 €	
	Formations à la carte sur des thématiques spécifiques hors CNFPT	2026	7 000,00 €	Leval Agglomération	3 500,00 €	3 500,00 €	
	Formations à la carte sur des thématiques spécifiques hors CNFPT	2027	7 000,00 €	Leval Agglomération	3 500,00 €	3 500,00 €	
TOTAL (HT)			35 800,00 €		17 900,00 €	17 900,00 €	

**Maître d'ouvrage (joindre délibération et RB) :**

Nom : Laval Agglomération

Adresse : 1 place du Général Ferré - 53000 Laval

Téléphone : 02 42 49 46 47

N° de SIRET : 200 083 392 00015

Code APE :

**Représentant
légal de la structure :** Florian Bercault

**Responsable de
l'action :** Service biodiversité animation gestion et services associés le cas échéant.

**Descriptif détaillé de l'action,
compléments d'étapes :**

L'acculturation se définit par les modifications qui se produisent dans un groupe culturel [concernant la manière d'agir, de percevoir, de juger, de travailler, de penser, de parler] par suite du contact permanent avec un groupe (généralement plus large) appartenant à une autre culture.

La culture naturaliste reste encore trop souvent réservée à une poignée de scientifiques et cette culture a encore du mal à diffuser.

La sensibilisation et la formation sur les sujets de prise en compte de la biodiversité par l'ensemble des politiques publiques sont des actions incontournables si l'on souhaite qu'il y ait une réelle appropriation de ces sujets et passage à l'action plus important.

Les élus et les agents sont les acteurs incontournables visés par cette acculturation et ce quelques soient leur délégation afin qu'ils deviennent des ambassadeurs de la prise en compte et de la protection de la biodiversité au cours de leurs missions.

A créer et programmer en partenariat avec le service formation, le CNFPT et des prestataires :

- une sensibilisation de base sur la transition écologique, à élaborer avec le service formation, à destination de tous les agents Laval Agglomération et mutualisés de la collectivité et des élus communautaires, soit environ 1150 personnes, sur les grands principes de la transition écologique. Cette sensibilisation prendra la forme d'une conférence avec un angle original et décalé.

- des formations ciblées biodiversité en renforcement des compétences, adaptées aux métiers des agents à co-construire avec les responsables de service notamment dans la DGA Transition écologique au quotidien (métiers du bâtiment, des espaces verts, de la propreté, de la voirie, eau et assainissement).

- des modules de formation au choix pour les élus proposés lors des conseils municipaux.

- des sensibilisations et/ou formations spécifiques à destination d'acteurs locaux comme les acteurs de la construction, des partenaires...

AXE :	I. Sensibilisation/Communication
Objectif :	Intégrer la biodiversité de manière transversale dans l'action publique
ACTION 2	Faire de la protection de la nature un sujet incontournable s'agissant de l'aménagement à l'échelle de la planification, de la réglementation et de l'opérationnel TEN-I-1-2

**Public(s) cible(s) :**

Les services et les agents ayant un lien direct ou indirect avec l'aménagement du territoire
Structures satellites
Conseil départemental de la Mayenne
Entreprises

**Partenaires associés et liens :**

CIN, MNE, CPIE, CNFPT, Synergies, Comité 21 Grand Ouest

Plan de formation de Laval Agglomération
COT (Contrat d'Orientation Territoriale) Axe 3,3,4 : préserver la biodiversité du territoire et développer des espaces verts
PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) : Axe n°1 : mobiliser pour relever le défi climatique.
Obj 1 : Action 2 : Former et sensibiliser les élus et les agents à la transition écologique.
PAT (Plan Alimentaire Territorial)

**Piloté par :**

Service biodiversité animation gestion et services associés le cas échéant.

**Résultats attendus, indicateurs :****Indicateurs :**

Formation des agents du service urbanisme à la prise en compte de la biodiversité (ouverture de poste d'un agent biodiversité au service urbanisme à plus long terme)
Une organisation interne claire, structurée et concertée
Les OAP biodiversité
La diffusion et la prise en compte de l'étude de fonctionnement écologique du territoire dans l'aménagement du territoire

**Descriptif de l'action, étapes :**

Le devenir des sols est aujourd'hui au cœur des préoccupations avec la loi ZAN, la loi d'accélération des énergies renouvelables, la loi de reconquête de la biodiversité...

La planification territoriale est un levier d'action important pour préserver la biodiversité qui bute souvent sur un conflit entre la protection de l'environnement et les besoins de flexibilité de l'économie. Le développement urbain et la biodiversité sont des sujets souvent en contradiction et il est indispensable de trouver des passerelles, des consensus et des intérêts convergents. Le choix de localisation de l'aménagement ou de préservation qui détermine le processus d'artificialisation est un choix structurant qui nécessite une bonne visibilité, une stabilité et une effectivité des règles pour que celles-ci soient efficaces.

Laval Agglomération s'engage à protéger la biodiversité sur le territoire en travaillant à plusieurs niveaux :

- 1) De la révision du SCOT et du PLUJ, outils décisifs qui vont orienter l'utilisation des sols à long terme.
- 2) La formation des agents de la Direction de l'urbanisme à la prise en compte de la biodiversité, avec la désignation de référents en attendant le recrutement d'un chargé de mission biodiversité (ouverture de poste à plus long terme).
- 3) D'une chaîne de l'aménagement claire construite avec les services ; un arbre décisionnel permettra de prendre en compte la biodiversité à tous les niveaux et de permettre à la collectivité d'être plus exemplaire.
- 4) D'un travail étroit et en cohérence entre tous les acteurs de l'acte de construire que ce soit les maîtres d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre, les entreprises de travaux, les gestionnaires des espaces.



N°/LC	Intitulé	Années	Coût		Plan de financement			
			n	€(HT)	Maître d'ouvrage	Laval Agglomération	Contrat Nature Région	Banque des territoires
	Accompagnement d'un bureau d'études Chaîne de l'aménagement	2026		30 000,00 €	Laval Agglomération	15 000,00 €		15 000,00 €
	Actualisation de l'étude de fonctionnalité écologique	2025		3 000,00 €	Laval Agglomération	1 500,00 €	1 500,00 €	
	Actualisation de l'étude de fonctionnalité écologique	2026		3 000,00 €	Laval Agglomération	1 500,00 €	1 500,00 €	
	Actualisation de l'étude de fonctionnalité écologique	2027		3 000,00 €	Laval Agglomération	1 500,00 €	1 500,00 €	
	Formation des agents référents Biodiversité Direction urbanisme	2025		6 000,00 €	Laval Agglomération	6 000,00 €		
	Formation des agents référents Biodiversité Direction urbanisme	2026		6 000,00 €	Laval Agglomération	6 000,00 €		
	Formation des agents référents Biodiversité Direction urbanisme	2027		6 000,00 €	Laval Agglomération	6 000,00 €		
TOTAL (HT)				57 000,00 €		37 500,00 €	4 500,00 €	15 000,00 €



Maître d'ouvrage (joindre délibération et RIB) :

Nom : Laval Agglomération

Adresse : 1 place du Général Ferré - 53000 Laval

Téléphone :

N° de SIRET :

Code APE :

**Représentant
légal de la structure :** Florian Bercault

**Responsable de
l'action :** Service biodiversité animation gestion et services associés le cas échéant.



Descriptif détaillé de l'action, compléments d'étapes :

1) Laval Agglomération s'engage à faire de la révision du SCOT et du PLU, un outil efficace de préservation et de mise en valeur des richesses naturelles grâce :

- A une sensibilisation de toutes les parties prenantes autour des enjeux de la préservation de la biodiversité ;
- A un travail en transversalité interservices ;
- Un état initial et l'analyse des incidences précis ;
- L'obligation de fixer des « objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain par secteur géographique » (article L.141-10 du Code de l'urbanisme) dans le Document d'Orientation et d'Objectifs ;
- A la mise en place de la doctrine Éviter, Réduire, Compenser qui permettra avant tout l'évitement afin de limiter les recours contre la collectivité et des situations complexes pour les aménageurs futurs. L'étude sur la fonctionnalité écologique du territoire sera précieuse pour mettre en place la doctrine ;
- A une attention particulière apportée à la définition des zonages et le règlement écrit, et à l'écriture des OAP thématiques et surtout sectorielles. En effet, les enjeux de biodiversité devront apparaître dans les pièces opposables du document (pièces graphiques, le règlement écrit et les OAP) ;
- A la dotation des services urbanisme des communes de compétences, de connaissances des outils de protection de la nature (vase communicant droit urbanisme et droit environnement, clauses filets et suris à statuer ZAN, charte européenne l'environnement).

2) Le recrutement pour 3 ans, d'un chargé de mission biodiversité au sein de la direction de l'urbanisme qui aura pour mission la réalisation ponctuelle d'analyses biodiversité / études d'impact sommaire en lien avec les projets d'évolution des PLU, de suivre en lien étroit avec l'équipe PLU, les études "environnement et paysage" qui seront à réaliser dans le cadre de l'élaboration du PLU unique, conseiller les élus au fil de l'eau et participer aux réflexions sur le devenir de friches et projets de renouvellement urbain, le recensement des mesures de compensation de la séquence ERC et des visites de chantier.

3) Les services et les acteurs de l'aménagement sont nombreux et travaillent souvent en silo, chacun avec sa spécialité, ses objectifs, ses enjeux et ses contraintes souvent différents voire opposés. Aussi, la préservation de la biodiversité reste une contrainte. Il est donc indispensable que Laval Agglomération s'associe à un cabinet de conseil afin de faire le diagnostic de sa chaîne de l'aménagement et accompagne les services et les agents à échanger sur leurs pratiques, à savoir qui fait quoi, pourquoi, comment et à définir comment les sujets de biodiversité peuvent être intégrés à tous les niveaux. La collectivité se doit d'être exemplaire.

4) Tous les acteurs de l'acte de la construction doivent travailler ensemble autour des sujets de biodiversité :

- Le maître d'ouvrage pour impulser la dynamique, les bonnes pratiques en faveur d'une meilleure protection de la biodiversité ;

- Le maître d'œuvre : géomètres, architectes, ingénieurs, paysagistes qui devront travailler de concert et s'entourer d'experts écologiques pour orienter les décisions ;
- Les entreprises de travaux doivent se former à de nouvelles pratiques ;
- Les gestionnaires et les usagers doivent s'approprier les enjeux et maintenir la qualité des actions mises en œuvre.

Ces ambitions vont se concrétiser grâce :

- A la sensibilisation et à la formation des agents et des élus de la collectivité (cf action n°1) ;
- A une direction de l'urbanisme qui peut s'appuyer sur des données naturalistes riches et actualisées (cf action n°13) ;
- A une sensibilisation des entreprises de travaux à travers l'action n°6 ;
- A la formation des agents à l'utilisation de l'étude de fonctionnalité écologique et à son actualisation ;
- A l'intégration de la prise en compte de la biodiversité dans le parcours type d'une demande de permis de construire.

AXE :	I. Sensibilisation/Communication
Objectif :	Intégrer la biodiversité de manière transversale dans l'action publique
ACTION 3	Faire de la protection de la nature un sujet incontournable s'agissant de l'aménagement à l'échelle de la planification, de la réglementation et de l'opérationnel
	TEN-1-1-3

 Public(s) cible(s) :	Tous les acteurs de Laval Agglomération
 Partenaires associés et liens :	Agents, élus, collectivités, associations, partenaires institutionnels, entreprises... Lien direct avec le COT, le PCAET, et les autres plans d'actions du territoire.
 Piloté par :	Service biodiversité animation gestion et services associés le cas échéant.
 Résultats attendus, indicateurs :	Les actions programmées sur 3 ans sont mises en place et/ou une dynamique est lancée. Les différents maîtres d'ouvrage sont accompagnés dans leurs opérations. Une culture commune biodiversité est instaurée. Nombre de projets mis en place L'amélioration de la qualité des services rendus par la nature qui rend le territoire plus résilient face aux changements climatiques, la gestion des risques naturels, la santé, l'approvisionnement en eau ou encore la sécurité alimentaire.
 Descriptif de l'action, étapes :	Les facteurs de perte de la biodiversité ont diverses origines, qui touchent à des domaines tels que le foncier, l'activité économique, le changement climatique, les infrastructures, la pollution... Préserver la biodiversité à travers les politiques publiques nécessite donc une approche décloisonnée et d'associer les différents acteurs. Appliquer la politique de préservation de la biodiversité de l'agglomération, c'est : - Etre visible pour l'ensemble des acteurs en interne et en collaboration extérieure. - Appuyer et accompagner l'ensemble des parties prenantes dans la mise en œuvre du plan d'actions. - Travailler en transversalité. - Poursuivre et mettre en œuvre les actions relevant de la charge de mission Biodiversité

N°LC	Intitulé	Années		Coût €(HT)	Maître d'ouvrage	Plan de financement		
		n				Laval Agglomération	Région contrat nature	Feder ItI
	Création d'un poste de chargé de mission Biodiversité contrat nature	2025		37 500,00 €	Laval Agglomération	7 500,00 €	11 250,00 €	18 750,00 €
	Création d'un poste de chargé de mission Biodiversité contrat nature	2026		37 500,00 €	Laval Agglomération	7 500,00 €	11 250,00 €	18 750,00 €
	Création d'un poste de chargé de mission Biodiversité contrat nature	2027		37 500,00 €	Laval Agglomération	7 500,00 €	11 250,00 €	18 750,00 €
TOTAL (HT)				112 500,00 €		22 500,00 €	33 750,00 €	56 250,00 €

**Maître d'ouvrage (joindre délibération et RIB) :**

Nom : Laval Agglomération

Adresse : 1 place du Général Ferré - 53000 Laval

Téléphone : 02 42 49 46 47

N° de SIRET : 200 083 392 00015

Code APE :

**Représentant
légal de la structure :** Florian Bercault

**Responsable de
l'action :**



**Descriptif détaillé de l'action,
compléments d'étapes :**

- Accompagner et participer à la mise en œuvre des actions du programme d'actions TEN (actions sous maîtrise d'ouvrage communale, intercommunale ou autre) intégrant parfois d'autres thématiques (éducation, paysages, voirie et réseaux...) : animations, connaissance, étude, travaux, sensibilisation.
- Travailler avec les différents responsables de projets de la direction et avec le réseau des acteurs associatifs, pédagogiques et institutionnels.
- Contribuer en position d'expert, aux projets portés par Laval Agglomération sur les questions de biodiversité (connexes à d'autres politiques publiques).
- Réaliser ponctuellement ou assurer la maîtrise d'œuvre des diagnostics naturalistes liés aux projets du territoire.
- Participer à l'élaboration et au suivi des budgets.

AXE :	I. Sensibilisation/Communication	
Objectif :	Concilier l'émergence d'un lieu de production et d'insertion avec la préservation de la biodiversité	
ACTION 4	Création d'une ferme urbaine	TEN-I-2-4

 Public(s) cible(s) :	Les habitants du quartier Saint Nicolas Les habitants de Laval
 Partenaires associés et liens :	Le monde agricole (Bois énergie 53 par exemple) Les maisons de quartier, Valorisons 53, le CCAS Les partenaires d'animation, les écoles PAT, COT, PCAET
 Piloté par :	Laval Agglomération
 Résultats attendus, indicateurs :	La création d'une structure d'exploitation sous forme d'une SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) La production de 200 tonnes de fruits, légumes et oeufs (capacité de nourrir 1000 habitants en situation de précarité et autres) La mise en place d'animations, des formations Suscite des vocations Suscite des changements de comportement en lien avec la transition écologique
 Descriptif de l'action, étapes :	<p>La ferme urbaine est un projet porté par Laval Agglomération qui sera implantée sur le site de la Plaine d'aventure à Saint Nicolas. Ce projet très ambitieux va permettre d'allier production agricole, insertion sociale, écologie.</p> <p>Le projet dans sa partie agricole, vise à planter des micro espaces de production de légumes et de fruits associés à des animaux. Le tout jalonné d'infrastructures agro-écologiques.</p> <p>Plantation prévue de 4 km de haies et 1500 arbres fruitiers (diversité inter espèces, différentes variétés adaptées à la production bio, locale ou supra locale). Création d'un réseau de 1100 m2 de mares, pour préserver la zone humide en aval. Création d'un marais. Implantation de ruches et de refuges à biodiversité.</p> <p>4 phases en lien avec les enjeux de biodiversité :</p> <p>1 : plantation des vergers, préparation des sols des jardins maraîchers. 2024-2025 2 : plantation des vergers, préparation des sols sur une autre parcelle. Installation de l'éco-pâturage. 2025-2026 3 : aménagement du réseau d'infrastructures agro-écologiques (réseau hydraulique, le réseau de haies, des bosquets) 2025-2026 4 : aménagement en dur (bâtiments, retenues d'eau) 2027-2028</p> <p>De nombreux diagnostics écologiques ont déjà été réalisés afin que l'évaluation environnementale soit complète et que le projet ne porte pas atteinte à la zone humide. A venir, mise en compatibilité du PLUI et création de la SCIC avec un modèle d'affaire à définir.</p>

N°LC	Intitulé	Années	Coût	Plan de financement	
				Maître d'ouvrage	Autres financeurs
	Aménagements en faveur de la biodiversité	2024-2028	à préciser	Laval Agglomération	Etat, CDS3, banque des territoires, Fond vert, FEDER IIS, ARS à préciser
TOTAL (HT)					



Maître d'ouvrage (joindre délibération et RIB) :

Nom : Laval Agglomération

Adresse : 1 place du Général Ferré - 53000 Laval

Téléphone : 02 42 49 46 47

N° de SIRET : 200 083 392 00015

**Représentant
légal de la structure :** Florian Bercault

**Responsable de
l'action :** Laval Agglomération



**Descriptif détaillé de l'action,
compléments d'étapes :**

AXE :	I. Sensibilisation/Communication	
Objectif :	Les habitants s'approprient les enjeux de préservation de la biodiversité et passent à l'action	
ACTION 5	Sensibiliser et éduquer à la préservation de la biodiversité	TEN-I-3-5

 Public(s) cible(s) :	Habitants de Laval Agglomération Etablissements scolaires et structures d'accueil
 Partenaires associés et liens :	Structures d'éducation à la nature, notamment Mayenne Nature Environnement (MNE) Direction de la communication et attractivité Les communes de l'agglomération COT, PCAET, PAT
 Piloté par :	Service biodiversité animation gestion et services associés le cas échéant. Mayenne Nature Environnement
 Résultats attendus, indicateurs :	Les actions d'éducation à la nature sur le territoire sont pérennisées, renforcées et élargies. Une campagne de communication "Biodiversité" est mise en place. Quelques exemples d'indicateurs : - Le nombre d'animations et d'événements, de spectacles autour de la nature. - Le nombre de jardin "Refuges LPO". - Le nombre de participants aux activités. - Le nombre de Sur le chemin de la nature labellisés - L'activité sur les réseaux sociaux
 Descriptif de l'action, étapes :	La biodiversité est le réseau vital auquel nous sommes tous connectés mais les activités humaines sont à l'origine de la 6ème extinction de masse de la planète et du dérèglement climatique. Malgré l'urgence à agir pour la préserver, la biodiversité n'est pas assez au cœur des préoccupations. Cependant, de nombreuses initiatives et actions existent, portées par des habitants, des associations, des collectivités et il faut continuer à emmener davantage encore de citoyens. Pour ce faire, il est nécessaire de communiquer et de sensibiliser autour des sujets de biodiversité de multiples façons en faisant prendre conscience de l'interdépendance de l'homme avec la nature. . Plusieurs acteurs locaux mettent en place des actions d'éducation à la nature (Laval Agglomération, MNE, CPIE, le Conseil Départemental de la Mayenne). Celles-ci vont être maintenues et renforcées avec de nouvelles actions et supports. Actions portées par Laval Agglomération : - Tester pendant 2 ans un élargissement du public cible des actions d'éducation à la nature aux tous petits et création d'outils pédagogiques afin d'ancrer dès le plus jeune âge un lien avec la nature ; - Travailler en partenariat avec les acteurs culturels du territoire (salles de programmation) afin d'élargir le public touché par les questions de biodiversité en les abordant de façon originale et dans d'autres contextes ; - Créer une campagne de communication avec la direction communication et attractivité axée sur les actions individuelles et collectives. Actions portées par MNE - Poursuivre le déploiement du label "Sur le chemin de la nature" et créer de clubs nature associés.

N°LC	Intitulé	Années	Coût €(HT)	Maître d'ouvrage	Plan de financement		
					Laval Agglomération	Région Contrat nature	MNE
	Programmation de spectacles avec les acteurs culturels locaux	2026	2 500,00 €	Laval Agglomération	2 500,00 €		
	Programmation de spectacles avec les acteurs culturels locaux	2027	2 500,00 €	Laval Agglomération	2 500,00 €		
	Création d'un stand Biodiversité au jardin	2026	5 000,00 €	Laval Agglomération	5 000,00 €		
	Création de modules expo OIV	2026	10 000,00 €	Laval Agglomération	10 000,00 €		
	Création d'une campagne de communication et relais dans les collectivités	2026	20 000,00 €	Laval Agglomération	20 000,00 €		
	Création d'une campagne de communication et relais dans les collectivités	2027	5 000,00 €	Laval Agglomération	5 000,00 €		
	Animation auprès du très jeune public	2025	3 333,33 €	Laval Agglomération	3 666,67 €	1 666,67 €	
	Animation auprès du très jeune public	2026	11 666,67 €	Laval Agglomération	5 833,33 €	5 833,33 €	
	Animation auprès du très jeune public	2027	15 000,00 €	Laval Agglomération	7 500,00 €		
	3 Labellisation de Sur le chemin de la nature et club nature / an	2025	8 400,00 €	MNE		4 200,00 €	4 200,00 €
	3 Labellisation de Sur le chemin de la nature et club nature / an	2026	8 400,00 €	MNE		4 200,00 €	4 200,00 €
	3 Labellisation de Sur le chemin de la nature et club nature / an	2027	8 400,00 €	MNE		4 200,00 €	4 200,00 €
	TOTAL (HT)		100 200,00 €		60 000,00 €	27 600,00 €	12 600,00 €

**Maître d'ouvrage (joindre délibération et RB) :**

Nom : Laval Agglomération
Adresse : 1 place du Général Ferré - 53000 Laval
Téléphone : 02 42 49 46 47
N° de SIRET : 200 083 392 00015 **Code APE :**
Représentant légal de la structure : Florian Bercault
Responsable de l'action : Service biodiversité animation gestion et services associés le cas échéant.
Mayenne Nature Environnement

**Descriptif détaillé de l'action, compléments d'étapes :**

Le Centre Initiation à la Nature (CIN) de Laval Agglomération est un acteur incontournable de l'éducation à la nature sur le territoire depuis de nombreuses années. D'ailleurs il abrite le seul lieu d'expositions dédié à la biodiversité sur le département de la Mayenne.

Ses actions sont variées et touchent un large public, avec en majorité les enfants scolarisés en cycle 2 et 3. Or, depuis plusieurs années, il y a une demande croissante des familles, des structures d'accueil de très jeunes enfants et des cycles 1 des écoles, de pouvoir bénéficier d'animations nature. Aussi, de nombreux psychopédagogues, considèrent que la construction de notre rapport à la nature commence dès le plus jeune âge et n'attend pas l'âge de la scolarisation.

Il est donc proposé que le CIN expérimente sur 2 ans un élargissement de ces activités à destination des tous petits en proposant :

- > des projets scolaires pour les PS et MS, en complément des maillages pédagogiques déjà existantes,
- > des programmes d'animation construits avec les RPE (Relais petite enfance),
- > d'augmenter l'offre d'animations grands publics pour les tous petits,
- > de créer des modules d'exposition Biodiversité pour les tous petits, à intégrer à l'Espace "P'tit curieux de nature" du CIN.

Le CIN n'est pas aujourd'hui calibré pour assurer ces nouvelles missions. Le recours au recrutement d'un animateur à temps partiel ou une externalisation des prestations d'animation sont envisagés.

Le service Biodiversité de l'agglomération, gestion et animation va aussi travailler avec des acteurs culturels du territoire afin de programmer chaque année des spectacles autour de sujets de biodiversité et de développement durable (théâtre de Laval, théâtre des 3 chênes,...).

Enfin une campagne de communication sera élaborée avec la direction de la communication et attractivité afin :

- > de doter les communes d'éléments de langage pour disposer d'argumentaires et d'outils communs de sensibilisation et d'acceptation de démarches favorables à la biodiversité (gestion différenciée, gestion des cimetières, désimperméabilisation des villes),
- > de fournir aux habitants des informations et des idées d'actions favorables à la préservation de la biodiversité, au même titre que les campagnes pour le tri des déchets par exemple,
- > de créer un stand "un jardin de biodiversité" qui sera utilisé lors des manifestations. La promotion du label "Refuge LPC" permettra aux habitants d'agir et de mettre en avant leurs actions.

Cette campagne va s'intégrer dans une stratégie plus large de communication autour des transitions environnementales engagées par la direction communication et attractivité.

Mayenne Nature Environnement souhaite continuer à déployer pour les 3 années à venir, le label "Sur le chemin de la nature" sur Laval Agglomération. A ce jour 43 sites sont labellisés, avec près de la moitié sur le territoire.

Ce label permet de valoriser et préserver un espace de nature ordinaire dans le domaine public qui aura pour vocation de développer des actions de sensibilisation au développement durable pour tous avec le concours des forces vives de la commune.

Chaque projet nécessite du temps de concertation, de formation, de création et d'animation. MNE souhaite aussi créer des clubs nature en lien avec les chemins labellisés. Ils permettront de faire vivre ces sites labellisés, à travers un programme d'activités et l'intervention des acteurs locaux. 2 labellisations et 2 clubs nature pourraient voir le jour par an.

AXE :	II. Mener des actions de protection
Objectif :	Nature en ville, amélioration de la prise en compte de la biodiversité et trames
ACTION 6	Inclure à la prise en compte et à l'intégration de la faune associée au bâti lors des interventions sur l'existant et dans le cadre de projets de constructions

TEN-II-4-6

 Public(s) cible(s) :	<p>Les services de Laval Agglomération : service bâtiment, service éclairage, service propreté, service voirie, service habitat...</p> <p>Les services techniques des communes</p> <p>Les particuliers</p> <p>Les promoteurs</p> <p>Les architectes</p>
 Partenaires associés et liens :	<p>Les services de Laval Agglomération</p> <p>Le PLH (Plan Local de l'Habitat)</p> <p>Le PLUI (Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal)</p> <p>La CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat)</p> <p>Organisations professionnelles comme la FFB (Fédération Française du bâtiment), et la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment)</p>
 Piloté par :	Service biodiversité animation gestion et services associés le cas échéant.
 Résultats attendus, indicateurs :	<p>Le nombre d'accompagnements</p> <p>Le nombre de nichoirs et gîtes installés</p> <p>Le nombre de réunions d'information et de formation</p>
 Descriptif de l'action, étapes :	<p>La biodiversité n'est pas cloisonnée aux espaces naturels. La ville est un écosystème urbain à part entière. Les bâtiments anciens comme récents ont été investis par de nombreuses espèces qui y sont dorénavant inféodées : chauves-souris, oiseaux, insectes, reptiles... qui sont pour beaucoup protégées.</p> <p>Toute intervention sur le bâti existant (ravalement de façade, isolation par l'extérieur, destruction de bâtiments, travaux...) mais aussi toute construction de nouveaux bâtiments doivent prendre en compte la présence actuelle de ces espèces.</p> <p>Pour exemple, abordée à travers l'unique objectif de gains énergétiques et financiers, la rénovation ou l'isolation de bâtiments peut être réalisée au détriment de la biodiversité.</p> <p>À l'inverse, avec un objectif négocié et partagé, les travaux peuvent être réalisés en préservant, voire en créant, des refuges pour les espèces présentes.</p> <p>Laval Agglomération souhaite être exemplaire quant à la prise en compte de la biodiversité associée au bâti. Parmi les actions envisagées par la collectivité :</p> <p>1) Accompagner, pendant 3 ans, les services bâtiments de Laval Agglomération et des communes pour mettre en place des actions concrètes en faveur de la protection de la biodiversité : rappel de la législation, sensibilisations, procédure ERC (Eviter Réduire Compenser), amélioration de l'accueil de la biodiversité.</p> <p>2) Travailler auprès des partenaires publics et privés. Les actions vont s'appuyer sur les initiatives déjà existantes et futures (compensations et améliorations au travers du PLH, sensibilisation des artisans, sciences participatives du CN...).</p> <p>3) Autres actions.</p>

N°LC	Intitulé	Années		Plan de financement			
		n	Coût €(HT)	Maître d'ouvrage	Laval Agglomération	Région Contrat nature	Banque des dépôts
	Accompagnement des collectivités à la prise en compte de la biodiversité dans le bâti (accompagnement ERC)	2025	10 000,00 €	Laval Agglomération	8 000,00 €		2 000,00 €
	Accompagnement des collectivités à la prise en compte de la biodiversité dans le bâti (accompagnement ERC)	2026	17 500,00 €	Laval Agglomération	14 000,00 €		3 500,00 €
	Accompagnement des collectivités à la prise en compte de la biodiversité dans le bâti (accompagnement ERC)	2027	17 500,00 €	Laval Agglomération	14 000,00 €		3 500,00 €
	Accompagnement à l'amélioration de la biodiversité auprès des communes volontaires	2025	10 000,00 €	Laval Agglomération	5 000,00 €	5 000,00 €	
	Accompagnement à l'amélioration de la biodiversité auprès des communes volontaires	2026	14 500,00 €	Laval Agglomération	7 250,00 €	7 250,00 €	
	Accompagnement à l'amélioration de la biodiversité auprès des communes volontaires	2027	14 500,00 €	Laval Agglomération	7 250,00 €	7 250,00 €	
	TOTAL (HT)		11 666,67 €		55 500,00 €	19 500,00 €	9 000,00 €



Maître d'ouvrage (jointure délibération et RB) :

Nom : Laval Agglomération

Adresse : 1 place du Général Fermé - 53000 Laval

Téléphone : 02 42 49 46 47

N° de SIRET : 200 083 992 00015

Codé APE :

Représentant légal de la structure :

Florian Bercault

Responsable de l'action : Service biodiversité animation gestion et services associés le cas échéant.



Descriptif détaillé de l'action, compléments d'étapes :

1) Accompagnement des services bâtiments de Laval Agglomération et des communes :

- Le rappel de la législation aux agents et services concernés ;
- Des sensibilisations et/ou formations sur les alternatives, les compensations et des projets exemplaires pour entamer un processus vertueux. Une première journée de formation aura lieu en novembre 2024, à l'initiative du PLH ;
- Accompagner des communes désireuses d'être plus vertueuses en la matière et qui ont besoin d'un appui technique et de conseils (diagnostic avant travaux, périodes d'interventions, propositions de compensation). 10 accompagnements par an, réalisés par le service biodiversité, ou le service urbanisme ou un prestataire extérieur. L'objet est de donner les bons réflexes et lancer des initiatives positives. Des actions exemplaires pourront être mises en avant ;
- Fournir des nichoirs ou gîtes à des communes qui souhaitent améliorer l'accueil des espèces associées au bâti, hors séquence ERC. 4 communes pourraient en bénéficier. La commune de Saint Germain le Fouilloux sera équipée en 2025 de 15 nichoirs à martinets.

2) Les actions de Laval Agglomération déjà existantes et à poursuivre :

Dans le cadre du Plan Local de l'Habitat, il existe un dispositif d'aides à l'amélioration du parc privé à destination des propriétaires et copropriétaires. Cette aide qui vise les travaux d'économie d'énergie, est dorénavant conditionnée au respect de la réglementation en vigueur concernant la protection des espèces protégées du bâti. Laval Agglomération a conventionné pour 3 ans avec Mayenne Nature Environnement afin d'accompagner 10 porteurs de projets par an. Aussi, une plaquette a été réalisée par l'association afin d'informer les habitants et les artisans sur la protection des espèces.

Un propriétaire qui a réalisé des travaux de rénovation thermique, grâce à l'AMNA, peut aussi bénéficier d'un gîte à chauve-souris ou d'un nichoir à moineau afin d'améliorer la biodiversité à son domicile.

Une sensibilisation puis une formation aura lieu en 2024 auprès de 3 réseaux (CAPEB, FFB, Fédération des artisans...). Elle seront renouvelées.

Depuis 2023, le CIN a mis en place un projet de sciences participatives sur l'inventaire des nids de martinets et d'hirondelles sur les 34 communes, en partenariat avec Mayenne Nature Environnement. Cet inventaire est directement associé au SIG de l'agglomération. Un travail conjoint avec les instructeurs des sols permet aujourd'hui d'être alerté lors de déclaration de travaux et de pouvoir transmettre aux propriétaires un rappel de la législation, des conseils apportés par le CIN.

Une convention avec Mayenne Nature Environnement permet de récupérer chaque année les données d'inventaire.

Cet accompagnement des services et des propriétaires privées est temporaire et se veut lanceur de nouveaux comportements. La compensation relève d'une obligation réglementaire mais encore peu d'habitants en tiennent compte. Il est nécessaire que certains s'impliquent grâce à l'accompagnement de la collectivité et que cela fasse des exemples inspirants pour d'autres.

3) Autres actions

- Intégrer au règlement communautaire d'aides à la production de logement social du futur Plan Local de l'Habitat, un permis à point qui intègre la prise en compte de la biodiversité. Entrée en vigueur du PLH, janvier 2027.
- Renforcer les prescriptions lors de la révision du P.L.U., en s'inspirant de la charte de l'urbanisme durable initiée par la ville de Laval.
- Programmer des réunions d'information à destination des architectes, promoteurs... en lien avec le CMA.
- Informer les habitants de l'agglomération par une campagne de communication (voir fiche action n°1).

AXE :	II. Mener des actions de protection	
Objectif :	Nature en ville, amélioration de la prise en compte de la biodiversité et trames	
ACTION 7	Désimperméabilisation-Végétalisation des zones urbaines	TEN-I-4-7



Public(s) cible(s) :

Collectivités et partenaires associés



Partenaires associés et liens :

Laval économie
Service technique de Laval Agglomération
Structures Institutionnelles (Agence de l'Eau Loire Bretagne, ETAT & Conseil Régional Pays de la Loire & Conseil départemental de la Mayenne, Fond vert) et partenaires (communes membres Laval Agglomération, Adopta, AMO privé)

PCAET, CDT, Plan local de santé



Piloté par :

Service biodiversité animation gestion et services associés le cas échéant.



Résultats attendus, indicateurs :

Le nombre d'accompagnements
Le nombre de schémas directeurs eaux pluviales
Le nombre d'opérations engagées
Le nombre de projets de désimperméabilisation et végétalisation



Descriptif de l'action, étapes :

Les problématiques de la gestion des eaux de pluie à la parcelle, des îlots de chaleur, du cadre de vie et de l'effondrement des espèces obligent Laval Agglomération et les communes à repenser leurs espaces urbains et leur exemplarité. La désimperméabilisation et la revégétalisation sont des actions incontournables pour reconquérir des espaces de biodiversité qui seront de même bénéfiques à la santé des habitants.

2 actions programmées :

1) Assister les communes dans leur phase avant projet afin de les accompagner dans leur projet de désimperméabilisation / végétalisation.

Les communes pressenties : Entrammes, Port-Brillet, Saint-Germain-le-Fouilloux, L'Yssoiserie et Changé.

2) Définir des sites pilotes et lancer des travaux de désimperméabilisation / végétalisation d'espaces communaux et/ou communs. Ces projets pourront initier d'autres actions ultérieures et inciter également les propriétaires privés à s'engager dans ce type de travaux (entreprises en zone d'activités par exemple).



N°LC	Intitulé	Années n	Coût €(HT)	Maître d'ouvrage	Plan de financement			
					Laval Agglomération	Région Contrat nature	Agence de l'eau	Fond vert
	AMO gestion intégrée des eaux pluviales - désimperméabilisation - végétalisation	2025	10 000,00 €	Laval Agglomération	2 000,00 €	3 000,00 €	5 000,00 €	
	AMO gestion intégrée des eaux pluviales - désimperméabilisation - végétalisation	2026	15 000,00 €	Laval Agglomération	3 000,00 €	4 500,00 €	7 500,00 €	
	AMO gestion intégrée des eaux pluviales - désimperméabilisation - végétalisation	2027	25 000,00 €	Laval Agglomération	5 000,00 €	7 500,00 €	12 500,00 €	
	Désimperméabilisation et végétalisation d'espaces communaux et/ou communs	2026	400 000,00 €	Laval Agglomération	80 000,00 €	80 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €
	Désimperméabilisation et végétalisation d'espaces communaux et/ou communs	2027	400 000,00 €	Laval Agglomération	80 000,00 €	80 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €
TOTAL(HT)			850 000,00 €		170 000,00 €	175 000,00 €	265 000,00 €	240 000,00 €



Maître d'ouvrage (ordre détermination et RIB)

Nom : Leval Agglomération

Adresse : 1 place du Général Fermé - 53000 Leval

Téléphone : 02 42 49 46 47

N°de SIRET : 200 083 392 00015

Code APE :

**Représentant
légal de la structure :** Florian Bercault

Responsable de l'action : Service biodiversité animation gestion et services associés le cas échéant.
:



Descriptif détaillé de l'action, compléments d'étapes :

1] Les étapes classiques de ce type de projet s'appuient sur les démarches historiques des communes pour la gestion de l'eau et du végétal, la connaissance des agents et des élus du territoire afin de pouvoir lancer des démarches plus ambitieuses en terme de végétalisation urbaine. Elles se présentent de la façon suivante :

- 1 - Mobiliser les documents de références communaux existants (zonages d'assainissement, plans réseaux, schémas directeurs et autres)
- 2 - Lancer des missions d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec un marché à bons de commandes
- 3 - Engager projets opérationnels
- 4 - Evaluer avec les structures partenaires

Leval Agglomération est maître d'ouvrage du portage de cette opération d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour ses communes membres.

Le déroulé détaillé des démarches est le suivant :

- 1 - Mobiliser les documents de références communaux existants (zonages d'assainissement, plans réseaux, schémas directeurs et autres)
 - 1.1 - Mise à disposition de l'ensemble des documents disponibles par les communes
 - 1.2 - Etablir un programme pluriannuel d'amélioration continu des documents de référence
 - 1.3 - Définir des secteurs tests pour mener des opérations de déimpermeabilisation / végétalisation
- 2 - Lancer des missions d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec un marché à bons de commandes
 - 2.1 - Identifier les communes membres volontaires sur la période 2025-2026
 - 2.2 - Organiser l'amélioration des documents de référence
 - 2.3 - Sélectionner 1 à 2 zones tests pour chaque commune volontaire

- 3 - Engager des projets opérationnels
 - 3.1 - Etablir les plans d'esquisses projet
 - 3.2 - Mettre en place une concertation
 - 3.3 - Etablir la commande et la passation de marché
- 4 - Evaluer avec les partenaires du réseau ADOPTA

- 1 : Régie (communes membre Leval Agglomération)
- 2 : Régie (direction département Nature et Villes / Leval Agglomération)
- 3 : AMO 6 000 € - 10 000 € pour une commune membre
- 4 : Régie avec le réseau ADOPTA

AXE :	II. Mener des actions de protection	
Objectif :	Nature en ville, amélioration de la prise en compte de la biodiversité et trames	
ACTION 8	Rendre la ville perméable aux espèces - trame "biodiversité urbaine"	TEN-II-4-8

 Public(s) cible(s) :	Services techniques sur Laval Agglomération Aménageurs privés et publics Habitants et citoyens Clubs entreprises (Jeune Chambre Economique...)
 Partenaires associés et liens :	MNE, CPIE, Conseil départemental de la Mayenne PLUI ANPCEN (Association National pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes) Service urbanisme Laval économie
 Piloté par :	Service biodiversité animation gestion et services associés le cas échéant.
 Résultats attendus, indicateurs :	5 communes avec des dispositifs de passage à petite faune implantés (écuroducts, passages à hérissons...) et des engagements dans la démarches de labellisation "Ville et village étoilés" Intégration de la préservation de la biodiversité au sein d'un groupe d'entreprises. Des passages à hérisson chez les particuliers
 Descriptif de l'action, étapes :	Laval Agglomération souhaite apporter une amélioration à la circulation de la faune sauvage sur son territoire en zone urbaine afin de permettre des échanges de méta populations et ainsi préserver les espèces. L'amélioration de cette circulation passe par la diminution des discontinuités physiques et par un travail de diminution de la pollution lumineuse. Laval Agglomération et les communes doivent devenir exemplaires en matière de diminution de la pollution lumineuse avant de rappeler la réglementation aux particuliers et entreprises. Cette action se déclinera ainsi : - Un accompagnement des services de Laval Agglomération concernés et de communes volontaires à l'identification des sources de discontinuités écologiques (points noirs routiers intra-urbains, pollution lumineuse) ; - Un rappel à la réglementation concernant l'arrêté de décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses ; - La mise en place de solutions techniques (écuroducts, passages à hérissons...) - La labellisation Ville et village étoilé de communes volontaires. - Un partenariat avec Laval économie permettra de travailler à l'échelle des zones d'activités afin de réduire la pollution lumineuse et d'accompagner des initiatives favorables à la préservation de la biodiversité ; - Une communication à destination des particuliers.

N°LC	Intitulé	Années	Coût €(HT)	Maître d'ouvrage	Plan de financement		
					Laval Agglomération	Région Contrat nature	Fond vert
	Etat des lieux des points noirs routiers et pollution lumineuse	2026	7 000,00 €	Laval Agglomération	1 400,00 €		5 600,00 €
	Passages à petite faune	2026	8 500,00 €	Laval Agglomération	4 250,00 €	4 250,00 €	
	Passages à petite faune	2027	8 500,00 €	Laval Agglomération	4 250,00 €	4 250,00 €	
	Label village étoilé diagnostic	2026	5 000,00 €	Laval Agglomération	2 500,00 €	2 500,00 €	
	Label village étoilé diagnostic	2027	5 000,00 €	Laval Agglomération	2 500,00 €	2 500,00 €	
	Actions favorables à la biodiversité club entreprises	2026	3 000,00 €	Laval Agglomération	1 500,00 €	1 500,00 €	
	Actions favorables à la biodiversité club entreprises	2027	3 000,00 €	Laval Agglomération	1 500,00 €	1 500,00 €	
TOTAL (HT)			40 000,00 €		17 900,00 €	16 500,00 €	5 600,00 €

**Maître d'ouvrage (jointure délibération et SIR) :**

Nom : Laval Agglomération
Adresse : 1 place du Général Ferré - 53000 Laval
Téléphone : 02 42 49 46 47
N°de SIRET : 200 083 392 00015 **Code APE :**
Représentant légal de la structure : Florian Bercault
Responsable de l'action : Service biodiversité animation gestion et services associés le cas échéant.

**Descriptif détaillé de l'action, compléments d'étapes :**

La première année, Laval agglomération va faire l'état des lieux des discontinuités écologiques liées à la faune. Cela permettra de localiser les "points noirs routiers", ainsi que les secteurs de pollution lumineuse. Cela se fera par la consultation et l'analyse des bases de données disponibles (OpenObs, MNE, CPIE) mais aussi par la collecte des données de la collectivité concernant les points lumineux et la gestion de l'éclairage. Suite à cet état des lieux, des actions seront déclinées sur 5 communes de l'Agglomération, avec des aménagements routiers (écouroducts), des aménagements d'espaces verts publics et privés (passages à hérissons), des engagements de communes dans le label "Ville et village étoilé".

Un diagnostic des éclairages nocturnes sur les espaces communautaires visera à atteindre l'exemplarité de Laval Agglomération.

Un partenariat avec Laval économie vise à mobiliser des entreprises et des salariés à développer des actions de préservation de la biodiversité, comme le sujet de déplacement des espèces (en lien avec les actions RSE). Un club d'entreprises motrices pourraient voir le jour.

L'action des citoyens sur la perméabilité des jardins sera incitée par les actions de sensibilisation et de communication (cf. fiche 5)

AXE :	II. Mener des actions de protection
Objectif :	Prendre en compte la biodiversité dans la gestion d'espaces cibles de Laval Agglomération.
ACTION 9	Préserver et améliorer la biodiversité dans le cadre de la gestion d'espaces publics naturels et périurbains

TEN-II-5-9

 Public(s) cible(s) :	Collectivités Entreprises Agriculteurs
 Partenaires associés et liens :	Services techniques des collectivités Associations naturalistes Entreprises COT, PCAET, PAT
 Piloté par :	Service biodiversité animation gestion et services associés le cas échéant. La commune de Bonchamp-lès-Laval La commune de Saint-Berthevin La commune de Louvermé Le golf de Changé
 Résultats attendus, indicateurs :	Le schéma d'accueil du bois de l'Hubseries est mis en place. La rédaction d'une charte des bonnes pratiques de gestion des bords de route, des talus et des bassins d'orage communautaires. La cartographie des réserves foncières de l'agglomération et l'écriture d'un cahier des charges à destination des agriculteurs et des services techniques gestionnaires. Le nombre d'états des lieux et de plans de gestion mis en place. Le label or pour le golf de Changé
 Descriptif de l'action, étapes :	La gestion de la nature en ville et des espaces périurbains offre une opportunité forte de prendre en compte la biodiversité. La mise en place de la gestion différenciée est une action très favorable et doit s'accompagner d'autres actions s'agissant du patrimoine arboré, d'espaces d'intérêts patrimoniaux, des bords de route, talus, bassins d'orages ou encore des réserves foncières communautaires. Plusieurs collectivités portent des projets autour : - De l'élaboration de plans de gestion sur des espaces péri-urbains d'intérêts écologiques permettant à la fois d'accueillir du public et de préserver la biodiversité (les communes de Saint-Berthevin, Bonchamp-lès-Laval et Laval Agglomération) ; - L'inventaire du parc arboré associé à des préconisations (commune de Louvermé) ; - La mise en place d'un schéma d'accueil sur l'Espace Naturel Sensible du bois de l'Hubseries (Laval Agglomération) ; - L'écriture d'une charte des bonnes pratiques de gestion des bords de route, des talus et des bassins d'orage communautaires (Laval Agglomération). - une meilleure prise en compte de la biodiversité sur les réserves foncières de l'agglomération en travaillant avec le service foncier et les exploitants agricoles (Laval Agglomération). - Le golf de Changé souhaite obtenir le label or pour la biodiversité.

N°LC	Intitulé	Années	Coût (HT)	Plan de financement						
				Maitre d'ouvrage	Laval Agglomération	Région Contrat nature	Commune de Bonchamp-lès-Laval	Commune de Louvermé	Département 53	Golf de Changé
	Plan de gestion de l'Espace Galbé	2025	5 250,00 €	Commune de Bonchamp-lès-Laval		2 625,00 €	2 625,00 €			
	Plan de gestion de l'Espace Galbé	2026	4 250,00 €	Commune de Bonchamp-lès-Laval		2 125,00 €	2 125,00 €			
	Plan de gestion de l'Espace Galbé	2027	4 250,00 €	Commune de Bonchamp-lès-Laval		2 125,00 €	2 125,00 €			
	Inventaire patrimoine arboré	2025	10 450,00 €	Commune de Louvermé		5 225,00 €		5 225,00 €		
	Matériel de gestion des zones emherbées	2027	31 500,00 €	Laval Agglomération	31 500,00 €					
	Plan de gestion de l'Aubéoin	2026	500,00 €	Laval Agglomération	500,00 €					
	Label or Golf de Changé	2025	3 295,00 €	Golf de Changé	3 295,00 €	3 295,00 €			3 295,00 €	3 295,00 €
	Mise en oeuvre du schéma d'accueil au bois de l'Hubseries	2025	200 000,00 €	Laval Agglomération	160 000,00 €				40 000,00 €	
	Mise en oeuvre du schéma d'accueil au bois de l'Hubseries	2026	200 000,00 €	Laval Agglomération	160 000,00 €				40 000,00 €	
	Mise en oeuvre du schéma d'accueil au bois de l'Hubseries	2027	204 245,00 €	Laval Agglomération	163 396,00 €				40 849,00 €	
	TOTAL (HT)		675 445,00 €		518 691,00 €	15 395,00 €	6 875,00 €	5 225,00 €	124 144,00 €	3 295,00 €

**Maître d'ouvrage (joindre délibération et RIB) :****Nom :** Laval Agglomération + autres**Adresse :** place du Général Ferné Laval**Téléphone :** 02 53 49 46 47**N° de N°de :** 200 083 392 00015**Code APE :****Représentant légal de la structure :** Florian Bercault**Responsable de l'action :** Maires des communes**Responsable de l'action :** Service biodiversité animation gestion et services associés le cas échéant.

La commune de Bonchamp-lès-Laval

La commune de Saint-Berthevin

La commune de Louverné

Le golf de Changé

**Descriptif détaillé de l'action, compléments d'étapes :**

Plusieurs actions et maîtres d'ouvrage engagés :

- La ville de Saint-Berthevin a engagé un travail avec le CPRE Mayenne, en convention avec le département afin de mettre en place un plan de gestion sur la vallée du Vicoin. Une phase diagnostic avec un inventaire se déroulera en mars 2025, suivra le plan d'actions. Cette prestation de service, est financée à hauteur de 50% par le Conseil départemental de la Mayenne car une partie du site est labellisé Espace Naturel Sensible au titre de la richesse géologique. L'élaboration de ce plan de gestion (qui est un document stratégique) va définir une vision à long terme et une programmation opérationnelle à court/moyen terme.
- La ville de Bonchamp-lès-Laval a engagé un travail avec Mayenne Nature Environnement pour mettre en place un plan de gestion sur un nouvel espace vert : l'Espace de loisirs de Galbé. Ce plan de gestion nécessite un travail d'inventaires sur 3 ans, la rédaction de préconisations et la formation des agents techniques.
- La ville de Louverné va réaliser une cartographie globale de nombre d'arbres, l'inventaire de haies et surface boisée. L'inventaire de son parc arboré va s'accompagner d'un diagnostic arboricole et de préconisations pour une mise en sécurité et une pérennisation pour 5 ans.
- Laval Agglomération va élaborer un plan des gestion pour le site de l'Aubépin (espace périurbain d'une grande richesse écologique sur lequel des inventaires ont été réalisés dans le cadre de l'étude Porte de l'Aubépin). Ce plan de gestion va permettre de maintenir voire d'améliorer l'accueil de la faune et de la flore tout en accueillant du public car la fréquentation de ce site est en croissance et de nouvelles activités vont s'y développer (parcours santé notamment et manifestations sportives...).
- Laval Agglomération dans le cadre de la gestion des Espaces Naturels Sensibles met en place un schéma d'accueil dans le bois de l'Huisserie. Ce schéma va permettre de concilier accueil du public et préservation de la biodiversité. Au programme : nouveau règlement intérieur, nouveaux circuits et nouvelle signalétique, délimitation d'une zone de quiétude. Un travail important avec les utilisateurs du bois s'est engagé depuis le début du projet.
- Laval Agglomération souhaite que de bonnes pratiques soient diffusées et mises en place lors de la gestion des bords de route, des talus ou des espaces enherbés en privilégiant des zones sensibles et les chemins de randonnées. Au-delà des enjeux d'ordre sécuritaire, les méthodes, les fréquences et les façons de travailler devraient être harmonisées sur l'ensemble du territoire. Un groupe de travail sera créé afin d'échanger sur les pratiques et contraintes des équipes et de rédiger une charte des bonnes pratiques concertée. Elle sera diffusée et partagée au sein des communes, des services techniques et des prestataires de service. Ces bonnes pratiques seront aussi déclinées sur les bassins d'échange communautaires. Des formations seront aussi proposées (en lien avec l'action n°1). L'investissement dans du matériel adapté et respectueux de la faune et de la flore est programmé (barre de coupe, faneuse, endaineur et botteleuse).
- Laval Agglomération va travailler en interne (service biodiversité et service foncier) et avec les exploitants pour une meilleure prise en compte de la biodiversité sur les réserves foncières. En effet, l'exploitation des terres agricoles, par des agriculteurs, classées en réserves foncières, ne fait pas l'objet de contraintes particulières. Afin d'aller vers l'amélioration de la biodiversité, un travail en collaboration avec le service foncier puis des rencontres avec les exploitants permettront d'écrire un cahier des charges avec la convention. Un objectif de prairies permanentes avec une fauche annuelle pourrait être envisagé.
- Le golf de Changé souhaite obtenir le label or Lancé en 2028 avec l'appui du Muséum national d'Histoire naturelle, le Programme Golf pour la Biodiversité porte une ambition, celle de l'excellence en matière de connaissance, de préservation et de valorisation du patrimoine naturel des golfs. Au programme notamment, des inventaires naturalistes, des sciences participatives, des sensibilisations du public.

AXE :	II. Mener des actions de protection
Objectif :	Restaurer le Bocage et les infrastructures agro-écologiques
ACTION 10	Plan Bocage
	TEN-II-6-10

 Public(s) cible(s) :	Propriétaires ou usagers concernés par la thématique bocage
 Partenaires associés et liens :	Structures partenaires (structures de bassins dont JAVO, OUDON, Chambre d'agriculture & autres) et institutionnelles (Agence de l'eau Loire Bretagne, Etat, Conseil Régional Pays de la Loire & Conseil départemental de la Mayenne) PCAET, PAT, COT
 Piloté par :	Laval Agglomération Temps 1 (2025-2026) : Structures de bassins de Laval Agglomération avec appui : - du département Ressources Naturelles et Economie Circulaire - du département Nature et Villes - du service Biodiversité Gestion Animation (connaissance) - du service Espaces verts et Milieux Naturels (appui des programmes de plantation)
 Résultats attendus, indicateurs :	Evaluation biennale quantitative (linéaires et surfaces de végétation) ou qualitative (espaces tests) avec bilans quantifiés.
 Descriptif de l'action, étapes :	<p>La première année, l'actualisation de l'état des lieux du bocage permettra d'établir la base de travail pour l'établissement du plan bocage. Cela se fera par la consultation et l'analyse des bases de données disponibles (OSGE, étude de fonctionnalité écologique du territoire et autres) mais aussi par la collecte des données des différents acteurs (relevés terrains des différents plans de gestion communaux et autres).</p> <p>Le plan bocage pourra être décliné par les structures de bassins sur l'ensemble des communes de l'agglomération avec des mesures de gestion et de suivi, des aménagements (opération de plantations) mais aussi des engagements de communes avec des chartes de l'arbre.</p> <p>Les grandes étapes de cette action se présentent comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Organiser la préservation et la valorisation du bocage existant ; 2 - Restaurer le maillage bocager dans les secteurs à risques ; 3 - Participer activement à la structuration la filière végétal locale ; 4 - Evaluer avec les structures partenaires .

N°/C	Intitulé	Années	Coût €(HT)	Maître d'ouvrage	Plan de financement			
					Laval Agglomération	Région Contrat nature	CDS3	Bocage Pays de la Loire
	Programme de plantation	2025	41 666,67 €	Laval Agglomération	12 500,00 €		12 500,00 €	16 666,67 €
	Programme de plantation	2026	83 333,33 €	Laval Agglomération	25 000,00 €		25 000,00 €	33 333,33 €
	Programme de plantation	2027	83 333,33 €	Laval Agglomération	25 000,00 €		25 000,00 €	33 333,33 €
TOTAL (HT)			208 333,33 €		62 500,00 €		62 500,00 €	83 333,33 €

**Maître d'ouvrage (joindre délibération et RI) :****Nom :** Laval Agglomération**Adresse :** 1 place du Général Ferré - 53000 Laval**Téléphone :** 02 42 40 46 47**N° de SIRET :** 200 083 392 00015**Code APE :****Représentant
légal de la structure :** Florian Bercault**Responsable de
l'action :** Département Ressources Naturelles et Economie Circulaire
Département Nature et Villes**Descriptif détaillé de l'action,
compléments d'étapes :**

Les grandes étapes pourront se détailler comme suit :

- 1 - Organiser la préservation et la valorisation du bocage existant ;
 - 1.1 - Participer à l'observatoire du Conseil Départemental 53 et au dispositif de suivi des bocages (DSB - IGN BD Hale) ;
 - 1.2 - Améliorer la qualification des haies sur des espaces tests (référentiel AFAC) ;
 - 1.3 - Etablir un plan bocager avec les structures partenaires (structures de bassins dont JAVO, OUDON, Chambre d'Agriculture & autres) et institutionnels (Agence de l'eau Loire Bretagne, Etat, Conseil Régional Pays de la Loire & Conseil départemental de la Mayenne) ;
- 2 - Restaurer le maillage bocager dans les secteurs à risques ;
 - 2.1 - Restaurer le maillage bocager dans les secteurs à risques (Aires d'Alimentation de Captage, zones prioritaires d'aggravation du ruissellement, sous-trames de fonctionnalité écologique et autres) ;
 - 2.2 - Identifier et améliorer la gestion des emprises foncières bocagères des collectivités ;
 - 2.3 - Consolider les infrastructures agro-écologiques des territoires péri-urbains et ruraux ;
- 3 - Participer activement à la structuration la filière végétal locale ;
 - 3.1 - Inciter les communes-membres de Laval agglomération à la structuration la filière végétal locale ;
 - 3.2 - Mettre en place des pépinières tests végétal local au Centre Horticole de la ville de Laval et sur le centre technique du site de la Gravelle ;
 - 3.3 - Organiser la production de lots pour alimenter les programmes de plantations
- 4 - Evaluer avec les partenaires
 - 4.1 - Evaluer annuellement le bocage et les infrastructures agro-écologiques quantitativement (linéaires et surfaces de végétation) et qualitativement (espaces tests)

AXE :	II. Mener des actions de protection	
Objectif :	Restaurer le Bocage et les infrastructures agro-écologiques	
ACTION 1.1	Filière végétal locale	TEN-II-6-11



Public(s) cible(s) :

Collectivités et partenaires associés



Partenaires associés et liens :

Structures partenaires (structures de bassins dont JAVO, OUDON, Chambre d'agriculture & autres) et institutionnelles (Agence de l'Eau Loire Bretagne, ETAT, Conseil Régional Pays de la Loire & Conseil départemental de la Mayenne)



Piloté par :

Direction Nature et Villes service Espaces Verts Urbains ville de Laval et Espaces Verts et Milieux Naturels Laval agglomération



Résultats attendus, indicateurs :

Evaluations mensuelles (reprise des plants) et annuelles (commandes) avec bilans quantifiés



Descriptif de l'action, étapes :

L'action peut se décliner en 4 étapes avec tout d'abord un état des lieux des besoins et des solutions techniques puis ensuite des propositions de production pour les aménageurs. Les infrastructures existantes mobilisables sont le centre horticole municipal à Laval et le centre technique de la Gravelle (service espaces verts et milieux naturels de Laval agglomération).

- 1 - Développer un "partenariat " avec le label "Végétal Local" et calibrer les demandes 2026-2032
- 2 - Lancer des bandes de productions test au Centre horticole municipal de la ville de Laval et au centre technique de la Gravelle 2025-2026
- 3 - Engager les cycles de production de jeunes sujets locaux 2026-2032
- 4 - Evaluer avec les structures partenaires



N°LC	Intitulé	Années	Coût		Plan de financement		
			n	€(HT)	Maître d'ouvrage	Laval Agglomération	Région Contrat Nature
	Programme de plantations	2025	16 666,67 €	Laval Agglomération	5 000,00 €	6 666,67 €	5 000,00 €
	Programme de plantations	2026	25 000,00 €	Laval Agglomération	7 500,00 €	10 000,00 €	7 500,00 €
	Programme de plantations	2027	33 333,33 €	Laval Agglomération	10 000,00 €	13 333,33 €	10 000,00 €
TOTAL (HT)			75 000,00 €		22 500,00 €	30 000,00 €	22 500,00 €

**Maître d'ouvrage (joindre délibération et RIB) :**

Nom : Laval Agglomération
Adresse : 1 place du Général Ferré - 53000 Laval
Téléphone : 02 42 49 46 47
N° de SIRET : 200 083 392 00015 **Code APE :**
Représentant légal de la structure : Florian Bercault
Responsable de l'action : Direction Nature et Villes service Espaces Verts Urbains ville de Laval et Espaces Verts et Milleux Naturels Laval agglomération

**Descriptif détaillé de l'action, compléments d'étapes :**

Pour accompagner le développement d'une filière Végétal local, des études d'opportunité devront être effectuées. Elles permettront de mieux évaluer les besoins des acteurs, les freins et les leviers pour développer des actions de production. Les grandes étapes pourront se détailler comme suit :

- 1 - Développer un "partenariat " avec le label "Végétal Local" et calibrer les demandes 2026-2032
 - 1.1 - Septembre-Octobre 2024 : construction du partenariat végétal local et sites démonstrateurs en partenariat avec le Cerema
 - 1.2 - Adaptation du partenariat aux sites Ville de Laval et Laval agglomération (référentiels Plante&Ché, Office Français de la Biodiversité et autres)
 - 1.3 - Etablir un plan de commandes avec les structures partenaires (structures de bassins dont JAVO, OUDON, communes membres Laval agglomération et institutionnels (Conseil Régional Pays de la Loire, Conseil départemental de la Mayenne, Office National des Forêts, Chambre d'Agriculture & autres)
- 2 - Lancer des bandes productions test au centre horticole municipal de la ville de Laval et site de la Gravelle de Laval agglomération 2025-2026
 - 2.1 - Organiser des récoltes de jeunes plants et de semences dans les massifs ou zones boisés ville et agglomération (massifs boisés Gamats et Hulserie ou autres stations)
 - 2.2 - Planter et gérer les bandes de production à destination des collectivités (centre horticole municipal et site de Malabry à la Gravelle)
 - 2.3 - Consolider les infrastructures des deux sites de production
- 3 - Engager les cycles de production de jeunes sujets locaux 2026-2032
 - 3.1 - Formaliser les commandes des communes-membres et structures de bassins de Laval Agglomération (devis et bons de commandes n-1)
 - 3.3 - Livrer les jeunes plants sur site de plantations
 - 4 - Evaluer avec les partenaires
 - 4.1 - Evaluer annuellement le bocage et les infrastructures agro-écologiques quantitativement (linéaires et surfaces de végétation) et qualitativement (espaces tests)

AXE :	II. Mener des actions de protection	
Objectif :	Protéger les milieux aquatiques	
ACTION 12	Assurer la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	TEN-II-7-12

	Public(s) cible(s) :	Les habitants de Laval Agglomération Les collectivités Les agriculteurs
	Partenaires associés et liens :	Structures de bassins : JAVO, syndicat du bassin de l'OUDON, Etablissement public territorial du bassin de la Vilaine (EPTS Vilaine), syndicat de bassin de l'Ernée Direction de l'eau Département Nature et villes Les communes de Laval Agglomération
	Piloté par :	Direction de l'eau Syndicats de rivière Service biodiversité de Laval Agglomération
	Résultats attendus, Indicateurs :	Amélioration de la qualité des masses d'eau Indicateurs : IPR (indice piscicole en rivière) DND : Indicateurs de micro invertébrés Autres suivis en interne des structures.
	Descriptif de l'action, étapes :	Depuis le 3er janvier 2018, les établissements publics de coopération intercommunales à fiscalité propre exercent à titre obligatoire la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI). Laval Agglomération a aussi pour mission "la gestion et préservation de la ressource en eau" depuis nov 2022. 4 structures assurent la mission GEMAPI sur le territoire de l'Agglomération : le JAVO, le syndicat du bassin de l'OUDON, l'EPTS VILAINE et syndicat de bassin l'Ernée. Les actions programmées s'inscrivent dans le Contrat Territorial Eau 2020-2026. Un bilan va être réalisé et de nouvelles actions seront projetées en lien avec les orientations du 12ème programme de l'Agence de l'eau. Ces prochaines actions devront assurer la restauration écologique sur les cours d'eau pour regagner la qualité écologique des masses d'eau. Laval Agglomération en complément de la GEMAPI souhaite mieux connaître son patrimoine de mares. Un travail d'inventaires sera réalisé et un minimum de 6 mares devront être créées ou restaurées dans les 3 ans à venir. Le dispositif Pays de la Loire bocage pourra soutenir cette action. Les tourbières jouent un rôle considérable dans le cycle de l'eau en régulant son débit, en la filtrant et en l'assainissant. Laval Agglomération va mener une réflexion sur les possibilités de garantir le maintien de ses tourbières à long terme en créant un groupe de travail dédié incluant les services de l'agglomération, les syndicats de rivières, la chambre d'agriculture.

N°LC	Intitulé	Années		Coût		Plan de financement		
		n	€(HT)	Maître d'ouvrage	Laval Agglomération	Région Contrat nature	Agence de l'eau	Bocage Pays de la Loire
	Contrat territorial eau Javo			Laval Agglomération				
	Contrat territorial eau EPTS Vilaine			Laval Agglomération				
	Contrat territorial eau Oudon			Laval Agglomération				
	Contrat territorial eau Ernée			Laval Agglomération				
	Inventaires des mares de Laval Agglomération	2026	2 500,00 €	Laval Agglomération	2 500,00 €			
	Restauration et/ou création de mares	2026	15 000,00 €	Laval Agglomération	3 000,00 €			12 000,00 €
	Restauration et/ou création de mares	2027	15 000,00 €	Laval Agglomération	3 000,00 €			12 000,00 €
TOTAL (HT)			32 500,00 €		8 500,00 €			24 000,00 €

**Maître d'ouvrage (ordre délibération et RIB) :**

Nom : Laval Agglomération
Adresse : 1 place du Général Ferré - 53000 Laval
Téléphone : 02 42 49 46 47
N° de SIRET : 200 083 392 00015
Représentant légal de la structure : Florian Bercault
Responsable de l'action : Direction de l'eau
Syndicats de rivière
Service biodiversité de Laval Agglomération

Code APE :**Descriptif détaillé de l'action, compléments d'étapes :**

Depuis le 1er janvier 2018, les établissements publics de coopération intercommunales à fiscalité propre (EPCI) exercent à titre obligatoire la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI). Cette compétence porte sur 4 des 12 missions qui se rattachent au grand cycle de l'eau, énumérées à l'article L. 211-7 du Code de l'environnement, c'est-à-dire, plus précisément, aux missions suivantes :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- la défense contre les inondations et contre la mer ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

AXE :	III. Améliorer les connaissances	
Objectif :	Contribuer à l'amélioration des connaissances "biodiversité" sur LA	
ACTION 13	Structurer l'information concernant les bases de données pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagements	TEN-III-8-13

 Public(s) cible(s) :	Services instructeurs sur LA Services techniques sur LA Service SIG de LA Agents du service urbanisme Autres services concernés
 Partenaires associés et liens :	MNE, CPIE, CBNB, Région, Conseil départemental de la Mayenne, GRETIA, CEN Pays de la Loire INPN PAT
 Piloté par :	Service biodiversité animation gestion et services associés le cas échéant.
 Résultats attendus, indicateurs :	Faire connaître et rendre accessibles les outils existants de partage de données naturalistes au niveau local, départemental, régional et national. Mettre à disposition des services et agents concernés un SIG actualisé patrimoine écologique du territoire. Les outils sont mis en place.
 Descriptif de l'action, étapes :	Face à la difficulté de rassembler les données relatives à la biodiversité pour les agents de la collectivité, Laval Agglomération souhaite développer un outil permettant d'informer et d'aiguiller sur les plateformes déjà existantes du local vers le national en facilitant l'accès mais aussi de pouvoir agréger, enrichir et actualiser les données du SIG de Laval Agglomération (grâce à de la veille et du conventionnement). L'action se structure, premièrement par un état des lieux des différentes bases de données "biodiversité" (faune, flore, habitats) du territoire de Laval Agglomération en lien avec les services SIG de la Direction et les Services Informatiques. Dans un second temps, une analyse des possibilités et des modalités d'échanges de données avec les partenaires locaux (MNE, CPIE, Conseil départemental de la Mayenne, etc.) permettra de consolider les données "biodiversité" de Laval Agglomération nécessaires à la bonne prise en compte de la préservation des espèces et des espaces par les services instructeurs de la collectivité (services urbanisme, habitat, bâtiment, direction Nature et Villes, etc.). Un outil de synthèse des bases de données internes et externes sera développé et mis à disposition des services de la collectivité (Laval Agglomération et les 34 communes).

N°LC	Intitulé	Années n	Coût €(HT)	Maître d'ouvrage	Plan de financement		
					Laval Agglomération	Région Contrat nature	Financier 3
	Etat des lieux	2025	2 000,00 €	Laval Agglomération	2 000,00 €		
	Développement de l'outil et formation	2026	3 000,00 €	Laval Agglomération	3 000,00 €		
TOTAL (HT)			5 000,00 €		5 000,00 €		

**Maître d'ouvrage (joindre délibération et RIB) :**

Nom : Laval Agglomération
1 place du Général Fermé - 53000 Laval

Adresse : 1 place du Général Fermé - 53000 Laval

Téléphone : 02 42 49 46 47

N°de SIRET : 200 083 392 00015

Représentant légal de la structure : Florian Bercault

Responsable de l'action : Service biodiversité animation gestion et services associés le cas échéant.

Code APE :

10 000,00 €

**Descriptif détaillé de l'action, compléments d'étapes :**

Différences bases de données existent localement (CBNB, MNE, CPIE, Laval Agglomération) mais aussi à des échelles plus larges (INPN, applications, etc.). L'outil développé dans le cadre de l'étude de la fonctionnalité écologique du territoire devra aussi être intégré à l'outil créé.

Un état des lieux précis des données disponibles ainsi qu'une étude des différents processus ou contraintes d'acquisition ou de transmissions doivent être réalisés.

Le but étant d'avoir une plateforme dédiée aux agents de Laval Agglomération et principalement le service "biodiversité, gestion, animation" qui permettra de centraliser ces données et d'aiguiller vers les différents outils déjà existants.

Cette démarche permettra d'obtenir une première alerte sur la sensibilité de projets d'aménagements avant la mise en place d'éventuelle démarches Eviter Réduire Compenser.

Différences bases de données existent localement (CBNB, MNE, CPIE, Laval Agglomération) mais aussi à des échelles plus larges (INPN, applications, etc.). L'outil développé dans le cadre de l'étude de la fonctionnalité écologique du territoire devra aussi être intégré à l'outil créé.

Un état des lieux précis des données disponibles ainsi qu'une étude des différents processus ou contraintes d'acquisition ou de transmissions doivent être réalisés.

Le but étant d'avoir une plateforme dédiée aux agents de Laval Agglomération et principalement le service "biodiversité, gestion, animation" qui permettra de centraliser ces données et d'aiguiller vers les différents outils déjà existants.

Cette démarche permettra d'obtenir une première alerte sur la sensibilité de projets d'aménagements avant la mise en place d'éventuelle démarches ERC.

AXE :	III. Améliorer les connaissances	
Objectif :	Contribuer à l'amélioration des connaissances "biodiversité" sur LA	
ACTION 14	Prioriser l'acquisition de connaissances naturalistes aux zones à enjeux définies par l'étude de fonctionnalité écologique du territoire	TEN-III-8-14

 Public(s) cible(s) :	Services de Laval Agglomération Elus de Laval Agglomération
 Partenaires associés et liens :	Bureaux d'études Associations naturalistes Services de Laval Agglomération Laval économie
 Piloté par :	Service biodiversité animation gestion et services associés le cas échéant.
 Résultats attendus, indicateurs :	Le nombre d'inventaires Nombre d'hectares par a n La transversalité des projets associant le service biodiversité, le service urbanisme, Laval économie et le service foncier. Le changement de destination de certaines parcelles.
 Descriptif de l'action, étapes :	<p>Aucune commune de l'agglomération ne porte de projet d'Atlas de biodiversité communal (ABC). Laval Agglomération ne souhaite pas initier pour le moment d'atlas.</p> <p>Cependant, plusieurs éléments nous amènent à la nécessité d'acquérir des données naturalistes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le portrait environnement de territoire montre que le territoire ne dispose pas de beaucoup de données et/ou qu'elles sont hétérogènes sur le territoire et en fonction des taxons ; - Le territoire de l'agglomération est le plus urbanisé du département et cette urbanisation continue ; - l'étude de fonctionnalité écologique du territoire qui se finalise en 2024, va nous donner des éléments significatifs pour élaborer notre stratégie d'évitement mais nécessite l'acquisition d'autres données naturalistes. <p>Aussi Laval Agglomération va devoir lancer des campagnes d'inventaires, en priorisant des zones à fort potentiel écologique se superposant à des projets en zone AU (à urbaniser). Ces données permettront de mettre en place les bonnes mesures de gestion, voire des projets de restauration et serviront aussi d'arguments pour acter certains choix d'aménagement du territoire.</p>

N°LC	Intitulé	Années		Coût €(HT)	Maître d'ouvrage	Plan de financement	
		n				Laval Agglomération	Région Contrat nature
	Inventaires naturalistes (en fonction des résultats de l'étude de fonctionnalité écologique)	2025		20 000,00 €	Laval Agglomération	20 000,00 €	
	Inventaires naturalistes (en fonction des résultats de l'étude de fonctionnalité écologique)	2025		30 000,00 €	Laval Agglomération	30 000,00 €	
	Inventaires naturalistes (en fonction des résultats de l'étude de fonctionnalité écologique)	2027		40 000,00 €	Laval Agglomération	40 000,00 €	
TOTAL (HT)				90 000,00 €		90 000,00 €	

**Maître d'ouvrage (joindre délibération et RIS) :****Nom :** Laval Agglomération**Adresse :** 1 place du Général Ferré - 53000 Laval**Téléphone :** 02 42 49 46 47**N° de SIRET :** 200 083 392 00015**Code APE :****Représentant :** Florian Berault**Légal de la structure :****Responsable de l'action :** Service biodiversité animation gestion et services associés le cas échéant.**l'action :****Descriptif détaillé de l'action, compléments d'étapes :**

Aucune commune de l'agglomération ne porte de projet d'Atlas de biodiversité communal (ABC).

Laval Agglomération ne souhaite pas initier pour le moment d'atlas.

Cependant, plusieurs éléments nous amènent à la nécessité d'acquérir des données naturalistes :

- Le portrait environnement de territoire montre que le territoire ne dispose pas de beaucoup de données et/ou qu'elles sont hétérogènes sur le territoire et en fonction des taxons ;
- Le territoire de l'agglomération est le plus urbanisé du département et cette urbanisation continue ;
- l'étude de fonctionnalité écologique du territoire qui se finalise en 2024, va nous donner des éléments significatifs pour élaborer notre stratégie d'évitement mais nécessite l'acquisition d'autres données naturalistes.

Aussi Laval Agglomération va devoir lancer des campagnes d'inventaires, en priorisant des zones à fort potentiel écologique se superposant à des projets en zone AU (à urbaniser).

Ces données permettront de mettre en place les bonnes mesures de gestion, voire des projets de restauration et serviront aussi d'arguments pour acter certains choix d'aménagement du territoire.

À ce jour, aucune commune de l'agglomération ne souhaite porter un Atlas de la Biodiversité. Or ce type de projet nécessite un portage fort que ce soit par les politiques, les citoyens et les associations naturalistes locales.

Le portrait environnement du territoire de Laval Agglomération, réalisé par le CPE en 2023 montre que le territoire Laval Agglo est marqué par une forte urbanisation avec 8,8 % en production secondaire, tertiaire et usage résidentiel.

Il s'agit du territoire le plus urbanisé du département avec plus de 6 000 ha de zones urbaines soit aux moins deux fois plus que les autres communautés de communes. À cela s'ajoute les infrastructures linéaires qui convergent vers Laval. Il y a donc un enjeu fort de prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagements urbains et péri-urbains.

Aussi, le portrait fait apparaître un manque de connaissances naturalistes.

Le service biodiversité, animation, programmation de Laval Agglomération a lancé une étude de fonctionnalité écologique de son territoire qui va permettre :

- D'identifier et retranscrire spatialement les enjeux naturalistes présents sur le territoire des 34 communes.
- D'identifier les points de faiblesse écologique du territoire.
- De localiser les zones à éviter, eu égard aux enjeux préalablement identifiés et de spatialiser les zones préférentielles pour l'aménagement.
- De pouvoir évaluer l'impact des projets d'aménagement sur la biodiversité de manière dynamique et rapide pour l'orientation des porteurs de projet.
- De disposer d'un outil d'aide à la décision permettant de construire la partie écologique du futur SCOT et PLU de l'agglomération.

Une stratégie d'évitement va ainsi être définie avec les élus de l'agglomération courant octobre 2024.

Suite à cette étude, il va être nécessaire de mieux connaître des zones de fonctionnalité écologique, de bien identifier les corridors écologiques et de prendre peut-être des mesures de protection.

Il est donc prévu de réaliser des inventaires. Ces derniers concerneront notamment les zones AU (à urbaniser).

ANNEXE 2 : COÛTS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT PRÉVISIONNELS

PLAN DE FINANCEMENT PLAN NATURE- VERSION 2024							17/10/2024
A X E S	OBJECTIFS ET GROUPES D'ACTONS	2025 (€HT)	2026 (€HT)	2027 (€HT)	Programme CONTRAT NATURE 2025-2027 (€HT)	Reste à charge AGGLO 1ère année programme (€HT)	Reste à charge AGGLO Programme 2025- 2027 (€HT)
Axe 1 : Sensibilisation/Communication							
Intégrer la biodiversité de manière transversale dans l'action publique							
1	Mettre en place un programme de sensibilisation et de formation à destination des élus et des agents						
	Création des modules thématiques	- €	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	- €	2 500,00 €
	Sensibilisation des agents et des élus	9 800,00 €	- €	- €	9 800,00 €	4 900,00 €	4 900,00 €
	Formations à la carte sur des thématiques spécifiques hors CNFPT	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	21 000,00 €	3 500,00 €	10 500,00 €
2	Faire de la protection de la nature un sujet incontournable s'agissant de l'aménagement à l'échelle de la planification, de la réglementation et de l'opérationnel.						
	Accompagnement d'un bureau d'études Chaîne de l'aménagement	- €	30 000,00 €	- €	30 000,00 €	- €	15 000,00 €
	Actualisation de l'étude de fonctionnalité écologique	25 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	31 000,00 €	12 500,00 €	15 500,00 €
	Recrutement/Formation d'un chargé de mission ou référent Biodiversité Direction urbanisme	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	18 000,00 €	6 000,00 €	18 000,00 €
3	Animer le plan d'actions Biodiversité.						
	Création d'un poste de chargé de mission Biodiversité contrat nature	37 500,00 €	37 500,00 €	37 500,00 €	112 500,00 €	7 500,00 €	22 500,00 €
Concilier l'émergence d'un lieu de production et d'insertion avec la préservation de la biodiversité							
4	Création d'une ferme urbaine						
	Création d'une ferme urbaine	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Les habitants s'approprient les enjeux de préservation de la biodiversité et passent à l'action							
5	Sensibiliser et éduquer à la préservation de la biodiversité						
	Programmation de spectacles avec les acteurs culturels locaux	- €	2 500,00 €	2 500,00 €	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
	Création d'un stand biodiversité au jardin	- €	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
	Création de modules expo CIN	- €	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
	Création d'une campagne de communication et relais dans les collectivités	- €	20 000,00 €	5 000,00 €	25 000,00 €	- €	25 000,00 €
	Cycle animation à destination des tous petits	3 333,33 €	11 666,67 €	15 000,00 €	30 000,00 €	1 666,67 €	15 000,00 €

PLAN DE FINANCEMENT PLAN NATURE - VERSION 2024						17/10/2024	
A X E S	OBJECTIFS ET GROUPES D'ACTONS	2025 (€HT)	2026 (€HT)	2027 (€HT)	Programme CONTRAT NATURE 2025-2027 (€HT)	Reste à charge AGGLO 1ère année programme (€HT)	Reste à charge AGGLO Programme 2025- 2027 (€HT)
Axe 2 : Mener des actions de protection							
Nature en ville, amélioration de la prise en compte de la biodiversité et trames							
6	Inciter à la prise en compte et à l'intégration de la faune associée au bâti lors des interventions sur l'existant et dans le cadre de projets de constructions.						
	Accompagnement des collectivités à la prise en compte de la biodiversité dans le bâti (ERC)	10000,00 €	17500,00 €	17500,00 €	45000,00 €	8000,00 €	36000,00 €
	Accompagnement à l'amélioration de la biodiversité auprès des communes volontaires	10000,00 €	14500,00 €	14500,00 €	39000,00 €	5000,00 €	19500,00 €
7	Désimperméabilisation-Végétalisation des zones urbaines (bourgs et villes)						
	AMO gestion intégrée des eaux pluviales- désimperméabilisation- végétalisation	10000,00 €	15000,00 €	25000,00 €	50000,00 €	2000,00 €	10000,00 €
	Désimperméabilisation et revégétalisation d'espaces communautaires et/ou communaux	- €	400000,00 €	400000,00 €	800000,00 €	- €	160000,00 €
8	Rendre la ville perméable aux espèces- trame "biodiversité urbaine"						
	Etat des lieux des points noirs routiers	- €	7000,00	- €	7000,00 €	- €	1400,00 €
	Passages à petites faunes	- €	8500,00 €	8500,00 €	17000,00 €	- €	8500,00 €
	Label village étoilé diagnostic	- €	5000,00 €	5000,00 €	10000,00 €	- €	5000,00 €
	Actions favorables à la biodiversité club entreprises	- €	3000,00 €	3000,00 €	6000,00 €	- €	6000,00 €
Prendre en compte la biodiversité dans la gestion d'espaces cibles de Laval Agglomération.							
9	Préserver et améliorer la biodiversité dans le cadre de la gestion d'espaces publics naturels et périurbains.						
	Matériel de gestion des zones enherbées	- €	- €	31500,00 €	31500,00 €	- €	31500,00 €
	Plan de gestion de l'Aubépin	- €	500,00 €	- €	500,00 €	- €	500,00 €
Restaurer le Bocage et les infrastructures agro-écologiques							
10	Plan Bocage						
	Programme de plantations	41 666,67 €	83 333,33 €	83 333,33 €	208 333,33 €	12 500,00 €	62 500,00 €
11	Filière végétal locale						
	Programme de développement	16 666,67 €	25 000,00 €	33 333,33 €	75 000,00 €	5 000,00 €	22 500,00 €
	Protéger les milieux aquatiques						
12	Assurer la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations						
	Contrat Territorial Eau JAVO	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Contrat Territorial Eau Vilaine	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Contrat Territorial Eau Oudon	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Contrat Territorial Eau Ernée	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Inventaires des mares sur le territoire de Laval Agglomération	- €	2 500,00 €	- €	2 500,00 €	- €	2 500,00 €
	Restauration et/ou création de mares	- €	15 000,00 €	15 000,00 €	30 000,00 €	- €	6 000,00 €

PLAN DE FINANCEMENT PLAN NATURE- VERSION 2024						17/10/2024	
A X E S	OBJECTIFS ET GROUPES D'ACTONS	2025 (€HT)	2026 (€HT)	2027 (€HT)	Programme CONTRAT NATURE 2025-2027 (€HT)	Reste à charge AGGLO 1ère année programme (€HT)	Reste à charge AGGLO Programme 2025- 2027 (€HT)
Axe 3 : Amélioration des connaissances							
Contribuer à l'amélioration des connaissances "biodiversité" sur LA							
13	Structurer l'information concernant les bases de données pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagements						
	État des lieux	2 000,00 €	- €	- €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
	Développement de l'outil et formation	- €	3 000,00 €	- €	3 000,00 €	- €	3 000,00 €
14	Inventaires naturalistes (en fonction des résultats de l'étude de fonctionnalité écologique)						
	Inventaires naturalistes (en fonction des résultats de l'étude de fonctionnalité écologique)	20 000,00 €	30 000,00 €	40 000,00 €	90 000,00 €	20 000,00 €	90 000,00 €
		198 966,67 €	767 500,00 €	752 666,66 €	1 719 133,33 €	90 566,67 €	615 800,00 €

Florian Bercault : *On passe à la suite, donc au rapport annuel des syndicats de bassins, mais je crois que c'est Marcel Blanchet aussi ? Oui. Le JAVO, pour commencer, pour l'année 2023.*

- **CC140 - RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT DE BASSIN JAVO – ANNÉE 2023**

Rapporteur : Louis Michel

I - Présentation de la décision

Le syndicat de bassin du JAVO couvre les bassins versants de la Jouanne, de la Mayenne sur une partie de Laval Agglomération, du Vicoin et de l'Ouette. Il a pour objet d'exercer, dans le cadre de la compétence GEMAPI, la préservation et la restauration du bon fonctionnement des milieux et la protection contre la vulnérabilité face aux inondations.

Le rapport annuel 2023 a été adressé à Laval Agglomération, des représentants de la collectivité sont, en effet, membres du syndicat.

Il est demandé au conseil communautaire de prendre acte de ce rapport annuel.

La commission environnement du 22 octobre 2024 a émis un avis favorable.

Marcel Blanchet : Vous avez tous eu le rapport annuel du syndicat, donc les principales actions qui ont été faites sont le suivi des indicateurs biologiques, les observations, notamment sur la Jouanne, les observations de passages faunes qui ont été installés aux droits des ouvrages d'art routiers. La commission environnement du 22 octobre avait émis un favorable. Je ne peux pas ouvrir la délibération sur ma tablette.

Le syndicat du bassin de JAVO couvre les bassins versants de la Jouanne, de la Mayenne, une partie de Laval Agglomération, du Vicoin et de l'Ouette. Elle a pour but d'exercer, dans le cadre de la compétence GEMAPI, la préservation et la restauration du bon fonctionnement des milieux et de la protection contre la vulnérabilité face aux inondations. Comme je l'ai dit tout à l'heure, la commission environnement du 22 octobre a émis un avis favorable.

Florian Bercault : Bravo pour le caractère succinct. Ce rapport annuel que vous avez tous lu, évidemment. Non, mais, sans rire, c'est un dossier essentiel, très corrélé au contrat Nature, évidemment. On a la chance d'avoir des syndicats de bassins et notamment le JAVO que, moi, je fréquente un peu plus, qui est assez exceptionnel et qui a une capacité à intervenir, à prévenir le risque d'inondation, les débordements de pluie. Donc, voilà, vous avez tout dans le rapport.

S'il n'y a pas de remarques, je vais vous proposer de l'approuver. Non, on en prend un acte. Il faudra qu'on me réexplique la différence entre les deux. Je pensais qu'on faisait tout voter. Vous jouez sur les mots, on va quand même le voter pour en prendre acte, pardon. Au temps pour moi, on s'est compris. On fait comme on a dit. Donc, vous en avez pris acte. Merci.

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 140/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2024

RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT DE BASSIN JAVO – ANNÉE 2023

Rapporteur : Louis Michel

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Considérant le rapport annuel 2023 transmis par le syndicat JAVO,

Que Laval Agglomération est invitée à présenter ce rapport au conseil communautaire,

Après avis favorable de la commission environnement,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

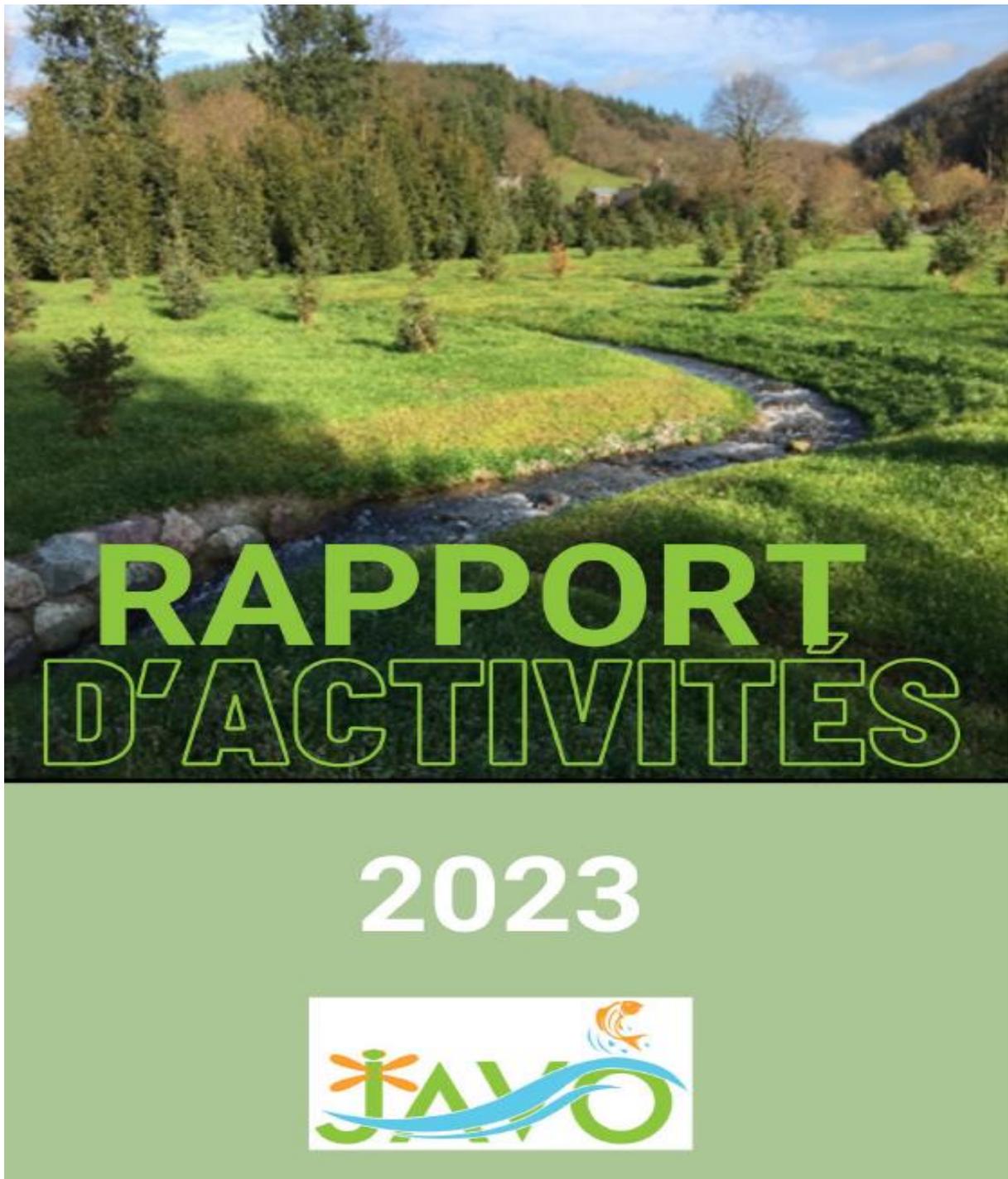
Article 1er

Le conseil communautaire prend acte du rapport annuel 2023 du syndicat de bassin JAVO.

Article 2

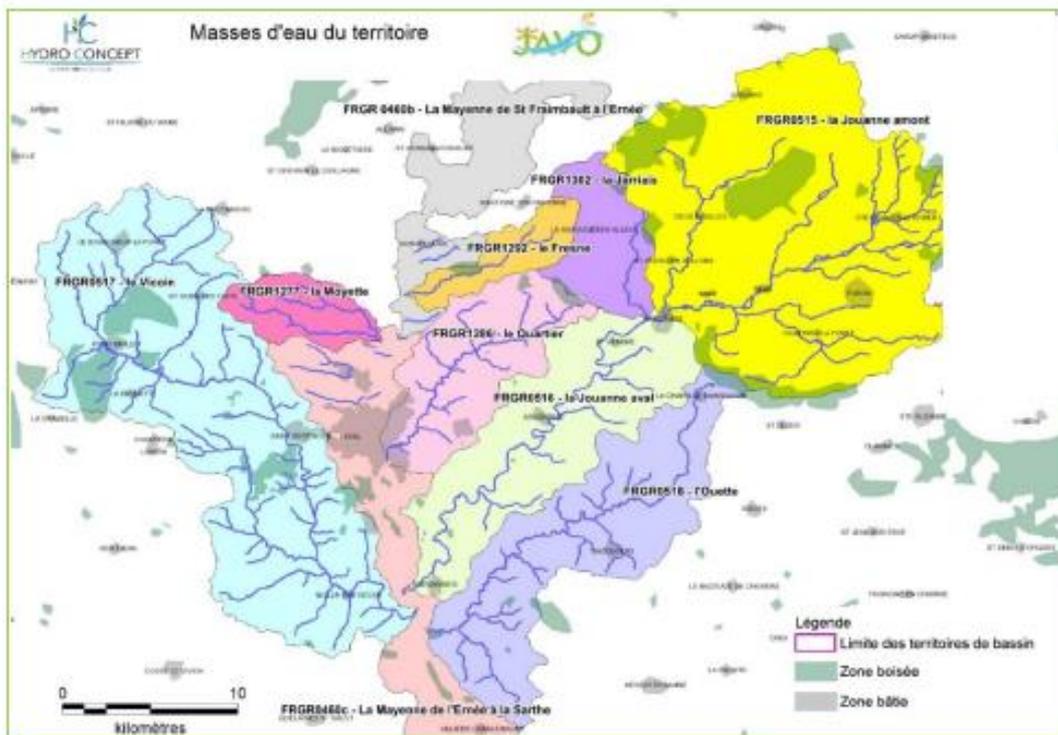
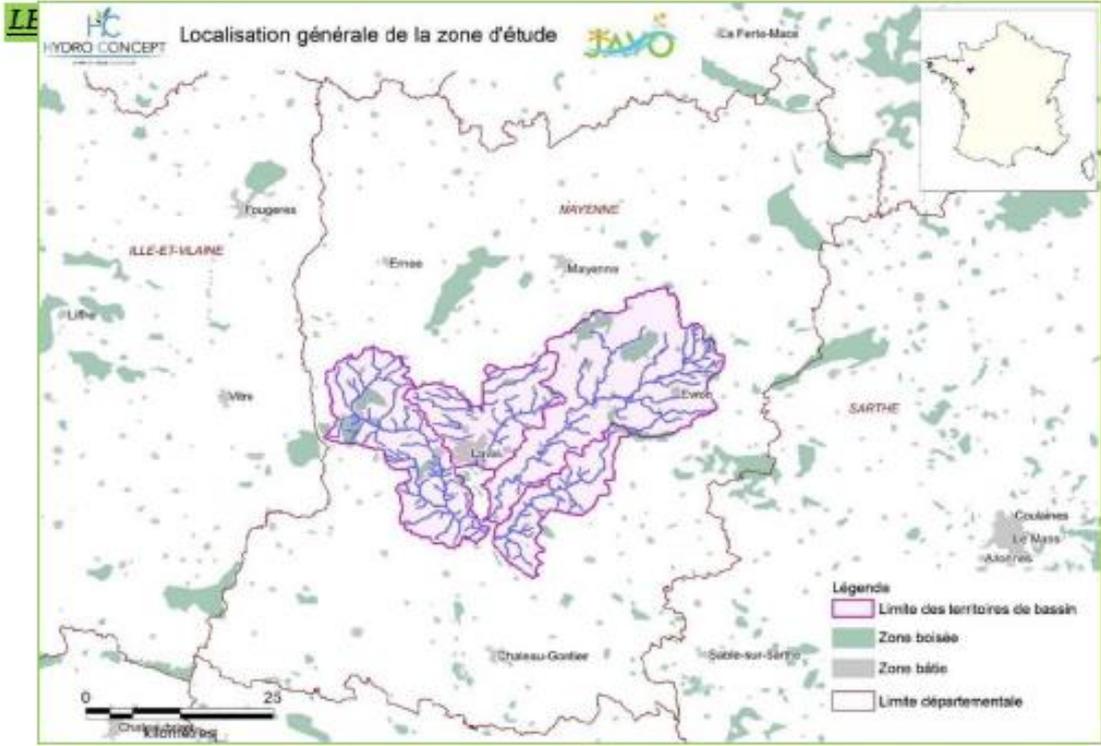
Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



SOMMAIRE

Le Bassin versant du JAVO	3
Les Elus	4
Les Délibérations	5
Les Commissions	5
L'Equipe technique et administrative	7
Les Finances	8
Les Actions	9
Le Bilan des principales actions.....	11
Suivi des indicateurs biologiques	13
Plan action captage.....	19
Communication	20
Revue de presse	23



LES ELUS



COMMUNAUTE DE COMMUNES
COEVRONS



TITULAIRES
Sophie BOULIN
Marcel BLANCHET
Rémy LENORMAND
Yannick COQUELIN
Jean-Paul BALLUAIS
Elisabeth ROBIN
Christian RAIMBAULT
Louis MICHEL
Julien BROCAIL
Edmond HAUTOIS
François BERROU
Nicole BOUILLON
Fabien ROBIN
Jean-Bernard MOREL
Nadège DAVOUST
Dominique GALLACIER
Hervé LHOTELLIER
Dominique BLANCHARD

SUPPLEANTS
Michel PLANCHENAULT
Monique PORTIER
Sébastien ROUSSILLON
Annick GUEREAULT
Patrice GAUDIN
Roger GOBE
Isabelle EYMON
Jacques PELLOQUIN
Isabelle FOUGERAY
Annette CHESNEL
Michel BESNIER
Aymeric ROSSIGNOL
Christine DUBOIS
Noémie COQUEREAU
Michel PAILLARD
Jacky FERRE
Anne-Isabelle DE LORGERIE
Céline DEFORGE

TITULAIRES
Anne-Flore BOURILLON
...
Adélaïde DEJARDIN
Alain FORTIN
Louis BONNEAU
Guillaume AMIARD
Benoit QUINTARD

SUPPLEANTS
Frédéric FANUILLET
Thierry LEMEE
Stéphane LAVOUE
Claude GARNIER
Joël GANDON
Jean-Noël RAVE
Thierry HEURTAULT

TITULAIRES
Maryline DAUPHIN
Alain CORNILLE

SUPPLEANTS
Naura PELMOINE
...

Le bureau



LES DELIBERATIONS

16 janvier	<ul style="list-style-type: none">✓ Décision modificative n°1✓ Débat d'orientation budgétaire 2023✓ Contribution des EPCI pour 2023✓ Adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires proposé par le CDG 53✓ Bilan du CT'Eau pour 2022✓ Création de poste : Technicien (contrat de projet)✓ Gratification des stagiaires pour 2023
16 mars	<ul style="list-style-type: none">✓ Annulation des pénalités – Marché CT'Eau 2022 – Suppression du plan d'eau de la Terrierie✓ Vote du budget 2023✓ Programme de travaux CT'Eau 2023✓ Convention relative à l'exercice des missions relatives à la gestion et la préservation de la ressource en eau
20 juin puis 30 juin	<ul style="list-style-type: none">✓ Vote du Compte de gestion 2022✓ Vote du Compte administratif 2022✓ Affectation des Résultats 2022✓ Vote du Budget supplémentaire n°1✓ Mise en place du RIFSEEP – Cadre d'emploi Technicien✓ Marché CT'Eau 2023✓ SNAP Vallée de la Morinière : Fonds vert✓ Passage à la M57✓ Modification des statuts du JAVO✓ Contrat apprentissage
16 novembre	<ul style="list-style-type: none">✓ Ouverture d'un poste de Technicien territorial✓ Débat d'orientation budgétaire 2024✓ Décision modificative n°1✓ Apurement compte C/1069 pour passage M57✓ Contributions des EPCI pour 2024✓ Rapport d'activités 2022

LES COMMISSIONS

COMMISSIONS TERRITORIALES ET THEMATIQUES

A la création du Syndicat JAVO, des commissions territoriales ont été mises en place dans une logique de travail par bassin hydrographique, ces commissions ont un rôle consultatif, elles n'ont pas de voix délibératives.

Suite au renouvellement du comité syndical, en septembre dernier, des commissions thématiques ont également été mises en place et ouvertes à l'ensemble des communes du territoire du JAVO.

> Membres :

- Le Vice-Président en charge de la Commission et le Président du Syndicat JAVO (membre de droit)
- Un élu : Maire ou son représentant, par commune du territoire.
- Toutes personnes jugées utiles

> Rôles des Commissions

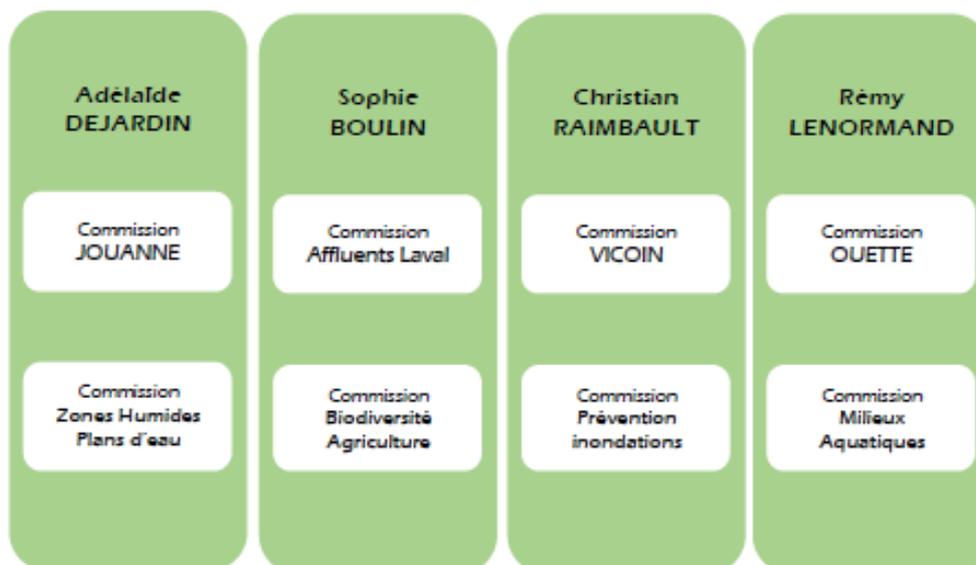
- Présenter les projets du Syndicat JAVO
- Faire remonter les besoins de terrain
- Assurer la cohérence des actions

JOUANNE
STE GEMMES LE ROBERT
EVRON EVRON - CHATRES LA FORET ST CHRISTOPHE DU LUAT
MEZANGERS
NEAU
LIVET EN CHARNIE
BREE
MONTSURS MONTSURS - ST CENERE DEUX-EVALLES - MONTOURTIER ST GUEN DES VALLONS
GESNES
LA CHAPELLE RAINSOUIN
ARGENTRE
LOUVIGNE
BONCHAMP
FORCE
PARNE SUR ROC
ENTRAMMES
HAMBERS
LA BAZOUGE DES ALLEUX

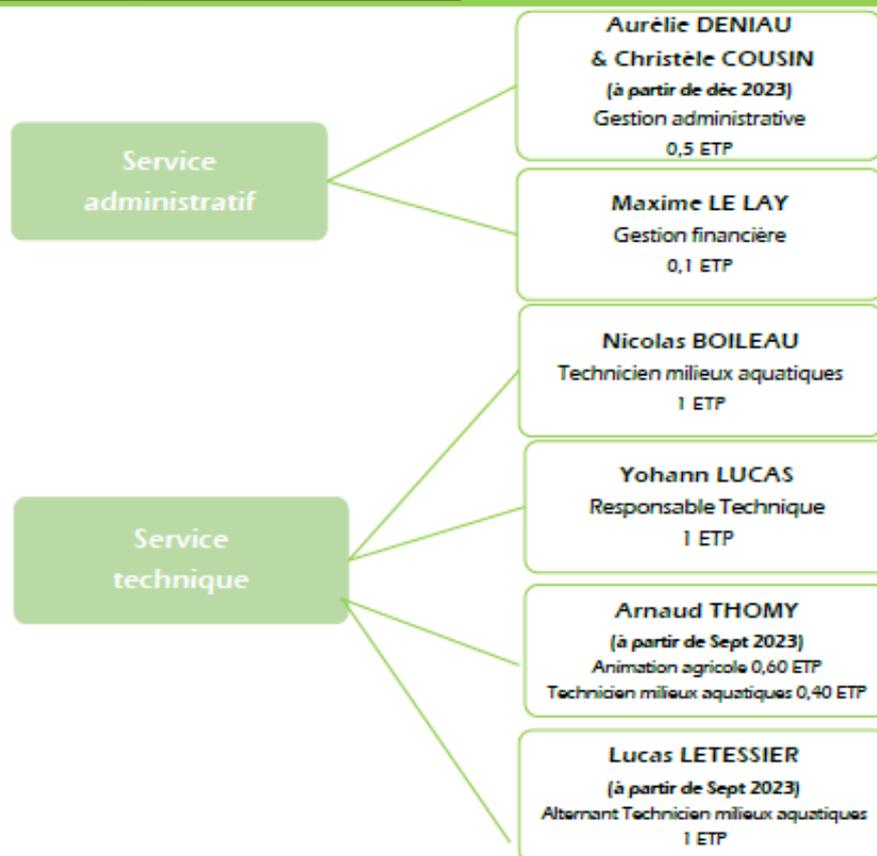
AFFLUENTS LAVAL
CHALONS DU MAINE
LA CHAPELLE ANTHENAISE
LOUVERNE
MONTFLOURS
ST JEAN SUR MAYENNE
ST GERMAIN LE FOUILLOUX
ARGENTRE
BONCHAMP
CHANGE
LAVAL

VICOIN
AHUILLE
BOURGON
CHANGE
L'HUISSERIE
LA BRULATTE
LAUNAY VILLIERS
LAVAL
LE BOURGNEUF LA FORET
LE GENEST ST ISLE
LOIRON-RUILLE
MONTIGNE LE BRILLANT
NUILLE SUR VICOIN
OLIVET
PORT BRILLET
ST BERTHEVIN
ST OUEN DES TOITS
ST PIERRE LA COUR
LA GRAVELLE

OUETTE
BAZOUGERS
PARNE SUR ROC
ST GEORGES LE FLECHARD
SOULGE SUR OUETTE
VILLIERS-CHARLEMAGNE
LA CHAPELLE RAINSOUIN
ENTRAMMES
MAISONCELLES



L'EQUIPE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE



> Stagiaires accueillis en 2023 :

Camille MINEAU	Florian LACROIX	Pao CANU
<ul style="list-style-type: none"> • Etudiante en Licence Pro Métiers de la Protec. et de la Gestion de l'Envt parcours Env't, Agriculture, Paysage et Territoires Ruraux (Université de Caen) • <u>Thème du stage</u> Pollutions diffuses 	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiant en Master 2 – Gestion de l'environnement PT Gestion des milieux aquatiques, restauration et conservation (Université de Mets) • <u>Thème du stage</u> Réponses temporelles et fonctionnelle des invertébrés benthiques à la restauration écologique des cours d'eau : étude de cas en Mayenne. 	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiant en Génie de l'Aménagement et de l'Environnement • <u>Thème du stage</u> Réponses des populations de poissons à la restauration de la morphologie et de la continuité sur deux cours d'eau affluents de la Mayenne

LES FINANCES

Le budget 2023

	FONCTIONNEMENT (Dépenses et Recettes)	INVESTISSEMENT (Dépenses et Recettes)
Budget primitif (voté le 16/03/2023)	1 156 016,77	39 431,47
Budget supp. 1 (votée le 30/06/2023)	198 287,56	260 068,44
TOTAL	1 354 304,33	299 500,02

Le compte administratif 2023

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	-68 538,00			260 068,55
Opérations de l'exercice	999 515,27	1 269 260,77	27 351,54	37 154,20
Totaux	930 977,77	1 269 260,77	27 351,54	297 222,75
Résultats de clôture		201 207,50		269 871,21
Restes à réaliser		0		0
Totaux cumulés		201 207,50		269 871,21
Résultats définitifs		201 207,50		269 871,21

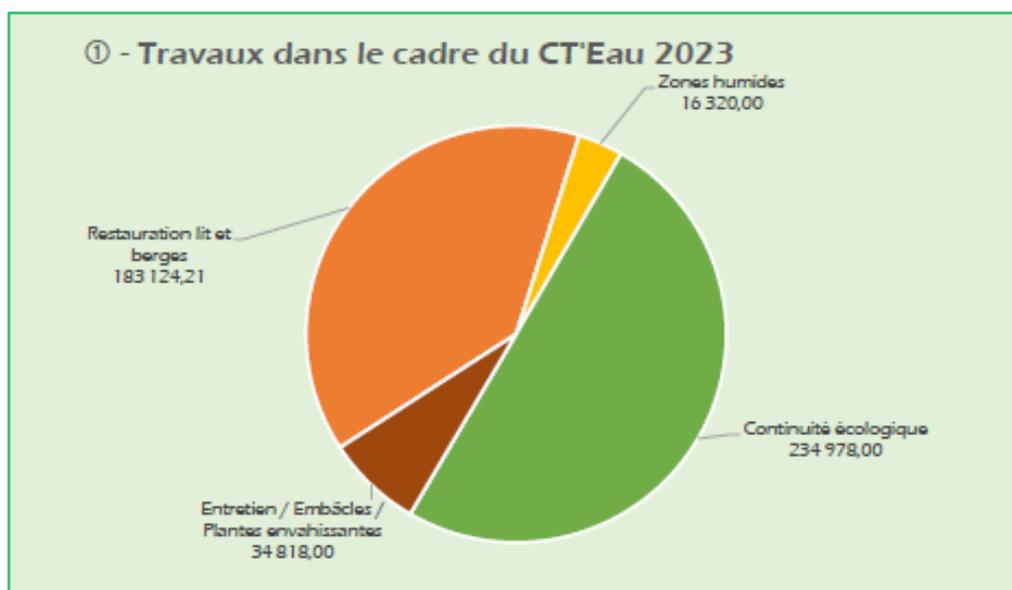
Les contributions des EPCI 2023

	Clé de répartition (%)	Cotisations 2023
Laval Agglo	72,01	257 197,28
CC Coëvrons	23,56	84 220,38
CC Meslay Grez	4,43	15 751,66
		357 169,32

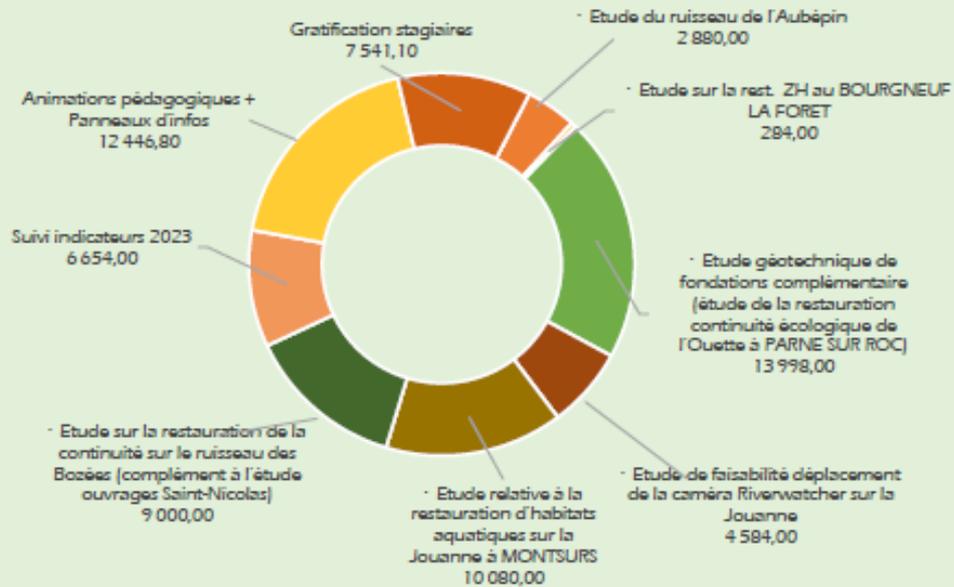
L'Etat de la dette

Année	Dette en capital au 1er janvier de l'exercice	Échéances à payer au cours de l'exercice	Dont	
			Intérêts	Capital
2023	170 966,03	13 858,32	962,61	12 895,71
2024	157 954,78	13 858,32	946,17	12 912,15
2025	144 877,04	13 858,32	929,70	12 928,62
2026	131 732,49	13 858,32	913,22	12 945,10
2027	118 520,77	13 858,32	896,71	12 961,61
2028	105 241,53	13 858,32	880,18	12 978,14
2029	91 894,45	13 858,32	863,64	12 994,68
2030	78 479,17	13 858,32	847,07	13 011,25
2031	64 995,34	13 858,32	830,48	13 027,84
2032	51 442,61	13 858,32	813,87	13 044,45
2033	37 820,63	13 858,32	797,24	13 061,08
2034	24 129,04	13 858,32	780,58	13 077,74
2035	10 367,48	13 858,32	763,91	13 094,41
2036	0,00	13 858,32	747,22	13 111,10
		194 016,48	11 972,60	205 989,08

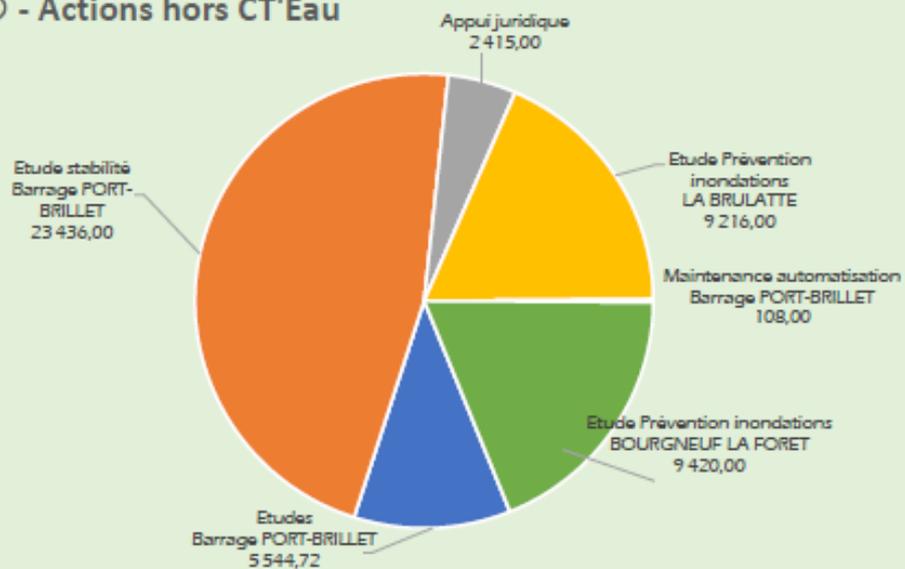
LES ACTIONS



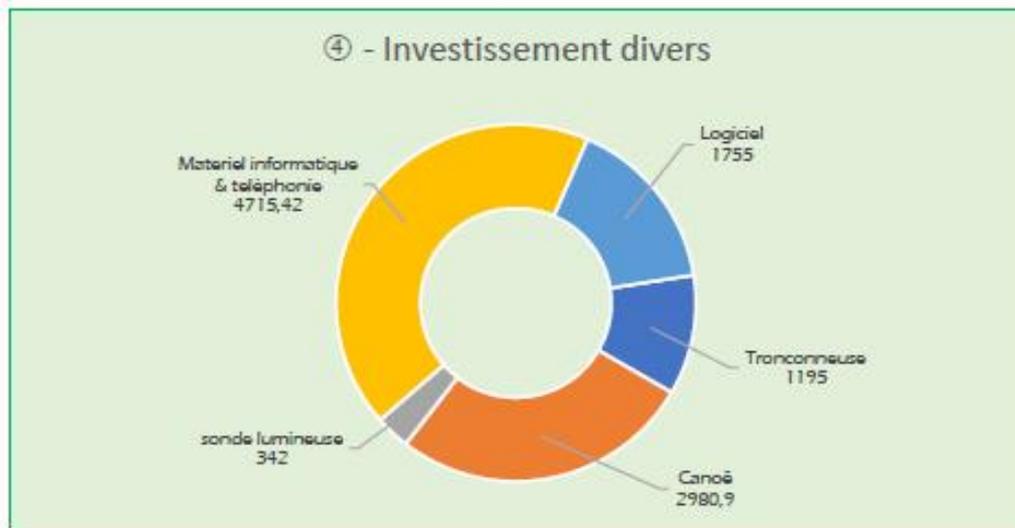
② - Etudes - Suivis - Communications dans le cadre du CT'Eau 2023



③ - Actions hors CT'Eau



④ - Investissement divers



BILAN DES PRINCIPALES ACTIONS

Travaux

Restauration lit et berges



Ruisseau Châtres
EVRON



Ruisseau Frenes
ST JEAN SUR MAYENNE



GAndonnière
MONTIGNÉ



Ruisseau Culoison
STE GEMMES



Ruisseau Bigottières
MAISONCELLES RAR 2024

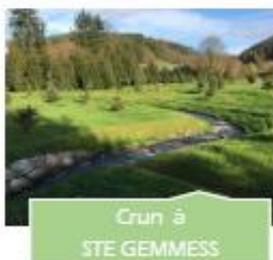


Ruisseau Boulotière
LE BOURGNEUF RAR 2024

Restauration Zones humides



Continuité écologique



Opérations	Détails de l'opération	Montant réel TTC
ETUDES SUIVIS	<i>Total</i>	59 280
	• Etude du ruisseau de l'Aubépin	2 880
	• Etude sur la rest. ZH au BOURGNEUF LA FORET	284
	• Etude géotechnique de fondations complémentaire (étude de la restauration continuité écologique de l'Ouette à PARNE SUR ROC).....	13 998
	• Etude de faisabilité déplacement de la caméra Riverwatcher sur la Jouanne.....	4 584
	• Etude relative à la restauration d'habitats aquatiques sur la Jouanne à MONTSURS.....	10 080
	• Etude sur la restauration de la continuité sur le ruisseau des Bozées (complément à l'étude ouvrages Saint-Nicolas).....	9 000
	• Suivi des indicateurs.....	6 654
	• Etudes menées par 3 stagiaires.....	7 541.10
COMMUNICA-TION	<i>Total</i>	12 446.80
	Animations scolaires	11 230.00
	Panneaux pédagogiques	1 216.80

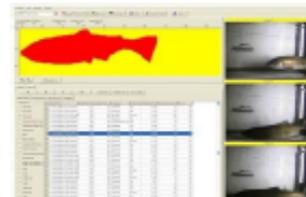
Opérations	Détails de l'opération	Montant réel TTC
	Total	424 426.21
CONTINUITE ECOLOGIQUE + RESTAURATION LIT ET BERGES + ENTRETIEN + EMBACLES	Lot 1 : Entretien ripisylve – Plantations – Embâcles	21 678,00
	Lot 2 : Rest lit/berges – Luget-NULLE	36 951,01
	Lot 3 : Trait. méca Renouée du Japon - la Marinière	28 633,20
	Lot 4 : Rest lit/berges – Châtres- EVRON	8 496,00
	Lot 5 : Rest lit/berges – Fresne-ST JEAN /MAYENNE	23 712,00
	Lot 6 : Rest lit/berges – Beulottière- BOURGNEUF	RAR
	Lot 7 : Rest lit/berges – Culoison-STE GEMMES	35 928,00
	Lot 8 : Rest lit/berges – Bigottières-MAISONCELLES	RAR
	Lot 9 : Rest d'une zone humide à ARGENTRE	16 320,00
	Lot 10 : Rest continuité éco – Crun-STE GEMMES	91 512,00
	Lot 11 : Réalisation de 6 passages « faune »	124 056,00
	Lot 12 : Aménag. ouv hydraulique St-Nicolas-LAVAL	RAR
	Lot 13 : Retrait embâcles mécanisés / Tux en berge	13 140,00
	Rest Gandonnière-MONTIGNE	24 000,00
ANIMATION		127 874.50

SUIVI DES INDICATEURS BIOLOGIQUES

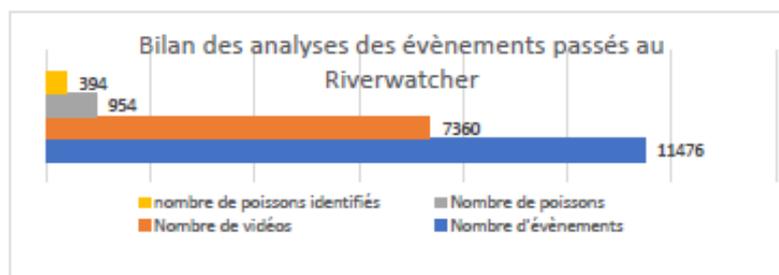
Le Riverwatcher : suivi flux poissons

La rivière « le Vicoin » dispose depuis le 1er novembre 2019 d'un système de caméra immergée dans une passe à poissons sur la commune du Genest-Saint-Isle (Moulin du Bas Coudray) financé par le Syndicat JAVO et la Fédération départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Mayenne (FDPPMA) afin de suivre les flux de poissons par espèce et tout au long de l'année sur la rivière le Vicoin.

Le Riverwatcher est utilisé pour surveiller la migration des poissons. En utilisant la technologie de balayage infrarouge et les caméras haute résolution, il est possible de reconnaître différentes espèces et de valider les comptages avec des images de silhouette et des photos.



Le début du suivi réalisé grâce au Riverwatcher a commencé en novembre 2019 et fait un point d'étape jusqu'à fin mai 2023. Sur ces 3 années complètes et, un hiver et un printemps, des milliers d'informations ont été analysés. Au total, ce sont plus 11 200 événements survenus au vidéo-compteur. Dans ces événements, la majorité correspond à des parasites tels que des feuilles et des débris de branches. Quelques animaux comme des canards, poules d'eau ou encore rongeurs ont également visité le piège vidéo. Tous les événements ont été traités pour un résultat de 954 poissons au total. Sur ce petit millier de poissons, ce sont 394 individus qui ont pu être identifiés avec précision. La représentativité du nombre de poissons identifiés par rapport aux nombres d'évènements est présentée dans le graphique suivant.



Le tableau fait un décompte des espèces et du nombre d'individus par année.

ESPÈCE (CODE)	ESPÈCE (NOM VERNACULAIRE)	ESPÈCE (NOM LATIN)	2019	2020	2021	2022	2023	SOMME
IND	Indéterminé	<i>Indéterminé</i>	33	82	74	184	187	560
BR	Brème indéterminé	<i>Abramis/Blicca</i>	1	47	30	27	143	248
BRO	Brochet	<i>Esax lucius</i>	0	11	13	13	13	50
PER	Perche	<i>Perca fluviatilis</i>	0	27	2	11	2	42
CHE	Chevesne	<i>Squalius cephalus</i>	1	9	7	0	3	20
BBG	Black Bass	<i>Micropterus salmoides</i>	0	4	0	0	4	8
TAC	Truite arc-en-ciel	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	0	3	3	1	1	8
BAF	Barbeau fluviatile	<i>Barbus barbuis</i>	0	6	0	0	1	7
CCO	Carpe	<i>Cyprinus carpio</i>	0	0	1	1	3	5
GAR	Gardon	<i>Rutilus rutilus</i>	0	3	0	0	0	3
TAN	Tanche	<i>Tinca tinca</i>	0	0	1	0	0	1
HOT	Hotu	<i>Chondrostoma nasus</i>	0	1	0	0	0	1
VAN	Vandoise	<i>Leuciscus burdigalensis</i>	0	0	0	0	1	1
SOMME			35	193	131	237	358	954

Les trois graphiques qui suivent montrent les relations environnementales qui déclenchent la migration des espèces tout au long de l'année. Ces déplacements prennent en compte l'ensemble des espèces. On remarque la pluviométrie impacte souvent le débit notamment au printemps et à l'automne. Ce sont ces débits qui stimulent le déplacement des poissons. Parallèlement, la température de l'eau est un stimuli secondaire qui correspond aux périodes de reproduction des différentes espèces observées. On observe deux freins distincts à la migration. Le premier est le débit avec un arrêt des déplacements en période d'étiage et lorsque les débits sont trop élevés. Le second est la température de l'eau lorsqu'elle atteint une valeur seuil de 6-7°C.

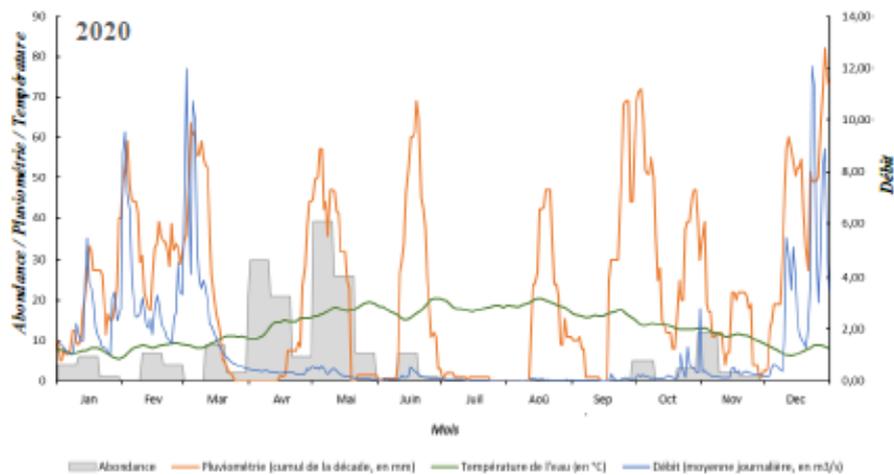


Figure 1 - Mise en relation pour l'année 2020 de l'abondance et de trois variables environnementales : la température de l'eau, la pluviométrie et le débit

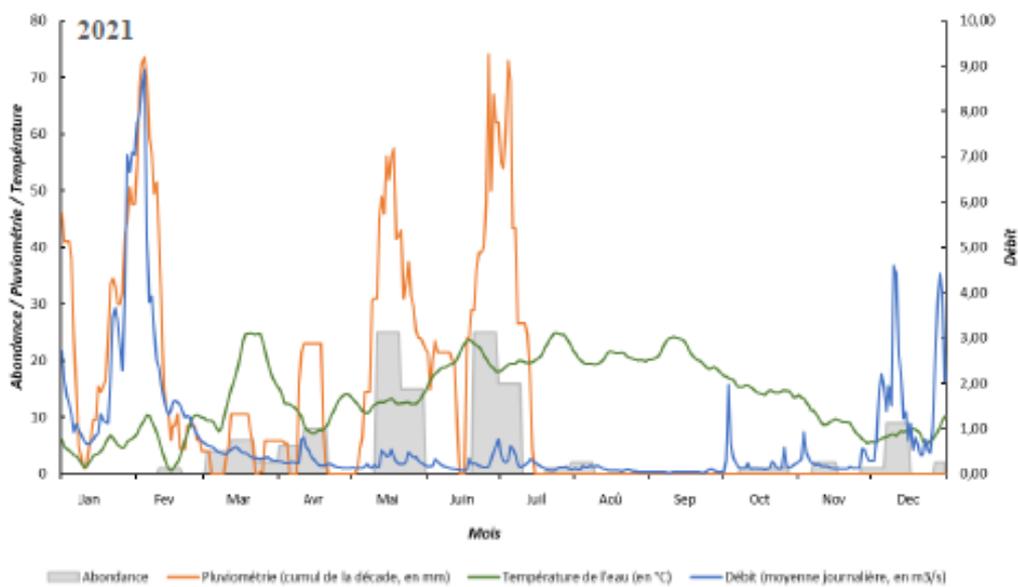


Figure 2 - Mise en relation pour l'année 2021 de l'abondance et de trois variables environnementales : la température de l'eau, la pluviométrie et le débit

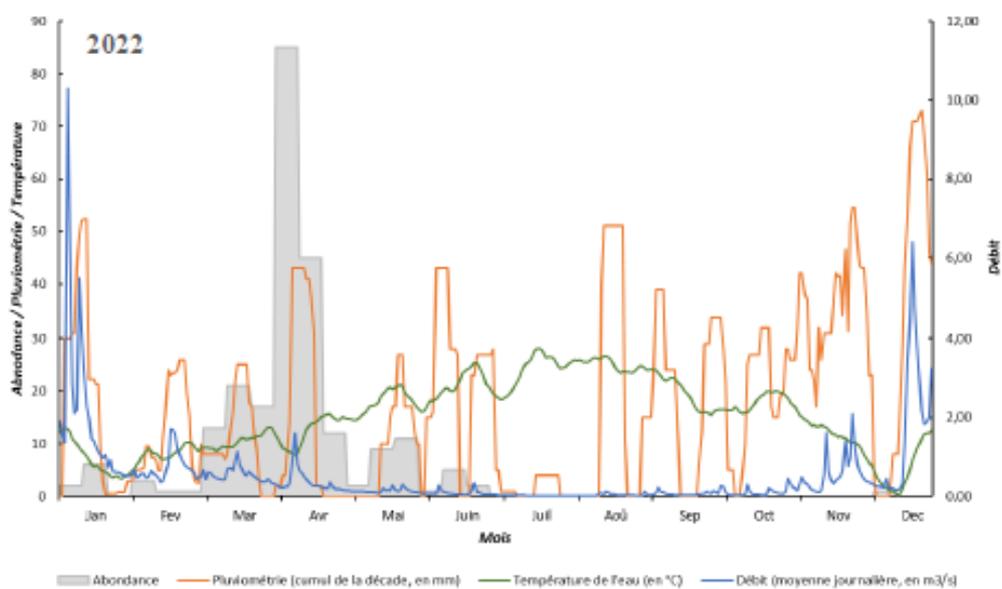


Figure 3 - Mise en relation pour l'année 2022 de l'abondance et de trois variables environnementales : la température de l'eau, la pluviométrie et le débit

Résultats 2023 Fresne à LOUVERNE

Coincitant avec les premiers travaux de restauration sur le ruisseau du Fresne, un point de suivi sur le ruisseau du Fresne (point AELB) a été mené en 2023 pour évaluer le peuplement benthique et piscicole présents. Ce suivi a été complété par une intervention de la FDP53 qui a réalisé des IAT en partie médiane du cours d'eau.

Chez les invertébrés, le Groupe Faunistique Indicateur, plécoptère du genre « Isoperla » est maximal (9/9), cependant la richesse en taxons polluo-sensibles (EPT) est faible avec 12 taxons. La richesse totale de 49 taxons est très bonne pour un cours d'eau de cette typologie. Les indices de diversité mettent en avant un peuplement macro-benthique proche de l'équilibre. On observe tout de même par l'histogramme des effectifs une prédominance des diptères de la famille des « Chironomidae ». Ce taxon pollu-résistant, mangeur de sédiments fins représente plus de 35% de l'effectif total

L'inventaire piscicole témoigne également de l'absence du goujon et du chevaine, pourtant présent en 2019. Le brochet a été retrouvé cette année au second passage, sa présence doit être favorisée par le plan d'eau en amont. Nb ind/100 m² 2019 2023 La population de vairon est en forte baisse cette année, puisque passant de 49 individus/100 m² en 2019, à 13 cette année.

Un suivi thermique réalisé en interne montrant des températures de rejet en sortie du plan d'eau en amont de la zone restaurée de 28 °C en juillet 2023, sans phase de récupération thermique en aval en dépit de boisements et d'une ripisylve dense en berge.

Les IAT réalisés n'ont apporté aucune donnée sur la présence potentielle de truites tout comme, d'une manière générale, une très faible population piscicole sur le cours d'eau.

Pour conclure, les déficits hydrologiques récurrents et le réchauffement des eaux en période estivale, ne permettent pas le développement et le maintien d'un peuplement piscicole équilibré sur le ruisseau du Fresne.

Suivi du *Phytophthora alni*

Non réalisé. 2023.

Suivi de la Renouée du Japon

Aucune repousse n'a été recensée à ce jour sur le site test de PORT-BRILLET et de MONTSURS où a eu lieu l'intervention mécanique en 2016. On note cependant une dispersion (connue) en aval du site de MONTSURS, une intervention manuelle y a été réalisée en 2021 et aucune repousse en 2022.

La station découverte en 2022 à Saint-Jean sur Mayenne a été traitée mécaniquement en 2023 sur 100 m² soit 120 m³ de terre traitée puis confinée.

Concernant les zones où l'intervention est manuelle, on note une diminution par trois des volumes récoltés en 2018, ce qui s'est maintenu à un niveau bas depuis 2021 à moins de 1 m³ de volume frais.

Suivi des invertébrés aquatiques sur le ruisseau de la Moyette suite à la restauration morphologique

Ce suivi mis en place en régie avec l'aide de stagiaire de M1/M2 a pour vocation à suivre l'effet des travaux de restauration morphologique du ruisseau sur les invertébrés en comparant les peuplements sur trois stations (une témoin, une restaurée en 2019, une restaurée en 2021). Ce suivi sera réalisé en année 2021 (Année N), 2022 (Année N+1) puis N+3 et si possible reconduite sur le long terme (N+5, N+10) afin de constituer une base de données des évolutions à long terme des invertébrés vis-à-vis de la restauration mais également des pressions extérieures au cours d'eau et du dérèglement climatique. Le sujet a été élargi en 2023 à d'autres sites restaurés entre 2015 et 2020 (7 stations au total) pour étudier les variations temporelles de la réponse des invertébrés à la restauration écologique avec un stagiaire de Master 2. A la suite, des travaux de restauration de la morphologie réalisés sur 5 cours d'eau pour 7 sites entre 2015 et 2021 répartis entre restauration légère (recharges granulométriques en tâches) et restauration lourde (reméandrage, recharge en plein, banquettes, terrassement de berge) en Mayenne. Ces sites ont fait l'objet d'un échantillonnage des invertébrés en 2023 selon un protocole normalisé. Les stations se caractérisent par une forte hétérogénéité dans leurs peuplements EPT, ce qui limite l'interprétation des résultats. Aucun effet de la typologie des travaux (légers vs lourds) n'a été mis en évidence sur les EPT. Une augmentation des métriques EPT a été observée lors des 4 premières années après les travaux en moyenne avant un effet de plateau en 5ème année, et une baisse en 7 ou 8ème année (mais sur un faible échantillon), probablement liée à l'assèchement des cours d'eau en 2022. Les travaux réalisés ont permis une augmentation de la diversité des habitats (notamment minéraux grossiers) qui ont favorisé les EPT mais paraissent insuffisants pour favoriser une plus forte colonisation d'espèces, notamment car les processus sédimentaires et

d'apports organiques par la ripisylve ne sont pas achevés ou limités et les facteurs de pression toujours présents. Des préconisations d'amélioration de l'efficacité des travaux sont proposés dans un contexte de dérèglement climatique favorisant les sécheresses et les augmentations de température de l'eau.

Suivi des populations de Loutre et de Castor d'Europe sur le territoire du JAVO

Ce suivi a concerné de façon exhaustive la prospection de la Jouanne en canoë. Très peu d'indices de Loutre ont été relevés, faisant craindre une diminution des populations alors que la colonisation de la Jouanne se poursuit par le Castor avec la présence de 4 groupes familiaux en partie aval et médiane. Plusieurs individus erratiques sont identifiés avec à la clé de possibles nouvelles implantations de groupes familiaux. Cette dynamique de population est très positive sur le territoire de la Jouanne puisque le castor est une espèce qui favorise la reconstitution de la ripisylve.



Suivi des passages faune suite à leur implantation (mission assurée par Lucas Letessier)

L'année 2023 a permis au syndicat JAVO d'entamer, à la suite de leur construction, l'étude de l'efficacité de passages faunes aménagés aux droits des ouvrages d'art routiers diagnostiqués à risques de collisions pour les mammifères semi-aquatiques (Loutre d'Europe et Castor d'Europe).

Cette étude d'efficacité prend la forme :

D'un suivi mensuel sur 29 ouvrages catégorisés à risques de collisions d'après un diagnostic réalisé en 2022, durant lequel un relevé des empreintes de mammifères aux abords de l'ouvrage d'art. Ce relevé permet la compréhension de l'utilisation spatiale et temporelle des mammifères aux abords de l'ouvrage, permettant d'adapter les futurs aménagements de passages.

D'un suivi vidéographique sur 6 passages faunes aménagés en 2023-2024. Ce suivi permet une surveillance 24h/24h sur ces sites. L'intérêt de cette méthode de veille permet un relevé quantitatif, qualitatif et éthologique des mammifères utilisant le passage faune.



Passage d'un mustélide (Changé)

Projet Schéma Nationale des Aires Protégées (SNAP)

Le syndicat JAVO a répondu à un appel à projet de l'Etat pour la mise en place d'une aire protégée sur la Vallée de la Morinière, affluent de la Moyette. Cet appel à projet consiste à réaliser des suivis biologiques sur 150 ha en ciblant différents groupes faunistiques, floristique et une analyse des pratiques de gestion de ces espaces pour en identifier les points positifs et les lacunes. Les objectifs sont de permettre d'avancer sur l'établissement de zones identifiées par des caractères à fortes patrimonialités et, pour certains sites, d'aboutir à une réglementation forte. Ceci permet de remettre à jour les 2 Zones Naturelles d'Intérêts Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF) présentes sur la Vallée.

Pour répondre au cahier des charges de l'appel à projet de la SNAP, le syndicat s'est appuyé sur l'expérience et les compétences de Mayenne Nature Environnement. Parallèlement à l'appel à projet, un dossier d'aide faisant appel au fond vert à permis de bénéficier d'un taux de subventionnement de 80% pour les études. Le projet de suivi à été constitué pour 2 années d'études écologiques (2024-2025) pour un montant global de 95 000€ TTC avec une subvention d'Etat de 63 332€.

Les 150 ha étudiés couvrent des habitats naturels très diversifiés : prairies humides, tourbières, mares, boisements humides, forêts, coteaux secs, haies, cours d'eau et ruisseaux. Sur l'année 2024, il est prévu de faire un suivi sur : la flore et les habitats, les insectes saproxylique (consommateur de bois mort), d'amphibiens, des libellules, des bivalves, des mammifères semi-aquatiques et des chauves-souris. Pour l'année 2025, il est prévu : étude spécifique sur le campagnol amphibie et la musaraigne aquatique, la flore patrimoniale, les oiseaux, les espèces exotiques envahissantes, une identification des corridors écologiques, une caractérisation des zones tourbeuses, un complément d'étude sur les reptiles et des propositions de mesures de protection. Très bonne nouvelle pour 2024, Le suivi sur la flore a permis d'identifier une orchidée encore jamais observée dans le département de la Mayenne. Les conditions météorologiques ont, quelques peu, perturbées les inventaires sur certains taxons. Les résultats des inventaires 2024 sont attendus en fin d'année pour en faire un bilan et relancer la campagne de 2025.



Murin d'Alcathoë lors de la séance de capture nocturne



Orchis abeille



Crapaud épineux

Indicateurs en rivière à Montbesnard (Argentré)

Station	2018	2022	2023	2023*
Nombre d'espèces	15	17	15	14
IPR	21,609	22,85	7,598	11,26
Etat écologique	Moyen	Moyen	Bon	Bon

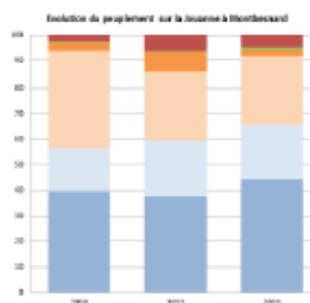
* IPR recalculé sans la truite fario

- Autres espèces
- Espèces d'eau calme
- Cyprinidés d'eau vive
- Espèces migratrices
- Espèces intermédiaires
- Truites et espèces d'accompagnement

La Jouanne à Argentré (nb ind/100 m³)

		2018*	2022	2023*
Chabot	CHA	0,43	1,9	1,28
Vairon	VAI	8,16	2,8	22,67
Truite Fario	TRF			2,01
Loche franche	LOF	0,636	5,2	2,99
Chevaine	CHE	2,86	1,1	2,56
Vandoise noyée	VAM		0,1	0,11
Goujon	GOU	1,06	4,2	11,1
Perche	PER	0,22	0,3	0,21
Gardon	GAR	1,4	6,3	5,9
Brochet	BRO	0,11	0,1	
Bouvière	BOU	4,66	0,2	10,4
Ablette	ABL	0,11	1,7	0,96
Able de Nocton	ABN			0,11
Arème bordaine	ABA	0,11		
Grèzeille	GRE	0,53	0,1	
Rotengle	ROT		0,1	
Silure	SIL		0,1	0,32
Perche Soleil	PES	0,11		
Anguille	ANG	0,11	0,1	0,25
Écrevisse américaine	ECU	0,53	0,3	
Cyprinidés	CYP		1,4	3,1
Nombre d'espèces		15	17	15

* pêche partielle par point 2018 et 2022; Densité estimée pour 100 m³



En 2023, le suivi des poissons suite aux aménagements du lit de la Jouanne en 2022 ont donné des résultats intéressants :

On peut retenir :

- La vandoise qui théoriquement a une légère baisse de SPU, voit ses effectifs augmenter avec son apparition pour la première fois en 2022 ;
- La truite n'est pas étudiée car sa présence en 2023, est liée au lâcher de truitelles par un particulier ;
- Le chevaine montre une légère baisse des effectifs entre 2018 et 2023, malgré une légère augmentation de sa SPU ;
- Le chabot, le vairon, espèces rhéo-lithophiles montrent une forte augmentation de leur densité, en lien avec une augmentation de leur SPU. Le goujon et la loche franche, espèces également rhéo-lithophiles montrent par expérience une croissance de la SPU proches de celles du vairon, ce qui explique en partie la forte augmentation de densités observées pour ces espèces ;
- Le gardon, espèce limnophile voit également ses effectifs augmenter, tout comme sa SPU.

PLAN ACTION CAPTAGE

➤ Reconquête de la qualité de l'eau

Le Syndicat JAVO agit sur la reconquête de la qualité de l'eau sur les aires de captages (AAC) de prélèvement d'eau pour la potabilisation de Laval Agglomération et tout particulièrement les captages de Montrou à Argentré, Bon Enfant à Ahuillé, La Thyonnière à Loiron-Ruillé et La Brulatte et la Forge à Port-Brillet. Sur ces captages, la régie des eaux de Laval Agglo est confrontée à des contaminations liées à des métabolites (produits de dégradation de pesticides, en particulier d'herbicides, de fongicides et d'insecticides) qui contaminent les eaux et compliquent ou empêchent son traitement en raison de taux élevés et supérieurs aux normes admises. Le JAVO œuvre pour la définition et la mise en place d'un plan d'actions de reconquête de la qualité de l'eau sur ces aires de captage visant notamment à mieux connaître le fonctionnement hydrologique des aires de captage, à réduire le recours à ces produits phytosanitaires en améliorant ou modifiant les pratiques culturales en lien avec les exploitants agricoles concernés.

La mission confiée au JAVO a nécessité la création d'un poste de technicien au sein du syndicat en la personne d'Arnaud THOMY depuis septembre 2023. Le poste est divisé en deux missions principales (60% pour la préservation de la ressource en eau sur les captages en eau potable de Laval agglomération, 40% pour la GEMAPI sur le territoire du JAVO).

En 2023 le technicien en charge de gérer les pollutions diffuses à procéder à plusieurs étapes pour s'approprier la mission :

- Reconnaissance du territoire (Aires d'alimentation de captage),
- Prise de contact avec les différents acteurs (financiers, techniques, etc...),
- Prendre connaissance des données existantes (Règlements des périmètres de protections, diagnostics agro-environnementaux, etc...),
- Formations (agronomie, hydrogéologie),
- Première ébauche de propositions d'actions

En 2024 le programme d'actions sera établi et validé par le conseil d'exploitation de la régie des eaux de Laval agglomération. Dans ce cadre il est envisagé, la mise en place des différents comités (COTECH, COPIL) ainsi que la mise en place des premières actions inscrites au contrat CT Eau (diagnostics d'exploitations, suivi qualité et quantité d'eau, plaquettes de communication).

COMMUNICATION

Elles sont regroupées au sein de cinq actions, utilisant plusieurs vecteurs médias, réparties comme suit :

- 1) Site internet du Syndicat : il est obsolète et sera totalement refait en 2024, notamment pour y intégrer la politique de prévention des inondations du syndicat.
- 2) Campagne de presse sur les actions du Syndicat en lien avec le CT eau.
Objectif : faire savoir au plus grand nombre via la presse locale (Ouest France Mayenne et Le courrier de la Mayenne) ce que fait le syndicat. Propositions de rendez-vous aux journalistes locaux sur sites.
Liste des articles publiés (ANNEXE 4).
- 3) Accueil de groupes extérieurs sur site
Objectif : expliquer, démontrer que les actions de restauration sont utiles, efficaces et acceptées par le public

Type groupe	Nb de personnes
Etudiants du Lycée agricole de Laval (53)	37
Animations scolaires	227
Accueils groupes (techniciens, élus, et formations)	20

- 4) Publier, diffuser les résultats issus des suivis du CT'Eau
Objectif : porter à connaissance d'un public spécialisé (ou non), les résultats des suivis réalisés dans le cadre du CT'Eau :

Fiche REX site du Centre de ressources du CEN : <https://centrederesources-loirenature.com/fr/retours-d-experience/carto-graphie-des-habitats-favorables-au-castor-d-europe-sur-deux-affluents-de-la-mayenne>

Mémoire de fin d'études :

- ✓ Florian LACROIX (Master 2, Université de Metz) a produit un mémoire de fin d'études relatif à : « Effets des travaux de restauration de la morphologie de petits cours d'eau sur les macro-invertébrés (Ephéméroptères, Plecoptères et Tricoptères) », 50 p.
- ✓ Pao CANU (Master 1, Université de Tours) a produit un mémoire de fin d'études relatif à : « Suivi des migrations holobiotiques à l'aide d'un piège photo (Vaki Riverwatcher®) dans un cours d'eau de la Mayenne : Le Vicoïn / Impact d'une restauration d'un tronçon de la Jouanne sur les populations piscicoles et macro-benthiques », 50 p.
- ✓ Camille MINEAU Licence PRO, Université de Caen) a produit un mémoire de fin d'études relatif à : « Suivi de l'occupation du sol du bassin versant amont du Vicoïn. Elaboration d'une stratégie de lutte contre les pollutions diffuses en amont de l'étang de la Forge (Port-Brillet) », 35 p.

- 5) Offre pédagogique à destination des scolaires : 11 classes retenues (10 cycles 3 et 1 lycée) pour un cycle de 3 animations scolaires au cours de l'année 2022/2023 avec visites de site (16 possibilités).

Commune	Classes	Effectif	Visites
Ruillé –Froid-Fonds	CE1/CE2	23	Coupeau
Ruillé –Froid-Fonds	CE2/CM1	21	Coupeau
Ruillé –Froid-Fonds	CM2	20	Coupeau
Le Bignon du Maine	CM1/CM2	20	ZH Ahuillé
Laval	CE2	20	Coupeau
Le Chapelle Anthenaïse	CM1/CM2	23	Genest
Le Chapelle Anthenaïse	CE2/CM1	17	Genest
Chalons du Maine	CE1/CE2	19	Coupeau
Chalons du Maine	CE1/CE2	20	Coupeau
Louvern�	CM1/CM2	22	Coupeau
Louvern�	CM1/CM2	22	Coupeau

1. Article de presse (Ouest France 17 juin 2023)

La Chapelle-Anthenaïse. Les  lves de l'onsco sur le terrain pour  tudier la rivi re



Les  lves, au bord du Vicin,  tudient la faune avec les explications des animateurs de Mayenne Nature Environnement.

Nous avons consacr  cette sortie scolaire, avec les classes de CE2, CM1 et CM2,   la connaissance du milieu de la rivi re, sa faune, sa flore et les m tiers de la rivi re,  pote Mathieu Garnaud, directeur de l' cole l'onsco. Accueilli au moulin du Bos-Coudray, sur la rivi re le Vicin au Genest-Saint-Jos, et avec les pr cisions apport es par Olivier Duval et Nol e Bouvat, de Mayenne Nature Environnement (MNE), les  lves ont pu s'immerger dans les aspects de la biodiversit  de ce milieu, et de m tier plus sp cifique s'adressant aux p s de la p che   r ponse.

Mais comme sur le g teau, nous avons aussi pu voir et parler de l'utilit  de la cam ra immerg e dans une p che   poissons qui permet de savoir les flux de poissons par esp ce tout au long de l'ann e ; les images sont ensuite envoy es en ligne pour une  tude plus approfondie de la vie et des migrations des poissons », ajoute Mathieu Garnaud.

16 | Mille des cartes scolaires 2022-2023 (2022 - 2023) - Juin 2023

Panneau de communication installé sur la vallée du Luget NUILLE sur VICOIN

Restauration écologique de la vallée du Luget à Nuillé sur Vicoin



Description du projet

Le territoire de Nuillé-sur-Vicoin, propriétaire d'un terrain en bordure de vallée du Luget sur lequel des zones humides sont existantes, ainsi que des aménagements d'écoulement de surface et souterrain JMO pour une mise en valeur de la vallée du Luget. Après un diagnostic écologique en 2012, il est apparu que le réseau d'eau du Luget présentait un fonctionnement hydrologique en lien avec une situation de crues et de sécheresses. Les objectifs de l'opération sont de réajuster et améliorer le fonctionnement des écoulements et assurer la pérennité d'augmenter les surfaces d'habitat de zones humides latérales au cours d'une véritable « chaîne d'eau » pour l'habitat naturel et la biodiversité.



Habitats naturels

La zone humide est une zone d'habitat naturel pour de nombreuses espèces. Elle est caractérisée par une grande diversité de milieux et de habitats. Elle est soumise à des variations de niveau d'eau et de température, ce qui favorise la présence de nombreuses espèces végétales et animales.

Objectifs de l'opération :

- Réajuster l'écoulement de surface et souterrain
- Améliorer la qualité de l'eau
- Créer de nouvelles zones humides



Projet financé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, Conseil Départemental de la Mayenne, Conseil Régional PAC, Syndicat 4647 - 35940 F 730



Panneau de communication installé sur la Zone Humide de la Hanterie LE GENEST ST ISLE

La zone humide de la Hanterie du Genest-Saint-Isle

Réaménagement de l'ancien plan d'eau de la Hanterie en bassin écreteur et en zone humide à vocation « biodiversité »

Objectifs du projet

En juin 2018, l'ancien plan d'eau avait été saturé par les écoulements et une surverse s'était produite sur la digue présentant alors un risque de rupture. Acquise par la commune, le plan d'eau a été vidangé en 2020. Cet espace réaménagé sera désormais un bassin d'écrêtement des eaux pluviales provenant du site Janvier et du chemin de Painchoyot. Il sert aussi à l'expression de la biodiversité par le creusement de mares et la gestion adaptée de la végétation en plus de devenir un lieu de promenade par la création de la passerelle et du chemin piéton.



Les mares

Créées de 3 mètres de profondeur, favorisant la reproduction des poissons et des oiseaux.

Les fossés

Fossés de terre destinés à l'écoulement des eaux pluviales.

Les mares : Crées de 3 mètres de profondeur, favorisant la reproduction des poissons et des oiseaux.

Les fossés : Fossés de terre destinés à l'écoulement des eaux pluviales.

La passerelle : Passerelle piétonne permettant d'accéder au bassin.

Le chemin piéton : Chemin piéton créé au bord de la digue en passant par la passerelle.

La zone humide : Zone humide créée dans le bassin (200 m²).



Projet financé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, Conseil Départemental de la Mayenne, Conseil Régional PAC, Syndicat 4647 - 35940 F 730



L'incroyable biodiversité de la ville

Jeudi 16 mars, l'espace intergénérationnel de la résidence Paul-Bodin s'est prêté à la rencontre entre seniors et élèves d'une classe de CE2 de Jacques-Prévert. L'élève Étienne de Michel Marceau, un retraité qui ne sachant pas quoi faire pendant le confinement, avait décidé d'aller à la Perrine. Il s'était alors rendu compte de la richesse de la flore et de la faune du lieu et notamment de la grande familiarité des écureuils qu'il fréquente régulièrement depuis. La matinée, financée par le Javo (syndicat des bassins-versants de la Joanne, d'Agglo Laval, du Vicoin et de l'Ouert) et

animée par Olivier Duval de la MNE (Mayenne Nature Environnement), a permis au public de découvrir avec étonnement l'extrême diversité de la faune sauvage dans et autour de Laval (bois de l'Hubertière et Gamats y compris) : en 2013, 617 espèces de plantes et d'animaux ont été recensées ; sur 306 espèces d'oiseaux recensés dans le département, on en retrouve 180 à Laval, de même pour les chauves-souris : 16 sur 18. À la question « comment définir un animal sauvage ? », les CE2 ont répondu : « C'est un animal en liberté dont personne ne s'occupe. » - La biodiversité,



Deux publics attentifs, seniors et CE2.

c'est quoi ? - À un senior de répondre : « C'est tout ce qui n'est pas en liberté ». L'échange intergénérationnel est réussi.

Courrier de la Mayenne du 23 mars 2023

Argentré

Ils ont planté des boutures pour les castors



Les dix stagiaires de l'E2C (École de la 2^e chance) accompagnés (debout à gauche) de leur formateur Fabien Boclet, et de deux techniciens de rivière Nicolas Boleau (à droite) et Tobiann Lucas (orange) se sont impliqués à l'environnement durant toute une journée.

(Photo: Ouest France)

La nouvelle promotion de l'E2C (École de la 2^e chance) de la Mayenne (1^{er} site) à Laval, a participé, mardi 21 février, à un projet écologique en partenariat avec le syndicat de bassin Joanne, Agglo Laval, Vicoin et Quette (JAVO).

« L'objectif est double. Le premier est de reboiser les berges de la Joanne après la disparition progressive des saules, espèce atteinte d'un champion qui provoque la mortalité des arbres. Le second est de reconstruire un écosystème qui favorise la présence de castors, espèces de retour aux abords de la Joanne depuis 2021 », explique Nicolas Boleau, technicien de rivière.

« Il est certain qu'il y a une famille, et peut-être une deuxième. »

Sensibiliser aux problématiques environnementales

Les castors s'investissent notamment de saules, une espèce facile à planter puisqu'il suffit de mettre une branche

en terre et un an après, l'arbre a déjà poussé d'un mètre.

Les stagiaires ont pu s'informer sur les problématiques environnementales liées à la Joanne. Cette journée s'inscrit bien dans la philosophie du dispositif de l'E2C : « Dès que nous le pouvons, nous apportons de l'ouverture aux stagiaires et nous nous mettons en action », relate leur formateur Fabien Boclet. Cela peut aussi contribuer à nourrir certains projets professionnels.

Après, stagiaires, s'est dit « très satisfait de découvrir un environnement inhabituel » pour elle. « C'était très enrichissant ».

« L'E2C de la Mayenne accueille de jeunes adultes de 16 à 30 ans, sans emploi, motivés pour s'insérer dans le monde professionnel. Ce dispositif s'appuie sur les qualités et les compétences de chaque stagiaire pour les révéler à eux-mêmes et dégager des pistes de réussite.

Ouest France du 28 février 2023

Montsûrs (Montsûrs-Saint-Cénéry)

La zone humide de 2,5 ha a été inaugurée samedi



Elus et responsables d'associations écoutent Nicolas Boreau, technicien de rivière. Photo: Guillaume

La zone humide, située pont des Routs de Saint-Cénéry, a accueilli de nombreux élus et responsables d'association, soit environ 40 personnes, pour son inauguration samedi.

Nicolas Boreau, technicien de rivière du Javo (Syndicat Jouanne, Agglo Laval, Vicoir et Custringe) qui a suivi le chantier, a rappelé : « Cette nouvelle zone humide s'étend sur 2,5 ha et a coûté 30 000 €, pris en charge par l'Agence de l'eau, le Département et la Région. C'est une entreprise de la cité, TLTP, qui a exécuté les travaux. Tous les arbres abattus ont été tra-

vés sur place pour améliorer la biodiversité (nids naturels pour la faune). » Les invités ont pu découvrir la zone humide. « Si nos rivières veulent vivre, il faut respecter bocages et haies, la faune et la flore s'en portent mieux », avance le président du Javo, Louis Michel.

Le maire Benoit Quintant avait le mot de la fin avant la coupe du ruban : « C'est une réussite du point de vue biodiversité, et un plus pour rejoindre la salle des Oriades avec la piste de la passerelle qui passe au-dessus du ru la Jarée. »

Ouest France du 14 juin 2023

Les Coëvrons

MONTSÛRS. PRÈS DE LA JOUANNE

Une zone humide réhabilitée

Une zone humide a été aménagée sur la route de Saint-Cénéry. Un espace de préservation de la biodiversité ouvert au public.



Une zone humide a été aménagée aux abords de la Jouanne face à l'entreprise Rosignol, route de Saint-Cénéry. Elle a été inaugurée samedi 10 juin. Ce projet s'inscrit dans un programme de lutte contre le réchauffement climatique. Il est financé par le syndicat de bassin Javo, en grande partie subventionné par l'Agence de l'eau, le Département, la Région et la communauté de communes.

La zone humide réhabilitée se situe aux abords de la Jouanne, face à l'entreprise Rosignol, route de Saint-Cénéry.

« La commune a acheté le terrain, financé la passerelle au-dessus du ruisseau du Jarée », explique Guillaume Anquet, élu en charge de la commission Cycle de l'eau. L'entreprise Rosignol avait également besoin d'une petite partie de ce terrain pour réaliser une rive en conformité de son côté. Notre élu est avant tout une restauration écologique en créant un filtre naturel, une haie, une haie gourmande pour oiseaux migrateurs. C'est aussi un site pédagogique pour les écoles et un lieu d'accueil du public. Les habitants se sont déjà appropriés cet espace pour s'y promener, ainsi que les randonneurs avec cette variante de la boucle du ruisseau n°6 qui rejoint la salle des Oriades. Un sentier traverse également le site, rejoignant la rue de Genes vers le pont des Routs, en direction de Saint-Cénéry. À la rentrée scolaire 2023-2024, il y aura le créneau de découverte à travers cette zone, selon les thématiques, complète l'élu.

Information : les véhicules à moteur ne sont pas admis sur ce secteur.

L'inauguration de la zone humide a eu lieu samedi 10 juin en présence des différents partenaires.

Courier de la Mayenne du 22 juin 2023

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Regu en préfecture le 02/10/2024

Publié le

ID : 053-200087401-20241002-D0204_014-DE

S'LOW

Florian Bercault : *On passe au rapport annuel du syndicat de bassin de l'Ernée.*

- **CC141 - RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT DE BASSIN DE L'ERNÉE – ANNÉE 2023**

Rapporteur : Marcel Blanchet

I - Présentation de la décision

Le syndicat intervient pour l'aménagement et la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant de l'Ernée.

Il agit pour la prévention contre les inondations, l'amélioration de la qualité et de la gestion quantitative de l'eau et la gestion des milieux aquatiques.

Le rapport annuel 2023 a été adressé à Laval Agglomération, le syndicat couvre partiellement les communes de Saint-Germain-le-Fouilloux et Saint-Jean-sur-Mayenne.

Il est demandé au conseil communautaire de prendre acte de ce rapport annuel.

La commission environnement, en date du 22 octobre 2024, a donné un avis favorable.

Marcel Blanchet : *Le syndicat du bassin de l'Ernée intervient sur deux communes de Laval Agglomération, qui sont les communes de Saint-Germain-le-Fouilloux et de Saint-Jean-sur-Mayenne. Il agit sur la prévention contre les inondations, l'amélioration de la qualité et de la gestion quantitative de l'eau et de la gestion des milieux aquatiques.*

Sur les deux communes, principalement, les travaux qui ont été faits, se situaient sur Saint-Jean-sur-Mayenne, sur l'enlèvement d'embâcles, puis des interventions qui ont été organisées au niveau des écoles, au niveau information. Donc, c'est pareil, la commission environnement du 22 octobre a donné un avis favorable.

Florian Bercault : *Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ? Non ? Je vous propose donc d'en prendre acte en votant ou de voter pour en prendre acte, au choix.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 141/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2024

RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT DE BASSIN DE L'ERNÉE – ANNÉE 2023

Rapporteur : Marcel Blanchet

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Considérant le rapport annuel 2023 transmis par le syndicat de l'Ernée,

Que Laval Agglomération est invitée à présenter ce rapport au conseil communautaire,

Après avis favorable de la commission environnement,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire prend acte du rapport annuel 2023 du syndicat de bassin de l'Ernée.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

**SYNDICAT DE BASSIN
POUR L'AMENAGEMENT
DE LA RIVIERE «L'ERNEE»**

Parc d'activités de la Querminais

BP 28

53500 ERNEE

☎ 02 49 66 10 03

✉ syndicat.bassin.ernee@gmail.com

**Contrat multithématique Colmont-Ernée
(2023-2025)**

**Volet milieux aquatiques – Ernée
*Bilan des actions 2023***

Janvier 2024

SOMMAIRE

<i>Introduction</i>	<i>page 3</i>
<i>Actions réalisées</i>	
Travaux de restauration de lit mineur et des berges	<i>page 4</i>
Aménagement de mares	<i>page 10</i>
Suivis biologiques	<i>page 11</i>
Etudes	<i>page 15</i>
Communication	<i>page 17</i>
Autres actions	<i>page 19</i>
<i>Synthèse financière 2023 (actions + animation)</i>	<i>page 20</i>
<i>Perspectives 2024</i>	<i>page 21</i>
<i>Annexes</i>	<i>page 21</i>

Introduction

Le Syndicat de Bassin de l'Ernée s'est engagé dans un Contrat multithématique Colmont-Erneé signé le 16 décembre 2019.

Ce document regroupe 4 maîtres d'ouvrages des bassins de l'Ernée et de la Colmont autour d'un unique contrat couvrant la période 2023-2025 et rassemblant les volets milieux aquatiques et pollutions diffuses.

Sont ainsi signataires :

- Maîtres d'ouvrages
 - Syndicat de bassin de l'Ernée (volet milieux aquatiques > [Ernée](#))
 - Communauté de Communes de l'Ernée (volet pollutions diffuses > [Ernée](#))
 - Communauté de Communes du Bocage Mayennais (volet milieux aquatiques > [Colmont](#))
 - Syndicat d'Eau du Nord Ouest Mayennais (volet pollutions diffuses > [Colmont](#))
- Financeurs
 - Agence de l'eau Loire-Bretagne
 - Département de la Mayenne
 - Région Pays de la Loire
 - Fédération de pêche de la Mayenne
- Partenaires institutionnels
 - Préfecture
 - SAGE Mayenne

Pour le Syndicat, ce contrat multithématique 2023-2025 fait suite à 3 programmes : le Contrat Restauration Entretien (2008-2012), le Contrat Territorial Milieux Aquatiques (2013-2018) et le Contrat Territorial 2020-2022.

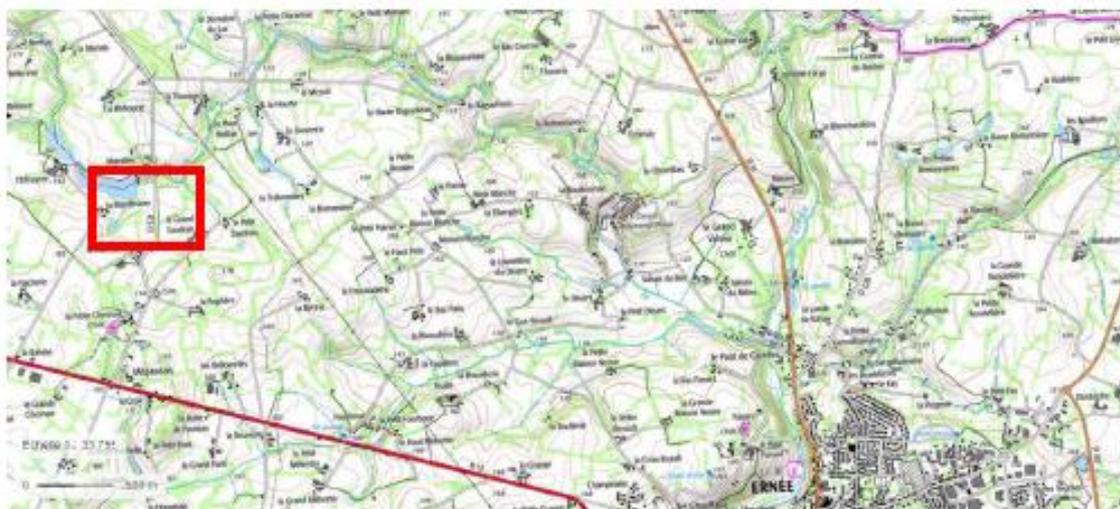
Les enjeux, objectifs et principales modalités d'intervention du contrat en cours sont présentées en annexe 1.

➔ Actions réalisées

Les réunions, rencontres et visites réalisées en 2023 et nécessaires à la mise en œuvre des actions sont détaillées en annexe 2.

Travaux de restauration de lit mineur et des berges

Restauration de la continuité piscicole à Larchamp (Lieu-dit Marolles – ruisseau du Rollon)



Les conclusions sur l'état des lieux ont montré que l'ouvrage de Marolles présentait une chute d'eau d'environ 1 m, entravant la circulation piscicole.

L'aménagement réalisé a consisté en la réalisation de 7 pré-barrages permettant d'étagier le dénivelé, avec une échancrure sur chaque seuil afin de concentrer les écoulements en période de basses eaux.

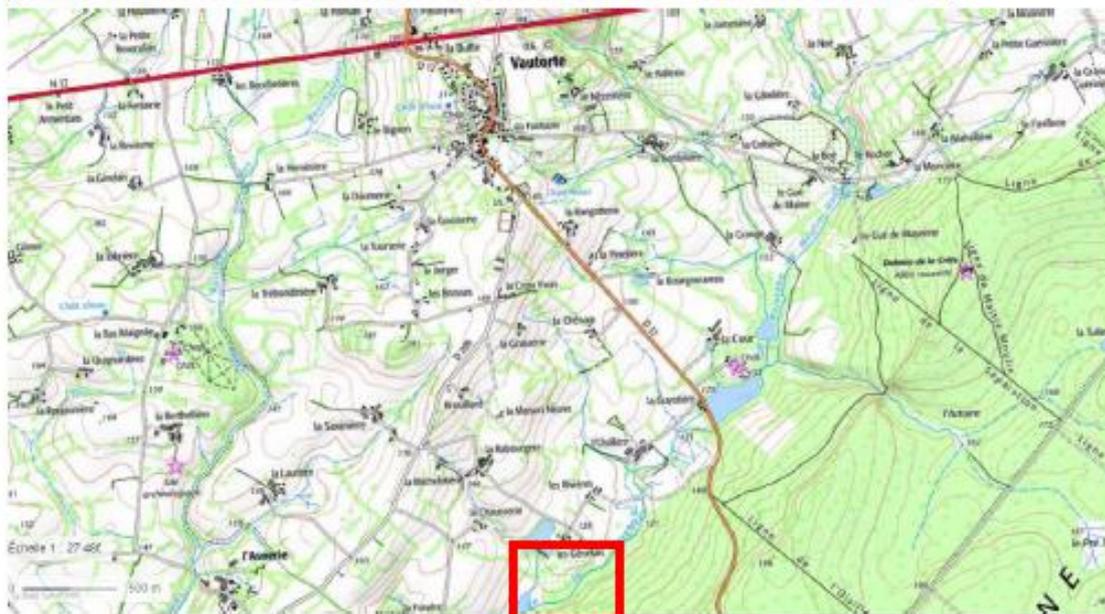
Ce type de dispositif permet le franchissement piscicole de l'ensemble des espèces cibles (truite fario et espèces d'accompagnement : chabot, vairon, lamproie de planer, loche franche...).



Avant travaux

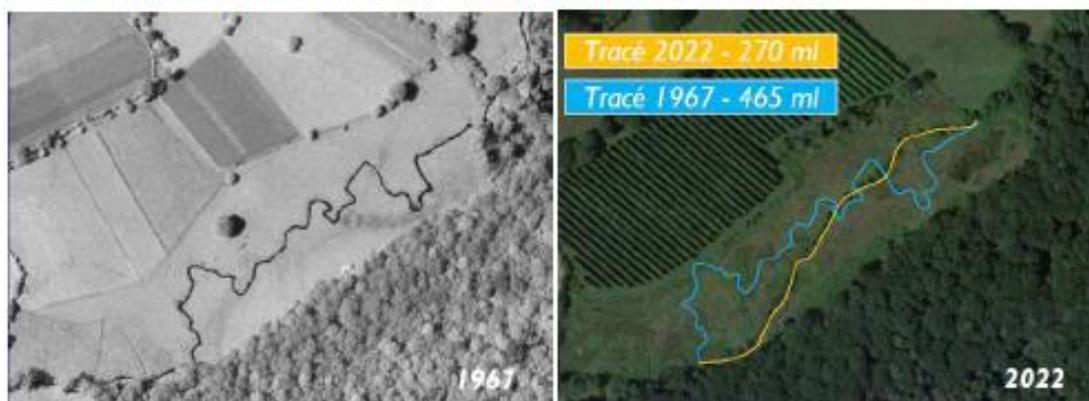
Après travaux

Remise en fond de vallée à Vautorte (lieudit Gênetais - ruisseau de la Perche)



Le site de Gênetais a fait l'objet de travaux hydrauliques progressifs au cours des quarante dernières années. Ils ont conduit à une rectification du cours d'eau avec une réduction du linéaire initial d'environ 40 % par rapport au tracé visible en 1967.

Les photographies aériennes ci-dessous traduisent la rectification du tracé.



Cette réduction du linéaire s'est accompagnée d'une banalisation des habitats et donc de la diversité de la faune et de la flore. Un enfoncement global du lit a également engendré une déconnexion avec les zones humides en bordure.

Le principe des aménagements réalisés a consisté en :

- la restauration d'un tracé méandrique avec un gabarit de cours d'eau adapté et une recharge granulométrique sur 450 ml
- la création d'une mare
- la plantation de ripisylve sur 900 ml (fin 2024)



Photos du site juste après travaux

Désignation	Coût (€ TTC)	Répartition des coûts			
		Agence de l'Eau (50 %)	Conseil Départemental (20 %)	Conseil Régional (10 %)	Syndicat de bassin (20 %)
Restauration de la continuité piscicole à Larchamp	110 882,4 €	55 441,2 €	22 176,48 €	11 088,24 €	22 176,48 €
Remise en fond de vallée à Vautorte	75 864,42 €	37 932,21 €	15 172,88 €	7 586,44 €	15 172,88 €

Plantation de ripisylve

Des plantations ont été réalisées sur 2 sites en 2023 :

- en bordure de la cour de l'école du Sacré Cœur à Chailland dans le cadre d'un projet porté par les enfants pour l'aménagement des berges du Vaumorin aux abords de la cour d'école (à destination des 4 classes – environ 50 ml – avril 2023)



- en travaux d'accompagnement de la remise en fond de vallée sur le site de Vahais à Ernée (travaux 2021) > environ 500 m² de boisement rivulaire en partie aval de parcelle – novembre 2023



Désignation	Coût (€ TTC)	Répartition des coûts			
		Agence de l'Eau (50 %)	Conseil Départemental (20 %)	Conseil Régional (10 %)	Syndicat de bassin (20 %)
Achat de plants	565,96 €	282,98 €	113,19 €	55,60 €	113,19 €

Aménagement de catiches, de la continuité piscicole et de frayères à truite fario

Ces chantiers ont été menés du 25 au 29 septembre 2023 avec 1 classe de bac pro GMNF du Lycée Rochefeuille d'Ernée (Gestion des Milieux Naturels et de la Faune).

Aménagement de catiches

La loutre recolonise lentement le bassin de l'Ernée depuis une vingtaine d'années. Plus active la nuit, elle se réfugie en journée dans des abris appelés "catiches" (systèmes racinaires, blocs rocheux...). Or, l'espèce n'a pas un comportement constructeur dans la mesure où elle utilise des gîtes naturels qui ont tendance à se raréfier.

Pour pallier à cette situation, deux catiches ont été réalisés sur les abords de la rivière l'Ernée avec des matériaux naturels (rondins, branchages, piquets) à Larchamp et Ernée.



Avant

Pendant

Après



Avant

Pendant

Après

Aménagement de la continuité piscicole et de frayères à truite fario

En bordure d'une des catiches réalisées, une traversée de route sur cours d'eau générant un problème de continuité piscicole. Aussi, 3 mini-seuils/radiers ont été réalisés avec la mise en place cailloux roulés de 20-40 mm en amont pour créer des frayères propices à la reproduction de truites fario.



Avant

Pendant

Après

Désignation	Coût (€ TTC)	Répartition des coûts			
		Agence de l'Eau (50 %)	Conseil Départemental (20 %)	Conseil Régional (10 %)	Syndicat de bassin (20 %)
Mini-pelle	950,16 €	475,08 €	190,03 €	95,02 €	190,03 €

Interventions ponctuelles en berges et lit mineur

Pour l'essentiel, ces interventions concernent les enlèvements ponctuels d'embâcles ou d'arbres couchés à la rivière, réalisés suivant les besoins et/ou opportunités, avec l'entreprise PAINCHAUD (Ernée - 53).



Embâcle retiré en aval de Chailland



Embâcle à enlever à St Jean sur Mayenne

Le Syndicat accompagne également ponctuellement les agriculteurs de son territoire dans la réalisation de traversées de cours d'eau pour les bovins via l'utilisation de poteaux électriques.

En 2023, 2 passerelles ont été réalisées de cette manière.

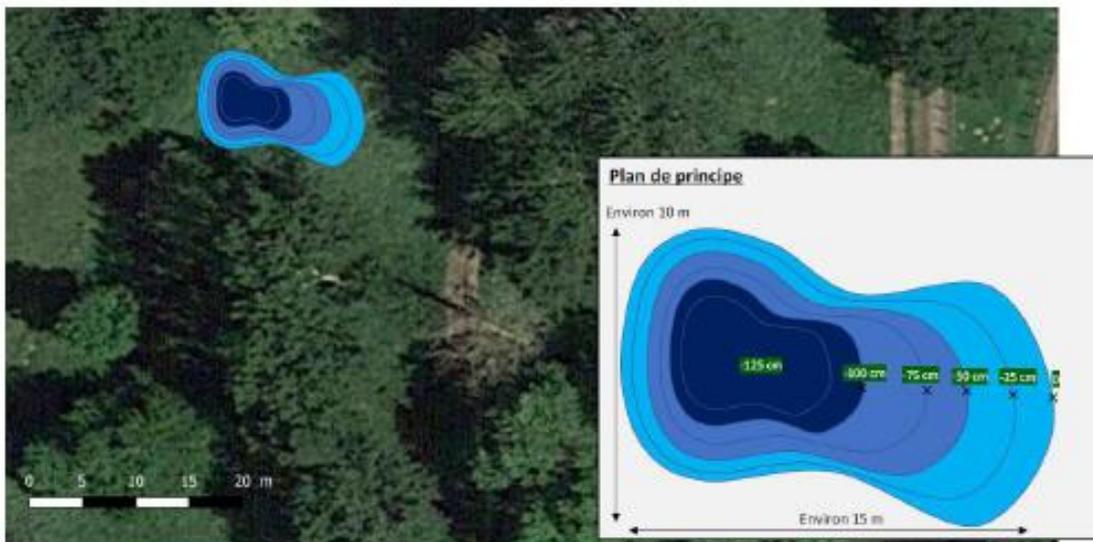


Désignation	Unité	Quantité	Coût (€ TTC)	Répartition des coûts			
				Agence de l'Eau (50 %)	Conseil Départemental (20 %)	Conseil Régional (10 %)	Syndicat de bassin (20 %)
Tracto-pelle / Pelleteuse	h	58	4439,6 €	2 219,8 €	887,92 €	443,96 €	887,92 €

Aménagement de mares

Un travail spécifique sur les mares est programmé dans les actions du Contrat 2023-2025. Après échanges en Comité Syndical, il a été proposé de valider une telle opération à destination des communes du Syndicat uniquement.

En 2023, une mare a été réalisée sur le terrain de loisirs de la commune d'Andouillé. Ces travaux ont été réalisés au mois d'octobre par l'entreprise Painchaud (Ernée – 53).



Mare en cours de travaux



Mare en eau une semaine après travaux

Désignation	Coût (€ TTC)	Répartition des coûts			
		Agence de l'Eau (50 %)	Conseil Départemental (20 %)	Conseil Régional (10 %)	Syndicat de bassin (20 %)
Aménagement de mare	368 €	184 €	73,6 €	36,8 €	73,6 €

Suivis biologiques

Le suivi consiste à évaluer la qualité des actions de restauration et d'entretien réalisées. Il est effectué en comparaison de l'état initial et consiste à vérifier l'efficacité des travaux accomplis par rapport aux attentes.

Le Syndicat valorise les suivis réalisés sur son territoire par l'Agence de l'Eau, le Conseil Départemental et le Service Eau et Assainissement de la Communauté de Communes de l'Ernée.

Par ailleurs, dans le cadre du programme 2023-2025, des suivis sont programmés avant et après travaux sur les secteurs de restauration de lit mineur de cours d'eau. Aussi, cette année ces actions ont été réalisées après les travaux de restauration morphologique réalisés :

- en 2020 entre Lévaré et Carelles au lieu-dit le Vieux Moulin (rivière l'Ernée – restauration morphologique sur 80 ml, aménagement de la continuité piscicole et restauration de radiers)
- en 2019 à la Forge de Montaudin (rivière l'Ernée – remise en fond de vallée sur 500 ml)

L'analyse suivante fait état des comparatifs de suivis réalisés avant travaux et 3 à 4 années après leur réalisation suivant les cas.

Diatomées

Indice IBD	Classe de qualité biologique	Caractéristiques
17 < IBD < 20	Très bonne	Pollution ou eutrophisation nulle à faible
13 < IBD < 17	Bonne	Eutrophisation modérée
9 < IBD < 13	Passable	Pollution moyenne ou eutrophisation forte
5 < IBD < 9	Mauvais	Pollution forte
1 < IBD < 5	Très mauvaise	Pollution ou eutrophisation très forte

Les diatomées sont des algues microscopiques brunes constituées d'un squelette siliceux. Elles sont une composante majeure du peuplement algal des cours d'eau et

des plans d'eau. Considérées comme étant les algues les plus sensibles aux conditions environnementales, elles réagissent aux pollutions organiques, nutritives (azote, phosphore), salines, etc. La note attribuée est d'une valeur de 0 à 20.

Rivière l'Ernée entre Lévaré et Carelles (Vieux Moulin) - Commentaires du rapport d'analyse

IBD	2020	2023
Note IBD sur 20	15,4	19
Note IPS sur 20	13,6	14,9
Richesse taxonomique	50	34
Indice de Shannon-Weaver	4,27	2,39
EQR	0,88	1,1
Classe d'état écologique	Bon	Très bon

Le très bon état écologique est attribué à l'Ernée à Carelles en 2023.

Platessa oblongella est prédominante avec une contribution de 67.1%. Aucun autre taxon ne dépasse les 10% de participation. Cette monoraphidée reflète un cours d'eau pouvant être légèrement acide, avec de faibles concentrations en matière organique et en nutriments. Les deux indices ne lui confèrent pas la même valence écologique, ce qui explique en partie cette différence de note.

On note une amélioration significative de l'IBD depuis 2020 qui se traduit par l'obtention du très bon état biologique pour ce compartiment.

Rivière l'Ernée à la Forge de Montaudin - Commentaires du rapport d'analyse

IBD	2019	2023
Note IBD sur 20	14,3	14,3
Note IPS sur 20	13,5	13,1
Richesse taxonomique	61	50
Indice de Shannon-Weaver	4,71	4,54
EQR	0,81	0,81
Classe d'état écologique	Bon	Bon

L'Ernée à Montaudin est classée en bon état écologique en 2023.

Navicula lanceolata est en tête du cortège diatomique (22.1 %) et c'est le seul taxon dépassant les 10 % de participation. Elle reflète un milieu eutrophe et moyennement riche en matière organique.

L'indice de diversité est élevé (4.54 bits/ind.) ce qui traduit un milieu stable et mature qui permet le développement d'un cortège très varié et équilibré (50 taxons et équitabilité de 0.80).

L'IBD n'évolue pas en 2023 et confère la note de 14.3 à la station, comme en 2019.

Invertébrés du fond de rivière (Indice Invertébré multi-métrique-I2M2)

Limites inférieures des classes d'état de l'I2M2				
0.665	0.443	0.295	0.148	0
Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais

Le peuplement d'invertébrés du fond de rivière intègre dans sa structure toute modification, même temporaire, de son environnement (perturbation physico-chimique ou biologique d'origine naturelle ou anthropique). Ces invertébrés constituent un maillon essentiel de la chaîne alimentaire de l'écosystème aquatique.

L'indice utilisé jusqu'à aujourd'hui (IBG-DCE) permet de quantifier l'impact des caractéristiques hydromorphologiques du cours d'eau (vitesses d'écoulement, mosaïque d'habitats, substrat dominant...) sur la variété de la macrofaune (faune visible à l'œil nu) ainsi que de jauger la polluo-sensibilité d'un peuplement et donc de détecter la présence d'un éventuel problème de qualité d'eau.

En substitution depuis 2018, l'I2M2 permet d'aller plus loin dans ce diagnostic en étudiant l'hétérogénéité et la stabilité de l'habitat, le niveau de polluo-sensibilité du peuplement, la présence de pression humaine forte, la dégradation de la qualité physico-chimique de l'eau et la complexité de l'habitat.

*Pour faciliter la suite de la lecture, un **taxon** s'entend comme un ensemble d'êtres vivants partageant certaines caractéristiques, à partir desquelles est établie leur classification. Les catégories de la classification biologique, telles que l'espèce, le genre, la famille, l'ordre, la classe ou l'embranchement, sont des taxons.*

Rivière l'Ernée entre Lévaré et Carelles (Vieux Moulin) - Commentaires du rapport d'analyse

L'Ernée présente un bon état écologique par son peuplement macro-benthique avec un indice I2M2 de 0,5245. L'IBG est très bon avec une note de 16/20.

Le Groupe Faunistique Indicateur, plécoptère du genre «*Leuctra*» est bon (GFI de 7/9) mais non optimal. La richesse totale de 45 taxons est bonne pour un cours d'eau de cette typologie. Toutefois, la richesse en taxons polluosensibles (EPT) de 17 taxons reste moyenne.

Les résultats montrent un peuplement macro-benthique de qualité même si le diagnostic de l'I2M2 témoigne de potentielles altérations de la qualité de l'eau, notamment par les nitrates.

L'effet bénéfique des travaux sur le peuplement macro-benthique est significatif et mis en avant par une nette amélioration des résultats depuis 2020. On observe une augmentation de la richesse totale ainsi que de l'effectif et de la richesse des EPT.

I2M2	2020	2023
Indice Invertébré Multi-Métrique (I2M2)	0,4218	0,5245
Indice équivalent IBG (NF T 90-333)	15	16
Richesse équivalente IBGN	32	35
Richesse totale (NF T90-388)	42	45
GFI	7	7
Richesse taxonomique des EPT	13	17
Classe d'état écologique	Bon	Bon

Rivière l'Ernée à la Forge de Montaudin - Commentaires du rapport d'analyse

L'Ernée à Montaudin présente un très bon état écologique par son peuplement macro-benthique avec un indice I2M2 de 0,7042. L'IBG est très bon avec une note de 17/20.

Le Groupe Faunistique Indicateur, plécoptère du genre «*Leuctra*» est bon (GFI de 7/9) mais non optimal. La richesse totale de 52 taxons est très bonne pour un cours d'eau de cette typologie et la richesse en taxons polluosensibles (EPT) est bonne avec 21 taxons. Les résultats montrent un peuplement macro-benthique de qualité.

On note une amélioration significative de l'I2M2 depuis 2019, qui démontre l'effet bénéfique des travaux de restauration réalisés. Elle se traduit par une augmentation de la richesse totale et des effectifs en EPT. En 2023 on note aussi la présence de taxons de GFI 9/9, dans des effectifs néanmoins trop faibles pour être retenu comme indicateur.

I2M2	2019	2023
Indice Invertébré Multi-Métrique (I2M2)	0,6586	0,7042
Indice équivalent IBG (NF T 90-333)	16	17
Richesse équivalente IBGN	33	37
Richesse totale (NF T90-388)	43	52
GFI	7	7
Richesse taxonomique des EPT	20	21
Classe d'état écologique	Bon	Très bon

Pêche électrique (IPR)

Note de l'IPR	Classe de qualité
<7	Excellente
]7-16]	Bonne
]16-25]	Médiocre
]25-36]	Mauvaise
>36	Très mauvaise

La mise en œuvre de l'IPR (Indice Poisson Rivière) consiste globalement à mesurer l'écart entre la composition du peuplement sur une station donnée, observée à partir d'un échantillonnage par pêche électrique, et la composition du peuplement attendue en situation de référence, c'est-à-dire dans des conditions pas ou très peu modifiées par l'homme.

Le poisson se situe en bout de la chaîne alimentaire et il apparaît donc comme un très bon indicateur de l'ensemble des perturbations du milieu.

Rivière l'Ernée entre Lévaré et Carelles (Vieux Moulin) - Commentaires du rapport d'analyse

IPR	2020	2023
Note de l'IPR	15,63	7,28
Nombre d'espèces	5	6
Classe d'état écologique	Bon	Bon

L'indice Poisson en Rivière calculé est de 7,28 et classe la station en bon état écologique (relativement proche du très bon état écologique situé à 5). L'indice s'améliore depuis l'état initial réalisé avant travaux en 2020, même s'il conserve le même niveau de qualité.

Le cortège piscicole est quasi exclusivement composé d'espèces accompagnatrices de la truite fario. La principale métrique déclassante est la Densité d'individus Tolérants (DIT), qui est légèrement excédentaire par l'effectif de Loche franche, espèce polluo-tolérante.

L'inventaire piscicole témoigne :

- de la présence de 6 espèces, dont 5 appartiennent au référentiel « cours d'eau de la zone à truite aux eaux fraîches » ;
- de l'absence des cyprinidés d'eau vive du même référentiel ;
- de la dominance dans le peuplement observé d'espèces polluosensibles, que sont le chabot, le vairon, la lamproie de Planer et la truite fario. Elles représentent 77.9% du peuplement global ;
- de la présence d'une perche commune.

La majorité des espèces théoriquement attendues sont présentes. On note une bonne attractivité du cours d'eau vis-à-vis de ces dernières, du fait d'habitats, de substrats et de faciès d'écoulement qui leur sont favorables. Les travaux de restauration engagés sur ce secteur ont permis une amélioration notable du peuplement, notamment vis-à-vis de la truite fario.

Nb d'individus pour 100 m ²		2020	2023
Chabot	CHA	6	34,3
Truite	TRF	1	12,1
Vairon	VAI	49	19,2
Lamproie de Planer	LPP	4	2
Loche franche	LDF	11	18,1
Chevaline	CHE		
Goujon	GOU		
Perche	PER		1
Ablette	ABL		
Anguille	ANG		
Epinocchette	EPT		
Nombre d'espèces		6	7

Aux vues de la population de poissons inventoriés, le niveau d'altération de l'Ernée peut être qualifié de très faible. Toutefois les très faibles débits ou les assècs éventuels en période d'étiage peuvent impacter celui-ci.

Rivière l'Ernée à la Forge de Montaudin

- Commentaires du rapport d'analyse

IPR	2019	2023
Note de l'IPR	26,25	7,4
Nombre d'espèces	9	9
Classe d'état écologique	Médiocre	Bon

L'IPR témoigne d'un bon état écologique avec une note de 7,4, proche du très bon état écologique situé à 5.

La principale métrique légèrement déclassante est le Nombre Total d'Espèces (NTE), qui est trop élevé par la présence de 4 espèces de cyprinidés d'eau vive. Ces espèces restent cependant présentes dans des effectifs restreints et le cortège piscicole est majoritairement composé des espèces accompagnatrices de la truite Fario.

L'effet bénéfique des travaux se ressent encore une fois par une amélioration significative de l'IPR depuis 2019.

Celle-ci est caractérisée par une diminution de la densité d'individus tolérants et permet l'obtention du bon état biologique pour cet indicateur. La densité de poissons a été multipliée par 2, notamment celle des truites et chabot (*4) et le vairon (* 2).

Parmi les 10 espèces inventoriées, 7 appartiennent au référentiel « cours d'eau de la zone à truite aux eaux fraîches ». Ainsi, toutes les espèces composant ce référentiel sont présentes.

Le peuplement piscicole est dominé par des espèces d'accompagnement de la truite fario, qui plus est polluo-sensibles le chabot et le vairon, qui représentent 75.4% du peuplement global observé mais la 3^{ème} espèce la plus représentée est une espèce exotique envahissante, l'écrevisse signal (16.7%). Elle engendre des problèmes dans les milieux où elle est présente en grande quantité et son développement sur la station est ainsi à surveiller.

Toutes les espèces théoriquement attendues sont présentes. On note une bonne attractivité du cours d'eau vis-à-vis des espèces bioindicatrices du fait d'habitats, de substrats et de faciès d'écoulement qui leurs sont favorables. Aux vues de la population de poissons inventoriés, le niveau d'altération de l'Ernée peut être qualifié de faible.

Bilan des suivis 2023

Désignation	Classe de qualité					Bilan Vieux Moulin	Bilan Forge de Montaudin
	Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	Très mauvais		
Pêche électrique	< 7	7 à 16	16 à 25	25 à 36	> 36	7,28	7,4
Invertébrés du fond de rivière	> 0,665	0,665 à 0,443	0,443 à 0,295	0,295 à 0,148	0,148 à 0	0,5245	0,7042
Diatomées	20 à 17	17 à 13	13 à 9	9 à 5	5 à 1	19	14,3

Conclusion sur les suivis 2023

Les indicateurs réalisés en 2023 sur l'Ernée renvoient à une qualité bonne à très bonne des états biologiques, pour un bon état écologique global :

- L'Ernée à Carelles présente un **bon état écologique** avec un bon état pour les invertébrés et les poissons, et un très bon état pour les diatomées. On note une amélioration significative des notes de chaque indicateur après les travaux, ce qui témoigne de l'effet bénéfique de ces derniers.
- L'Ernée à Montaudin présente un **bon état écologique** avec un bon état pour les diatomées et les poissons, et un très bon état biologique pour les invertébrés. Comme pour la station de Carelles, on note une nette amélioration des résultats après les travaux avec les gains d'une classe d'état biologique pour les invertébrés et de deux classes pour les poissons.

Les travaux et les actions mises en œuvre par le Syndicat de bassin de l'Ernée sont pertinentes et présentent d'ores et déjà leurs effets bénéfiques.

Toutefois elles restent dépendantes du maintien d'une ressource en eau quantitative et qualitative, notamment vis-à-vis du colmatage des ruisseaux.

Désignation	Coût (€ TTC)	Répartition des coûts			
		Agence de l'Eau (50 %)	Conseil Départemental (20 %)	Conseil Régional (10 %)	Syndicat de bassin (20 %)
Suivis biologiques	5 880 €	2 940 €	1 176 €	588 €	1 176 €

Etudes

3 études ont été lancées ou réalisées en 2023.

Ruisseau de la Perche/Moulin Neuf à Vautorte (lieudit « la Guyotière ») – étude géotechnique



Dans le cadre de l'étude de continuité écologique lancée en 2022, une étude géotechnique était nécessaire afin d'appréhender la possibilité d'abaisser le radier du pont existant de 2 mètres.

Deux sondages à la tarière hélicoïdale avec essais pressiométriques ont été réalisés à proximité du pont :

- le sondage au niveau de la digue séparative confirme la présence de blocs dans la digue, posée sur des alluvions sablo-limoneuses grises à gravillons, gorgées d'eau. Le toit des granites très altérés a été retrouvé à 123.26 m NGF, soit plus d'1.60 m plus bas que la cote théorique

d'implantation d'un pont cadre respectant le profil en long du ruisseau sur ce secteur. Le refus du sondage est intervenu à la cote de 121.76 m NGF.

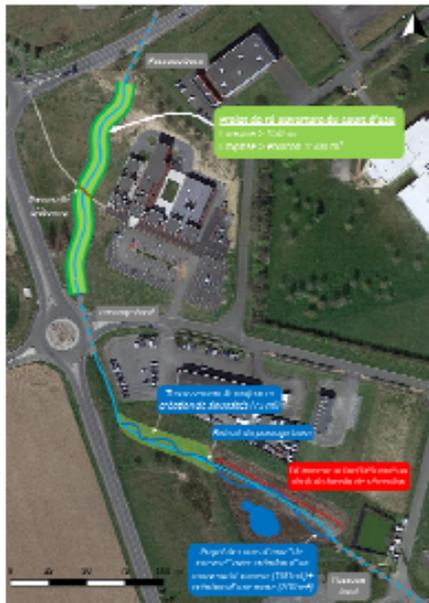
- le sondage en rive gauche au niveau du pont confirme la présence des alluvions sablo-limoneuses. Le toit des granites très altérés a été retrouvé à 123.37 m NGF, soit plus d'1.50 m plus bas que la cote théorique d'implantation d'un pont cadre respectant le profil en long du ruisseau sur ce secteur. Le refus du sondage est intervenu à la cote de 122.37 m NGF.

Face aux résultats, l'étude géotechnique confirme la possibilité d'implantation d'un pont cadre respectant le profil en long du ruisseau. La présence des alluvions nécessite d'adapter le type de fondation de

l'ouvrage avec la réalisation de micro pieux pour aller chercher un ancrage dans le granite altéré afin de poser l'ouvrage d'art.

Une rencontre a ensuite été réalisée avec le propriétaire du plan d'eau le 16/10/2023 afin de présenter une esquisse permettant de visualiser les aménagements projetés. Face au refus du propriétaire, le syndicat a décidé de finaliser l'étude dans son état d'avancement.

Ruisseau de la Querminais à Ernée/Montenay – étude de restauration morphologique



Le cours d'eau étudié, est un affluent de l'Oscense d'une longueur totale de 2.43 km. Il prend sa source au sein même de la zone d'activités au sud de la commune d'Ernée (zone de la Querminais), qu'il parcourt sur environ 850 m. A cet, le cours d'eau a été par conséquent fortement artificialisé.

Le projet défini consiste à restaurer la morphologie du cours d'eau étudié à certains endroits clés du site :

- Réouverture et reméandrage du cours d'eau au niveau du siège de la Communauté de Commune de l'Ernée
- Reméandrage du cours d'eau et retrait de l'ouvrage de franchissement en amont du premier bassin de rétention
- Retrait du caniveau bétonné et reméandrage du cours d'eau au sein du premier bassin de rétention. La création d'une dépression humide en rive droite du cours d'eau est également envisagée
- Retrait du caniveau bétonné et reméandrage du cours d'eau au sein du second bassin de rétention

Inventaire des tourbières sur le bassin de l'Ernée

Les tourbières sont des milieux humides particuliers qui jouent un rôle essentiel dans le cycle de l'eau (soutien d'étiage, amélioration qualité de l'eau...), le stockage de carbone et la préservation de la biodiversité.

Dans le cadre du Programme Régional d'Actions en faveur des tourbières (PRAT) animé par le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire, une prélocalisation de zones potentiellement tourbeuses a été élaborée en croisant les données géologiques, pédologiques et hydrologiques.

Sur le bassin de l'Ernée, 102 zones potentiellement tourbeuses ont été identifiées auxquelles viennent s'ajouter 21 autres zones potentielles issues des données de l'étude Trame Verte et Bleue effectuée par Franck Noël sur la Communauté de communes de l'Ernée et des connaissances internes au CPIE.

Ainsi, **123 zones potentiellement tourbeuses sont présentes sur le bassin de l'Ernée soit 18 % des zones potentielles du département** ce qui en fait un bassin versant à forte responsabilité pour la préservation de ces milieux naturels.



Aussi, un travail d'inventaire et de mobilisation des propriétaires de tourbières sur le bassin de l'Ernée a été engagé par le Syndicat pour la période 2023-2025, avec le concours du CPIE.

En 2023, 45 sites potentiellement tourbeux ont été prospectés et ont permis la caractérisation de 21 tourbières réparties sur les communes de Saint-Denis-de-Gastines, Larchamp, La Pellerine et Ernée. De plus, deux complexes tourbeux supplémentaires étaient déjà connus : la tourbière de Launay à Saint-Denis-de-Gastines et la Réserve Naturelle Régionale des Bizeuls à Ernée.

Sur les 105 espèces végétales identifiées au cours des prospections (Annexe 3), 3 espèces patrimoniales ont été trouvées :

Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Protection régionale	Directive Habitats	Liste rouge régionale	Déterminant ZNIEFF
Cyperaceae	<i>Carex rostrata</i>	Laïche rostrée, Laïche à becs, Laïche en ampoule			NT (Pays de la Loire)	Pays de la Loire
Rosaceae	<i>Comarum palustre</i>	Comaret des marais, Potentille des marais	Pays de la Loire (Article 1)		NT (Pays de la Loire)	Pays de la Loire
Sphagnaceae	<i>Sphagnum papillosum</i>			Annexe V		

Grâce aux prospections réalisées en 2023, 33 tourbières sont désormais connues sur le bassin versant de l'Ernée pour une surface totale d'environ 10,94 hectares.

Désignation	Coût (€ TTC)	Répartition des coûts			
		Agence de l'Eau (30 à 50 %)	Conseil Départemental (20 à 50 %)	Conseil Régional (0 à 10 %)	Syndicat de bassin (20 %)
Etude géotechnique	4 596 €	2 298,00 €	919,20 €	459,60 €	919,20 €
Etude Querminais	13 572 €	6 786,00 €	2 714,40 €	1 357,20 €	2 714,40 €
Etude tourbières	16 216 €	4 864,80 €	8 108,00 € (AMI)		3 243,20 €

Communication

Animations scolaires saisonnières

Lors de l'année scolaire 2021-2022, la municipalité de Chailland, engagée dans le label « Villes et Villages Fleuries », a souhaité engager une sensibilisation du jeune public de la commune.

Un partenariat avec le Syndicat avait été noué avec des **interventions saisonnières** réalisées dans les **6 classes des 2 écoles primaires** de Chailland.

Le format suivant était adopté :

- animation « faune / flore » avec le service espaces verts de la commune
- une animation « rivière / eau » avec le Syndicat en régie (voir détail en annexe 3)

Ce partenariat a été renouvelé à Chailland pour l'année scolaire 2022-2023 et a été engagé à Juvigné pour l'année scolaire 2023-2024 avec en 2023 :

- **6 interventions** dans les 2 écoles de Chailland
- **9 interventions** dans les 5 classes de l'école de Juvigné

Animations scolaires sur 2 demi-journées en mai-juin 2023

En juin 2022, une information a été adressée à l'ensemble des écoles du bassin de l'Ernée (29 établissements - 110 classes) afin de présenter les interventions scolaires gratuites proposées par le Syndicat.

6 écoles représentant 33 classes ont répondu favorablement à cette sollicitation. Il a été choisi de donner suite aux écoles ayant un projet pédagogique sur l'eau et en adoptant l'organisation suivante :

- école Ste Marie de St Jean sur Mayenne (5 classes et 10 interventions) > prestation en régie
- écoles St Vincent de Paul d'Ernée, Lenny Ecuero de La Baconnière et St Joseph de Larchamp (13 classes et 23 interventions) > prestation en régie

Les interventions étaient organisées comme suit :

- une demi-journée en salle (enjeux de l'eau de manière globale et locale, caractéristiques principales d'une rivière, compréhension des enjeux et richesses, etc.)
- une demi-journée sur le terrain (découverte d'un tronçon de rivière)

Animations scolaires au collège

3 interventions auprès des élèves de 5^{ème} du Collège René Cassin d'Ernée ont également été réalisées au mois de juin 2022 aux Bizeuls près du ruisseau de la Riautière. En lien avec M. Brichon (professeur de physique-chimie) et M. Bregeon (professeur de SVT), l'objectif était de les initier aux impacts de l'homme sur les milieux aquatiques.

Réalisation de vidéos

En lien avec le service communication de la Communauté de Communes de l'Ernée, 2 vidéos ont été réalisées en 2023 et déposées sur la chaîne YouTube du Syndicat :

- Aménagement d'une catiche à Larchamp (<https://www.youtube.com/watch?v=hf5peFIK5YQ>)
- Création d'une mare à Andouillé (<https://www.youtube.com/watch?v=yoXDucHmu3A>)

Journal d'information

Un nouvel exemplaire du journal d'information « Au bord de l'Ernée » n°15 a été réalisé et distribué par le biais des bulletins communaux des 19 communes du Syndicat (voir annexe 4).

Réunion d'information sur les plans d'eau

Cette réunion a été réalisée en lien avec les services de la Communauté de Communes de l'Ernée.

Les intervenants présents (voir affiche ci-contre) ont abordé les plans d'eau sous différents angles : histoire et usages, réglementation, gestion.

L'objectif était d'offrir une large vision sur les intérêts et enjeux de ces espaces.

Une quarantaine de personnes était présente à cette réunion.



Réunion d'information

GESTION DES PLANS D'EAU

MILIEU DE L'ESPACE CLAIR DE L'ERNEE LUNDI 6 MARS, A 14H



HISTORIQUE ET USAGES

INTERVENANTS :

- Syndicat Mixte pour le Développement de l'Aquaculture et de la Pêche en Pays de la Loire
- Syndicat des exploitants de plans d'eau, de cours d'eau de la Mayenne et de la Sarthe

RÈGLEMENTATION

GESTION DE PLAN D'EAU

Poissons, entretien, végétation et biodiversité

INTERVENANT : CPE MAYENNE






Désignation	Unité	Quantité	Coût (€ TTC)	Répartition des coûts			
				Agence de l'Eau (50 %)	Conseil Départemental (/)	Conseil Régional (10 %)	Syndicat de bassin (40 %)
Animations scolaires	u	23	4 977,20 €	2 488,60 €	/	497,72 €	1 990,88 €
Journal d'information	u	11 500	2 070 €	1 035 €	/	207 €	828 €

Autres actions

- **Accueil de stagiaires**

3 stagiaires du Lycée Rochefeuille ont été accueillis au Syndicat sur 3 sessions de 3 semaines.

- **Mise à disposition du technicien du Syndicat à la Communauté de Communes de l'Ernée**

Le technicien de rivière du Syndicat est mis à disposition de la Communauté de Communes de l'Ernée sur le volet GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) dans les secteurs où la CCE en a conservé la compétence, à raison de 3 heures par semaine.

En 2023, le Syndicat a notamment accompagné la CCE dans :

- la finalisation de l'étude du ruisseau du Gastard et la mise en œuvre du programme d'actions
- le retrait d'embâcles entre Chailland et Andouillé dans le cadre d'un projet de mise en valeur de la randonnée nautique sur l'Ernée

- **Mise à disposition du technicien du Syndicat à la Ville d'Ernée**

Afin d'accompagner la Ville d'Ernée dans le suivi du plan de gestion du site des Bizeuls, labellisé en Réserve Naturelle Régionale et Espace Naturel Sensible, le technicien de rivière du Syndicat est mis à disposition de la Ville d'Ernée à raison de 2 heures par semaine.

↳ Synthèse financière 2023 (actions + animations)

Actions	2023			Financement			
	Prévisionnel	Réalisé	% réalisé	Agence de l'Eau	Conseil Dép.	Région	Syndicat
Travaux de restauration de lit mineur et des berges	249 216,88 €	192 702,54 €	77,3 %	96 351,3 €	38 540,5 €	19 270,3 €	38 540,5 €
Aménagement de mares	3 000 €	368 €	12,3 %	184 €	73,6 €	36,8 €	73,6 €
Suivis biologiques	7 000 €	8 280 €	118,3 %	4 140 €	1 656 €	828 €	1 656 €
Etudes	20 216 €	34 384 €	170,1 %	13 948,8 €	11 741,6 €	1 816,8 €	6 876,8 €
Communication	6 000 €	6 702,2 €	117,5 %	3 523,6 €	0,00 €	704,7 €	2 818,9 €
Animation	64 000 €	57 394,9 €	89,7 %	34 436,9 €	0,00 €	0,00 €	22 958 €
TOTAL	349 432,88 €	300 176,7 €	85,9%	152 584,6 €	52 011,7 €	22 656,6 €	72 923,8 €

↳ Perspectives 2024

- Mise en œuvre de la 2nde année du Contrat Territorial Eau 2023-2025 (restauration de lit mineur et de la continuité piscicole sur l'Ernée et ses affluents, études ouvrages / contournement de plans d'eau, etc.)
- Accompagnement de la CCE pour le démarrage du programme d'actions sur le Gastard
- Animations de sensibilisation à la préservation des cours d'eau (temps scolaire, grand public, etc.)

ANNEXES

Annexe 1 – Programme d’actions (enjeux/objectifs, principaux types d’actions) -	<i>page 22</i>
Annexe 2 – Réunions, rencontres et visites réalisées en 2023	<i>page 29</i>
Annexe 3 – Programme d’animation scolaire 2022-2023 à Chailland et 2023-2024 à Juvigné	<i>page 35</i>
Annexe 4 – Journal d’information du Syndicat 2023	<i>page 37</i>
Annexe 5 – Articles de presse 2023	<i>page 41</i>

ANNEXE 1 - Programme d'actions (enjeux/objectifs ; principaux types d'actions)

ENJEUX ET OBJECTIFS CTMA 2019 - 2024

> Enjeux du futur programme d'actions sur la base de facteurs :

- **Humains** : avis des élus, partenaires, usagers, riverains
- **Patrimoniaux et paysagers** :
Réservoirs biologiques, Réserve Naturelle Régionale,
espèces remarquables : anguille, écrevisses à pieds blancs...
ZNIEFF, ZPPAUP
- **Techniques** : état écologique des masses d'eau,
degré d'altérations (REH), Taux d'étagement et de fractionnement
- **Réglementaires** : SDAGE, SAGE, L214-17 (listes 1 et 2), arrêtés frayères
- **Financiers** : capacité du Syndicat et baisse attendue des aides de l'AELB

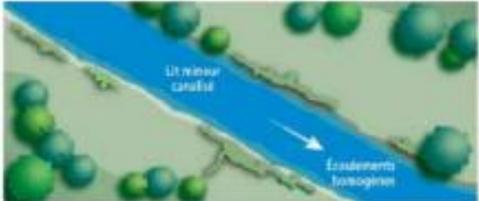





7

MODALITES D'INTERVENTION / TYPES D'ACTIONS

SITUATION INITIALE







MORPHOLOGIE

Exemple R1 : recharge granulométrique
Lit mineur resserré, tracé + sinueux, écoulements + diversifiés

MODALITES D'INTERVENTION / TYPES D'ACTIONS

SITUATION PROJETÉE







MORPHOLOGIE

Exemple R2 : reméandrage du lit
Recréer un tracé + sinueux, diversifier les berges, augmenter l'emprise latérale

MODALITES D'INTERVENTION / TYPES D'ACTIONS



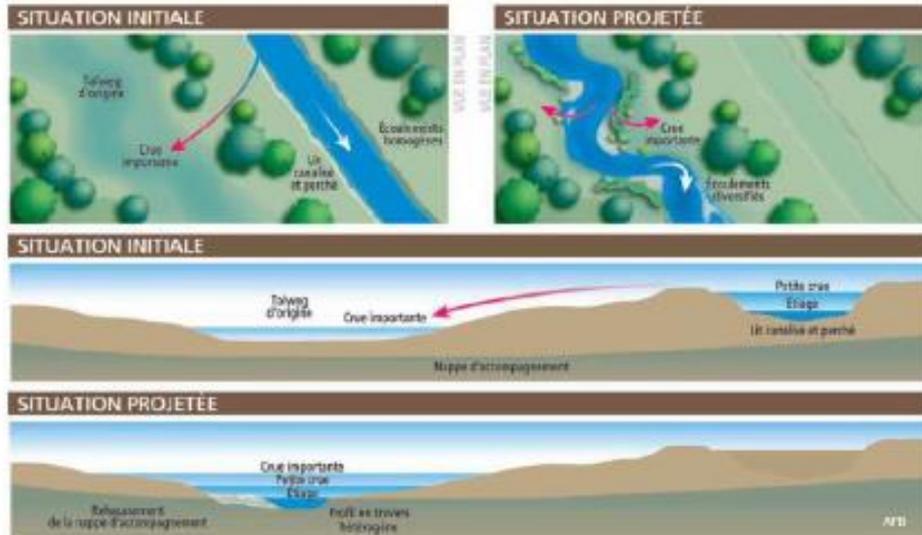
MORPHOLOGIE

Exemple R3 :
 Restauration totale
 Configuration proche
 de l'état naturel avec
 espace de mobilité



MODALITES D'INTERVENTION / TYPES D'ACTIONS

MORPHOLOGIE Exemple R3 : réinstallation du cours d'eau dans le fond de vallée avec reméandrage et recharge



MODALITES D'INTERVENTION / TYPES D'ACTIONS

MORPHOLOGIE Exemple R3 : réinstallation du cours d'eau dans le fond de vallée avec reméandrage et recharge



15

MODALITES D'INTERVENTION / TYPES D'ACTIONS

**CONTINUITÉ
OUVRAGES
HYDRAULIQUES**

R1 : Gestion des organes mobiles

R2 : Arasement partiel

R3 : Effacement et travaux connexes dans l'ancienne retenue

l'Ernée - Clivoy R3



16

MODALITES D'INTERVENTION / TYPES D'ACTIONS

CONTINUE
Buses et ouvrages routiers difficilement franchissables

R1 : Recharge en granulats ou mini-seuils à l'aval de l'ouvrage

R2 : Remplacement par un hydrotube ou un pont-cadre

R3 : Effacement de l'ouvrage

Petit Villiers - R1



17

CONTINUE + MORPHOLOGIE - Exemple de mesures d'accompagnement suite à un effacement (R3) :

l'Ernée - Forge de Montaudin

Projet de travaux en année 1 du programme (2019)

Effacement de l'ouvrage et travaux connexes dans l'ancienne retenue

Réinstallation du cours d'eau dans son fond de vallée naturel

